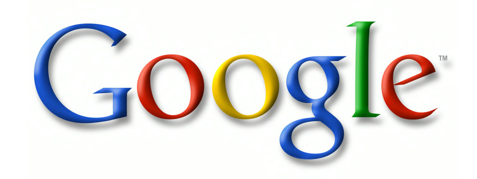
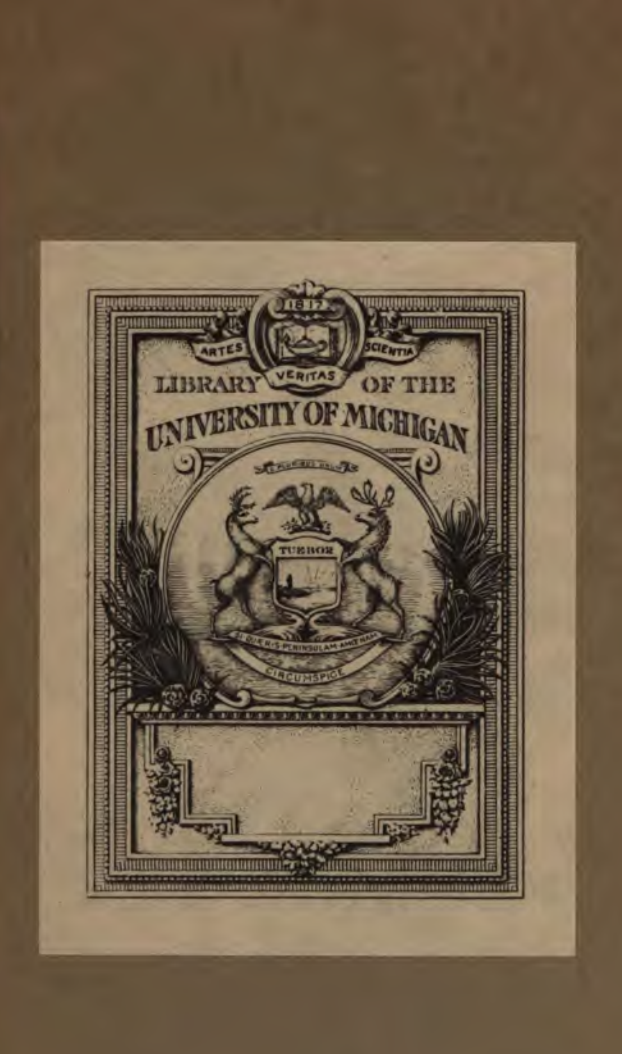
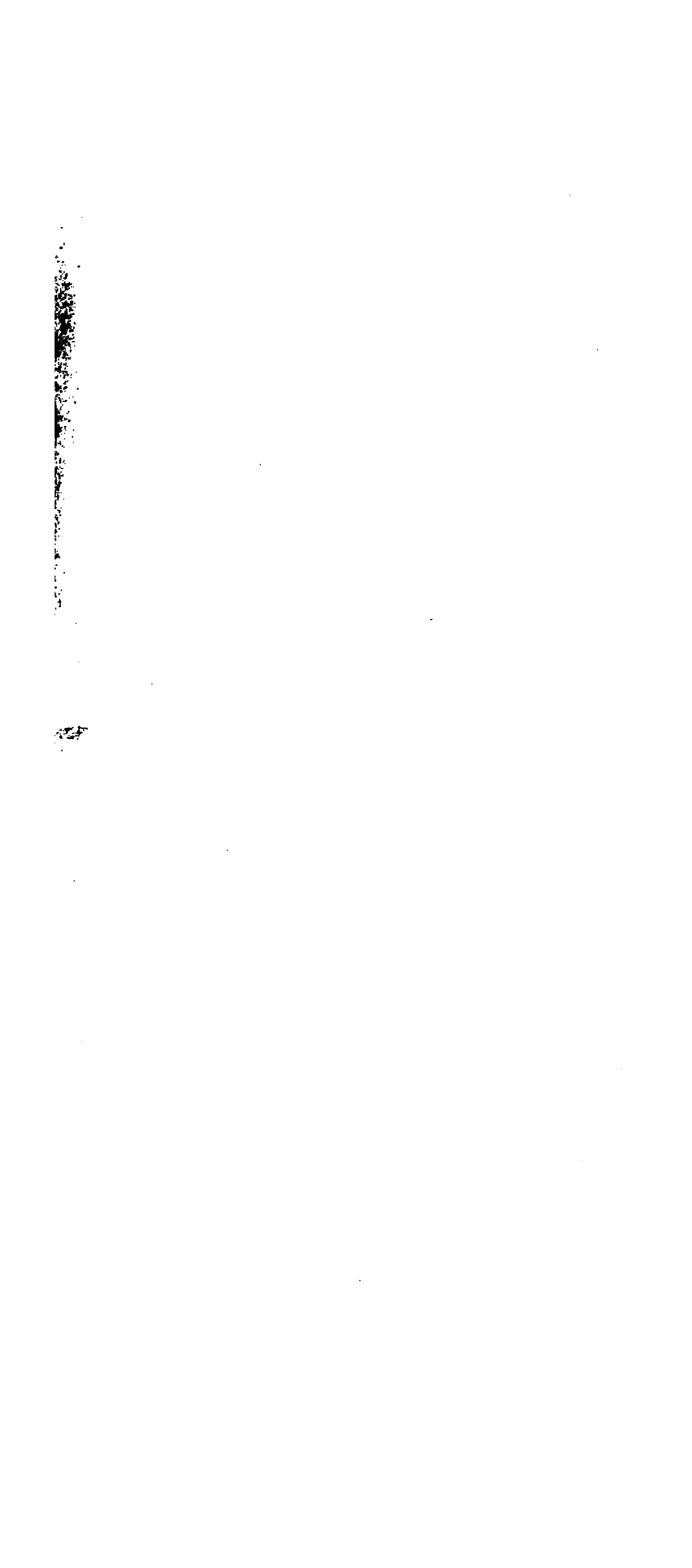



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE







HISTOIRE
DES SECTES
RELIGIEUSES

VI.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
RUE JACOB, 30.

HISTOIRE
DES SECTES
RELIGIEUSES

QUI SONT NÉES, SE SONT MODIFIÉES, SE SONT ÉTEINTES DANS LES DIFFÉRENTES CONTRÉES DU GLOBE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SIÈCLE DERNIER JUSQU'A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

PAR M. GRÉGOIRE,
ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS.

NOUVELLE ÉDITION,
CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

*

TOME SIXIÈME ET DERNIER,

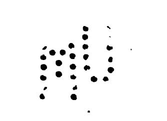
Publié sur les manuscrits de l'auteur et précédé d'une Notice biographique,

PAR M. CARNOT,
Membre de la Chambre des députés.

*

PARIS.
JULES LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI VOLTAIRE, 3.

1845.



NOTICE HISTORIQUE

SUR

HENRI GRÉGOIRE,

EXTRAITE

DE *L'ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE*, TOME XIII.

« Desessarts, dans ses *Siècles littéraires de la France*, m'apprend qu'à Vého, à deux myriamètres de Lunéville, département de la Meurthe, est né, le 4 décembre 1750, Henri Grégoire, curé d'Embermesnil, puis évêque de Blois, membre de l'Assemblée constituante, de la Convention nationale, du conseil des Cinq-Cents, du Corps législatif, puis sénateur, l'un des commandants de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut national, des Sociétés d'agriculture de Paris, d'encouragement, de

philosophie chrétienne, de la société royale des sciences de Gœttingue et d'une foule d'autres académies et sociétés savantes. Cette accumulation de titres ne donne pas le mérite, et même elle ne le suppose pas toujours. »

C'est ainsi que Grégoire commence les *Mémoires de sa vie*, écrits en 1808, et publiés en 1837, après la mort de l'auteur.

« Quant à moi, dont la roture remonte probablement jusqu'à Adam, continue-t-il, né plébéien comme Chevert, André del Sarto, Lambert de Mulhausen, Dorfling, etc., persuadé, comme le dit un poëte, que chacun est fils de ses œuvres, je ne veux jamais séparer mes affections ni mes intérêts de ceux du peuple. »

Ces deux citations nous donnent à la fois une sorte de table des matières pour la longue carrière publique de Grégoire, et un aperçu des sentiments qui ne cessèrent de le diriger. Champion infatigable de la cause démocratique, qui s'identifiait dans son esprit avec celle de la religion, après une existence vouée tout entière à l'accomplissement des devoirs imposés par sa conscience, il voulut encore en déposer une dernière et posthume expression dans un admirable testament : « Avec la grâce de Dieu, dit Grégoire, je mourrai bon catholique et bon républicain. »

Il était déjà républicain et prêtre catholique lorsque les suffrages des électeurs allèrent le chercher dans sa petite cure d'Embermesnil pour l'envoyer représenter le clergé lorrain aux États-Généraux. Ses opinions s'étaient fait jour plus d'une fois, particulièrement dans un *Essai sur la régénération physique et morale des Juifs*, œuvre de tolérance, que l'Académie de Metz avait couronnée en 1788. Quinze

ans auparavant, celle de Nancy avait décerné le même honneur à l'*Éloge de la Poésie*, premier écrit de l'auteur, qui atteignait à peine sa vingt-troisième année.

Rendu à son nouveau poste, Grégoire se lia bientôt avec les députés les plus influents du tiers-état. La première question importante qui s'agita fut celle de la réunion des trois ordres : le curé d'Embermesnil contribua beaucoup par son exemple, par ses discours et par d'énergiques publications, à déterminer favorablement la portion du clergé qui, sortie des rangs populaires, et vivant de la vie du peuple, avait senti comme lui le poids des abus et des priviléges. Le 14 juin 1789, il vint, avec Dillon et quelques autres ecclésiastiques, accéder solennellement aux actes des représentants du tiers-état.

« Cette conduite, dit Grégoire, fait pressentir que j'étais, le 20 juin, à la célèbre séance du Jeu de Paume, où se trouvaient quatre autres curés, et à la séance que tinrent le tiers-état et 149 membres du clergé dans l'église Saint-Louis, où je recueillis les témoignages les plus flatteurs de l'approbation publique. » Plein de hardiesse, il présida la séance de soixante-douze heures, pendant laquelle le peuple de Paris prenait d'assaut la Bastille. Sept cents députés et une foule de citoyens alarmés encombraient la salle et les galeries. Grégoire prit la parole, et après avoir flétri les ennemis de la cause nationale : « Le ciel, s'écria-t-il, marquera le terme de leurs scélératesses ; ils pourront éloigner, prolonger la révolution, mais certainement ils ne l'empêcheront pas. Des obstacles nouveaux ne feront qu'irriter notre résistance ; à leurs fureurs nous opposerons la maturité des conseils et le courage le plus intrépide. Appre-

nons à ce peuple qui nous entoure que la terreur n'est pas faite pour nous..... Oui, messieurs, nous sauverons la liberté naissante qu'on voudrait étouffer dans son berceau, fallût-il pour cela nous ensevelir sous les débris fumants de cette salle. » Puis, traduisant la disposition courageuse qu'il venait de faire pénétrer dans les âmes, il termina par ces vers d'Horace :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Tous les votes de Grégoire à l'Assemblée constituante furent dirigés vers l'affranchissement du peuple, l'amélioration de son sort et l'élévation de ses sentiments. Nous citerons la part active qu'il prit à l'abolition des priviléges dans la mémorable séance nocturne du 4 août 1789, où il réclama spécialement et obtint la suppression des annates; ses motions contre le droit d'aînesse et contre le *veto* absolu; ses efforts réitérés en faveur des Israélites et des hommes de couleur, enfin son opinion toute démocratique sur les bases de la capacité électorale.

Lorsque la constitution civile du clergé fut mise à l'ordre du jour, Grégoire fut le premier à lui donner son adhésion : non, dit-il, qu'il la trouvât sans reproche, mais parce qu'il regardait cette adhésion comme « un devoir de patriotisme propre à porter la paix dans le royaume et à cimenter l'union entre les pasteurs et les ouailles. » Son discours à cette occasion, deux publications *sur la légitimité du serment civique*, et avant tout l'exemple d'un homme dont on connaissait la piété fervente et les lu-

mières, exercèrent une influence décisive sur les autres membres de l'ordre auquel il appartenait. C'est aussi de cette époque que date la haine violente dont il fut l'objet toute sa vie, et que nous avons vue se réveiller avec une nouvelle intensité dans ses derniers moments.

Les suffrages de deux départements, ceux de la Sarthe et de Loir-et-Cher, conférèrent simultanément à Grégoire l'épiscopat constitutionnel. Il opta pour ce dernier siége, et ne tarda pas à y être investi de l'affection et de la confiance générale, qui le désignèrent pour présider l'administration centrale, et plus tard pour représenter le département à la Convention. Laissons-le raconter lui-même ses débuts dans cette nouvelle assemblée.

« Dès la première séance, je déclare à divers membres que je vais demander l'abolition de la royauté et la création de la république. Ils pensent que le moment est inopportun et m'engagent à suspendre. Collot-d'Herbois me prévient et se borne à énoncer cette proposition; je m'empresse d'en développer les motifs. On recueillit surtout de mon discours ces paroles : *L'histoire des rois est le martyrologe des nations*. Sur ma rédaction, la royauté fut abolie le 21 septembre 1792, et j'avoue que, pendant plusieurs jours, l'excès de la joie m'ôta l'appétit et le sommeil. »

Dans la discussion sur le procès du roi, il demandait que la peine de mort fût supprimée. « Cent fois, dit-il, on a débité que, malgré mon absence lors du jugement, de Chambéry où j'étais en mission, j'avais, avec mes collègues, écrit pour demander que Louis XVI fût condamné à mort. Notez qu'en déclarant le contraire je ne prétends pas émettre une opinion sur ceux qui ont voté de cette ma-

nière : ils remplissaient la pénible fonction de jurés de jugement ; et je dois croire qu'ils ont suivi comme moi la voix de leur conscience. »

Il fut écrit, en effet, à la Convention, une lettre datée de Chambéry, 20 janvier 1793, et signée des noms de Hérault, Jagot, Simon et Grégoire ; mais voici la vérité :

« Lorsque la première rédaction de cette lettre par mes collègues, continue Grégoire, fut présentée à ma signature, je refusai d'y souscrire, attendu qu'elle demandait que Louis fût *condamné à mort*. Alors on en substitua une autre, dans laquelle effectivement les mots *à mort* ne se trouvent pas. On peut la voir aux archives, d'où M. Moyse (ancien évêque de Saint-Claude) en a tiré une copie certifiée par Camus ; mais ce qui est remarquable, c'est que, pour avoir supprimé ces mots, les quatre commissaires furent dénoncés aux Jacobins, dont la tribune était alors vouée à l'exagération la plus outrée. Jean-Bon-Saint-André jugea à propos de prendre notre défense. »

Revenu de sa mission dans le nouveau département du Mont-Blanc, Grégoire fut élu membre du comité d'Instruction publique, et devint l'un des principaux collaborateurs de cette section du gouvernement républicain, à laquelle nous devons tant de belles et utiles créations.

Sur ses rapports, et en grande partie par ses soins, furent établis le Bureau des longitudes et le Conservatoire des Arts et Métiers. D'autres rapports non moins importants, présentés par lui à l'assemblée, eurent pour objet la rédaction des *Annales du civisme*, la composition de livres élémentaires, l'organisation de bibliothèques publiques, l'établissement de jardins botaniques et celui de fermes

expérimentales, la propagation de la langue nationale et l'abolition des patois provinciaux. Il contribua plus que personne à prévenir la destruction des monuments des arts, et qualifia le premier ce genre de crime du nom de *vandalisme*, terme adopté depuis dans toutes les langues européennes ; il protégea de tout son crédit les savants, les hommes de lettres et les artistes, et obtint pour eux de la Convention des encouragements considérables. Enfin il établit, par l'intermédiaire des agents diplomatiques et consulaires, une immense correspondance avec les pays étrangers, destinée à répandre les lumières et à propager les découvertes utiles. Lorsque les changements politiques vinrent l'interrompre dans l'exécution de cette belle pensée, livré à ses ressources personnelles, il la continua avec persévérance pendant tout le reste de sa vie.

Cette longue énumération ne contient encore qu'une partie des travaux accomplis par Grégoire dans l'intérêt de la prospérité nationale et dans celui de l'humanité entière. Dès avant la révolution, il avait élevé la voix en faveur des Juifs ; il obtint de l'Assemblée constituante leur introduction dans la vie civile et politique. Cette assemblée, sur sa demande, admit aux mêmes droits les hommes de couleur libres de nos colonies ; la Convention, également provoquée par lui, supprima la prime accordée jusqu'alors pour la traite des nègres ; enfin elle abolit complétement, en février 1794, l'esclavage de la race africaine.

A l'Assemblée constituante, Grégoire avait demandé que le nom de l'Être suprême fût inscrit au frontispice de la *déclaration des droits*, et que celle-ci fût accompagnée d'une *déclaration des devoirs* : à la Convention, il proposa une

déclaration du droit des gens, destinée à régler les rapports de la république française avec les nations étrangères. Cette pièce est la mise en pratique des doctrines chrétiennes dans les relations internationales.

Mais l'un des traits les plus éclatants de la vie de Grégoire est la courageuse persistance avec laquelle il proclama ses opinions religieuses au milieu des injures et des menaces que lui prodiguaient les partisans d'Hébert et de Chaumette. La Commune de Paris, voulant substituer aux cultes établis celui de la Raison, et l'évêque de la métropole, Gobel, ayant eu la faiblesse d'apostasier, on somma, en pleine assemblée, l'évêque de Blois d'imiter cet exemple. « Catholique par conviction et par sentiment, répondit » Grégoire à la tribune, prêtre par choix, j'ai été délégué » par le peuple pour être évêque ; mais ce n'est ni de lui » ni de vous que je tiens ma mission. J'ai consenti à por» ter le fardeau de l'épiscopat dans le temps où il était en» touré d'épines ; on m'a tourmenté pour l'accepter : on » me tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdi» cation qu'on ne m'arrachera jamais. Agissant d'après les » principes sacrés qui me sont chers, et que je vous défie » de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon dio» cèse : je reste évêque pour en faire encore ; j'invoque la » liberté des cultes. »

Défenseur de l'humanité en faveur même de ses adversaires, on vit encore Grégoire demander et obtenir la liberté des ecclésiastiques réfractaires entassés sur les pontons de Rochefort. Après leur délivrance, ces ecclésiastiques publièrent une relation de la captivité qu'ils venaient de subir, sans un mot de reconnaissance pour celui qui

l'avait fait cesser. C'est aussi Grégoire, comme il le rappelle dans une de ses lettres à l'archevêque de Paris, en 1831, qui réclama le premier, après la Révolution, l'ouverture des temples chrétiens : et des prêtres chrétiens ont assiégé de menaces son lit de mort; ils lui ont fermé la porte de ces temples.

Grégoire avait vu dans la révolution française l'application des préceptes de l'Évangile aux relations politiques. Bourdon de l'Oise le caractérisa parfaitement lorsqu'il lui reprocha, au club des Jacobins, de vouloir *christianiser la Révolution :* ceci explique fort bien la véhémente indignation qui le rend souvent injuste, dans ses ouvrages, envers ses coopérateurs au grand œuvre politique du XVIIIe siècle. Porter atteinte aux sentiments, aux habitudes religieuses, de toute sa vie, au corps ecclésiastique dont il faisait partie, c'était à ses yeux une déviation funeste des véritables principes révolutionnaires.

Mais, en même temps que la fixité de ses opinions et l'extrême irritabilité de son caractère donnaient assez fréquemment à sa parole et à ses écrits une sorte de violence, il avait su accoutumer sa raison à exercer un admirable empire sur ses passions, naturellement ardentes, et, dans la pratique de la vie, c'était l'homme le plus affectueux et le plus inoffensif. Un de ses biographes a pu justement lui appliquer la maxime de saint Augustin : *Immoler l'erreur et aimer les hommes.* On eût dit quelquefois qu'il y avait prédilection chez lui pour ses adversaires, tant il s'efforçait de les entourer de soins ; et, à voir la vivacité avec laquelle il défendait les droits des Israélites, des protestants, de tous ceux qu'il croyait égarés, on serait tenté de for-

mer, pour le peindre, l'alliance bizarre de deux mots qui jurent de se trouver ensemble : *le fanatisme de la tolérance.*

Après la clôture de la Convention nationale, Grégoire entra au conseil des Cinq-Cents, créé par la constitution de l'an III, et, après le 18 brumaire, il fit partie du nouveau Corps législatif. A trois reprises différentes, cette assemblée le présenta comme candidat au Sénat conservateur; mais ses opinions républicaines, qu'il continuait de professer hautement, même dans des allocutions officielles en présence des consuls, plaisaient médiocrement à la nouvelle cour; ses principes religieux, pratiqués avec exactitude, n'étaient pas un moindre scandale aux yeux de plusieurs philosophes peu tolérants. On essaya même d'obtenir de lui la renonciation à ces pratiques, mais il rejeta bien loin toute capitulation de conscience. Enfin son élection, longtemps retardée, eut lieu en décembre 1801.

Grégoire fit partie de la minorité du Sénat qui ne cessa de protester contre les complaisances de cette assemblée politique. Il s'opposa à l'usurpation des États romains, à la création des droits réunis, à l'établissement des tribunaux exceptionnels et des prisons d'état; il vota, avec deux de ses collègues, contre l'érection du gouvernement impérial, et combattit seul l'adresse à Napoléon au sujet du rétablissement des titres nobiliaires; enfin il se prononça contre le divorce de l'empereur et refusa d'assister à son nouveau mariage.

Tant que la puissance du maître sembla bien assurée, Grégoire et Lambrechts formèrent à peu près seuls l'opposition; mais, quand de premiers revers eurent dissipé le prestige, cette minorité se recruta et s'enhardit : des con-

ciliabules furent tenus, dans lesquels on s'entretenait des affaires publiques et des moyens de briser le joug impérial. Grégoire et quelques uns de ses amis rédigèrent même, chacun de son côté, des actes de déchéance motivés, et il avait été résolu que, l'occasion se présentant, on livrerait à la publicité celle des rédactions qui serait approuvée.

Le projet écrit par Grégoire a été conservé : c'est la diatribe la plus véhémente contre Napoléon. Quelque temps après, sa déchéance fut en effet prononcée par le Sénat, mais à la suite des revers de la guerre.

Grégoire ne fut pas compris dans la chambre des Pairs formée, en 1814, par les Bourbons, auquel il avait rappelé, dans une brochure énergique, qu'ils ne montaient sur le trône que sous la condition de proposer à l'assentiment national un pacte constitutionnel.

Il ne fut pas appelé davantage dans celle que réunit l'Empereur pendant les Cent-Jours.

La seconde restauration ne se contenta plus de le délaisser : elle le persécuta. Il se vit d'abord éliminé de l'Institut, dont il avait été l'un des créateurs; puis on s'efforça de l'atteindre dans ses moyens d'existence par une suspension prolongée de sa pension d'ancien sénateur. Il vendit sa bibliothèque pour vivre et se renferma dans une laborieuse retraite, à Auteuil, où il acheva des travaux littéraires pour lesquels dès longtemps il avait amassé d'immenses matériaux.

L'apparition du concordat de 1817 fut pour Grégoire une nouvelle occasion de monter sur la brèche. Il fit pa-

raître son *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane* (1818, 2me édit. 1826).

Les empiétements de l'ultramontanisme commençaient alors à inspirer de vives répugnances au pays ; l'espérance d'acquérir en Grégoire un défenseur éloquent et éprouvé des libertés religieuses, jointe aux grands souvenirs qui se rattachaient à son nom et au désir de répondre par une manifestation solennelle aux scènes de réaction qui venaient d'ensanglanter l'Isère, fixèrent sur lui les yeux des électeurs de ce département. Son élection, en réveillant toutes les haines contre-révolutionnaires, effaroucha la timidité du parti libéral dans la Chambre ; car le projet annoncé par les ultra-royalistes d'exclure comme *indigne* le nouveau député allait placer ce parti dans la fâcheuse alternative de ratifier une violation formelle de la Charte ou de compromettre son plan d'opposition parlementaire en prenant la défense d'un républicain avoué. On fit auprès de Grégoire, pour l'engager à donner spontanément sa démission, de vives instances que repoussa sa fermeté. La difficulté fut tournée au moyen d'un subterfuge législatif. L'élection de l'Isère fut annulée sans un motif nettement formulé, de manière que les uns pussent voter l'annulation pour vice de forme, tandis que les autres la prononçaient pour cause d'*indignité ;* et personne (hormis M. Dupont de l'Eure) n'eut le courage de repousser hautement cette injure de la tête du respectable vieillard. La calomnie profita de ces circonstances pour renouveler ses attaques dans les journaux soumis à l'influence du pouvoir. L'ancien évêque de Blois s'en plaignit à M. de Ri-

chelieu : « Je suis comme le granit, lui écrivait-il : on » peut me briser, mais on ne me plie pas. »

En 1822, une occasion se présenta encore à Grégoire de déployer le même caractère de dignité. Le chancelier de la Légion-d'Honneur lui ayant communiqué l'ordonnance du 26 mars 1816 sur le remplacement des anciens brevets par de nouveaux, Grégoire répondit par une renonciation au titre de commandeur dans cet ordre.

Pendant les quinze dernières années de sa vie, l'ancien évêque de Blois vécut dans une retraite studieuse, entretenant avec les savants de toute l'Europe une vaste correspondance, au moyen de laquelle il réalisait en quelque sorte le projet d'association intellectuelle qu'il avait autrefois proposé à la Convention. Un grand nombre d'écrits utiles furent le fruit de ses loisirs; nous citerons les principaux : *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes* (1824); *Histoire du mariage des prêtres en France* (1826); *De l'influence du christianisme sur la condition des femmes* (1821).

Fidèle au devoir qu'il s'était imposé de travailler constamment à hâter l'abolition de l'esclavage colonial, il publia aussi : *Des peines infamantes à infliger aux négriers; De la noblesse de la peau*, etc. : cette dernière brochure est en quelque sorte la conclusion d'un livre plus étendu : *De la littérature des nègres* (1808), où l'auteur s'efforçait de démontrer par des exemples l'absurdité du préjugé qui refuse aux noirs le même développement moral que nous reconnaissons chez les blancs.

Mais le plus important des ouvrages de M. Grégoire, celui dont la refonte l'occupait particulièrement dans ses

derniers jours, est l'*Histoire des sectes religieuses* (1810, 2 vol. in-8°; 2e édit., 1828, 5 vol.; le sixième et dernier est resté manuscrit [1]).

Le gouvernement sorti de la révolution de juillet 1830 ne répara pas envers Grégoire les injustices de la restauration. Trompé dans les espérances qu'il avait fondées sur cet événement pour la réalisation de ses idées politiques, le vieillard ne put maîtriser sa douleur; un chagrin rongeur s'empara de lui et détruisit en peu de mois ses forces qui lui avaient permis jusqu'alors de se livrer à des travaux assidus. Le mal moral rendit bientôt incurable un mal physique dont l'énergie de son âme triomphait depuis longtemps. Il expira le 28 mai 1831.

Les derniers moments de Grégoire furent pour ses anciens ennemis une nouvelle occasion de scandale, pour lui un nouveau triomphe de résignation et de fermeté. Dès

[1] C'est celui que nous publions aujourd'hui. Ce livre a les défauts et les qualités de tous ceux de l'auteur. Les richesses de l'érudition la plus variée y sont répandues. Grégoire, par ses immenses relations, la considération qui l'environnait, et l'empressement dont il était l'objet, a pu recueillir des informations curieuses qui n'auraient été données à nul autre. Mais il lui arrivait trop souvent de les admettre sans les avoir soumises à une critique assez sévère. Quant à la forme, quant au style, il s'en préoccupait peu, tout entier à la recherche des faits et des idées.

Ce sixième volume complète le plus grand travail littéraire de Grégoire. Sa dernière maladie vint interrompre l'impression qui commençait. Cependant quelques chapitres demeurés sans numéros d'ordre sembleraient annoncer que l'auteur avait le projet d'y faire des intercalations.

que la maladie eut pris un caractère de gravité, résolu d'accomplir ponctuellement tous les devoirs de la religion dans laquelle il avait vécu, il envoya prier le curé de sa paroisse de lui administrer les sacrements. L'archevêque de Paris lui fit annoncer que les secours spirituels lui seraient refusés s'il ne consentait à rétracter le serment civique prêté à l'Assemblée constituante. Le mourant ne voulut point souscrire à une pareille condition. Une correspondance s'engagea à ce sujet entre lui et l'archevêque, correspondance dans laquelle la dignité et la douceur évangéliques ne se trouvent pas du côté du supérieur dans la hiérarchie ecclésiastique. Les sacrements furent administrés par M. l'abbé Guillon, qui pensa que la discipline ne devait pas, dans de telles circonstances, l'emporter sur l'humanité.

Ces scandaleux débats s'étant terminés par un refus de sépulture, l'autorité civile dut s'emparer de l'église de l'Abbaye-aux-Bois, où la messe fut dite par un prêtre proscrit sous la Restauration pour avoir baptisé un enfant dont Manuel était le parrain. Au sortir de l'église, des jeunes gens dételèrent les chevaux du char funèbre, et le traînèrent à bras jusqu'au cimetière du Mont-Parnasse. Le cortége se composait d'au moins 20,000 personnes.

Cet article est une sorte de résumé de la notice biographique que nous avons placée en tête des *Mémoires ecclésiastiques, politiques et littéraires de Grégoire.* « Que de travaux accomplis, que d'exemples donnés ! avons-nous dit en terminant cette notice. Et pourtant cet homme a été peint comme un énergumène sanguinaire, comme un impie et comme un hypocrite; il a été persécuté par ceux qui

se déclaraient les ennemis de la religion et par ceux qui affectaient d'en être les défenseurs exclusifs; délaissé par le gouvernement impérial, il fut expulsé de l'Institut par les Bourbons, et déclaré indigne de siéger dans l'assemblée des représentants du peuple; il est mort négligé par le pouvoir révolutionnaire de juillet, qui n'a pas même su protéger sa cendre contre le fanatisme.

» Et cet homme, si l'Église chrétienne savait être fidèle à la pensée de son fondateur; si elle mettait au rang des premières vertus l'amour de l'égalité, au rang des premiers devoirs la charité envers ses semblables, au rang des premiers mérites celui de souffrir pour sa foi, cet homme serait, dans l'Église chrétienne, honoré comme un saint. »

H. CARNOT.

HISTOIRE

DES

SECTES RELIGIEUSES.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

NOUVEAUX ARIENS, SOCINIENS, UNITAIRES OU HUMANITARIENS.

L'Église catholique et la plupart des sociétés qui l'ont quittée reconnaissent en Dieu l'unité d'essence et la trinité des personnes. Sous le nom d'*Antitrinitaires*, on comprend ceux des hérétiques qui ont attaqué ce dogme, surtout les Ariens, les Sociniens, les Unitaires, trois branches principales subdivisées en beaucoup d'autres.

Les Ariens avouaient que Jésus-Christ est en-

gendré du Père de toute éternité, fondés sur ces paroles du Sauveur : *J'existais avant Abraham*, et sur cette prière : *Mon Père, glorifiez-moi de cette gloire que j'ai possédée avant la création du monde ;* mais ils soutenaient que le Fils et le Saint-Esprit sont subordonnés au Père. Leurs erreurs, nuancées d'explications différentes, amenèrent autant de dénominations : Subordinatiens, Artémoniens, Eusébiens, Aétiens, Eunomiens, Théodotiens, Psatyriens, Sabelliens. Ces derniers admettaient une Trinité modèle, c'est-à-dire trois composant une seule personne sous trois noms ; le Verbe et le Saint-Esprit n'étaient, dans leur système, que des émanations de la divinité. On sait quels ravages causa dans l'Église l'Arianisme, qui se reproduisit au seizième siècle sous des noms différents.

Un Catholique anglais, Philips, auteur d'une Histoire du cardinal Polus, attaque violemment Érasme, et lui reproche d'affaiblir les témoignages des prophéties sur la divinité de Jésus-Christ [1]. L'Encyclopédie britannique, répétant la même accusation, dit qu'Érasme, dans ses Commentaires sur le Nouveau Testament, semble ressusciter l'Arianisme. Contre cette calomnie et tant d'autres qui l'assaillirent, il suffit de consulter l'ouvrage intitulé : *Sentiments d'Érasme conformes à*

[1] *The History of the life of Reginald Polus*, in-8°, London 1767, t. I. p. 180 et suiv.

ceux de l'Église catholique sur tous les points controversés, dont l'auteur anonyme est Richard, curé de Triel [1], et l'*Apologie d'Érasme*, par Marsollier [2].

Mosheim, qui loue les Commentaires d'Érasme, sans inculper l'auteur, avoue que, dès le commencement de la Réforme, on y remarquait une tendance au Socinianisme [3], actuellement répandu dans toutes les ramifications protestantes. D'autres écrivains ont émis la même opinion sur l'origine d'une erreur à laquelle la famille des Socins donna son nom [4].

Les premiers qui, en Allemagne, osèrent attaquer la divinité de Jésus-Christ furent Martin Cellarius de Stutgard, Jean Campanus de Juliers, et un Bavarois Louis Hetzer, partisan décidé de l'Anabaptisme. Pour donner une idée de ses mœurs, il suffit de dire qu'il avait épousé treize femmes [5].

[1] *Sentiments d'Érasme*, etc., in-12. Cologne, 1688.

[2] *Apologie ou Justification d'Érasme*, in-12, Paris, 1713.

[3] Mosheim, t. V, p. 43, et *Archiv fur die neveste kirchen geschichte*, par Henke, t. IV, 2e cahier, p. 362.

[4] *Pensées libres sur la religion*, traduites de l'anglais, in-12, La Haye, 1721, t. II, p. 273 et suiv.

[5] Seb. Franck in Chron., an. 1531, Argentorati, p. 416. Ern. Sal. Cypriani, *Dissertatio de mortibus Socinianorum*, in-4°, Ienæ, 1704.—Bartholdi Krakevitsii, *Dissert.* 4a *de mortibus Socinianorum qui doctrinæ suæ virus in Italiâ, Galliâ, Germaniâ et Poloniâ primum sparserunt*, in-4°, Rostochii, 1705, p. 81. — Henr. Klaonigii, *Commentatio historica de hæreticis miserâ morte extinctis*, in-4°, 1767, Francofurti, p. 43 et suiv.

Sandius le place au nombre des martyrs du Socinianisme, quoiqu'il ait été décapité à Zurich pour ses crimes plus que pour ses erreurs. Bernardin Ochin, de la même secte, et, comme Hetzer, avocat de la polygamie, publia un écrit pour établir qu'elle est non-seulement permise, mais encore utile et édifiante.

Adam Neuser, ministre à Heidelberg, dit, dans une lettre à Gerlach, que celui qui craint de tomber dans l'Arianisme doit éviter le Calvinisme, car il n'a pas connu d'Ariens qui n'aient été auparavant Calvinistes. Lui-même, successivement Luthérien, Calviniste, Antitrinitaire, est jeté dans une prison. Il s'échappe en 1571, passe en Transylvanie, et de là il écrit à Sélim II, empereur turc, qu'en écartant la divinité du Christ, il y a conformité entre les doctrines de Moïse, de l'Évangile et de Mahomet; il adopte le Coran, et il le prêchera, si le sultan veut l'admettre au nombre de ses sujets [1]. Ce fut un bonheur pour le Christianisme, dit Leibnitz, que les Musulmans n'aient pas saisi ce moyen d'accroître leur nombre, car ils auraient trouvé des prosélytes chez les Sociniens, les Anabaptistes, les fanatiques. Neuser se fit Musulman et mourut à Constantinople en 1576 [2].

[1] V. la Lettre de Neuser à Sélim dans les Dissertations historiques sur divers sujets, par Lacroze, in-12, Rotterdam, 1707, p. 105.

[2] *Mélanges de Lessing*, t. II, p. 178, et la Lettre de Leibnitz à Lacroze.

Les Antitrinitaires, nommés aussi *Monarchistes*, parce qu'ils n'admettent en Dieu qu'une personne, ont pour antagonistes, à l'autre extrémité, les Trithéistes, qui admettent trois essences différentes entre lesquelles il y a subordination. Bayer prétend que Episcopius, Courcelles, Limborch, penchaient vers ce système [1], qui paraît également celui de Stinstra, connu par quelques écrits [2].

Dans le Parrhasiana de Leclerc, le Socinianisme se montre à découvert [3]. Divers auteurs, entre autres Richard Simon, placent Grotius sur la même ligne. Néanmoins, dans l'ouvrage intitulé : *Sentiments de quelques théologiens d'Hollande*, Le Clerc nie que Grotius fût Socinien [4], et dans la *Défense des Sentiments*, il déclare que lui-même rejette cette erreur [5].

Hâtons-nous de dire, avec Arnaud, qu'il faut distinguer les époques. Grotius, revenu de plusieurs erreurs, s'était progressivement rapproché des vérités catholiques; la preuve en est dans ses écrits contre Rivet, surtout dans le dernier, im-

[1] *De Monarchianis antitrinitariis antiquis et recentioribus et præside Baiero*, in-4°, Halæ-Magdeb., 1795.

[2] Walchius, *Compendium hist. eccles.*, in-12, Gothæ, 1757, p. 228 et suiv.

[3] *Nouvelles remarques sur Virgile et sur Homère*, in-8°, 1710, 2e part., p. 214.

[4] P. 392.

[5] P. 8 et p. 371 et suiv.

primé après sa mort, où il établit le grand principe des Catholiques, que la foi est fondée sur l'Écriture sainte, expliquée par l'Église et par la tradition [1].

On se borne ici à indiquer les différences principales parmi les Antitrinitaires.... Les *principales*, car on doute s'il est parmi eux deux individus dont les opinions soient identiques. Samuel Crellius, fils du fameux Jean Crellius, et professeur chez eux, mort à Amsterdam en 1747, et qui est réputé un des coryphées du parti, improuvait la dénomination d'Antitrinitaire. Il se disait Artémonien ou sectateur d'Artémon, qui l'était lui-même de Théodote de Byzance.

Les Sociniens, divisés en Biddléens, Pinczoviens, Farnoviens, etc., niaient la divinité de Jésus-Christ, dont ils avouaient cependant la conception miraculeuse par l'opération du Saint-Esprit. Jésus-Christ est le plénipotentiaire, l'envoyé de Dieu, qui l'a muni d'une sagesse supérieure pour révéler aux hommes ses volontés, leur donner un modèle de toutes les vertus, et leur enseigner la pénitence. Il a scellé sa doctrine par son sang et prouvé notre résurrection future par la réalité de la sienne, si cependant, selon quelques uns, le terme *résurrection* doit être pris dans l'acception littérale, au lieu du sens figuratif

[1] *Lettres d'Arnaud*, in-4°, 1775, Paris et Lausanne, t. III. Lettre, 891, à M. de Vaucel, p. 516.

qui indique seulement la conversion du cœur. Toute puissance lui a été donnée dans le ciel et sur la terre. Il est juge des vivants et des morts. Nous sommes justifiés par la foi en son nom ; nous invoquons le Père en son nom, car il n'y a pas d'autre nom sous le ciel par lequel nous puissions être sauvés [1].

Dans la confession de foi publiée par les Sociniens de Transylvanie, on lit, en parlant de Jésus-Christ : *Hunc ut æternum regem ac dominum nostrum* (*cui à Deo Patre, qui eum à mortuis excitavit, data est omnis in cœlo et in terrâ potestas*) *supplices divino cultu adoramus et invocamus, et ab eo salutem æternam præstolamur ut à judice vivorum et mortuorum*, etc. [2]. Ils ont, en général, conservé beaucoup d'expressions reçues dans l'Église catholique ; mais par des explications ils en détournent ou détruisent le sens : ils appellent ce culte *divin* « parce que c'est Dieu » qu'on révère en la personne de Jésus-Christ, » comme on honore un roi dans la personne de » son ambassadeur ; et personne n'est assez ab- » surde, disent-ils, pour conclure que par là on

[1] Hoornbeck, *In Socinianismo confutato*, in-8°, Ultrajecti, 1650-1664, t. III, et Klupfel, *Institutiones theolog. dogmat.*, 8°, Viennæ, 1803, part. 2, lib. 3.

[2] *Confessio fidei christianæ*, etc. ; elle a été imprimée séparément et réimprimée par Walchs, dans son recueil *Neveste religions geschichte*, 6e part., p. 354 et suiv.

» fait injure au roi, ni que cet ambassadeur est le » roi lui-même[1]. »

Le baptême administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous fait membres de l'Église. C'est le signe qui distingue le Chrétien du Juif et du Gentil, c'est le sceau de la rénovation que Dieu opère en nous, et rien de plus, car ils nient l'imputation du péché d'Adam à sa postérité; ils nient également le dogme de la satisfaction de Jésus-Christ, de l'expiation des péchés par ses mérites, et celui de l'éternité des peines; ils sont simultanément Latitudinaires et Pélagiens, ou, selon l'expression moderne, Arminiens [2].

Vissovatius admet les mystères révélés par Jésus-Christ, et il avoue, dans son livre sur la *religion naturelle*, qu'il faut le secours du Saint-Esprit pour entendre la Bible; mais, comme tous les Sociniens, en faisant profession de croire que les connaissances divines sont consignées dans les saintes Écritures, il veut que la raison seule l'explique; car, suivant eux, tout ce qui est au-dessus de la raison est contraire à la raison; d'où il suit qu'il ne faudrait admettre aucun mystère dans l'ordre de la religion, et nier même dans l'ordre de la nature une multitude de phénomènes qui frappent nos sens, et qui seront peut-être

[1] Walchs, *ibid.*, p. 381 et 382.

[2] Klupfel, *ibid.*, part. 1, p. 220 et suiv., et part. 2, p. 305, 460, etc.

à jamais inaccessibles à notre intelligence. Vouloir que, sans le secours de l'autorité et de la tradition, la raison seule interprète les livres saints, c'est lui accorder le privilége de fixer les dogmes. De là cette critique insidieuse et téméraire que respirent leurs écrits ; ce n'est donc pas l'Écriture qui est leur règle de foi, mais seulement la raison qui l'interprète à sa fantaisie. Mosheim trouve cette méthode très dangereuse, en ce que, voulant rabaisser les vérités révélées au niveau de l'esprit humain, elle rejette tout ce qui en excède les bornes étroites [1]. Comment Mosheim n'a-t-il pas vu que ce principe étant celui du Protestantisme, il doit conduire aux mêmes égarements? S'il eût vécu de nos jours, la nouvelle exégèse lui en eût fourni des preuves multipliées.

Telle est la doctrine des frères Polonais ou Sociniens, qui, dès leur naissance, firent tant d'efforts pour la répandre parmi les puissants de la terre, plus encore que parmi les peuples ; sur quoi Mosheim observe qu'en cela ils ont suivi une marche inverse de celle des autres missionnaires.

Les Sociniens, établis en Pologne sous le règne de Sigismond Auguste, vers l'an 1590, en furent chassés en 1660. Dans cet intervalle ce pays fut le centre du Socinianisme ; on l'enseignait publiquement à Racovie, petite ville actuellement ruinée du palatinat de Sendomir, où ils avaient établi

[1] Mosheim, t. V, p. 63 et suiv.

une espèce d'université; c'est à Racovie qu'ils imprimèrent leur fameux catéchisme et une foule d'écrits, dont la plupart furent ensuite réunis dans la collection volumineuse, et cependant incomplète, intitulée : *Bibliothèque des frères Polonais* [1].

Scalichius, ami de Socin, avait répandu sa doctrine en Prusse, où elle causa quelques troubles. Leurs adhérents, expulsés de ce pays en 1670, s'étaient maintenus dans les provinces limitrophes de la Pologne, à Rectow et à Andreswald, préfecture de Joannisberg; en 1721, on leur interdit tout culte public. Sous Frédéric II, ils ne furent point inquiétés, mais leur nombre était fort diminué, puisqu'en 1753 il n'était que d'environ soixante et dix personnes, dont quelques unes embrassèrent le Protestantisme [2].

En Hongrie s'étendirent quelques ramifications d'une secte dont la tige principale est en Transylvanie, où Fauste Socin l'avait plantée. Il eut pour coopérateurs François Davidis et Blandrate. Ce dernier avait publié, en 1561, une profession de foi qui reconnaissait la divinité de Jésus-Christ; mais secrètement il enseignait le contraire. Cet hypocrite fut réfuté avec succès par Pierre

[1] *Bibliotheca fratrum Polonorum*, 9 vol. in-fol. Irenopoli, 1656.

[2] Br. Ed. Sam. Bock, *Historia Socinianismi prussici*, in-4°, Regiomonti, 1754, et Jablouski, p. 420 et suiv.

Mélius, qui, suivant un historien, se montra comme un nouvel Athanase. Le clergé catholique de Hongrie combattit l'erreur par ses prédications et la condamna dans un synode. En 1574, Davidis ayant fait divorce avec sa femme, tomba dans le discrédit, ainsi que Blandrate, qui fut accusé du crime contre nature. Ces deux hérétiques se brouillèrent entre eux [1].

Davidis et ses adhérents ne voulaient pas qu'on invoquât Jésus-Christ; ce qui causa des démêlés et trouva des opposants. Ceux-ci alléguèrent que, conçu miraculeusement du Saint-Esprit, il est Fils du Père, qui lui a tout donné. En lui réside la plénitude de la divinité. Il est médiateur, rédempteur; dès lors il doit être invoqué et prié. Cette décision fut adoptée en 1638, et renouvelée en 1669. Des plaintes s'étaient élevées dans la secte contre plusieurs ministres qui, négligeant la formule scripturale du baptême, y substituaient la suivante : « Je te baptise au nom du » Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. » Actuellement il est reçu chez eux qu'il faut adorer Jésus-Christ, et baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ([2]).

En Transylvanie, le Socianisme est une des quatre religions légalement reconnues. Le nom-

[1] *Historia Unitorum in Transylvaniâ, per Petrum Bod,* in-12. Lugd. Batav., 1776.

[2] Pierre Bod, *ibid.*

bre de ses adhérents était, en 1779, d'environ trente mille [1], que Standlin porte à trente-deux mille [2]. Ils ont à Clausembourg un collége où l'on compte près de trois cents étudiants. D'après un mémoire publié par leur surintendant, nommé Lazar, on voit qu'en 1795, ils avaient cent dix paroisses, et cinquante-quatre succursales. Leur synode ou consistoire général tient deux sessions annuelles; l'une est fixée à Clausembourg, la seconde peut se tenir là ou dans une autre ville [3].

Que le Protestantisme, dès son origine, ait vu, dans toutes ses subdivisions, la doctrine socinienne s'insinuer et faire ensuite des progrès effrayants, c'est un fait incontestable. L'aveu cité précédemment de Mosheim est fortifié par celui d'autres écrivains de sa communion, dont le témoignage, par là même, n'est pas récusable [4]. C'est surtout dans l'université d'Altorf que le Socinianisme avait fait le plus de ravages. Zeltner en

[1] Walchs, dans son recueil *Neveste*, 7e part.

[2] La *Statistique ecclésiastique* de Standlin, t. I, p. 389 et suiv.

[3] *Achiv fur*, etc., par Henke, t. IV, 2e cahier, p. 362.

[4] *Nova acta eccles.* t. VI, p. 387.

D. C. G. *Hofmanni programma de Socinianismo passim hodiè grassante*, 1760.

Fred. *Spanheim elenchus controversiarum*, p. 134 et 135.

Honerbeck, *Summa controversiarum*, 7. p. 567.

Schroeck, *Hist. eccl.*, t. IV, p. 521.

a déduit les preuves dans un gros volume sur cet objet [1]. Ces auteurs indiquent nominativement les Sociniens connus ou cachés, tant chez les Luthériens que chez les Calvinistes. Quelques uns s'en glorifiaient, mais la plupart ne le professaient que clandestinement, et s'irritaient même lorsqu'on élevait des soupçons sur leur manière de penser, par la crainte de perdre les places qu'ils occupaient comme professeurs, comme ministres. D'autres ne repoussaient l'imputation de Socinianisme qu'en accusant d'intolérance les accusateurs. Ces dénégations ne trompaient personne; leur secret se trahissait par leur silence sur des vérités capitales, le péché originel, la corruption de l'homme, la satisfaction par les mérites du Sauveur; ils torturaient les textes les plus clairs de la Bible, en tâchant d'en ramener le sens à leurs opinions.

Pour combattre les progrès de la doctrine socinienne en Allemagne, quelques gouverneurs leur opposèrent.... quoi? des édits. En 1616, l'électeur de Saxe avait rendu un décret contre la propagation du Socinianisme [2]. Un de ses successeurs, cent soixante ans après, c'est-à-dire en 1776, enjoignait aux consistoires de Leipzic et de Wittemberg de réprimer les efforts des Sociniens.

En 1786, le roi George III proposait au con-

[1] *Historia arcani crypto-socinismi Altorphini*, par Zeltner.

[2] *Ergots lichkerten ans der kirchen historie und litteratur*, P. S. S. Schelhorn, in-4°, Ulm, 1762, p. 782.

cours un prix de cent ducats à celui qui, au jugement des théologiens de Gottingue, aurait le mieux prouvé la divinité de Jésus-Christ. Sur vingt-sept mémoires, on distingua celui de Flatt, publié en 1788, en faveur de ce dogme [1]. Un écrit anonyme, qui le combattait, fut attribué, dans le temps, à l'un des plus savants orientalistes de l'Allemagne.

Le duc de Wurtemberg (12 février 1780) avait publié un édit contre le Socinianisme, et le sénat d'Ulm défendit en conséquence de prêcher cette doctrine. En descendant à une époque plus rapprochée du moment actuel, nous trouvons l'édit du roi de Prusse, 9 juillet 1788. C'est un monument authentique de la défection religieuse parmi les Protestants; car l'article VII énonce que divers ministres se permettent de dénaturer le Christianisme et la Bible, les documents du salut, la révélation, les mystères, surtout celui de la réconciliation du genre humain, de la satisfaction par Jésus-Christ, et que, sous le nom d'éclaircissement (aufklarung), ils reproduisent les erreurs des Sociniens et des Déistes. La *Bibliothèque allemande universelle*, qui, depuis 1766, publiée à Berlin, avait répandu toutes les *nouvelles lumières de la réformation réformante*, chercha dans le Holstein une plus grande liberté jusqu'à la mort

[1] *Nova Bibliotheca ecclesiastica Friburgensis*, in-8°, Ulmæ, 1790. J. J. Fascicul. 3, p. 29 et suiv.

du roi Frédéric Guillaume et la cessation du pouvoir de Wollner, son ministre, et prit le nom de *Nouvelle bibliothèque universelle*.

Rien de plus illusoire que ces décrets émanés de princes protestants, contre une liberté de dogmatiser, qui résulte de la nature même du Protestantisme. Jésus-Christ, la sagesse éternelle, eût été le plus imprudent des législateurs, si, en donnant sa loi, il en eût livré l'interprétation, l'application et l'exécution aux caprices de notre faible intelligence ; telle est cependant votre hypothèse, puisqu'en matière de croyance, vous repoussez l'intervention d'une autorité quelconque. Rejetez le principe ou admettez les conséquences.

Le Socinianisme infiltré secrètement en Allemagne, y fut longtemps repoussé avec horreur. En 1642, à Stutgard, un ministre ayant été reconnu Socinien, ce fait, ajouté à d'autres, fut cité chez les Protestants comme une calamité [1]. En 1731, Neubauer félicitait l'université de Giessen de son zèle contre cette erreur. Il louait entre autres Rambach qui, l'année précédente, s'était signalé dans cette discussion [2].

En 1764, Ernesti publia une dissertation inti-

[1] *Acta hist. eccl.*, t. VI, p. 301 et suiv.

[2] *Commentatio de singulari Giessensium studio conservandæ purioris doctrinæ contra Socinianorum depravationes*, in-4°, Halæ-Magdeburgicæ, 1731.

tulée : *La dignité et la vérité de l'incarnation du Fils de Dieu démontrées*[1].

Wetstein, mort en 1754, ayant été suspendu de ses fonctions comme Socinien, se fit professeur chez les Remontrans d'Amsterdam[2], et donna une édition du *Nouveau Testament*, dans laquelle on crut entrevoir l'intention d'effacer ou d'affaiblir les preuves de la divinité de Jésus-Christ. Dans les *Actes des Apôtres*, ch. xx, 28, il substitue εκκλεσιαν Κυριοῦ, *l'Eglise du Seigneur*, à Του θεου, *Eglise de Dieu*. Rosenmuller fait observer que d'anciens manuscrits portent Κυριου, *du Seigneur*, et non Θεου, *de Dieu*[3]. Ces mots *Eglise du Seigneur* ne sont donc pas une fausse leçon, comme le prétend Ernesti. Mais Ernesti prouve très bien que les les deux leçons ont la même force pour établir la divinité du Verbe. Calovius avait déjà démontré la même chose[4].

La réputation des morts doit être respectée comme celle des vivants. Je reviens à Wetstein pour ajouter que dans ses Prolégomènes du Nouveau Testament, il repousse l'accusation dirigée contre lui de Socinianisme[5].

[1] *Dignitas et veritas incarnationis Filii Dei asserta*, in-4°, 1764.

[2] *Beytrage zu der act.*, etc., t. III, p. 703 et suiv.

[3] *Scholia in Nov. Test.* par Rosenmuller, in-8°, Norimbergæ, 1739, t. III, p. 251.

[4] *Specimen castigationum in J. Wetstenii editionem Nov. Test.* J. Ernestii, in-4°, Lipsiæ.

[5] *Prolegom*, in-fol., Amstelod., 1751, p. 198 et suiv.

La *Bibliothèque* de Nicolaï, commencée en 1766, est regardée comme un des ouvrages où l'on s'est le plus appliqué à déprécier la religion, à décrier ce qu'on nomme *Protestants orthodoxes*, c'est-à-dire attachés aux livres symboliques. Ce journal exerçait sur les opinions une espèce de dictature, et favorisait le Socinianisme sans l'énoncer formellement.

Basedow, à Dessaw, se disait Arien, ou plutôt Déiste, et voulait qu'on bâtît un temple à la Providence.

Semler, docteur de Halle, annonçait publiquement que, par ordre de ses supérieurs, il avait des choses plus utiles à dire que celles qu'on avait entendues jusqu'alors sur les trois Symboles des Chrétiens[1]. Dans ses ouvrages historiques et dogmatiques sur le Christianisme, il le réduit à n'être qu'une doctrine humaine.

G. F. Gruner, dans ses Institutions de théologie dogmatique, prétend que l'Église est en erreur sur la Trinité et l'expiation de Jésus-Christ. C'est le reproche que lui adressait, en 1795, le docteur Faxe de Lunden, en Suède[2].

[1] *Dissertatio historico-theologica de ortu veræ religionis systemate, progressu, statu hodierno sectæ unitariæ seu socinianæ ac de prono Protestantium ad illam transitu, auctore* J. G. Muller, in-12, Maguntiaci, 1788, et *Additamenta ad dissertationem.*

[2] *Dissertatio de studio emendandi constitutionem theologiæ dogm.* etc., *præside* Will. Faxe, 1795, Lundæ, p. 6.

La Lettre des Juifs de Berlin au docteur Teller, vers la fin du siècle dernier, révéla l'incrédulité de plusieurs ministres par les écrits que cette lettre fit naître. Au lieu de défendre le Christianisme contre les Juifs, il se bornait à le représenter comme renfermant une morale supérieure. En combattant Teller, Deluc, Protestant lui-même, déclarait que dans les universités protestantes de l'Allemagne, le Christianisme était sourdement attaqué[1] par des docteurs, au nombre desquels il compte Pott, alors professeur de théologie à Helmstadt, auteur d'un ouvrage intitulé : *Moïse et David pas géologues*[2]. Teller avait publié, en 1785, un *Dictionnaire du Nouveau-Testament*[3]. Il y distingue entre la doctrine et la manière de la proposer. Faxe lui reproche de rapporter à celle-ci des articles capitaux, tels que la conversion, la foi en Jésus-Christ, la justification[4].

Henke, autre professeur d'Helmstadt, a fort à cœur de détruire trois superstitions[5] : l'*Onomatolatrie* ou respect pour les expressions employées par les saints Pères; la *Bibliolatrie*, qui fait envi-

[1] *Correspondance particulière* entre M. le docteur Teller et M. Deluc, publiée par ce dernier, in-8°, Hanovre, 1803, p. XXIV et 140.

[2] *Moses und David kein geologen*, etc., in-8°, Berlin, 1799.

[3] *Wörterbuch des New-Test.*, in-8°, Berlin, 1785.

[4] Faxe, *ibid*, p. 61.

[5] *Lineamenta institutionum fidei christianæ*, 2e édit., 1795, in-8°, Helmstad, et *Gottingisch bibliotek*, t. II, p. 297.

sager les Écritures comme un livre descendu du ciel; et la *Christolatrie*, car adorer Jésus-Christ c'est, selon lui, un acte d'idolâtrie[1].

Augusti trouve la *Christologie* de saint Paul plus favorable au système d'Arius qu'à celui d'Athanase[2].

Cannabich prétend que le cri de l'apôtre saint Thomas, *mon Seigneur et mon Dieu*, n'indique autre chose que son étonnement. Le passage de saint Matthieu, *toute puissance m'a été donnée*, ne doit s'entendre, selon Cannabich, que de la puissance physique; il combat ensuite la divinité du Saint-Esprit. Les passages qui prouvent l'humanité du Messie n'excluent pas la divinité; mais Cannabich prétend, sans le prouver, que quand Jésus-Christ parle de son Père, comme plus grand que lui, il faut l'entendre de l'humanité et de la divinité[3].

Le professeur Gambord, dans un ouvrage danois intitulé : *Jésus moral*, ne montre le Rédempteur que comme un ambassadeur de la divinité envoyé aux hommes[4]; car le Socinianisme a été prêché aussi à Copenhague. Un ministre, dans un sermon, ayant parlé de Jésus-Christ comme s'il

[1] *Incrementa institutionum fidei christianæ*, in-8°, Helmstadii, 1795, p. 256.

[2] *Erganzung blattern*, de Halle, n° 75, t. I, p. 605.

[3] Voir *Journal d'Iéna*, 1799, t. I, p. 313.

[4] *Allgemeine litteratur zeitung*, Halle, 1804, t. IV, décembre n° 776 et suiv.

n'était qu'un homme vertueux, reçut des reproches de l'évêque, ce qui ne l'empêcha pas de continuer sur le même ton. L'évêque réclama contre lui l'intervention du gouvernement; mais tout ce qui en résulta c'est que, dès le dimanche suivant, toute la cour vint au sermon du ministre[1].

On n'a pas oublié l'affaire du ministre luthérien Schulz à Gieldorf, en Brandebourg, censuré en 1792 par le consistoire de Berlin, parce que dans ses sermons et ses écrits il attaquait la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection, sa mission et celle de Moïse. Mais il trouva des apologistes parmi ses confrères, entre autres Loeffer, surintendant de Gotha, le même qui a traduit du français en allemand le *Platonisme dévoilé*, de Souverain [2], ouvrage en faveur du Socinianisme. Quand on a connu Loeffer, on éprouve des regrets amers de voir un homme si distingué dans les rangs de ceux qui voudraient ébranler les vérités fondamentales du Christianisme.

Eckermann, théologien de Kiel, ne trouve dans l'Ancien-Testament aucune prophétie relative au Messie; il les rapporte toutes au royame terrestre de la famille de David[3].

De Vos, conseiller de cour à Weimar, consent

[1] *Lettre de M. Laville*, consul, 25 ventôse an V.

[2] Le *Platonisme dévoilé*, ou *Essai sur le Verbe platonicien*, par Souverain, in-8°, Cologne, 1700.

[3] *Erganzung blattern*, t. I, p. 90.

qu'on enseigne les hommes qui ont atteint la virilité, d'après l'ancienne doctrine; mais il veut qu'on procède autrement pour la génération nouvelle[1].

Le docteur Bock, en 1776, dans son *Histoire des écrivains antitrinitaires*, donna la notice de cent quarante-quatre[2] Certes, actuellement on pourrait doubler ce nombre.

En 1787, Schaeffer, élève du séminaire de Mayence, soutint, pour son doctorat, des thèses dirigées surtout contre Semler, Basedow, Steinbart, qui veulent réduire Jésus-Christ à la qualité de moraliste humain. Ils prétendent que les dogmes ne se sont introduits que par l'abus d'expressions métaphoriques et hyperboliques; que quand Jésus-Christ et ses Apôtres ont parlé de mystères, c'est par condescendance pour les préjugés des Juifs, et qu'il rectifiait cette doctrine dans ses instructions particulières. Steinbart regarde comme inutile d'examiner si Jésus-Christ est Dieu[3], et il distingue deux systèmes religieux : l'un pour le peuple, l'autre pour les savants. La religion chrétienne n'est, à son avis, que la religion naturelle, clairement exposée par Jésus-Christ, et nécessaire au peuple qui se conduit par

[1] *Das iahrhundert der aufklarung*, part. 2, in-12, Altona, 1798, p. 220 et suiv.

[2] *Historia Antitrinitariorum*, in-8°, 1776.

[3] *Steinbart system der Reinen philosophe*, etc., in-8° Zullichau, 1780, p. 275.

son autorité; mais inutile aux hommes instruits, qui ont la raison pour guide. Schaeffer réfute ces assertions et démontre l'absurdité de supposer deux écoles, deux enseignements, deux sortes d'auditeurs pour se débarrasser des mystères.

En 1788, Müller, alors professeur à Mayence, ensuite professeur et curé à Marbourg, publia une dissertation qui prouvait la tendance des Protestants vers le Socinianisme[1]; on lui prodigua des injures pour avoir dit la vérité. Le bibliothécaire de Vienne, Denis, dans son *Introduction à la connaissance des livres*[2], après avoir indiqué ceux des théologiens protestants, ajoute (la phrase est très longue, mais le fait est important) : « Depuis » un certain temps, les voix d'hommes fort savants » et fort considérables parmi eux, qui, suivant les » indications des journaux critiques, feraient » croire qu'ils veulent s'affranchir de la doctrine » de leurs symboles, particulièrement en ce qui » concerne la divinité de Jésus et les dogmes qui » y sont relatifs, s'élèvent si haut, et le nombre » de ceux qui, soit par leurs discours, soit par » leurs écrits, cherchent, les uns à retarder, les » autres à accélérer la chute totale de la théologie » érudite, est si grand, que Dieu, la religion, le » bien de l'humanité, imposent le devoir aux sa-

[1] *Dissertatio historico-theologica*, auctore J. G. Muller, in-12, Maguntiaci, 1788.

[2] Vienne, 1796, in-4°, p. 31.

» vants et aux théologiens d'entreprendre une ré-
» vision de leur enseignement, et de réunir toutes
» leurs forces pour s'opposer au torrent qui s'a-
» vance avec rapidité ; ce ne peut être aussi que le
» vœu des catholiques instruits. »

L'abandon des vérités révélées s'est fait sentir dans les sermons et les catéchismes. Le silence, l'indifférence pour les dogmes, les précipitent dans l'oubli. Quelques uns, regardés comme fondamentaux, obtiennent à peine une mention légère dans les chaires protestantes, où l'on ne parle plus guère de morale ; leurs discours ressembleraient à ceux des Théophilanthropes, si de temps en temps ils n'y mêlaient le nom de *Christ ;* car ils semblent dédaigner de prononcer entièrement le nom de Jésus-Christ.

Jipey, Calviniste, adresse des reproches à Zollikofer, prédicateur de Leipzic, dont les premiers discours avaient un caractère évangélique, mais qui, dans les derniers, évite de parler du sacrifice expiatoire du Sauveur, de ses mérites et des dons du Saint-Esprit[1]. Burkart, astronome de Leipzic, établi et mort à Paris, avait fait la même observation sur les ministres sociniens de cette ville : ils ont, disait-il, une manière de s'énoncer qui, sans compromettre leur opinion sur le Messie, les met

[1] *Geschiedems van de Kristicke Kirke door Jipey*, in-8°, Utrecht, 1807, t. VIII, p. 93.

à l'abri de la censure ; ils l'appellent le *divin Précepteur*.

Sur ce caractère des sermons protestants, voici ce qu'on imprimait en 1755 : « Ils ont pris le parti des moralités par défaut de piété, par défaut de talents pour la théologie et par des motifs de paresse; c'est une méthode pour prêcher sans être habile homme. Déclamer contre les vices ne demande ni un grand fonds d'esprit, ni un grand fonds d'érudition; mais instruire des grandes vérités du Christianisme et savoir les faire aimer, admirer et adorer, c'est de quoi ils ne sont pas capables. Je n'avance pas ceci témérairement : j'en connais plusieurs de cette malheureuse espèce, qui n'ont jamais compris ce que c'est que la religion chrétienne, et qui cependant se mêlent de l'enseigner, n'étant que de vrais *maquignons* de la parole de Dieu, » etc [1].

Avant moi, plusieurs apologistes de la religion ont fait ce raisonnement très simple : D'après l'Évangile et ce que Jésus-Christ dit lui-même, il est Dieu; sinon, il serait le plus grand fourbe qui ait paru. Et ce serait à un fourbe que nous serions redevables d'une morale vraiment divine, et d'une révolution qui, embrassant l'univers, présente aux hommes le code de ce qui peut assurer leur bonheur ici-bas et dans l'autre vie !

[1] *Acta historico-eccles.*, 1755, p. 255 et 256.

CHAPITRE II.

CONTINUATION DU MÊME SUJET.

Des systèmes ariens ou sociniens, modifiés à l'infini pour attaquer la consubstantialité du Verbe et du Saint-Esprit, ont été soutenus par plusieurs Antitrinitaires anglais : par Samuël Biddle qui, en 1644, avait réuni dans sa maison, à Londres, une petite congrégation; par H. Taylor, John Orton, Beuson, Benjamain Fawcet, Lardner, Kippis, Tompkins, Hopkins, Whiston, etc. Ces deux derniers n'ayant pas réussi à ériger des églises de leur secte, entrèrent et moururent dans celle des Général-Baptistes, qui a toujours eu beaucoup d'Antitrinitaires.

Paul Maty et Whitby étaient Ariens; Littleton et West soutenaient la subordination du Fils. Locke, Foster, Sykes furent accusés de Socinianisme. L'Université d'Oxford, en 1689, rendit un décret contre le livre *Naked Gospel*, l'*Évangile dévoilé* du docteur Arthur Bury, qui regardait comme inutile et même dangereuse la question de la divinité du Verbe. Bury, Chub et Collin passèrent du Socinianisme au Déisme.

[illegible] Hoadley était Arien, comme Clarke son [illegible] dont l'ouvrage, imprimé en 1712, fit grand [illegible] Clarke modifie la *Doxologie*, ainsi qu'il suit: [illegible] *Dieu par Jésus-Christ, son seul fils* [illegible] Après lui furent proposées d'autres formules de Doxologies sociniennes. Clarke admet [illegible] éternelle du Fils et du Saint-Esprit; [illegible] appelle Jésus-Christ une personne *divine*, à [illegible] de la puissance et de la connaissance qui lui [illegible] communiquées par le Père; il veut qu'on [illegible] un culte à Jésus-Christ, mais dans un sens [illegible]; ce culte se rapporte au Dieu suprême.

Thomas Burnet croit que la seconde et la troisième personne de la Trinité sont dépendantes; mais tellement unies à la première, que toutes ont les perfections divines et doivent être adorées.

Wallis pense que les distinctions de personnes sont purement modales. Ce sentiment paraît être aussi celui de l'archevêque Tillotson.

Isaac Watts, devenu Sabellien vers la fin de sa vie, admet la préexistence de l'âme de Jésus-Christ. Cette préexistence résout selon lui les difficultés et découvre des beautés d'expressions dans la Bible. Le système de Watts a été appelé *indwelling Scheme*, pour exprimer l'union ineffable avec Dieu.

Plusieurs Antitrinitaires avaient été punis en Angleterre avant Elwal de Wolverhampton qui, en 1717, fut traduit en justice comme coupable d'avoir nié la Trinité. Emlyn, ministre dissenter à Dublin, fut amendé et condamné à deux ans

de prison pour avoir prêché le Socinianisme dans une chambre. Sorti de prison, il vint tenir une assemblée unitaire à Londres, où il mourut, en 1746, laissant trois volumes d'écrits sur cet article.

Divers critiques attribuent à Vigile de Tapse le *Symbole* appelé de *saint Athanase*, et fixent l'époque de sa composition entre les années 426 à 430[1]. Quel qu'en soit l'auteur, généralement admis dans l'Église catholique, dont il exprime fidèlement la doctrine, il l'était aussi par les Églises protestantes; mais ensuite s'éleva une discussion à ce sujet.

Clayton, évêque de Clogher, s'affligeait de voir, dans la liturgie anglicane, les Symboles de Nicée et de saint Athanase; il en proposa la réjection, le 2 février 1756, dans la Chambre des pairs d'Irlande; son discours fut mal accueilli, surtout par l'ordre ecclésiastique. Le Primat disait que ses oreilles en tintaient dépouvante. Clayton publia, en 1764, la troisième partie de sa défense de : *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament.* Il y professe des maximes tellement opposées aux trente-neuf articles, que le roi George II voulait le faire poursuivre.

Le Symbole Athanasien a été attaqué par des Dissenters et des Anglicans. Le docteur Tucker croit que celui de Nicée suffit[2].

[1] Klotzius, *Acta litteraria*, t. I, *pars prima*, p. 225, etc.

[2] *British public characters* of 1798, in-8°, Londres, p. 142.

Prettyman avoue que le Symbole Athanasien est fondé sur l'Écriture sainte, sur la nécessité de la foi. Jésus-Christ et ses Apôtres la recommandent aussi expressément que la pratique des bonnes œuvres[1]. Les assertions de ce Symbole sont péremptoires; cependant elles n'indiquent pas le degré d'erreur qui peut conduire à la damnation éternelle; l'évêque pense qu'il ne fallait pas en admettre les clauses damnatoires[2]. On a vu, qu'en 1789, l'Église épiscopale protestante des États-Unis l'a exclus de sa liturgie par ce motif.

Un anonyme, qui se dit *orthodoxe protestant anglais*, veut qu'on tire le voile sur ce Symbole, dont les clauses damnatoires étaient contestées par Tillotson. Cette pièce, dit-il, a trouvé des défenseurs; mais il n'est pas de vice, pas d'absurdité qui n'en ait: sa lecture, restreinte à quelques jours déterminés (environ 14 jours), est actuellement omise dans beaucoup de paroisses[3]. Le *Christian observer*, en attestant le même fait, exhale ses plaintes sur cette omission qui paraît systématique[4]. Un acte du Parlement prescrit la récitation de ce Symbole, qu'on a comparé à une meule de moulin suspendue au cou de l'Église anglicane,

[1] *Evang. Marc.* XVI, 16.

[2] *Elements of christian theology*, etc., by George Prettyman, etc., 3e édit. in-8°, London, 1800, t. II, p. 219 et suiv.

[3] *Religions execrations*, *a lent sermon*, *by an orthodox british protestant*, in-8°, London, 1796, p. 18 et 19.

[4] *Christian observer*, de juillet 1821, p. 415.

et s'il est des ministres qui consentent à lire publiquement ce qu'ils ne croient pas, d'autres, pour n'être pas contraints à cette lecture, ont résigné leurs places.

Cardah, ministre à Wesham, dans le comté de Worcester, sous le pseudonyme de *Phileuteras Vigormensis* avait publié, en 1767, une défense de l'Arianisme répandu parmi les Presbytériens du nord de la Grande-Bretagne. Beaucoup de ministres en étaient imbus. Vers la fin du dernier siècle, le Socinianisme se montrait ouvertement; Wakefield et beaucoup d'autres ne s'en cachaient pas.

Un Anglican adressait, en 1798, les mêmes reproches aux ministres de son Église, qui, dans leurs sermons, glissaient rapidement sur les mystères, en évitant même de prononcer le nom du Rédempteur [1].

Bossuet avait prévu que la doctrine des Protestants les conduirait au Socinianisme et au Déïsme. Nightingale avoue que les prédictions des Catholiques à ce sujet sont accomplies. Vous n'avez, dit-il aux Protestants, aucun moyen de prévenir l'invasion de cette doctrine qui dérive de vos principes [2].

Les Sociniens tourmentent les textes bibliques

[1] *Reflections on the clergy of the established church*, 1798, p. 40 et suiv.

[2] *A portraiture of the roman catholic religion*, etc., 8°, London, 1812, p. 134, 224 et suiv.

qui établissent la divinité du Verbe et la trinité des personnes pour y trouver un sens conforme à leurs opinions. Harwood, qui parlait sans cesse « de Christianisme raisonnable, opposé à des mystères inintelligibles et absurdes, » donna une traduction anglaise du Nouveau-Testament. Boers lui reproche d'avoir dénaturé le passage suivant de l'Épître aux Colossiens[1] : *En lui habite corporellement toute la plénitude de la Divinité*[2].

Le célèbre passage de saint Jean, sur les trois témoins, est utile pour établir la consubstantialité des trois personnes, sans être nécessaire. D'autres textes y suppléent, par exemple, celui qui prescrit de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Ainsi pensaient Richard Simon, La Croze, Michaelis, Griesbach, qui, étant Trinitariens, contestaient néanmoins l'authenticité du passage[3]. Ce dernier l'a supprimé dans son édition du texte grec, qu'on a dernièrement réimprimé à Boston; mais si, d'une part, les Trinitariens déclarent que ce passage n'est pas nécessaire pour démontrer la divinité du Verbe, les Unitaires assurent n'être

[1] *Prima Epist. Joan.* v, 7.

[2] *Dissertatio inauguralis exhibens specimen observationum, ad nuperam Novi Testamenti versionem britannicam*, par Ch. Boers, in-4°, Trajecti ad Rhenum, 1768, p. 32 et suiv.

Har Wood traduit : *For in this scheme all the plenitude of divinity is collectively combined.*

[3] *Classical journal*, t. VIII, n° 15, p. 95 et suiv.

pas embarrassés en l'acceptant, parce qu'en interprétant à leur manière, l'expression, *ces trois sont une même chose*, ils prétendent y voir, non l'unité de substance identique, mais unité de volonté et d'opération [1]. Aussi les ministres genévois ont conservé le passage dans leur traduction française en 1802 [2]; mais il sera parlé de Genève dans un autre chapitre.

Porson, dans sa lettre à l'archidiacre Travis [3], en avouant que ce passage est dans le *Lectionnaire* grec, tâche de prouver que c'est une interpolation [4]. Mais ce passage est dans la confession de foi présentée au roi Huneric, en 485, par les évêques d'Afrique. Il est cité par saint Cyprien, saint Fulgence, saint Jérôme, Vigile de Tapse, Victor de Tude, etc. Certes, dit un évêque anglican (c'est je crois celui de Saint-David), auteur d'une dissertation nouvelle sur ce passage, un jury déciderait en faveur du texte dont l'authenticité, établie par

[1] *The Christian examiner*, in-8°, Boston, 1829, n° 33, p. 366.

[2] *Nouveau-Testament* de N. S. J. C., traduction nouvelle revue et approuvée par les pasteurs et professeurs de Genève, 3 vol. in-8°, Genève, 1802.

[3] *Letters to M. Archdeacon Travisin an wer to the defence of the three heavenly wittness*, etc., in-8°, London, 1790.

[4] Porson, p. 232, paraît ne connaître que l'édition de l'Αποστολος à Venise, in-4°, en 1602; Charles Butler de même ne cite que celle-là; mais il en est une autre in-4°, de 1533, où se trouve également le texte cité.

Bossuet[1], le fut ensuite par une dissertation de dom Calmet, que Porson paraît ne pas connaître, par Charles Butler dans ses *Horæ biblicæ*[2], et depuis, par Laurence et Holden[3].

Contre les attaques livrées en Angleterre à la divinité du Verbe, se sont présentés des athlètes pour la défendre. Aucun pays n'a produit un plus grand nombre de savants apologistes de la religion chrétienne. A la tête des défenseurs de la foi de Nicée, paraît l'évêque Bull[4]; tandis qu'en France, Berruyer et Hardouin semblaient préluder aux égarements d'un homme plus fameux par son apostasie, que célèbre par l'emploi de ses talents et de son érudition, Le Courayer.

Episcopius, en admettant ou feignant d'admettre la divinité de Jésus-Christ, faiblit sur la nécessité d'y croire[5], et ouvre la porte à cet indifférentisme qui, de nos jours, exerce ses ravages; cette idée est réchauffée dans un ouvrage posthume de Le Courayer, dont le docteur Bell, membre du clergé anglican, s'est rendu l'éditeur

[1] *Œuvres de Bossuet*, in-8°, Versailles, 1815, t. IV, p. 609 et suiv.

[2] *Horæ biblicæ*, 2e édit., t. II, p. 245 et suiv.

[3] *The scriptures testimony to the divinity of our lord J. C. illustrated, by the rev G. Holden*, in-8°, London, 1820.

[4] *Defensio fidei nicænæ*, in-4°, Oxford, 1685, et les autres traités publiés sur le même sujet par ce savant prélat.

[5] Episcopius, dans ses *Instituts*, l. 4, sect. 2.

en 1814, ce qui a surpris et choqué beaucoup de gens de sa communion[1].

D'après l'obscurité que présentent certains textes des Écritures, Le Courayer soutient que le point fondamental est de croire à la mission divine de Jésus-Christ et non à sa divinité, dont on trouve, selon lui, la première notion dans saint Justin, qui l'aurait empruntée des Gnostiques.

Si l'obscurité de quelques passages bibliques était un motif pour les rejeter, toute la révélation s'écroulerait. Prétendez-vous que Dieu ne puisse vous départir ses bienfaits que dans un degré illimité, ou qu'il soit tenu de les conférer à tous dans un degré égal? Le docteur Bull avait très bien expliqué les divers sens de ces mots : *Fils de Dieu*, dans leur application aux anges, aux hommes, au Messie. Quand Jésus-Christ prend la qualité de *Fils de l'homme*, c'est pour nous affermir dans la foi à son incarnation et retracer un mystère qui doit nous pénétrer d'admiration, d'adoration et d'amour[2].

Avant saint Justin, la divinité du Verbe était proclamée dans les écrits de saint Barnabé, de saint Ignace, martyr, et d'autres apologistes de

[1] *Traité où l'on expose ce que l'Écriture nous apprend de la divinité de Jésus-Christ*, par feu P. F. Le Courayer, in-8° de 387 pages, Londres, 1811.

[2] *Les grandeurs de Jésus-Christ et défense de sa divinité contre Hardouin et Berruyer*, in-12, en France, 1756, p. 76 et suiv.

la religion. Les Chrétiens étaient accusés d'idolâtrie, précisément parce qu'ils adoraient Jésus-Christ. Tout l'échafaudage érudit de Le Courayer s'écroule à la lecture des ouvrages de Bull, qui cependant lui étaient connus.

Les obstacles qu'opposa l'autorité civile en Angleterre à la propagation du Socinianisme n'en arrêtèrent que faiblement les progrès. Price et beaucoup d'autres en étaient partisans. D'autres, modifiant ce système, soutinrent que Jésus-Christ est un être purement humain et qu'on ne lui doit aucun culte; ils nièrent la conception miraculeuse, l'imputation du péché d'Adam à sa postérité. A l'imitation de Connor, auteur de l'*Evangelium medici*, ils tentèrent d'allégoriser les événements de la vie du Sauveur. David Williams, d'abord ministre dissenter, puis Arien, puis Déiste, voulant réunir tous les adhérents à cette dernière opinion, ouvrit une chapelle pour y prêcher sa doctrine. On a vu les détails de cette entreprise dans l'*Histoire de la Théophilanthropie*.

Priestley, quittant tout-à-coup son laboratoire de chimie pour se placer au rang des théologiens, déclare qu'ayant eu occasion de connaître en France des mécréants qui se disaient philosophes, il a reconnu qu'ils ignoraient même ce que c'est que le Christianisme[1], et il gémit de l'incrédulité

[1] *Memoirs of doctor J. Priestley*, p. 74.

de Francklin, qui avoue s'être peu occupé de connaître la religion[1].

La conduite de Priestley offre le contraste d'un écrivain qui établit avec force la certitude de la révélation, et qui cependant tâche de détruire plusieurs vérités capitales sur lesquelles reposent la foi et l'espérance du Chrétien. Quelques opinions bizarres préludèrent chez lui à des paradoxes plus étranges : par exemple, il réduit à un peu moins d'un an la durée du ministère public de Jésus-Christ. L'évêque de Waterford le combat, et appuie de nouvelles preuves l'opinion reçue que le ministère public du Rédempteur a duré environ trois ans.

A l'article *Nécessariens*, on a exposé les idées de Priestley qui voulait faire triompher leur doctrine dont il était zélé propagateur. Celle de la spiritualité de l'âme avait déjà été plusieurs fois discutée en Angleterre. Priestley, dans ses recherches sur l'esprit et la matière, prétend que l'âme n'est qu'une propriété résultante de la structure organique du cerveau, qui s'éteint par la mort; mais la résurrection lui rendra la vie. Quoiqu'il attaque l'immatérialité de l'âme, il soutient son immortalité, la certitude d'une vie future et des récompenses; mais il rejette l'éternité des peines.

Si l'âme est matérielle, elle est donc une sub

[1] *Memoirs of doctor J. Priestley*, p. 90.

stance étendue, inerte et solide. Belsham, un des plus fervents disciples de Priestley, assure que son maître désavouait ces inductions. Il admet l'hypothèse de Boscowich, au dire duquel la seule propriété connue de la matière est un pouvoir actif, qui se manifeste par des attractions et des répulsions de diverses sortes. La perception, le jugement et toutes les facultés de l'âme, sont des combinaisons résultantes de cette force attractive ou répulsive[1]. Price, quoique Arien, écrivit contre Priestley, qui fut également combattu par Horsley, Jamieson, etc.

Priestley, dans son *Histoire des corruptions du Christianisme*, et dans celle des opinions des premiers siècles sur Jésus-Christ, nie qu'il ait été impeccable, quoiqu'on puisse croire qu'il n'a pas commis de faute; il accuse d'idolâtrie la doctrine de l'Église gallicane concernant Jésus-Christ et ne reconnaît en lui qu'une créature, qui était le messager de Dieu. Dans une liturgie conforme à ses idées, il autorise les laïques à administrer la cène. Il eut des prosélytes parmi les Anglicans, plus encore parmi les Dissenters, et obtint la malheureuse célébrité d'être fondateur de la secte *unitaire*.

[1] *A discourse de livered at Hackney*, etc., 1804, *by Belsham*, 8°, édition de Boston, 1809, p. 103 et 101; et *A Vindicaten of certain passages in a discourse on occasion of the death of Priestley*, by Belsham, 8°, Boston, 1809.

Plusieurs congrégations dissidentes sont ariennes, sociniennes, unitaires, ainsi que beaucoup de *Clergymen*, quoiqu'ils ne croient pas devoir se séparer de l'Église établie, à laquelle ils sont liés par les émoluments de leurs places. De ce nombre était, dit-on, Pasley, auquel on reproche de ne s'être jamais expliqué clairement sur la divinité du Verbe.

En 1773, Lindsey, pourvu du *vicarage* de Catterick, une des paroisses de l'York-Shire, abandonna son poste et vint ériger à Londres une chapelle unitaire. En 1782, à lui s'associa Disney, son beau-frère, qui, par la même raison, s'était démis de son bénéfice. Lindsey a publié, avec quelques modifications, la liturgie de Clarke, adaptée au système unitaire[1], et beaucoup d'écrits pour justifier sa démarche[2] et attirer à son parti les étudiants des deux universités auxquelles il les adresse[3]. Burgh a réfuté les arguments de Lindsey[4].

[1] *The book of commun prayer reformed for the use of the unitarian congregation*, in-8°, London, 1792.

[2] *Apology of Theoph. Lindsey, on resigning the vicarage of Catterick*, etc., in-8°, London, 1774. — *Sequel to the Apology*, etc., in-8°, London, 1776.

[3] *An historical view of the state of the unitarian doctrine*, etc., by Lindsey, in-8°, London, 1783. — *Vindiciæ Priestleianæ an address to the students of Oxford, and Cambridge*, etc., by Theoph. Lindsey, in-8°, London, [illegible]. — *A second address to the students*, etc., in-8°, London, [illegible].

[4] *A scriptural confutation of the arguments against the* [illegible]

Précédemment on a parlé de Francis Stone, recteur à Cold-Norton[1], décédé en 1813. Les Unitaires en font un martyr.

Wendeborn assure que les Antitrinitaires les plus remarquables avaient presque tous étudié à Cambridge. Il trouve dans le clergé anglican et chez les Dissenters beaucoup de ministres ariens, sociniens, unitaires[2], dont la doctrine est plus ou moins imprégnée de leurs systèmes, car les nuances intermédiaires sont très multipliées ; on distingue même l'ancienne et la nouvelle école. Rees, Unitaire, est de l'ancienne école qui reconnaît, non pas la divinité de Jésus-Christ[3], mais sa dignité préexistante. La nouvelle école, aggravant les erreurs, ne trouve en lui qu'un simple mortel destiné à remplir, envers l'espèce humaine, les fonctions d'envoyé de Dieu..... On verra dans d'autres chapitres que des théologiens protestants d'Allemagne vont encore plus loin, et que leurs travaux démoliraient l'édifice entier du Christianisme, si la main divine, qui l'a fondé, n'en garantissait la stabilité.

Thomas Belsham espère que la doctrine unita-

Godheat of the father, the son and holy Ghost, etc., by W. Burgh, in-8°, York, 1779.

[1] *Histoire des Sectes*, etc., t. IV, p. 361.

[2] *A View of England owards the close of the eighteenth century*, by Wendeborn, 2 vol. in-8°, London, 1581, t. II, p. 410 et suiv.

[3] *Public characters of* 1801, 1802, p. 535 et suiv.

rienne élèvera sa tête glorieuse comme le cèdre au milieu des arbres. Il disait, dans un discours prononcé à Liverpool en 1818 : Il y a un demi-siècle, à peine connaissait-on l'unité de Dieu. Cependant il excepte Newton et Haynes, ami de Newton, auteur d'un ouvrage sur le culte et les attributs de Dieu et sur le caractère de Jésus-Christ[1].

Les Antitrinitariens comptent toujours dans leurs rangs un homme dont l'autorité, si éminente en astronomie, n'est d'aucun poids en théologie. Après avoir tant de fois répété que Newton était Arien, en a-t-on jamais donné la preuve? Ses écrits n'en fournissent aucune. On y trouve un mémoire qui conteste l'authenticité d'un passage de la première Épître à Timothée, chapitre III, verset 16, et celle du texte de saint Jean sur les trois témoins[2]; mais on a vu précédemment les mêmes passages attaqués par des savants qui, fondés sur d'autres textes incontestés, se déclarent Trinitariens. Newton était lié avec Whiston et Clarke, mais les liaisons sociales n'établissent pas l'identité de croyance. Bossuet était ami du ministre Paul Ferri, dont il réfuta le catéchisme.

Aux écrits cités précédemment contre les Unitaires, on peut ajouter ceux de l'évêque de Saint-

[1] *The present state of religions parties in England*, etc., by Thomas Belsham, in-8°, London, 1818.

[2] V. *Isaac Newtonis opera*, t. V, in-4°, London, 1785.

David, de Holden [1], de Carpenter, quoique ami de Belsham, son antagoniste, et ceux de Pye Smith, qui tient à cœur de justifier le Calvinisme, dont il est ministre, contre les attaques de Belsham [2]. Cette querelle est particulière à leurs sectes respectives ; mais un autre ouvrage de Pye Smith, qui intéresse tous les partisans de la révélation par son objet et par sa manière distinguée de le traiter, est celui qui développe les prophéties relatives au Messie [3]. C'est ici le cas d'indiquer comme excellent celui du respectable Agier, inconnu en Angleterre, et qui mérite d'être connu partout : *Prophéties éparses sur Jésus-Christ* [4].

Pye Smith prouve très bien que les Unitaires, en simulant de tenir à l'Évangile, le détruisent en réalité, et ne reçoivent les Écritures qu'autant qu'ils les trouvent conformes à leur système. L'Unitarianisme, dit Willberforce, a pour but d'échapper à la sévérité du Christianisme, de secouer le joug des préceptes évangéliques sans perdre le nom de Chrétien [5] ; il assure que leur secte n'est pas recommandable par l'excellence et la pureté des

[1] *The Scriptures testimony of the divinity of our lord Jesus-Christe*, by the rev. G. Holden, in-8°, London, 1820.

[2] *Letters to the rev. Belsham*, etc., by John Pye Smith, in 8°, London 1805.

[3] *The Scriptures testimony to the Messiah*, by John Pye Smith, in-8°, London 1818.

[4] In-8°, Paris, 1819.

[5] *A practical View of the prevaling religions system of pro-*

mœurs; elle est embrassée surtout par les Saducéens de la loi nouvelle, par les riches mondains qui, voulant jouir de la vie, ne voient dans la Bible que des métaphores, lorsque le sens littéral offre des conséquences qui les gênent. L'austérité de ce jugement ne doit pas choquer les partisans de la secte, puisqu'il n'exclut pas des exceptions. L'Unitarianisme réduit le Christianisme à n'être qu'un système qui heurte directement la morale évangélique, puisqu'en soutenant que l'homme trouve dans ses forces naturelles le principe de mérite et de démérite, il préconise l'orgueil pélagien, il ébranle les fondemens de l'humilité, vertu si importante que saint Augustin la place au premier rang de celles dont il faut se pénétrer.

D'après ce qu'on vient de lire, on voit que les Ariens admettent la préexistence de Jésus-Christ, sa conception miraculeuse et tous les dogmes catholiques, auxquels ils font une brèche en niant l'égalité des personnes divines, en établissant une subordination du Fils et du Saint-Esprit.

Les Sociniens, en niant la divinité de Jésus-Christ, supposent seulement que Dieu lui en accorde les attributs; revêtu d'une mission céleste, il est élevé au-dessus de toutes les créatures. le gouvernement du monde lui est conféré : à ces titres, un culte lui est dû.

fessed Christians, etc., by Will. Willberforce, in-8°, London 1797, p. 474 et suiv.

Les Unitaires, qu'en Angleterre et aux États-Unis on appelle quelquefois *Humanitariens*, parce qu'ils réduisent et ravalent la dignité du Messie à la seule qualité d'homme, nient sa conception divine, la rédemption par ses souffrances, l'efficacité du baptême pour effacer la tache originelle, puisqu'ils nient également sa transmission à la postérité du premier homme; ils rejettent conséquemment le Symbole des Apôtres, en un mot ils forment un système contigu au Déisme; mais comme le Déisme est assez généralement décrié en Angleterre, des Théistes, pour échapper à l'improbation dont il est frappé dans l'opinion publique, s'aggrègent aux Unitaires.

En 1808, les Unitaires anglais ont publié avec beaucoup de notes une traduction prétendue améliorée du Nouveau-Testament, faite, disent-ils, d'après le plan de l'archevêque Newcome, et sur l'édition du texte grec par Griesbach [1]. Mais Griesbach (déjà on l'a remarqué), en attaquant l'authenticité du passage de saint Jean sur les trois témoins, celui de la première Épître à Timothée, ch. III, v. 16, et celui des Actes des Apôtres, ch. XX, v. 28, déclare que cependant il croit à la divinité de Jésus-Christ. On reproche aux Unitaires qu'en

[1] *The New-Testament in an improved version upon the basis of archbishop Newcome's new translation with a correct text and notes critical by a society for promoting Christian Knowledge*, etc., etc., 612 pages, in-8°, London, 1808.

se couvrant du nom respecté de Newcome, ils ont voulu, par un prestige astucieux, faire prévaloir leurs erreurs, puisqu'en suivant la traduction de cet archevêque dans les passages où ils ne sont pas intéressés, ils s'en éloignent dans ceux qui contrarient leur système, par une témérité qui écarte les textes gênans ou qui en dénature la signification. On a compté jusqu'à 750 passages où leur version diffère de celle de Newcome; par exemple, le texte de saint Matthieu sur la conception miraculeuse de Jésus-Christ est d'une clarté irrésistible; alors ils l'impriment en caractères italiques pour insinuer que ce passage est apocryphe.

Le premier chapitre de l'Évangile de saint Jean est formidable pour eux, ils le dénaturent par une version telle qu'on n'en vit jamais et par des notes appropriées. Tous leurs efforts sont dirigés contre les passages où la divinité de Jésus-Christ est énoncée. Ils nient également celle du Saint-Esprit, qui n'est pas, disent-ils, une personne séparée, mais une personnification de qualité. Ils attaquent l'existence des bons et des mauvais anges. Les mots de Satan, démons, ne sont que la personnification du mauvais principe. La tentation de Jésus-Christ n'est pas un événement réel, mais une vision; sa passion n'est pas un acte expiatoire pour nos péchés, mais le sceau d'une nouvelle alliance. Partisans de la restauration universelle, ils nient l'éternité des peines.

Le mot αἰώνιος (éternel) est 71 fois dans le Nou-

veau-Testament. Il y a cinq passages où il ne s'agit pas de l'éternité proprement dite (voyez la note[1]). Les trois premiers se réduisent à un même sens, ils concernent l'existence de Dieu avant la création, les deux autres expriment une durée limitée seulement par l'existence temporaire du sujet, mais les soixante-six autres passages indiquent une éternité, une durée infinie de peines qui correspond à l'éternité des récompenses. Dans la seconde Épître aux Corinthiens, ch. IV., verset dernier, le mot αἰώνιος s'applique à l'état futur de l'homme dans une durée infinie, et ce passage est d'une clarté qui repousse toute argutie.

En dernier résultat, les tentatives de l'erreur aboutissent à faire jaillir avec plus d'éclat les vérités. C'est l'effet qu'a produit la version altérée du Nouveau-Testament par les Unitaires. Un cri général s'est élevé en Angleterre, des savans ont inséré d'excellents articles sur cet objet dans les journaux littéraires et religieux[2], et même publié des ouvrages séparés pour venger le dépôt de la parole divine. Tels sont ceux de Rennel et de Nares[3].

L'éditeur principal de cette traduction soi-disant

[1] *Rom.* XVI, 25. — II *Timoth.* I, 9. — *Tit.* I, 2. — *Philem.* 15. — *Judæ*, 3.

[2] *Quaterly review*, mai 1809, p. 315 et suiv. — *Christian observer*, t. VIII, p. 624 et suiv. Cet article est excellent.

[3] *Remarks on the version of the New-Testament*, etc., by the rev. Edwards Nares, 2e edit., 8°. London, 1814.

améliorée du Nouveau-Testament est, dit-on, Belsham, quoiqu'elle soit publiée au nom de la Société Unitaire pour l'*avancement du Christianisme et la pratique des vertus*. Elle en a tiré et distribué trois éditions. Cette Société est actuellement dirigée par M. Rées qui a traduit de latin en anglais le fameux catéchisme de Racovie auquel il a joint des notes.

Les *Humanitariens* ont des fonds appliqués à la propagation de leur secte [1]. Ils commencent même à employer, comme les Méthodistes, des missionnaires ambulans, et publient comme eux des relations de leurs progrès [2]. A cette occasion Nares remarque que, si dans un coin des trois royaumes britanniques meurt une femme qui ait embrassé l'Unitarianisme, ils en impriment aussitôt une notice plus ample que ne serait celle d'un empereur [3].

L'*Acte de tolérance* passé sous le roi Guillaume III n'y comprenait pas les Antitrinitaires, il privait même de tout emploi civil, ecclésiastique et militaire, quiconque était convaincu d'avoir, par ses discours et ses écrits, nié l'exis-

[1] *The unitarian fund for the promotion of Unitarianism by Mean of popular preaching.*

[2] Dans les journaux mensuels *The Monthly repertory of theology and general litterature* et *The Christian reformer.*

[3] *The annual register* et *For the year* 1813, in-8°, London, 1814, p. 56 et 57.

tence d'une des personnes de la Trinité. En cas de récidive, il était passible de trois ans de prison, etc.

En 1792, les Unitaires avaient présenté au parlement, contre cette loi pénale, une pétition qui, appuyée par Fox, fut combattue par Burke. Cette demande lui parut une hostilité qui tendait à renverser l'Église anglicane. A cette occasion, il cita une lettre de Priestley à Pitt. Son éloquence fit écarter la pétition. Cependant la législation existante fut modifiée par un acte passé l'an XIX du règne de Georges III, qui dispense les Unitaires de souscrire les trente-neuf articles de la foi anglicane: il y substitue la déclaration qu'on admet les saintes Écritures. Mais cette modification était réputée insuffisante. En 1813, un Unitaire, William Smith qui, depuis quarante-six ans sans interruption membre du parlement, y fut toujours le défenseur de la liberté politique, proposa de rapporter l'acte d'exclusion passé sous Guillaume III. Sa motion fut accueillie et l'acte fut annulé.

Les Unitaires anglais publièrent, en 1821, un écrit latin sur leur état actuel [1]. En remontant à son origine, ils revendiquent pour leur parti Réginald Peacock, évêque de Saint-Asaph, puis de Chichester vers le milieu du quinzième siècle, et

[1] *Unitariorum in Anglia fidei, historiæ, statûs, brevis expositio*, in-8°, 13 pages.

quelques autres Ariens et Sociniens de diverses époques.

L'admission dans les universités de Cambridge et d'Oxford exige, comme formalité indispensable, la souscription aux trente-neuf articles de la foi anglicane qui par là même en exclut les Unitaires, quoiqu'à celle de Cambridge ils aient toujours eu des partisans occultes. Pour obvier à cet inconvénient, ils ont un collége à Hakney, près de Londres, et une académie à York. Leurs étudiants ont d'ailleurs la ressource d'aller faire leurs cours aux universités d'Écosse, où la souscription anglicane n'est pas exigée.

Les journaux anglais ont donné d'amples détails sur les troubles arrivés en 1828 et 1829, parmi les Presbytériens d'Irlande. Au Synode d'Ulster, le consistoire a fait des efforts pour réprimer l'Arianisme qui paraît dominant dans leur société. Aussi les Unitaires se flattent d'avoir pour adhérens presque tous les Presbytériens et quelques uns chez les indépendans; tel fut Isaac Watt, théologien et poète, dont les cantiques sont usités dans beaucoup d'églises. La majorité des Général-Baptistes et dans les Particular-Baptistes, un parti nommé les *Unionistes* qui sont Unitaires, *sensu-sabelliano*. De ce parti était Robert Robinson, quoique précédemment il eût écrit en faveur de la divinité de Jésus-Christ. On lit dans le *Christian observer* que dernièrement, dans la Grande-Bretagne, ils avaient 223 chapelles, dont 206 en

Angleterre, et dont les trois quarts étaient originairement *Orthodoxes*. Les rédacteurs ajoutent qu'en général leurs congrégations sont peu nombreuses [1].

L'établissement d'une chapelle unitaire à Madras est cité dans cet écrit comme un événement qui les a comblés de joie. A Calcutta, ils ont envoyé un missionnaire et formé une espèce de club, qui, au nombre des adeptes, compte quelques Indiens, entre autres le bramine Rammohon-Roy [2]. Ils ont réimprimé à Boston, sur la morale évangélique, un ouvrage de ce dernier avec son portrait; mais avant de parler de leurs progrès en Amérique, le lecteur permettra une digression dont l'objet est aussi curieux qu'affligeant.

A diverses époques, des Sociniens, devanciers des Unitaires, firent des tentatives pour s'unir aux Musulmans, tentatives renouvelées par quelques Sociniens anglais qui, en 1682, prenant le titre d'Unitaires, adressèrent sur ce sujet une longue épître à Ameth-Ben-Ameth, ambassadeur de l'empereur de Maroc près de Charles II. L'ambassadeur refusa d'accorder l'audience sollicitée par les pétitionnaires. Ils disent que leur foi est celle de la primitive Église, et vantent beaucoup Arius. On se doute bien que Socin est cité avec éloges.

[1] *Christian observer*, t. XXV, p. 557 et suiv.

[2] *Christian observer*, in-8°, Boston, 1828, 75, p. 267 et suiv.

Pour se donner du relief, ils prétendent, très mal à propos, avoir pour adhérens les Chrétiens de saint Thomas, et beaucoup d'individus disséminés en divers pays. En un mot, ils se déclarent, sous le point de vue religieux, les hommes les plus voisins du Mahométisme.

Cette lettre, imprimée par Leslie dans son ouvrage sur la controverse socinienne, l'a été de nouveau par le docteur Horsley, qui a collationné son édition sur l'original conservé dans la Bibliothèque archiépiscopale de Lambeth. D'après cette vérification, la lettre a été reproduite, en 1820, par Fellus, ministre protestant aux États-Unis, dans un écrit contre les *Unitaires*[1].

Henri Sewal, Unitaire, prétend qu'on injurie sa secte en lui attribuant ce monument honteux, et que le nom d'*Unitaires*, employé par ceux auxquels on attribue la lettre n'était point alors usité; il ajoute que des Trinitariens zélés ont tenté, dans les Indes, de se procurer un accès facile chez les Idolâtres, en prouvant que la Trinité est un dogme de la mythologie orientale. Faut-il en conclure, dit-il, que les Trinitariens et les Indous sont identiques ou collatéraux?

Fellus répond qu'effectivement, le dogme de la Trinité trouve un motif nouveau de crédibilité

[1] *Historical documents and critical on Unitarism and Mahometism*, etc., by the rev. R. H. Fellus, in-8°, New-York, 1820.

dans la foi de l'ancienne Église juive et dans la mythologie de l'Orient. Alix, Fleming, Anisworth, Hutchinson ont établi ce fait historique; mais le Trinitarianisme et l'Indianisme ne peuvent être combinés et rapprochés comme l'Unitarianisme et le Mahométisme, car les Trinitariens ne peuvent dire aux Idolâtres : Nous sommes vos voisins pour le culte, nous adoptons vos idoles, etc.

Fellus soutient que les Musulmans sont plus près de l'orthodoxie que les Unitaires; car ceux-ci rejettent la conception miraculeuse de Jésus-Christ, tandis qu'elle est reconnue dans le Koran. Par supplément de preuves, il rapporte les opinions de Reland et de Leibnitz sur la proximité entre les systèmes unitaire et musulman, et l'aveu d'un fervent Unitaire, que de Chrétien devenir sectateur de Mahomet et réciproquement, c'est ne varier que sur la forme extérieure du culte, c'est changer seulement la couleur de l'habit[1]. Il aurait pu à ce témoignage joindre celui de Priestley, au dire duquel les Musulmans pourraient être convertis par les Sociniens, vu leur contiguité religieuse[2].

L'Unitarianisme a malheureusement franchi l'Atlantique. Déjà la Nouvelle-Angleterre avait quelques Ariens qui, trouvant sans doute leur

[1] *The Supremacy of the father asserted*, cité dans Fellus, p. 23 et 24.

[2] *Quaterly review* de février et mai 1809, 2e édit., p. 222.

profession de foi trop étendue, l'ont encore raccourcie; mais ils avaient commencé par l'Arianisme. Actuellement, beaucoup de jeunes ministres sont *Humanitariens*. Ces faits sont attestés par Moses Stuart qui, en 1819, combattait, avec beaucoup d'érudition, les sermons de Chauning, ministre à Boston[1]. Celui-ci, pour attaquer la divinité du Verbe, cite le psaume 45 (44 de la Vulgate), où il est dit que Jésus-Christ a reçu de son *Dieu l'onction*. Stuart répond que là il parle comme Messie incarné, et cette réponse est d'une justesse incontestable; mais Stuart est moins fort lorsqu'à son adversaire il oppose les diverses confessions de foi des sociétés protestantes et les textes de l'Écriture sainte; car Chauning lui répliquera que tout cela n'est pour lui d'aucune autorité; il contestera même le sens des passages bibliques qu'il entendra d'une autre façon. L'un et l'autre étant Protestants, qui sera juge de la contestation?

Les deux natures, divine et humaine, en Jésus-Christ sont, disent les Unitaires, une chose incompréhensible; mais l'union des deux substances dont l'homme est composé, est-elle plus compréhensible?

Des journaux unitaires établis à Baltimore ont trouvé un habile contradicteur dans un autre

[1] *Letters to the Rev. W. E. Chauning*, etc., by Moses Stuart, 3e édit. Andover, 1819, p. 152.

[2] *Ibid.*, p. 82.

établi à Washington. Celui-ci demande aux rédacteurs des premiers s'ils croient que Dieu ne puisse produire des choses qui surpassent notre intelligence. Toute la nature lui montre des mystères qui sont au-dessus de la raison, sans être contraires à la raison[1].

Dans cette controverse très animée, on n'a guère fait que répéter les objections et les réponses des ouvrages imprimés en Europe. Les principaux athlètes ont été, de la part des Unitaires, le ministre Chauning et Henri Wake, professeur de théologie, combattus par Moses Stuart et Léonard Woods, professeur au séminaire théologique d'Andover[2].

Les Unitaires ont des chapelles à Philadelphie, à New-York, à Boston et dans le voisinage. Lorsque, vers la fin du siècle dernier, leur culte fut établi en cette ville, le clergé des autres sectes ayant refusé d'ordonner le ministre qu'ils avaient choisi, cette fonction fut remplie par les principaux de la congrégation. Le voyageur Wansey, à qui nous empruntons ce fait, dit qu'ils se servent de la liturgie réformée par Clarke sans addition, mais avec quelques changements; ils ne conser-

[1] *Unitarism philosophicaly and theologicaly examined*, in-8°. Washington, 1821.

[2] *Letters to Unitarians*, etc., by Leonard Woods, in-8°. Andover, 1820. *Letters adressed to the Trinitarians Calvinists*, etc., by H. Wake, in-8°. Cambridge, 1820.

vent des symboles que celui des Apôtres[1]. De cette assertion dernière il faut conclure qu'ils sont moins hétérodoxes que leurs frères d'Angleterre. Peut-être n'ont-ils encore rien d'arrêté dans leur système, comme leur patron Priestley, qui, d'abord Calviniste rigide, passa graduellement à la croyance des *hauts* Ariens, des *bas* Ariens, des Sociniens, puis à celle des *bas* Sociniens, et qui, en 1787, ne savait pas encore quand sa croyance serait fixée[2].

Des Unitaires anglais avaient formé le projet d'ériger une église de leur secte à Paris, où ils ont quelques adhérents qui peut-être ont seulement ajourné leur entreprise. Récemment encore, ils y ont publié en anglais une brochure où, se traînant sur les pas de nos incrédules, ils répètent l'argument qu'unité et trinité se contredisent[3]. Comme si nous disions que trois personnes sont une personne; que trois Dieux sont un Dieu; au lieu de dire que trois personnes, ayant une même essence, ne sont qu'un seul Dieu.

[1] *The Journal of an excursion to the United-States of north America in* 1794, by Henri Wansey, in-8°. Salisbury, 1796, p. 43 et suiv.

[2] V. sa *Lettre à un philosophe incrédule* et sa *Défense de l'Unitarianisme*, en 1787, p. 111, et Fellus p. 21.

[3] *Why are you not a Trinitarian*, in-8°. Paris sans date, mais qui a paru en 1822 ou 1823; 18 pages in-8°.

CHAPITRE III.

GENÈVE PROTESTANTE.

La *Revue protestante* se plaint d'un écrivain qui dirige contre Genève la *vieille calomnie du Socinianisme*. Le journal de Genève, 6 août 1829, contient une récension des trois premiers volumes de l'*Histoire des sectes*. Aux éloges que veut bien m'accorder l'auteur de cet article, il ajoute que je *calomnie* le clergé genévois en l'accusant de Socinianisme; *car cette assertion banale ne fut jamais qu'une calomnie*.

Les aberrations de l'esprit sur les principes et sur les faits, quand il manque de données nécessaires pour atteindre la vérité, peuvent être involontaires; la calomnie ne l'est jamais. Fille de la lâcheté et de la méchanceté, elle part du cœur: elle est un vice, elle est un crime toujours méprisable et punissable. Certes, s'il m'était démontré que mon opinion sur le Socinianisme du clergé genévois, commune à tant de personnes et qui, chez moi, ne serait qu'une erreur involontaire, n'est pas fondée, je m'empresserais d'acquitter un devoir, et je goûterais un plaisir indicible en la rétractant.

Effectivement, cette accusation de Socinianisme est *vieille*, car dès le premier temps de la Réforme (dit Clugius, écrivain protestant), ceux qui attaquèrent la divinité du Verbe, Servet, Blandrate, Alciat, Gentilis, Socin, avaient appris, dans l'*Église helvétique*, à torturer les textes bibliques pour les plier à leurs systèmes[1].

Les expressions du symbole *Deum de Deo*, *Dieu de Dieu*, proclament l'identité d'essence de personnes divines. Sandius cite une lettre de Calvin, qui trouvait cette expression *dure*, et une lettre des ministres de Genève, qui la trouvaient *ambiguë*[2]; Hunnius aussi et d'autres ont cru remarquer une tendance à l'Arianisme dans Calvin. Cependant il refusa de donner la main au jurisconsulte de Pavie, Matthieu Gribault, accusé de Socinianisme, jusqu'à ce que celui-ci eût désavoué cette hérésie. L'hypocrite Italien fit à cette occasion une profession de foi, bientôt démentie par sa conduite[3].

Calvin n'avait-il pas déclaré que, si Servet, qui niait la divinité de Jésus-Christ, venait à Genève, il ferait en sorte qu'il y perdît la vie? Senebier

[1] *Clugii epistola de scriptis Cysceri*, in-8°. Wittembergæ, 1748, p. 64 et suiv.

[2] *Nucleus Historiæ ecclesiasticæ*, in-4°. Coloniæ, 1676, p. 69. — Sandius cite de Calvin *Epistola ad Polonos* et la lettre des ministres genévois au prince Nicolas Radzivil.

[3] *V.* *la Vie de Calvin*, par Bèze et le P. Anastase. *Histoire du Socinianisme*, in-4°. Paris, 1723, 2e part., p. 257.

avoue que cette phrase est révoltante, et il s'efforce d'atténuer l'odieux que le supplice de Servet fait rejaillir sur la mémoire de Calvin en disant qu'*il était tolérant comme son siècle*[1]. Bretschneider ajoute que Servet était coupable de blasphème aux yeux de Calvin, qui réclamait l'application des peines infligées aux blasphémateurs[2]. La condamnation de Servet fut approuvée par la plupart des chefs de la Réforme; Bucer avait même dit qu'il méritait plus que la mort. En provoquant le supplice d'un Socinien, Calvin prouvait que lui-même ne l'était pas. D'ailleurs sa secte professait alors la croyance à la divinité du Verbe, doctrine consignée dans la confession de foi, rédigée en 1566 et adoptée par les Calvinistes des autres pays. Leur liturgie, leurs catéchismes y étaient conformes. Cependant on voit, par la collection intitulée : *Acta historico-ecclesiastica*, publiée à Weimar pendant près d'un

1 *Histoire littéraire de Genève*, par Senebier, in-8°. Genève, 1786, t. Ier, p. 206 et suiv. Le procès de Servet, qui existait autrefois en original dans les archives de Genève, a été détruit, dit-on, comme flétrissant la mémoire de Calvin ; mais une copie, faite par un des magistrats, est passée à Paris dans les mains de son fils (M. Duvillard, correspondant de l'Institut), qui l'a communiquée à l'auteur. On y voit que Calvin, rusé et haineux, se cache derrière le rideau pour faire condamner Servet.

2 *Calvin et l'Église de Genève*, par Bretschneider, in-8°. Paris, 1822, p. 48 et suiv.

siècle, que depuis longtemps le Socinianisme était répandu dans le pays de Vaud [1].

En 1757, le rédacteur de la *Nouvelle bibliothèque germanique*, Formey, Calviniste lui-même, répétait cette assertion et le propos très répandu : *Il semble aujourd'hui qu'on fasse amende honorable aux mânes de Servet* [2].

Vers le même temps les erreurs d'Arminius, congénères à celles de Pélage, commençaient à prévaloir sur l'enseignement de Calvin.

En 1705, à Genève, on cessa d'exiger la souscription à la confession de foi et aux décrets du synode de Dordrecht ; les candidats au ministère furent tenus seulement de déclarer qu'ils acceptaient l'Écriture sainte. Mais d'après le vœu du gouvernement, cette décision fut tenue *secrète* pendant vingt ans ; ce qui prouve que dès lors une

[1] V. *Acta historico-ecclesiastica*, t. XX, p. 666, et *Nova Acta*, ann. 1758, p. 890 et suiv. Dans le cours de cet ouvrage, j'ai cité souvent la collection *curieuse et rare* intitulée : *Acta historico-ecclesiastica*, in-8°. Weimar, commencée en 1734, par J. Ch. Colerus, continuée par Ernst Bartholomai, ensuite par J. Ch. Bartholomai, son frère, jusqu'au XXIV[e] volume inclusivement. Ce dernier commença les *Nova Acta historico-ecclesiastica* ; sa santé délabrée l'ayant forcé de quitter ce travail, il fut remplacé par Schneider, surintendant d'Eisenach. L'ouvrage prit, en 1788, le titre *Acten Urkunden*, et il a été continué par un nouveau rédacteur jusque dans les premières années du siècle présent.

[2] *Nouvelle bibliothèque germanique*, par Formey, in-12. Amsterdam, 1720, p. 449.

révolution s'était opérée dans la doctrine. La vérité doit être prêchée sur les toits[1]. Si la nouvelle doctrine était la vraie, pourquoi cette clandestinité? pourquoi mettre sous le boisseau la lumière qu'il faudrait placer sur le chandelier[2]?

Remarquez encore que la profession de foi dans laquelle se trouve le dogme de la divinité de Jésus-Christ, était jointe autrefois aux diverses éditions de la Bible, du Nouveau-Testament et des Psaumes. Cet usage a cessé.

Le Socinianisme genévois, encore problématique aux yeux de certaines gens, fut mieux connu lorsque d'Alembert, dans l'Encycopédie, article *Genève*, annonça que plusieurs pasteurs de cette ville niaient la divinité de Jésus-Christ. La *vénérable compagnie* fit attendre, pendant quelques semaines, une réponse qui n'exigeait qu'une minute par *oui* ou *non*. Dans cette réponse du 10 février 1758, il est dit » qu'on avance contre toute » volonté que plusieurs (*ministres*) ne croient plus » à la divinité de Jésus-Christ et n'ont d'autre re» ligion qu'un Socinianisme parfait, etc. » Puis, dans une exposition ambiguë et diffuse, ils délaient leur doctrine concernant le Sauveur, mais en esquivant la difficulté, en évitant avec soin d'énoncer la Divinité[3].

[1] Matth. x, 27.
[2] *Ibid.*, v, 15.
[3] V. article *Genève* de l'Encyclopédie : *Profession de foi des*

A cette occasion, Jean-Jacques Rousseau, dans ses *Lettres de la montagne*, disait : « Les Réformés » de nos jours, du moins les ministres, ne con» naissent ou n'aiment plus leur religion. Un phi» losophe les pénètre, les voit Ariens, Sociniens; » il le dit et pense leur faire honneur; mais il ne » voit pas qu'il expose leur intérêt personnel, la » seule chose qui, généralement, décide ici-bas » de la bonne foi des hommes. Aussitôt alarmés, » effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'a» gitent, ils ne savent à quel saint se vouer; et, » après force consultations, délibérations, con» férences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on » ne dit ni *oui* ni *non*, et auquel il est aussi peu » possible de rien comprendre qu'aux deux plai» doyers de Rabelais. O Genévois! ce sont de sin» gulières gens que vos ministres! On ne sait ce » qu'ils croient ni ce qu'ils ne croient pas; on ne » sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : » leur seule manière d'établir leur foi, c'est d'atta» quer celle des autres, etc. »

Le professeur Jacob Vernet publia un traité de la vérité de la religion chétienne, tiré en partie du latin d'Alphonse Turretin. Dans l'*Avertissement* sur la seconde édition[1], Vernet annonce qu'il a changé le titre du premier livre en mettant : *De la*

ministres genévois, avec des notes d'un théologien, etc., in-8°, Amsterdam, 1759.

[1] in-8°. Genève, 1748.

grande utilité de la révélation, au lieu de la *nécessité*, parce que cette expression dernière, quoique susceptible d'un bon sens, lui a attiré des objections auxquelles il défère.

Vernèt, dans son *Instruction chrétienne*, parle de Jésus-Christ, mais pas de sa divinité. Cette omission affectée équivalait à une déclaration formelle. Tous les doutes, s'il en pouvait rester, disparurent, lorsqu'en 1777, sous sa présidence, fut soutenue » une thèse qui refuse à Jésus-Christ » la qualité de *Dieu le Fils*, parce que cette ex- » pression semble l'égaler au Père, quoiqu'il lui » soit inférieur et qu'on ne doive pas lui rendre le » même honneur. « Le célèbre historien Jean de Muller, qui était Calviniste, parle avec indignation de cette thèse dans laquelle, dit-il, Vernet, à l'âge de 82 ans, professe l'Arianisme[1]. Si telle n'était pas la doctrine de la *vénérable compagnie*, ne devait-elle pas censurer cet ouvrage d'un de ses membres? Le silence qu'elle a gardé admet-il un doute?

Les remontrances du clergé, présentées à Louis XVI, en 1780, contre les progrès du Protestantisme, s'expriment ainsi : « Sans invoquer la » notoriété publique et sans se prévaloir des aveux » échappés à l'indiscrétion de célèbres Calvinistes, » n'avons-nous pas vu l'école de Genève donner,

[1] *Lettres de Jean de Muller*, traduites par M[lle] Streek., in-8°. Paris, 1812, p. 291 et 294.

» il y a trois ans, le scandaleux spectacle d'une
» thèse publique, non contredite, dans laquelle on
» n'a pas rougi de mettre en problème la divinité
» de notre Seigneur Jésus-Christ, borne immuable
» qui sépare toujours le simple déisme du Chris-
» tianisme? »

Dans toutes les communions, les livres usités pour l'enseignement public sont des témoins de la doctrine qu'on y professe. Jusques vers l'an 1780, on enseignait à Genève le catéchisme de Calvin, qui reconnaît que Jésus-Christ est *Dieu et homme*, ceux d'Esterwald et de Superville s'expriment de même. Vinrent ensuite des catéchismes d'où l'on écartait des vérités importantes; celui de Roustan et celui de Jacob Vernet, qui a élagué le péché originel, la Trinité, l'incarnation. Sur l'éternité des peines, il prétend que dans la Bible on trouve le pour et le contre. *Jésus-Christ est le Messie, le Fils de Dieu;* mais on sait que les Sociniens de Transylvanie emploient les mêmes expressions[1].

Dans les éditions du catéchisme en 1802, 1810, 1814, Jésus-Christ est seulement une créature plus parfaite que les autres; nous devons être (édition de 1814) pénétrés pour lui de respect. Déjà Laget, dans un de ses sermons, disait, en parlant de Jésus-Christ, « qu'il paraît grand, qu'il paraît

1 *Catéchisme à l'usage des jeunes gens de toutes les communions chrétiennes*, par Jacob Vernet, pasteur, in-12. Paris, 1796.

» digne de notre *estime* et de notre amour[1]. » Depuis longtemps les sermons avaient un caractère analogue aux nouveaux catéchismes. Même silence sur le péché originel, la rédemption et la divinité du Verbe. Le ministre Empeytas, dans un écrit fort de raisons, compte, depuis 1761 à 1815 197 sermons imprimés, où l'on évite de mentionner ces articles, quoique souvent la nature des sujets traités dût conduire à parler du Sauveur[2]. Le même fait observer que chez les Protestans Saurin conserve de la célébrité, seulement pour le talent, mais non pour la doctrine.

Dans la liturgie de Genève, la confession des péchés commençait par ces paroles :

« Seigneur Dieu, Père éternel et tout-puissant, » nous reconnaissons et nous confessons devant ta » sainte majesté que nous sommes des pécheurs, » nés et conçus dans la corruption, incapables par » nous-mêmes et sans ton secours de faire le bien, » transgressant tous les jours et en plusieurs ma- » nières tes saints commandements, etc. »

La réimpression de cette liturgie suscita des contestations. Plusieurs ministres voulaient qu'on retranchât ces mots : *conçus et nés dans la corrup-*

[1] *Sermons* de Laget, t. II, p. 349.

[2] *Considérations sur la divinité de Jésus-Christ*, adressées à MM. les étudians de l'auditoire de théologie de l'Église de Genève par Henri-Louis Empeytas, Genevois, in-8°. Lyon. A l'occasion de cet ouvrage, M. Labouderie a publié des observations qui fortifient celles de M. Empeytas.

tion, incapables par nous-mêmes de faire le bien. Deux ou trois ministres s'opposèrent avec force à ce retranchement; les autres cédèrent enfin aux représentations, quoique cependant ils aient omis le mot *conçus* dans l'édition de 1788 et dans celle de 1807, ce qui équivaut à la négation du péché originel; et qu'ils persévèrent à ne pas prononcer ces paroles lorsqu'ils lisent la confession des péchés. Mercier, ministre de l'Église calviniste française à Londres, les omettait aussi, et je crois me rappeler que c'est lui-même qui me l'a dit.

Des traductions calvinistes de la Bible furent imprimées dans les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, en 1535, 1551, 1605, 1723, 1736, etc., etc. Toutes offrent des disparités avec la traduction nouvelle, publiée en 1805 par la compagnie des pasteurs. Ils ont altéré plusieurs passages concernant la divinité du Verbe; en voici quelques échantillons :

Le prophète Michée, ch. V, v. 2, parlant de Bethléem, s'exprime ainsi : » De toi sortira le do» minateur d'Israël, et ses issues sont d'ancienneté » des jours éternels. « Traduction de 1723; celle de 1805 dit : Son origine remonte *aux temps les plus anciens.*

Dans saint Matthieu, ch. II, les Mages, parlant du nouveau-né, disent qu'ils sont venus l'*adorer.* A cette expression de l'édition de 1623, celle de 1805 substitue ces mots : Nous sommes venus lui *rendre hommage.* Au verset 2 du même chapitre,

ils substituent de même l'*hommage* à l'adoration.

Dans la seconde épître de saint Pierre, ch. I, v. 1, la traduction protestante de 1723 porte : La justice de notre *Dieu et Sauveur Jésus-Christ;* dans celle de 1805 on lit : La justice de notre Dieu et de notre Sauveur. La disjonctive *de* est-elle là sans intention?

S'il restait quelque doute sur le consistoire genévois, il s'évanouirait à la lecture du règlement du 3 mai 1817, qui doit être signé par tous les aspirants au ministère avant d'entrer en fonctions. En voici la teneur.

« La compagnie des pasteurs de l'Église de Ge-
» nève, pénétrée d'un esprit d'humilité, de paix et
» de charité chrétienne, et convaincue que les
» circonstances où se trouve l'Église confiée à ses
» soins, exigent de sa part des mesures de sagesse
» et de prudence, arrête, sans porter aucun juge-
» ment sur le fond des questions suivantes et sans
» gêner en aucune manière la liberté des opinions,
» de faire prendre, soit aux proposans qui deman-
» deront à être consacrés au saint ministère, soit
» aux ministres qui aspireront à exercer dans l'É-
» glise de Genève les fonctions pastorales, l'en-
» gagement dont voici la teneur :

» Nous promettons de nous abstenir, tant que
» nous résiderons et que nous prêcherons dans les
» églises du canton de Genève, d'établir, soit par
» un discours entier, soit par une partie de dis-
» cours dirigée vers ce but, notre opinion :

» Sur la manière dont la nature divine est unie
» à la personne de Jésus-Christ ;
» Sur le péché originel ;
» Sur la manière dont la grâce opère ou sur la
» grâce efficiente ;
» Sur la prédestination.
» Nous promettons aussi de ne point combattre,
» dans des discours publics, l'opinion de quelque
» pasteur ou ministre sur ces matières ; enfin,
» nous nous engageons, si nous sommes conduits
» à émettre notre pensée sur l'un de ces sujets, à
» le faire, sans abonder dans notre sens, en évitant
» les expressions étrangères aux Saintes-Écritures,
» et en nous servant autant que possible des termes
» qu'elles emploient. »

Ainsi la compagnie qui se félicite d'avoir secoué le joug des Formulaires en impose un négatif, puisque sur des points de doctrine diamétralement opposés entre l'ancien et le nouveau Calvinisme, les aspirans au ministère sont textuellement soumis à garder le silence.

Des faits plus récens ont fortifié l'opinion répandue sur la doctrine genevoise. Le professeur Chenevière ne croit pas que la désobéissance d'Adam soit imputable à sa postérité, et qu'elle soit infectée du péché originel ; il ridiculise ces gens qui exhument une confession de foi morte, en 1705, de vieillesse ou de maladie ; il la compare au grand clou que saisit Jahel pour attacher son ennemi à la terre. Quant à la divinité de Jésus-

Christ, sa pensée se manifeste dans plusieurs passages, et d'ailleurs il se félicite d'avoir repoussé selon ses forces la *manie athanasienne* [1].

Les mêmes opinions se reproduisent dans un cours d'étude de la religion chrétienne par le ministre Anspach.

Hayer, autre ministre, ne se laisse guider ni par le concile de Nicée, ni par Athanase, ni par Calvin [2].

Un discours du pasteur Fernex, prononcé au consistoire de Genève le 14 janvier 1819, complète les aveux qui précèdent.

« Genève jouissait depuis près d'un siècle du » calme religieux; elle pouvait hardiment sou» mettre sa croyance à l'examen de sa raison, sé» parer les vérités fondamentales incontestable» ment enseignées dans l'Évangile, de celles qui, » par leur nature et la diversité des intelligences, » ne sont pas d'une égale importance; elle pou» vait, en s'attachant fortement aux unes, suspen» dre son jugement sur les autres, attendre que » de nouvelles lumières lui permissent de pro» noncer avec plus de maturité. Mais cet heureux » privilége, elle le possédait comme à l'insu des » autres Églises; contente de jouir de la paix, elle

[1] *Causes qui retardent, chez les Réformés, les progrès de la théologie*, par M. Chenevière, 2e édit., 8°. Genève, 1820, p. 31, 48, 56 et p. x.

[2] *Coup d'œil sur les confessions de foi*, 8°. Genève, 1818.

» n'aspirait point à paraître avoir secoué un joug
» auquel, partout ailleurs, on était encore trop
» asservi pour qu'elle pût espérer de faire goûter
» ses principes. Cependant on l'accuse de s'écarter
» de la doctrine reçue, de mettre moins d'impor-
» tance à certains dogmes, qui, dans d'autres
» temps, avaient beaucoup agité les esprits; on la
» presse de répondre, elle hésite, elle craint d'en-
» gager des querelles; on insiste, et quoique dé-
» cidée à demeurer fidèle au silence que les cir-
» constances et l'autorité des chefs de l'état lui
» imposaient, elle laisse en quelque sorte échap-
» per son secret, qui, révélé à certaines époques,
» eût révolté les esprits, et à d'autres n'eût fait
» aucune sensation; mais qui, dans la fermentation
» religieuse qu'on remarque partout, avec l'ac-
» croissement et le développement des lumières,
» peut produire des effets utiles. »

Sur quoi le ministre Bost[1], un des Séparatistes, s'écrie : « L'avons-nous bien entendu? Avons-nous
» bien lu? l'Église de Genève faisant des progrès à
» l'insu des autres Églises; l'Église de Genève se-
» couant, sans le vouloir paraître, un joug qu'on
» gardait partout ailleurs et appelant un joug la
» profession des anciennes doctrines; ses conduc-
» teurs ayant un secret et le laissant échapper
» comme malgré eux, résolus par conséquent, s'ils

[1] *Genève religieuse en mars* 1819, par Bost, ministre du saint Évangile, 8°. Genève, 1819, p. 12 et 15.

» l'avaient pu, à aller encore plus loin; un secret
» qui, révélé à certaines époques, eût révolté les
» esprits; et voilà, mes compatriotes, comme on
» vous conduisait, voilà comme l'Église était menée
» jusqu'au 14 janvier de l'année présente, etc. »

Abauzit avait parlé de Jésus-Christ comme d'un homme infiniment élevé. « Dieu a envoyé son fils,
» mais celui qui envoie est plus honorable que
» l'envoyé. Le Saint-Esprit est la vertu, la puis-
» sance de Dieu qu'on personnifie[1] ». Cette doctrine conserve des partisans. Il est des ministres qui, dans la relation du père au fils, établissent une subordination analogue à celle que présentent ces deux qualités dans l'espèce humaine. Ils repoussent la qualification de Sociniens, se disent seulement Ariens, et prétendent même avoir sur Jésus-Christ une idée plus élevée que les sectateurs d'Arius.

La différence est ici du plus au moins, mais la distance entre des erreurs ne peut jamais imprimer à aucune le caractère de la vérité. D'autres parlent de la divinité du Verbe comme étant une opinion et non un dogme. Trois, seulement, dit-on, le reconnaissent; deux autres se bornent à ne pas le combattre. Je saisis avec empressement l'occasion de rectifier ce qui, dans une édition précédente, concerne le pasteur Moulinié.

[1] *OEuvres diverses* d'Abauzit, 8°. Londres, 1770, t. Ier, p. 107, sur l'épître aux Hébreux, et p. 127, de l'honneur qui est dû à Jésus-Christ.

En 1789, il publia son livre : *le Lait de la parole!* Un passage m'avait paru entaché de Socinianisme, je l'avais signalé comme tel, et je persiste à croire que l'auteur s'était énoncé d'une manière fautive. Mais ses sentimens ne sont pas problématiques, et mes doutes à cet égard s'évanouirent, en apprenant qu'en 1810 il avait prêché d'une manière éclatante la divinité de Jésus-Christ. Le plan de son discours, qu'il voulut bien me communiquer, m'en fit désirer la publication. Il y a suppléé abondamment par d'autres ouvrages : *Connaissance de Jésus-Christ*, et spécialement par celui qu'il a publié en 1822 : *Leçons de la parole de Dieu sur la divinité du Rédempteur de l'univers*, où il démontre, par la tradition, que dès l'origine du Christianisme ce dogme était fondamental. « Arius, dit-il, osa l'attaquer, mais la providence, » qui tire le bien du mal, s'en servit pour resserrer » les liens des diverses parties de la chrétienté, et » pour donner plus d'éclat à la foi primitive, par » les décrets du concile œcuménique de Nicée. Il » ajoute : comme je cite fréquemment Bossuet au » sujet du dogme de la Trinité, on pourrait croire » que ce dogme est particulier à l'Église romaine ; » je dois dire qu'il appartient tellement à l'Église » universelle, qu'il a toujours été défendu par les » plus célèbres docteurs grecs, latins et protestans ; » que les Réformateurs ont été unanimes à le re- » connaître, quoiqu'ils aient divergé entre eux à

» d'autres égards; et qu'il fait partie des confes-
» sions de foi de toutes les églises chrétiennes [1]. »

Il m'est agréable de rendre ce témoignage à un homme qui a tant de titres à l'estime publique.

[1] *Connaissance de Jésus-Christ.*

Instructions et méditations sur Jésus-Christ, 8°. Genève, 1817.

Les *Leçons de la parole de Dieu* sur la divinité du Rédempteur de l'homme, par M. Moulinié, pasteur de l'Église de Genève, 8°. Genève et Paris, 1822, p. 114, 127, 503 et suiv.

CHAPITRE IV.

SÉPARATISTES DE L'ÉGLISE PROTESTANTE DE GENÈVE, MÉTHODISTES, PURITAINS, MOMIERS, ETC., ETC.

Si l'accusation de Socianisme contre l'Église de Genève n'est qu'une calomnie, comment expliquer les faits qu'on vient de placer sous les yeux du lecteur, et la scission opérée précisément pour ce motif?

Dans la Suisse protestante et les contrées allemandes qui l'avoisinent, s'est manifestée depuis longtemps une propension au piétisme, au mysticisme; la dévotion sentimentale et souvent sensuelle, quand elle n'est pas dirigée par la lumière, dégénère presque toujours en fanatisme, dont les explosions peuvent agiter, soulever une populace ignorante et troubler l'ordre public. C'est l'effet qu'avaient produit, dit-on, les prédications de la baronne de Krudener, dont on a lu l'article dans le tome second de cet ouvrage.

Des réunions séparatistes, mais plus calmes, s'étaient formées à Zurich, Schaffouse, Bâle, où elles continuent, et à Genève, qui a un petit troupeau de Moraves. Le Méthodisme importé d'Angleterre

en France, où il a laissé quelques surgeons, trouve dans les cantons de Vaud et de Genève un sol plus facile à féconder. Des traités ascétiques en français, très courts et en style très vulgaire, ont été répandus avec profusion par des émissaires de la Grande-Bretagne. Le mouvement imprimé aux esprits est attribué spécialement à deux Anglais, Drummond et Haldane. Cependant ce dernier n'est pas Méthodiste (voyez son article t. 5, chap. 10), mais défenseur de la doctrine calviniste. Dans une lettre au professeur Chenevière, il lui dit : « Selon » vous, l'homme est né pur, le démon est un être » imaginaire; il n'y a pas de châtimens éternels, et » Jésus-Christ n'est plus à vos yeux que la plus » sublime des créatures, un être divin, mais non » un Dieu. »

Dans un pays où l'instruction est répandue, il est beaucoup de personnes en état de comparer l'enseignement doctrinal, tel qu'il était dans les premiers temps de la Réforme, avec celui de l'époque actuelle. Le contraste est saillant, surtout en ce qui concerne la divinité de Jésus-Christ. C'est l'abandon de l'ancienne doctrine sur ce point capital qui a excité les plus vives réclamations.

Les symptômes de désunion manifestés dès l'an 1810 prirent successivement un caractère plus marqué. Dans cette lutte figuraient de jeunes ministres qui rompirent avec l'Église Genevoise. Ils formèrent, en 1817, une Église séparatiste, ayant

sa liturgie et distribuant la cène. On leur prodigua des épithètes outrageantes : Enthousiastes, Obscurans, Nazaréens, Ultracalvinistes, Puritains, Méthodistes, Athanasiens.

Un mauvais plaisant, à Ferney, assistant au sermon d'un jeune ministre qui peut-être gesticulait trop, s'avisa de dire que c'était une *momerie.* Cette expression, répétée par une feuille publique, fut le signal de la persécution dirigée par des Calvinistes mondains contre des Calvinistes fervents, qu'on appela *Momiers*, et ce nom leur reste; mais des injures ne sont pas des argumens; la haine était d'autant plus acérée qu'elle ne pouvait leur opposer des raisons. Le ministre Empeytas publia ses *Considérations sur la divinité de Jésus-Christ*, ouvrage dans lequel il accumule les preuves que ce dogme est abandonné par la plupart des ministres, que le silence affecté des uns, les réponses ou claires ou ambiguës des autres ont dévoilé leur système, et qu'enfin le Socianisme obtient une faveur décidée dans une ville où, pour la même erreur, Calvin fit brûler Servet : une dénégation franche de la part des ministres, une profession explicite de ce dogme eût été la réfutation péremptoire de l'écrit publié par Empeytas. Leur conduite en cette occasion élève à la certitude les faits qu'il leur impute.

Dans le nombre des ministres séparatistes figurait Méjanel, à qui, en 1818, on intima l'ordre

de quitter Genève; n'ayant pas obéi, il fut conduit hors du territoire par la gendarmerie.

A Malan, autre Séparatiste qui était professeur, on reprochait d'enseigner aux élèves des questions abstruses; ainsi désignait-on la doctrine du péché d'Adam, sa transmission à ses descendans, le besoin de la grâce, la divinité du Verbe. Malan répondait que ces questions, actuellement *abstruses*, ne l'étaient pas lorsqu'on les professait à Genève, à Bâle, à Berne, à Zurich, enseignement qui continue dans certaines contrées et même dans les États-Unis de l'Amérique; pour réponse on le destitue du professorat. Malan fait un voyage à Londres; retourné à Genève, il déclare qu'il n'est plus ministre de l'Église genevoise, mais de l'Église d'Angleterre. En 1720 il fait bâtir dans son jardin un temple qui peut contenir sept cents personnes, et le jour de Noël (1723), il y distribue la Cène.

En 1826, Bost, ministre séparatiste, traduit en jugement, se défend lui-même. Dans son plaidoyer et dans un écrit intitulé : *Genève religieuse*, il prouve aux ministres que par l'abandon de la doctrine calviniste eux seuls sont schismatiques. La nature de la discussion le conduit à parler des Néologues allemands auxquels il associe les Genevois, et qui ont poussé le délire jusqu'à soutenir que la mort de Jésus-Christ n'était qu'apparente; c'était une attaque d'apoplexie; il a guéri des malades par l'emploi du magnétisme; le Jour-

dain n'avait pas été miraculeusement desséché, la chute d'un rocher énorme en avait détourné le cours, etc., etc.

Dans le chapitre précédent on a vu que parmi les ministres une faible minorité, sans faire schisme pour le culte extérieur avec la majorité, manifeste néanmoins sa dissidence en soutenant la divinité du Verbe. On a cité avec éloge le pasteur Moulinié, auquel sans doute il faut associer les deux ministres Cellerier père et Gaussen, qui, pour faire sentir le contraste entre l'état actuel de l'Église genevoise et son état au seizième siècle, réimprimèrent, en 1819, la confession de foi de l'an 1566, malgré les efforts du consistoire pour les en empêcher, et développèrent dans une préface les motifs de cette publication.

La compagnie des ministres, alarmée par les écrits qui l'attaquaient, avait demandé au conseil d'état la permission de prêcher contre les Séparatistes; le conseil d'état, ne partageant pas cet avis, les avait invités, en 1817, à s'en abstenir. Ainsi les chaires ne furent pas escaladées par la controverse; mais la guerre de plume devint très active, et contre les Momiers furent publiés des pamphlets où les objurgations entassées ne suppléent pas à l'absence du raisonnement.

L'auteur anonyme des *Lettres d'un ami de la religion*, etc., assure que les pasteurs genevois n'ont pas besoin d'apologie. Il vante leur science et leurs mœurs, que personne ne conteste, et pré-

tend que la religion n'est pour rien dans ces débats : s'il en est ainsi, à quoi bon son écrit? Et cependant, après avoir délayé ses idées dans vingt-huit pages, hors de la question, il l'aborde enfin dans sa troisième lettre et s'épanouit en éloges sur Jésus-Christ *qui a réconcilié l'homme à Dieu*[1]. Mais Jésus-Christ est-il Dieu? Voilà ce qu'on vous demande et à quoi vous ne répondez jamais. Certes on n'a pas la prétention de vous imposer une croyance, personne n'en a le droit, mais il s'agit d'un fait qui n'a pas besoin de commentaire. Oui ou non doit être la réponse. Y échappe-t-on par des plaisanteries sur l'inclination décidée des Momiers pour les confessions de foi? Le pasteur Chenevière, dans son *Précis des débats théologiques*, assure que les dissidens ont élevé au *pastorat* des régens de campagne, des perruquiers, des sergens; que par argent, par promesse, ils ont accru le nombre de leurs prosélytes. Il signale dans leurs églises « un petit régiment de demoi- » selles entre deux âges, qui n'ont fait que changer » de passions; des femmes qui s'étalent comme le » paon qu'on admire, des vierges de treize à qua- » torze ans qui prétendent faire la leçon à leurs » pasteurs[2]. » Que ces allégations soient vraies ou

[1] *Lettres d'un ami de la religion* sur les discussions théologiques des Momiers, 8°. Genève, 1817, p. 26, 30, etc.

[2] *Précis des débats théologiques* qui, depuis quelques années, ont agité la ville de Genève, 8°. Genève, 1824, p. 36, 102, 104, 107.

fictives, tout cela est hors la question; vous y arrivez enfin. « Jésus-Christ, dites-vous, est notre » médiateur, notre sauveur, il nous a rachetés de » la malédiction de la loi, il est la pierre angulaire, » le Messie, c'est par lui seul qu'on peut arriver au » salut, etc. [1]. » Jusque là nous sommes d'accord. Mais est-il Dieu? pourquoi biaiser? pourquoi ne pas répondre d'une manière claire et précise?

Presque toujours les passions s'amalgament à la défense de ce qu'on croit être la vérité. Elles sont intervenues dans les discussions dont il s'agit. La populace a clabaudé, hué et brisé des fenêtres. Serait-il vrai qu'on ait entendu ce cri blasphématoire : *à bas Jésus-Christ?* car on reproche aux Séparatistes de prononcer trop souvent ce nom adorable. Le gouvernement genevois a pris des mesures efficaces pour réprimer les désordres et protéger les dissidens. Mais le tapage causé par ces événemens a retenti dans d'autres cantons; quelques troubles ont eu lieu à Neufchâtel. La régence d'Argovie a prohibé toute assemblée de culte autre que celui qui est reçu, et des scènes orageuses ont agité le canton de Vaud.

En 1818, les pasteurs de ce canton refusèrent d'aller à Rolle, suivant l'usage annuel, pour fraterniser avec ceux de Genève, comme ayant la même croyance. Les ministres de Lausanne, le doyen Curtat à leur tête, rompirent avec eux; et

[1] *Ibid.*, p. 115.

quoique ce doyen admette comme excellens la confession helvétique, la liturgie, le catéchisme de Genève, en 1821 il publia, contre les conventicules multipliés dans le canton de Vaud, un écrit adressé au grand conseil et au conseil d'état [1]. Il signale ces assemblées dans des maisons particulières, de six à huit heures du soir, comme dangereuses et illégales, sous le double aspect du local et du temps; presque toutes formées, dit-il, par des Anglais opulens, elles ne s'ouvrent guère qu'aux riches et n'admettent pas les artisans, les vignerons, les domestiques.

On se doute bien que l'écrit du doyen amena des réfutations, dont une par un ministre presbytérien de Guernesey. Les conventicules continuèrent et même se multiplièrent. Ils furent assaillis quelquefois par des pierres et des bâtons. Ce sont les argumens d'une populace grossière. On prétend que l'irritation des persécuteurs contre les Momiers est dirigée contre leur piété plus que contre leur doctrine.

Trois ministres déclarent au conseil d'état leur rupture avec l'Église nationale qui, pour avoir abandonné la confession de foi, n'a plus que l'extérieur du culte, et ils demandent la permission d'ériger une église séparatiste; à leur pétition, qui est du 24 décembre 1823, adhèrent bientôt quatre

[1] *De l'établissement des conventicules dans le canton de Vaud*, etc., par L.-A. Curtat, 8°. Lausanne, 1821, p. 118.

autres ministres. La réponse du conseil d'état, sous la date du 15 janvier 1824, est un monument d'intolérance. A ses yeux, les Momiers sont une secte nouvelle dont les assemblées sont subversives de l'ordre public. Il les prohibe sous peine de poursuites correctionnelles. Par suite de visites domiciliaires, plusieurs ministres séparatistes sont frappés de condamnation, entre autres Alexandre Lenoir, pris en *flagrant délit*, c'est-à-dire lisant la Bible à quelques auditeurs. Il est condamné à un an de *confination* dans sa commune. Le tribunal d'appel à Lausanne aggrave la peine, le bannit pour un an et le condamne aux frais.

Les sbires de l'inquisition vaudoise à Vevay trouvant le ministre Charles Rochat devant une Bible ouverte avec un auditoire de cinq personnes, dont trois sont ses sœurs et sa femme, une sentence le bannit pour trois ans, et par grâce ensuite, on restreint à un an la durée de cette peine. Un journaliste remarque très sensément que si on les avait trouvés buvant, chantant des couplets mondains, on les eût laissés fort tranquilles [1]. Leur conduite est irréprochable ; c'est l'opinion qui est poursuivie et condamnée.

Vinet, professeur à Bâle, le même qui a publié un ouvrage en faveur de la liberté des cultes, rédige un écrit contre cette persécution, et prie son

[1] *Archives du Christianisme*, mai 1829, p. 248 et suiv.

ami Monnard, professeur à l'Académie de Lausanne, de le faire imprimer. L'autorité publique, une fois entrée dans la route de la tyrannie, ne sait plus où s'arrêter. Elle traduit Monnard en jugement et le suspend de ses fonctions.

Contre cette intolérance, se sont récriés de toutes parts des hommes sensés et courageux. On cite spécialement le petit-fils de Necker, M. de Staël, décédé peu de temps après, et le général La Harpe, qui compare les persécuteurs à des hordes sauvages [1].

Vingt-six ministres du canton de Vaud ont protesté contre des mesures oppressives qui, restreignant la liberté du culte, sont un attentat aux droits de la conscience. A leur réclamation se sont jointes celles de tous les ministres protestans de Paris, le président des consistoires à leur tête, celles des ministres de divers départemens et celles d'une centaine de ministres d'Angleterre, presbytériens, baptistes et indépendans. Chez nos voisins d'outre-mer, les Séparatistes, appelés *Momiers*, ont trouvé des défenseurs [2]. Un journal américain donne les détails d'une *ordination* faite en Angleterre pour l'église scissionnaire de Genève. A cette cérémonie, un sermon en français fut prononcé par Pye-Smith, ministre

[1] *Observations d'un citoyen du pays de Vaud*, etc., 8°. Lausanne, 1829.

[2] *American missionary repertory*, septembre 1821.

distingué et auteur d'un ouvrage en leur faveur[1].

Un journal protestant écrivait au mois d'août 1829 : « Ce qui se passe dans le canton de Vaud n'est rien en comparaison de ce qui vient de se passer à Rome. Ici le conseil secret, sans loi et sans jugement, bannit *à perpétuité* douze Bernois et huit étrangers au canton, parce qu'ils sont dissidens. Quatre dames dissidentes sont exceptées de cette mesure, *parce qu'elles appartiennent à la noblesse.* On les met en surveillance dans leur famille, et l'une d'elles a pris la fuite avec ses enfans dont on menaçait de la priver[2] ».

Ainsi, l'inquisition, la persécution, généralement honnies et justement exécrées, ont trouvé un refuge chez des Protestans suisses. Cependant le conseil d'état du pays de Vaud a tempéré ses rigueurs; mais vainement il assurerait qu'il ne s'arroge pas le droit d'inquiéter les consciences; cette affaire l'engage nécessairement dans une controverse théologique.

Calvin se contredisait quand, avec tous les Réformateurs, soutenant que l'Écriture-Sainte est la seule règle de loi, et qu'il n'y a sur la terre aucun interprète infaillible de cette règle, il prétendit néanmoins régler la croyance.

[1] *A Vindication of those citizen of Genova and other persons who habe been instrumental in the revival of scriptural religion*, etc., by the Rev. Pye-Smith, in-8°. London, 1825. Voyez aussi *Christian Observer*, t. XXVI, p. 706.

[2] *Archives du Christianisme*, in-8°. Août 1829, p. 381.

Les ministres genevois rejettent les confessions de foi comme heurtant le principe de la réforme; mais n'est-ce pas une autre inconséquence d'avoir, par un règlement de 1817, fixé des points sur lesquels les aspirans au ministère s'engagent à garder le silence?

Les ministres du canton de Vaud souscrivent et jurent de se conformer à la confession helvétique, quoique plusieurs d'entre eux partagent sur cet article les sentimens de leurs confrères genevois; et par une contradiction nouvelle, le conseil d'état décerne des peines contre les Momiers, dont l'enseignement est conforme à cette confession helvétique, avec laquelle ils demandent que l'on compare leur doctrine.

Les Séparatistes soutiennent qu'en supposant Calvin ressuscité, il serait *Momier* ainsi que *l'ancienne Église genevoise*. Mais ces derniers mots sont équivoques, car, avant Calvin, l'*ancienne Église genevoise* était catholique.

Jusqu'à présent les Momiers sont peu nombreux, il serait difficile de présager leur sort futur. Mais leur société, entraînée dans le mouvement de toutes les Églises protestantes, ne peut rester stationnaire et subira les mêmes phases.

Je serais profondément affligé si, dans les détails qu'on vient de lire, il m'était échappé une méprise, une expression qui pût blesser la vérité ou la charité. Ces détails ne sont qu'un court extrait d'écrits multipliés sur cette affaire. Les faits

dont il s'agit occupent dans l'histoire contemporaine une large place qui se rétrécira par la distance des temps et des lieux. Il fallait seulement présenter au lecteur ce que la postérité répétera.

Résumons ce chapitre et ceux qui le précèdent. Autrefois les Calvinistes, comme l'Église catholique, reconnaissaient la divinité de Jésus-Christ. En l'abandonnant, on élargit le mur de séparation. Le droit de professer une doctrine, un culte, est incontestable; il s'agit uniquement d'un fait sur lequel les ministres ne sont pas obligés de répondre; mais sur ce fait, divers apologiste sde la *vénérable compagnie* nous renvoient aux liturgies et catéchismes de leur Église. Eh bien! leurs nouveaux catéchismes, leurs traités nouveaux sur la théologie, leur nouvelle liturgie, leurs thèses, leurs sermons, leur nouvelle traduction de la Bible, des actes officiels, des aveux formels amènent cette conclusion: que les uns ne croient pas à la divinité de Jésus-Christ, que d'autres se contentent de traiter ce sujet comme une opinion et non comme un dogme.

La question est donc revenue au même point qu'en 1758 : Jésus-Christ est-il Dieu égal à son Père, oui ou non? Ce n'est pas un défi que l'on porte, c'est une réponse précise que l'on désire. Certes il me serait extrêmement agréable d'avouer que le reproche de socinianisme répété depuis un siècle est une erreur. Je m'empresserais de la

désavouer, et en déplorant qu'une ville, un pays, illustrés par des vertus et des talens, soient séparés de l'unité catholique, je trouverais au moins un germe d'espérance dans la conservation d'un dogme sur lequel repose l'édifice du Christianisme et sans lequel il s'écroulerait.

CHAPITRE V.

PROTESTANS FRANÇAIS.

Sous ce titre sont compris les Luthériens et les Calvinistes. Le nom de Huguenots, pour désigner ceux-ci, est en désuétude, et l'on doit s'en féliciter, car à l'acception de ce mot était joint un sentiment d'aversion.

Quand, par le traité de Westphalie, l'Alsace fut cédée à la France, une stipulation expresse conserva aux Églises protestantes les biens et les fondations qu'elles possédaient depuis le 1er janvier 1624, appelé l'*année normale*, et leur assura la pleine liberté de leur culte. Cette liberté s'étendit aux familles dispersées d'Anabatistes et aux Juifs qui, avant la révolution, avaient en Alsace cinquante-deux synagogues; mais aucun Juif ne pouvait résider, ni même coucher à Strasbourg, où ils sont actuellement très nombreux. Par faveur spéciale, la famille Cerf-Berr avait obtenu la permission d'y habiter.

Seize canonicats composent le chapitre de Saint-Thomas en cette ville; treize sont pour des professeurs et seulement trois sont réservés à des ministres.

Dans ce temple fut transporté avec pompe le

corps du maréchal de Saxe, décédé en 1750. L'inauguration de son monument, construit par Pigale, fut l'objet d'une autre solennité.

La liturgie des cultes luthériens et calvinistes est en allemand, excepté au temple de Saint-Nicolas et à celui du Ban de la Roche, dans les Vosges, où l'office est en français.

Strasbourg était, aujourd'hui elle est encore, après Paris, la ville de France la plus lettrée. A l'Université protestante de cette ville, surtout pour les cours de droit public, affluaient des étudians de l'Allemagne et des diverses contrées du Nord; ils y trouvaient réunies les productions littéraires de leurs pays et celles du midi de l'Europe. La célébrité des professeurs, la facilité d'y cultiver les deux langues allemande et française, la liberté du culte, les mœurs sociales des Alsaciens, les sites pittoresques de cette contrée, où les richesses de la nature s'embellissent sous la main de l'industrie, attiraient une foule d'étrangers. Il y avait même en Russie des bourses fondées pour envoyer des élèves aux cours de médecine, à Strasbourg, et il n'était pas rare de voir des Russes, membres d'une Église schismatique, assistant à l'office divin dans les Églises catholiques; même dans le cas de maladies ils demandaient aux curés, pour les jours d'abstinence, la permission de manger de la viande. Cette remarque incidente n'est pas déplacée dans l'histoire des sectes religieuses.

Dans plusieurs états de l'Allemagne s'est opérée la réunion des Luthériens et des Calvinistes. Ceux de Strasbourg les avaient peut-être devancés à cet égard. Petersen, ministre de la confession helvétique, le savant et aimable Blessig, ministre de la confession d'Augsbourg et ses collègues fraternisaient dans leurs offices liturgiques, et au besoin se suppléaient mutuellement.

Le culte luthérien avait lieu à Paris dans les chapelles des légations danoise et suédoise. A celle-ci fut ministre Baer, Strasbourgeois, qui, entre autres écrits, publia un Traité sur l'Atlantide. J'ai vu l'auteur très choqué de ce que Bailly en avait à peine fait une mention légère, ou plutôt en deux lignes une critique inconvenante. Ce fut pour Baer un motif de poursuivre sur cet objet ses recherches déposées dans un traité qui est inédit.

Les députés à l'Assemblée constituante ayant simultanément renoncé aux priviléges respectifs de leurs provinces, pour reconstruire sur un plan nouveau l'édifice social, l'Alsace devait subir le même sort; mais lorsqu'on décréta la vente des propriétés ecclésiastiques, les Luthériens d'Alsace députèrent à Paris le professeur Koch, auquel fut adjoint Sandher, envoyé par les trois villes mixtes, Colmar, Weissembourg et Landau, pour soutenir que ce décret ne leur était pas applicable. Ils obtinrent l'objet de leur demande. Cette exception était une anomalie dans la mesure générale.

Ces biens avaient d'ailleurs la même origine que ceux du clergé catholique. A la Convention furent adressés, par les administrations départementales, des mémoires qui en sollicitaient la vente; l'assemblée ordonnait le renvoi à une commission; mais les députés protestans ne manquaient jamais de s'y faire agréger ou d'y faire nommer des membres affidés; en sorte que les biens du clergé protestant obtinrent une faveur que la Convention, d'après la teneur des décrets, eût refusée *avec fureur* au culte catholique.

La population protestante de l'Alsace appartient en majorité à la confession d'Augsbourg et, y compris Mulhausen, calviniste, jadis partie de la république helvétique, elle forme peut-être le tiers des départemens de Haut et Bas-Rhin. Des Luthériens se trouvent disséminés sur d'autres départemens de l'est de la France, particulièrement dans le Doubs et la Haute-Saône par la réunion de Montbéliard et des villages qui dépendaient de cette principauté. Le pasteur Foissard, chef du consistoire de la confession d'Augsbourg, porte (calcul approximatif) à deux cent mille le nombre des Luthériens en France, dont environ douze mille à Paris, et vingt mille Calvinistes; selon d'autres, trente mille.

Ces derniers rattachent leur existence religieuse à celle des Vaudois et des Albigeois, dans lesquels

plusieurs écrivains anglais ont voulu trouver les deux témoins de l'Apocalypse [1].

Les Vaudois, sectateurs plutôt que devanciers des Calvinistes, dont ils différaient sur divers points, ont été dans ces derniers temps l'objet d'une multitude de brochures françaises, anglaises, allemandes. Ils sont répandus au nombre d'environ vingt mille dans des vallées du Piémont contiguës à la France, où jadis ils avaient des établissemens. Les massacres de Cabrières, Mérindol et des villages voisins couvrent d'un opprobre éternel les noms de Guérin et du président d'Oppède. Presque toujours persécutés par la maison de Savoie, beaucoup d'entre eux dans le dix-septième siècle s'étaient réfugiés dans les états de Brandebourg, Wurtemberg, Darmstadt et Hesse-Cassel. Ils conservent encore sans mélange quelques Églises qui, par la protection de la Suisse et de l'Angleterre, ont obtenu des priviléges pour l'élection de leurs pasteurs et la tenue de leurs synodes [2].

Un auteur luthérien, Henke, fait de leurs mœurs un portrait défavorable et leur reproche beaucoup de superstitions. Dans les villages allemands, ils forment deux espèces de castes, celle de sang pur et celle de sang impur ou mauvais sang. Ceux-ci

[1] *The conversion of the jews*, sermons by the rev. Stanley-faber, in-8°. London, 1822, p. 41 et suiv.

[2] *Mélanges de religion*, in-8°. Nismes, t. III, p. 25.

sont réputés sorciers et les autres évitent de se marier avec eux.

Quant à ceux des vallées du Piémont, on s'accorde à dire qu'il y a chez eux bonté et moralité. Dans l'échec qu'éprouva l'armée française, repoussée par Souvarow, trois cents soldats blessés furent secourus par des Vaudois qui les transportèrent sur le territoire français [1]. Ce trait d'humanité en rappelle un autre. Quand notre armée, en 1794, entra sur leur territoire et s'empara du fort de Mirabout, des Piémontais fanatiques accusèrent faussement les Vaudois de la reddition de ce poste, et formèrent le projet de détruire deux villages situés près de là, dont ils auraient égorgé les habitans. Le complot devait s'exécuter le 15 mai 1799; mais Brienza, curé catholique, l'ayant appris, s'empressa d'en avertir les Vaudois, et le capitaine de la milice catholique accourut pour les défendre [2].

Tout doit concourir à leur faire regretter les Français; car depuis ce qu'on appelle la *restauration* du roi sarde, dépouillés des emplois qu'ils avaient obtenus, ils ne peuvent être médecins et avocats; dans l'armée, le grade de sergent est le plus élevé auquel ils puissent parvenir. Le traitement de leurs ministres, autrefois appelés *barbes*, a été réduit de moitié; ils n'avaient pas même obtenu

[1] V. *Christian Observer*, etc., t. XXVI, p. 765.
[2] *Archives du Christianisme*, août 1822, p. 339.

l'autorisation d'environner de murs leurs cimetières[1]. Le roi sarde leur a permis enfin d'établir un hôpital. Le ministre Appia est allé en divers pays recueillir des aumônes pour subvenir aux frais de cet établissement, et les descendans des Vaudois, échappés aux boucheries de 1547, ont trouvé des cœurs généreux parmi les descendans des Calvinistes échappés aux boucheries de 1575. Les dates qu'on vient de citer rappellent des événements que la religion abhorre et qui furent exclusivement des forfaits politiques. Un souvenir lugubre et ineffaçable s'attache à l'anniversaire de la Saint-Barthélemi. Comment n'a-t-on pas établi (il en serait temps encore) une solennité expiatoire au jour où, par l'ordre d'un roi et de la reine sa mère, cinquante mille Français furent égorgés?

Plusieurs fois on a dit que Louis XIV faisait pénitence de son libertinage sur le dos des Jansénistes et des Calvinistes. Le bras du monarque, dirigé par les Jésuites, frappait alternativement les partisans de l'hérésie et ses plus redoutables adversaires.

Avant la révocation de l'édit de Nantes en 1685, le nombre des Calvinistes s'élevait, dit-on, à deux millions, qui certes avaient autant de droit de vivre en France que le despote qui les chassait; mais contre la force que peuvent la raison et la

[1] *Notice sur l'état actuel des Églises vaudoises*, par M. Charles Coquerel.

justice? Le recueil des édits successivement publiés pour les contraindre à se convertir et les empêcher d'émigrer, forme un tableau auquel je ne vois de comparable que celui des mesures prises en Angleterre contre les Catholiques des trois royaumes, avec cette différence que le code draconien, rédigé sous l'instigation du clergé anglican, est encore plus atroce, et que la France a devancé de quarante ans l'Angleterre dans la réparation de cette iniquité. On se rappelle que madame de Maintenon conseillait à son frère « d'acheter des » terres en Poitou, où elles se donnent pour rien.» Elle ajoute « la *désolation des Protestans* en fera encore vendre [1]. »

Fénélon, avant son exaltation à l'épiscopat, envoyé comme missionnaire en Saintonge vers les Protestans, demandait qu'on répandît en abondance parmi eux des exemplaires du Nouveau-Testament. Il se plaignait de l'ignorance des moines, qui ne prêchent, disait-il, que du latin, des indulgences et des confréries [2].

Une politique stupide, qui entreprit de convertir par des ordonnances et des baïonnettes, suscita le fanatisme des Cévennes et les cruautés des dragonnades. Breteuil, ministre d'état, dans son *Mémoire* présenté au roi, fait observer « que les

[1] *Lettres de Mme de Maintenon*, in-12. Amsterdam, 1757, t. Ier, p. 177.

[2] Rhulières, t. Ier, p. 133.

» Jansénistes avaient en horreur toutes ces con-
» traintes. » Ils assuraient qu'on ne ramènerait personne à la religion par le sacrilége, et dès la première année qui suivit la révocation, ils parvinrent à faire écouter quelques unes de leurs maximes sans se montrer trop à découvert, parce que leurs opinions étaient toujours suspectes au roi et leur nom toujours odieux.

Le *Mémoire* de Breteuil est tout entier dans les *Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes* par Rhulières [1], qui ajoute, en parlant des Jésuites : ils séparaient violemment de l'Église romaine les Jansénistes, qui s'obstinaient à y demeurer, et ils y réunissaient de force les Calvinistes, qui s'obstinaient à en rester séparés [2].

Il n'entre pas dans mon plan de décrire les suites de la révocation de l'édit de Nantes. En faisant sortir du royaume cent mille personnes, elle donnait aux ennemis de la France six cents officiers instruits, douze mille soldats, neuf mille matelots, 60 millions de numéraire, et ruinait notre commerce. La France perdit une foule de savans, d'artistes et d'artisans habiles dont les talens et l'industrie enrichirent l'étranger, surtout la Prusse. En 1805, le ministre Ehrman me racontait à Berlin qu'un ambassadeur français, rap-

[1] In-8°, 1788, t. II.
[2] *Ibid.*, p. 93.

pelé de son poste, demandait à Frédéric II ses commissions; Frédéric, en plaisantant, lui répondit : « Eh bien! monsieur, encore une petite persécution qui m'amènera un renfort d'hommes utiles. »

Ehrman et Remacle ont publié des mémoires curieux sur les colonies françaises des états prussiens qui, au commencement de ce siècle, comptaient encore seize mille individus dont moitié à Berlin. Cette colonie, la plus nombreuse de celles qui se sont maintenues, a toujours eu des écrivains distingués, dont la race n'est pas éteinte. Autour d'Ancillon sont groupés leurs successeurs.

Il nous manque une histoire raisonnée de la littérature française, étrangère. Elle contiendrait celle des pays qui ont notre langue, quoiqu'ils n'appartiennent pas à la France; celle des Protestans réfugiés qui ont écrit sur les matières religieuses offre des matériaux en abondance. L'émigration, à la fin du siècle dernier, sauf quelques exceptions, n'y ajouterait qu'un contingent très mesquin.

L'établissement des Protestans français à Berlin avait précédé la révocation de l'édit de Nantes; en 1772, ils célébrèrent par un jubilé l'année séculaire de leur Église. Un écrit publié à cette occasion contient des plaintes amères sur leur relâchement, les progrès de l'incrédulité et l'abandon des temples [1].

[1] *Mémoire historique sur la fondation de l'Église française de Berlin*, etc., p. 82.

En 1785, le 29 octobre, ils célébrèrent le jubilé funèbre de la révocation de l'édit de Nantes [1].

Plusieurs Églises françaises de réfugiés se sont éteintes; l'exiguïté du nombre des personnes qui les fréquentaient, et leur fusion dans la masse nationale ont amené ce résultat; il est probable que d'autres, par la même cause, éprouveront le même sort; mais plusieurs communautés qui se soutiennent avec éclat étaient dernièrement encore dirigées par des hommes de talent: Catteau à Stockholm, Monod à Copenhague, Rust à Erlangen, Mercier à Londres, Race à Leyde; de cette ville était venu en France le pasteur Marron, aumônier de la légation hollandaise et aujourd'hui chef du consistoire des réformés à Paris. En 1802, l'Église française de New-York a publié en notre langue une édition nouvelle de sa liturgie.

Une fiction légale, inventée par le Jésuite Le Tellier, fiction dérisoire, très absurde et qui peut-être n'est pas la plus insensée, supposait qu'en France il n'existait plus que des Catholiques. Cependant personne n'ignorait qu'en dépit des fureurs politiques s'était maintenue une population considérable de Calvinistes, les uns agglomérés sur divers points du midi de la France, les autres épars en diverses provinces; sur le nombre total on n'avait que des données variables. Walchs l'é-

[1] *Souvenirs d'un citoyen*, par Formey, t. Ier, p. 136.

valuait à trois millions [1]; Sablier, en 1769, à dix-huit-cent mille [2]; d'autres réduisaient ce chiffre à moins de la moitié. Le ministre Vincent croit qu'il est présentement d'un million, dont cent vingt mille dans le département du Gard.

Leurs étudians allaient s'instruire en Angleterre, en Suisse, à Lausanne et plus souvent à Genève, la métropole du Calvinisme. Ceux qui se destinaient au ministère l'exerçaient clandestinement; suivant l'expression reçue, et quelquefois matériellement vraie, ils célébraient au désert. On citait spécialement le ministre Paul Rabaut, entouré de l'estime générale qui repose encore sur sa tombe.

A Paris, le culte calviniste avait lieu dans la chapelle de la légation hollandaise, et le culte anglican dans celle de l'ambassadeur d'Angleterre.

L'opinion, puissance qui, à la fin, consolide ou détruit toutes les autres, réclamait une amélioration dans toutes les branches de l'ordre social; les hommes éclairés s'accordaient à répudier la *tolérance religieuse* qui serait l'amalgame hétérogène de toutes les erreurs, mais à réclamer la *tolérance civile*, comme droit imprescriptible de tous les citoyens, quelle que soit leur croyance dogmatique. Le supplice de Calas, dont la relation et la

1 Walchs, t. VI, p. 17.
2 Sablier, t. IV, p. 189.

gravure étaient répandues dans les deux mondes, avait soulevé les cœurs sensibles. Sur cet événement, de savans mémoires, dont un par Malesherbes, furent publiés en faveur des mariages protestans, auxquels la persécution avait imprimé la flétrissure de concubinage et à leurs enfans celle de bâtardise. La religion, la raison, la justice, l'éloquence élevèrent simultanément la voix et provoquèrent l'édit de Louis XVI, en 1787, qui établit les formes nécessaires pour assurer aux Protestans la validité de leurs unions et des droits qui en dérivent. Cette mesure et l'élévation de Necker au ministère des finances présageaient un nouvel ordre de choses. Enfin arriva la convocation des états-généraux, auxquels furent députés Turkeim l'aîné, avec un autre Luthérien et plusieurs Calvinistes, parmi lesquels se distinguaient Rabaut Saint-Étienne, Boissy d'Anglas et Barnave. Ce dernier me disait : « J'ai » pour moi tous les actes extérieurs du catho» licisme. »

Par les décrets de l'Assemblée constituante, réparatrice de tant d'iniquités, les Juifs et les Protestans furent assimilés en tout aux Catholiques dans l'ordre civil ; les mêmes avantages furent accordés aux descendans des réfugiés. On avait débité qu'ils rentreraient par milliers ; l'événement démentit cette prédiction. On cite à peine quelques familles revenues dans la patrie de leurs ancêtres, auxquelles il faut joindre des personnes distinguées

de l'un et de l'autre sexe qui, par des unions conjugales, sont devenues françaises; sous ma plume se trouvent les noms très honorables de Frossard et de Stapfer.

Dans son histoire de la révolution, Prudhomme assure que parmi les massacreurs de septembre se trouvèrent plusieurs assassins du Midi, et des Protestans dont quelques uns, en frappant les martyrs, laissèrent échapper ces mots : Souviens-toi de Saint-Barthélemi [1]. Miss Williams, protestante elle-même, assure qu'un égorgeur de cette religion osa s'en vanter en présence du ministre Marron [2], qui très certainement aura partagé l'horreur qu'inspirent ces épouvantables journées.

De faits particuliers on ne peut, on ne doit jamais tirer une induction générale. Dans le Midi, des fermens de haine ont fait explosion en 1790; et même plus récemment, le courageux d'Argenson, pour avoir dénoncé à la Chambre des députés les cruautés exercées contre les Protestans du Gard, fut insulté et rappelé à l'ordre; mais à ces crimes on assigne une cause autre que la disparité du culte.

Jadis exclus de toutes les places dans la hiérarchie sociale, les Protestans s'étaient livrés aux entreprises industrielles et aux spéculations com-

[1] *Histoire impartiale de la révolution de France*, par Prudhomme, in-12. Paris, 1824, t. IV, chap. III, p. 162 et 163.

[2] *Lettres de miss Williams*, t. IV, p. 164.

merciales, dans lesquelles ils excellaient et qui les enrichirent. Cette prospérité, qui devait seulement susciter l'émulation, souleva la jalousie toujours contiguë à la haine, et qui met quelquefois l'indigence aux prises avec l'opulence. De là des troubles et des forfaits dont la religion est le prétexte et non la cause. En gémissant de ces calamités, exhortons nos frères catholiques et protestans du Midi à imiter ceux de l'Alsace, où jamais aucune division ne trouble l'harmonie.

Dans le nombre des Protestans députés à la Convention, on comptait neuf ministres, entre autres Rabaut Saint-Étienne et La Source, victimes traînées à l'échafaud, Jean-Bon Saint-André, Julien de Toulouse, Jai Sainte-Foi, Rabaut-Pommier. Le monument de ce dernier, au cimetière du Père La Chaise, quoique décoré d'une épitaphe honorable, n'a pas été profané comme les tombeaux d'autres conventionnels, par exemple dans le Calvados.

On connaît les diatribes fougueuses de Burke contre la révolution française, qu'il appelle une rébellion. Le Protestant anglais accuse les Protestans français de s'être comportés comme des brigands, et d'avoir participé aux actes les plus atroces. « Leur clergé, dit-il, est en grande partie composé » d'athées, comme celui des Catholiques consti» tutionnels, mais encore plus pervers et plus » hardis [1]. »

[1] Œuvres posthumes de Burke, p. 230.

Ces calomnies furibondes n'inspirent qu'un profond mépris. La persécution, à la fin du siècle dernier, était dirigée spécialement contre les Catholiques, sur lesquels elle épuisait sa rage. Leur culte excepté, elle eût toléré tous les autres. En général elle fut moins atroce à l'égard des Protestans, chez lesquels néanmoins la défection antichrétienne, comme chez les Catholiques, multiplia les scandales et les apostasies. Quand le cri général eut arraché à la Convention le décret d'ouverture des églises, décret que les persécuteurs envisageaient comme un échec, ils voulurent le réparer par l'abolition du Dimanche, en forçant la translation des offices au décadi; la résistance du clergé assermenté fut unanime, et nous vîmes avec douleur une partie des membres du clergé protestant céder à une violence contre laquelle réagissait l'opinion même de leur société; j'ai sous les yeux une lettre du plus distingué peut-être de leurs ministres à cette époque. Il avoue que cette concession a fait déserter leurs temples, et qu'il faut en revenir au parti soutenu par un évêque catholique, celui même qui rédige cette histoire.

Les mesures prises sous Napoléon ont assuré le libre exercice aux cultes protestans, qui, ainsi que le catholique, sont salariés par l'état.

Leur statistique et leurs journaux nous apprennent que le dernier catalogue des églises calvinistes date de l'an 1637, et qu'il fut rédigé au synode national tenu à Alençon, sous Louis XIII,

avec sa permission. Ils avaient alors 626 églises, 180 annexes et 641 pasteurs.

En 1826 ils comptent :

438 Édifices pour le culte et 305 pasteurs;

451 Associations bibliques :

124 Sociétés des missions;

392 Écoles élémentaires et pensionnats [1].

Un des plus habiles parmi leurs écrivains, Vincent, de Nismes, divise en trois classes les pasteurs et leurs adhérens. La première se compose de ceux qui demeurent attachés au système des réformés dans les seizième et dix-septième siècles. La confession de foi rigoureusement calviniste obtient encore leurs hommages, quoique presque tous aient adopté un système fort adouci.

Ceux de la seconde classe regardent cette confession de foi comme « peu en harmonie avec le temps « actuel et les besoins du siècle. » Ce sont les termes de l'auteur; pour eux l'essence du protestantisme est dans la liberté d'examen, d'où résultent des divergences dogmatiques qu'ils tolèrent.

L'auteur se déclare de cette seconde classe, en disant que sur elle doivent reposer les espérances et les vœux de l'Église réformée. Ailleurs il assure que la perspective du protestantisme est plus belle que jamais. Précédemment, à la suite d'un éloge

[1] *Statistique des Églises réformées*, par le pasteur Soulié, et *Archives du Christianisme*, 8°. Paris, 1er juillet 1828, p. 315 et suiv.

de l'Église de Genève, où les formes ultérieures du culte et le régime ecclésiastique servent de lien et la Bible de base, il avait dit :

« L'Église anglicane est peuplée, sans trouble » et sans embarras, d'Arminiens, de Calvinistes, » d'Ariens, de Trinitaires. L'Église luthérienne » voit aujourd'hui marcher dans son sens côte à côte » les Rationalistes et les Supernaturalistes, ainsi » que les nombreuses nuances dans lesquelles ils se » subdivisent. »

Après ces deux classes vient celle qu'à tort ou à raison on appelle les Méthodistes, et qui se rattache à ceux d'Angleterre; quoique peu nombreuse, elle devient un parti notable. « Les Mé» thodistes forment entre eux une association très » serrée, où ne sont admis que ceux en qui se ren» contrent tous les *Schibboleths* de l'ordre, et dont » les membres se reconnaissent au premier mot [1].

Le docteur Luscombe, chapelain du duc de Cambridge, a été sacré en Écosse pour être évêque des Anglais qui sont en France, au nombre d'environ cinquante mille [2]. Ayant officié dans le temple du ministre de Meaux, celui-ci a été blâmé par des adhérens à la première classe dont parle le ministre Vincent; car certes ni lui ni ceux

[1] *Vues sur le Protestantisme en France*, par G. L. S. Vincent, l'un des pasteurs de l'Église réformée de Nismes, 8°. Paris, 1829, t. II, p. 66 et suiv.

[2] *Christian Observer*, t. XXV, p. 650 et suiv.

de la seconde classe n'auraient à cet égard élevé aucune difficulté.

Quelle idée doit-on se former sur la doctrine des Protestans vaudois et français ? Dans le *Christian Observer*, on assure que les Vaudois reconnaissent la divinité de Jésus-Christ[1]. Un ministre français, Daniel Encontre, imprimait, en 1817, que ce dogme était adopté par les Protestans de France, et que je m'étais trompé en les jugeant d'après deux ou trois qui ne sont pas français[2]. Ce qu'on vient de lire autorise à ce sujet quelques doutes fortifiés par les détails suivans.

Wood, ministre aux États-Unis, ayant voyagé dans le midi de la France, d'après ses relations avec les ministres de cette contrée, assure que la plupart sont unitaires et que sur l'*atonement* (la satisfaction) ils sont arminiens. La *Revue Protestante* est, dit-il, l'oracle de ce parti Dans la minorité il y en a qui sont calvinistes, d'autres trinitaires sans être calvinistes[3].

Le catéchisme de Varnes, adopté à Paris par le chef du Consistoire, n'est certainement pas conforme à la doctrine du péché originel. Le *Précis du catéchisme à l'usage des églises réformées de Nismes*, par Vincent, accorde à Jésus-Christ la

[1] *Christian Observer*, t. XXVI, p. 771 et 772.

[2] *Archives du Christianisme*, 2 février 1817, p. 65.

[3] V. le journal *the Unitarian Advocat*, in-12. Boston, mai 1828, p. 267.

nature divine; il parle du Saint-Esprit, mais on n'y trouve pas le mot trinité, ni le sens que ce terme présente.

En 1829, fut adressée, de New-York, une lettre aux membres des consistoires et de l'Église réformée de France, par le synode général de l'Église réformée hollandaise de l'Amérique septentrionnale. Elle annonce que les Réformés hollandais maintiennent leur même confession de foi, les canons du synode de Dordrecht, le Catéchisme de Heidelberg, qu'ils admettent la trinité, la divinité absolue du Fils et du Saint-Esprit, le péché originel, l'expiation de Jésus-Christ pour son Église, l'incapacité de l'homme à opérer le bien[1]. Il est douteux que cette doctrine obtienne l'assentiment complet de leurs co-religionnaires, nos Protestans français; car si, chez eux, le culte est uniforme, il s'en faut de beaucoup que la croyance soit homogène.

[1] *Archives du Christianisme*, juin 1830.

CHAPITRE VI.

SECTES PROTESTANTES RÉUNIES ENTRE ELLES.

Un protestant distingué, Campbell, dans ses *Lectures sur l'histoire ecclésiastique*, rappelle que Calvin écrivait à Mélanchton: « Il est important que les siècles futurs ne soupçonnent même pas l'existence des divisions qui règnent parmi nous ; car il serait très ridicule qu'après avoir rompu avec le monde, nous fussions divisés en commençant notre réforme. »

Les chefs de cette réforme furent d'accord tant qu'ils se bornèrent à déclamer contre les abus et contre l'Église catholique ; mais, unis pour détruire, ils se divisèrent dès qu'ils voulurent édifier et dogmatiser. C'est Campbell qui parle à cette occasion ; il cite les propos d'Erasme sur ces hommes qui, affichant la prétention de donner des lois à l'univers, ne pouvaient s'accorder entre eux [1].

Les archives de Francfort-sur-le-Mein contien-

[1] *Lectures on ecclesiastical History*, etc. by George Campbell, 8°. London, 1800, t. II, p. 26 et suiv.

nent en original une lettre de Pierre, martyr, et deux lettres de Calvin adressées aux Calvinistes de cette ville, sur la question de savoir s'ils pouvaient recevoir la cène et faire baptiser leurs enfans chez les Luthériens. L'un et l'autre se plaignent de l'orgueil de ceux-ci et de leur tyrannie; l'un et l'autre déclarent qu'on ne peut recevoir la cène chez eux. « Ce serait, dit Calvin, renoncer honteusement à la sainte doctrine. » Cette déclaration réfute, ce me semble, Bretschneider, qui, dans la théorie de Calvin, trouve l'intention de concilier les deux Églises sur cet article [1]. Même décision de Pierre, martyr, sur le baptême qui est un sacrement, une confirmation de la foi. « Les Luthériens ont la nôtre en exécration; ils nous excommunient partout, et ils ont refusé de s'unir à nous. Le baptême succède à la circoncision. Les Juifs n'eussent pas circoncis un étranger s'il n'eût professé le judaïsme; et surtout, ils n'eussent pas porté leurs enfans à circoncire chez les Jéroboamites, qui adoraient les veaux d'or. » Pierre, martyr, ajoute que si les enfans mouraient sans être baptisés, ils ne courront pas le risque d'être damnés, car la grâce n'est pas liée au sacrement [2]. Lecteur, rappelez-vous cette décision.

[1] *Calvin et l'Église de Genève*, par M. Bretschneider, de Gotha, traduit de l'allemand par G. de Felice, 8°. Genève et Paris, 1822, p. 99 et suiv.

[2] De ces trois lettres, la seconde, de Calvin, avait été publiée

Les Zuingliens appelaient la confession luthérienne, la boîte de Pandore, la pomme de discorde, une chaussure à tous pieds, un grand et vaste manteau où Satan pouvait se cacher aussi bien que Jésus-Christ [1].

Feustking a recueilli bien d'autres passages analogues à ce qu'on vient de lire. Leydecker trouve que les Luthériens sont indignes du nom de chrétiens. Il les compare aux Sociniens, aux Anabaptistes, aux Papistes, aux Remontrans, et les déclare pires que les Dominicains, les Augustiniens, les Jansénistes.

Selon Strimésius, le dogme luthérien sur l'eucharistie est un crime, et ce dogme, dit Jean Zwinger, les assimile aux anthropophages. Hulsius appelle les Luthériens magiciens, à cause de leur baptême, Pélagiens à cause de leur dogme sur l'élection, et Papistes à cause de leur eucharistie [2]. Ce dogme, selon Du Moulin, renverse la foi chrétienne [3].

incorrectement, en 1726, dans un livre allemand; les deux autres sont inédites. Celles de Calvin sont de l'an 1562; celle de Pierre, martyr, est sans date; mais en la lisant on voit qu'elle est du même temps. J'en ai reçu les copies par feu M. Mathiée, directeur du gymnase de Francfort, qui les avait obtenues pour moi de M. Kirchmann, bibliothécaire et auteur de l'histoire de cette ville.

[1] *Histoire de François Ier*, par Gaillard, in-12. Paris, 1769, t. V, p. 297, etc.

[2] *Disputatio theologica. Examen libelli de hæresi circa mensas*, in-4°. Wittemberg, 1710; Feustking cite les passages.

[3] *Réflexions sur l'union que les Calvinistes ont faite avec*

Nonobstant ces actes d'hostilité, le synode de Charenton, en 1631, statua qu'on pourrait admettre les Luthériens à la cène, les accepter comme parrains et se marier avec eux. L'époque de cette décision coïncidait avec les victoires de Gustave-Adolphe en Allemagne, et le dogme calviniste fut assoupli par l'intérêt politique[1]. Le décret du synode, justifié par Daillé, fut attaqué par le père Labarre, jésuite, auquel un ministre de Montélimart, nommé Créjut, opposa des arguties par lesquelles il se flatte d'avoir *rembarré* son adversaire[2]. Bochart avait publié un écrit pour justifier cette décision[3]. Un autre ministre (La Chapelle) avoue que sur la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie, entre l'impanation luthérienne et la doctrine calviniste, c'est-à-dire entre la réalité et la figure, il y a une différence énorme; mais il prétend qu'elle ne doit pas empêcher de s'unir à eux[4].

les Luthériens, par Cordemoy, in-12. Paris, 1701. L'auteur y montre beaucoup d'autres contradictions entre les Luthériens et les Calvinistes.

[1] Benoît.

[2] *Apologie pour le décret du synode national de Charenton*, etc., par M. Créjut, in-12. Orange, 1650.

[3] *Éclaircissemens* de la question : Pourquoi le synode national tenu à Charenton en 1631 a admis à la communion des Luthériens, etc., par Bochart, in-12. Charenton, 1638.

[4] *Réponse à M. Maynard*, par M. de La Chapelle, au sujet

L'animosité des Luthériens contre les Calvinistes s'élevait jadis au plus haut degré d'irritation. On peut lire des anecdotes piquantes sur ce sujet dans le grand ouvrage de Juste Hensius Boehmer sur le droit ecclésiastique des protestans[1]. En 1586, Jacques Rungius avait composé contre les Sacramentaires ou Calvinistes une hymne destinée à être chantée dans les offices publics; Carpzovius déclare que les Luthériens ne reconnaissent pas les Calvinistes pour leurs frères, quoique ceux-ci insistent beaucoup sur cette prétendue fraternité. Il veut qu'on les chasse s'ils sont indociles aux conseils qu'on leur donne, et Chemnitz les expulserait volontiers de tout pays où règne le luthérianisme. L'auteur d'un écrit théologique, imprimé à Copenhague en 1689, repousse de toutes ses forces la réunion, et trouve entre les deux sectes autant de différence qu'entre les ténèbres et la lumière[2].

A Metz, les Luthériens enterraient leurs morts dans des caves, ensuite au cimetière des Calvinistes, « qui le souffrent, dit l'historien Meu» risse, quoique les Luthériens portent la croix

d'une conférence sur la religion, etc., in-4°. La Haye, 1730, p. 114 et 115.

[1] *Jus ecclesiasticum protestantium*, in-4°. Halæ magdeburgie, 1742, t. II, § 35, p. 32.

[2] *Brevis repetitio veritatis de baptismo per mulieres administrato in casu necessitatis legitimo et valido*, etc., 1689. Hafniæ *præmium*, p. 1.

» qui leur est si odieuse, et qu'ils soient différens
» sur plusieurs points de doctrine; mais c'est
» assez pour être reçu à la communion de leurs
» adversaires de faire la guerre au pape et de haïr
» mortellement leurs adversaires [1]. » En général,
les Calvinistes manifestaient une propension à se
rapprocher des Luthériens, qui, de leur côté,
montraient de la répugnance, et une haine plus
acérée contre les Calvinistes que contre les Catholiques.
Lors de la révocation de l'édit de
Nantes, le clergé luthérien de Hambourg, alors
tout puissant, refusa la permission d'y bâtir un
temple à beaucoup de familles françaises qui voulaient
s'y établir, et qui, d'après ce refus, portèrent
dans le Brandebourg leurs capitaux et leur
industrie [2].

Au commencement du dix-huitième siècle, le
docteur luthérien Sébastien Edzard publia en
allemand et surtout en latin beaucoup d'écrits
virulens contre les Calvinistes, dont les livres
symboliques, dit-il, regorgent d'erreurs [3]. Leur
projet est d'opprimer, de détruire l'église luthérienne;
l'offre du synode de Charenton est un

[1] *Histoire de la naissance, des progrès, de la décadence de l'hérésie à Metz*, par Meurisse, in-4°. Metz, 1670, p. 554.

[2] *Histoire de la ville de Hambourg*, in-8°. Paris, 1809, t. II, p. 169, en note.

[3] *Confutatio scripti strimesiani, de ratione et naturâ unionis, auctore Edzardo*, in-4°, 1706, p. 35.

piége. Leur désir de s'unir aux Luthériens a pour cause efficiente Satan transformé en ange de lumière, qui par là veut favoriser le papisme [1].

Ces accusations vraies ou fausses, escortées d'injures, se retrouvent dans les écrits contemporains de Barthold Krakewits, et sous sa plume le calvinisme devient à son tour la boîte de Pandore [2].

Cette discussion, assoupie pendant quelques années, fut traitée avec une nouvelle effervescence en 1721 et années suivantes. Le gouvernement prussien sollicitait la réunion. Beaucoup d'athlètes descendirent dans l'arène pour le combattre. Pierre Middoche oppose à ce rapprochement vingt-neuf difficultés [3]; et Neumyster réfute les écrits de Clemmius sur cet article. Balthasar félicite les Poméraniens de leur zèle contre les réformés, et combat Paff, qui admettait la possibilité d'une fusion entre les deux sociétés [4].

[1] *De fugienda unione cum hodiernis reformatis*, etc. 1704. Hamburgi, par le même, p. 81. *Manichaismus Calvinianorum* commonstratus a Seb. Edzardo, in-4°. Hamburgi, 1705.— *De causis unionis* a Calvinianis doctoribus, in-4°. Hamb., 1705, p. 14, 83, 86, etc.

[2] *Bartholdi Krakwitsii dissertatio-theologica de præspoterá rituum ecclesiasticorum et exorcismi in specie abrogatione*, etc., in-4°. Rostachi, 1705.

[3] *Difficultés insurmontables* qui empêchent à présent et qui empêcheront à perpétuité l'union entre les Luthériens et les prétendus Réformés (par Pierre Middoche), in-4°. 1721.

[4] *Dissertatio historico-theologica* de zelo Pomeraniorum ad-

Les théologiens furent surtout irrités par la publication d'un ouvrage sous ce titre : *Une seule religion véritable*, où l'on engageait les Luthériens et les Calvinistes à se rapprocher.

En Angleterre, la réunion des Episcopaux et des Presbytériens, quoique rapprochés sur beaucoup d'articles, présentait les mêmes difficultés. Une des principales, et sur laquelle insistait beaucoup Dodwel, était la suppression de l'épiscopat par les Calvinistes, suppression qui a, dit-il, retardé les progrès de la réforme[1]. Dodwel expose aux Presbytériens que, l'épiscopat ayant été institué par Jésus-Christ, la validité du sacrement résulte de l'autorité légitime. Il les exhorte à revenir sur leurs pas [2].

G. Will. Bœhmer, auteur du *Magasin de droit ecclésiastique*, ayant imprimé qu'à Goettingue les Luthériens pensaient sur l'article de la cène comme les Calvinistes, cette assertion fit du bruit, surtout dans le Mecklenbourg, qui envoyait annuellement beaucoup d'étudians à Goettingue. Le professeur Heyne, craignant qu'elle ne fît tort à cette université, qui est, en quelque sorte, la capitale

versus reformatos, authore L.-G.-H. Balthasar, in-4°. Gripowad, 1722, et Paff, *Collectio scriptorum irenicorum ad unionem inter protestantes*, etc., etc., in-8°, Halle, 1823.

[1] *De schismate anglicano, ab Henri Dodwel*, in-8°. Londini, 1704, p. 203 et suiv.

[2] *The life of M.-H. Dodwel*, by Broke, in-8°, London, 1715, p. 47, etc.

littéraire de l'Allemagne, crut devoir, dans le programme de 1788, assurer que Bœhmer l'avait avancée sans preuves [1]. Oserait-on nier cependant que telle ne soit l'opinion d'un grand nombre de Luthériens, au dire desquels la cène n'est plus qu'un acte de fraternité pour célébrer la commémoration d'un sage qui est le fils de Dieu, c'est-à-dire l'idéal, le *nec plus ultrà* de la perfection? Sur des articles aussi essentiels que la divinité de Jésus-Christ et l'eucharistie, des ministres autorisent à croire ce qu'on voudra. Peuvent-ils donner plus clairement la preuve qu'ils sont Sociniens sur le premier article, et Calvinistes sur le second? Mais, quoique réunis sur la doctrine, ils ne l'étaient pas de fait. En voici les raisons :

Dans plusieurs endroits, des fondations d'écoles et de charité sont affectées à telle société religieuse qui, par là même, n'est pas tentée d'en faire partager à d'autres les avantages. C'est en partie ce qui maintient les réfugiés français, dont le nombre, à ce que m'assurait le ministre Ehrman, s'élève actuellement encore à seize mille dans les États prussiens. Par cette raison ils repoussèrent, en 1804, l'invitation que leur adressait un de leurs ministres de renoncer à leurs priviléges et à la jouissance exclusive de leurs propriétés [2].

[1] *Acten*, *urkunden*, etc., 1788, p. 376 et suiv.
[2] *Zuruf an die fransœsische Gemeinde*, etc., in-8°, Berlin,

Un autre obstacle à une réunion effective résultait des droits commerciaux, civils ou politiques, réservés à telle religion. Par exemple, à Rintlen, la régence était luthérienne; à Cassel, elle était calviniste; l'université de Marbourg était calviniste, celle de Rintlen, luthérienne: à Francfort-sur-le-Mein, le gouvernement était luthérien, ainsi que dans les autres villes anséatiques. Dans le pays de Brunswic et ailleurs, les États composés des trois ordres n'admettaient que des Luthériens; et là figuraient comme membres du clergé, les abbés luthériens Henke et Pott, décorés de la croix. La maison de correction à Leipsig a des chapelles pour les divers cultes, et même une synagogue: néanmoins, à une époque peu éloignée, Zollikofer s'étant annoncé en tête d'un de ses ouvrages, comme pasteur de la *communauté réformée*, le censeur raya le mot *communauté*, qu'il prétendit ne pouvoir être employé que par les Luthériens. « Ne voyez-vous pas, ajou» ta-t-il, que si l'on reconnaissait une *commu» nauté réformée*, l'électeur de Saxe, qui est catho» lique, prétendra que les Catholiques de Dresde » forment aussi une *communauté*, tandis qu'il

1814. L'auteur anonyme, M. Theremin de Granizow, un des anciens ministres français, fut réfuté par un autre ministre anonyme (M. Henri), qui publia l'*Adresse aux Églises françaises des États prussiens*, etc., in-8°, Berlin, 1814.

» n'a seulement pas la faculté d'avoir des cloches
» à son église; que les Catholiques n'ont pas le
» droit d'acheter des maisons dans cette ville, ni
» des terres aux environs? »

Tout cela est changé; mais il n'y a pas dix ans qu'ils étaient encore haïs, et dans une sorte de proscription. J'ignore si là, comme à Halle et en d'autres endroits, les ministres luthériens perçoivent encore tous les honoraires des fonctions exercées par les pasteurs catholiques.

L'insuccès des tentatives multipliées pour opérer le rapprochement entre les Protestans et les Réformés n'avait pas découragé Fabricius, Jablonski et beaucoup d'autres écrivains. Les partisans de l'union proposaient trois moyens : abandonner certains dogmes sur lesquels on différait, les regarder comme des logomachies ou comme des choses indifférentes [1]. Nagel voyait dans ce projet quelques inconvéniens. Il préférait la tolérance pour les doctrines qui, d'après le jugement des magistrats, ne nuiraient pas à l'ordre public [2].

Il y a peu d'années que les Arminiens de Hollande voulurent se réunir au synode wallon, à qui ils adressèrent une lettre dont la tournure est un peu captieuse. La fusion n'eut pas lieu; mais

[1] *Dissertatio inauguralis utrum unio religionum an tolerantia his temporibus potius sit commendanda. Præside J. A. M. Nagel*, in-4°, Altorf, 1777.

[2] *Ibid.*

elle s'effectua à Dockum en Frise, entre eux et les Mennonites : à Mayence et ailleurs, les Luthériens et les Calvinistes se sont pareillement confondus. A Brême, en 1804, l'Église calviniste s'est choisi un ministre luthérien. La nouvelle société des Missionnaires, établie à Londres en 1794, est composée de ministres de toutes les communions protestantes.

Dans ces derniers temps, l'évêque de Sélande a déclaré publiquement à Copenhague qu'on pouvait permettre aux Réformés de communier avec les Luthériens ; et le gouvernement danois y a consenti, dit Catteau, toutes les fois que la permission a été demandée : il ajoute qu'un Catholique ayant témoigné le même désir, mais sans faire abjuration, on accéda à sa demande de communier sous les deux espèces, et l'on décida que la cérémonie aurait lieu un jour ouvrable [1]. On sent qu'une telle demande est l'équivalent d'une apostasie.

Staedlin rappelle qu'en Angleterre celui qui a fait la cène dans une église luthérienne, est considéré comme s'il l'avait faite dans une église anglicane. Depuis longtemps les ministres de diverses sectes se suppléaient sans difficulté dans leurs fonctions, excepté pour la cène ; celui de la confession helvétique à Strasbourg avait été marié par un autre de la confession d'Augsbourg.

[1] *Tableau des états danois*, par Catteau, t. III, p. 39.

La discussion continua par la publication de nouveaux écrits, entre lesquels on remarque ceux de Sack, Stendel et Plank. Ce dernier avoue que trois siècles ont apporté chez les Protestans quelques modifications, sur l'enseignement, sur la manière de voir et d'expliquer les dogmes; n'ont-ils pas comme Luther, comme Calvin, le droit d'examen et d'interprétation de la Bible? Ces deux chefs ont commencé la réforme, on la continue. L'abandon des livres symboliques, les disparités de croyance sur lesquelles on transige sans difficulté, joints à l'indifférence, avaient préparé une réunion, provoquée d'ailleurs par des princes protestans qui exercent tant d'ascendant sur leurs sectes respectives. A Mayence et dans plusieurs contrées des bords du Rhin, des ministres et des laïques des deux partis eurent des conférences sur cet objet, et la réunion eut lieu d'abord en 1817 dans le duché de Nassau, en écartant les dénominations de Luthériens et de Calvinistes, auxquelles fut substitué le titre commun d'*Église évangélique*. Un arrangement semblable s'opéra en Prusse et dans d'autres pays de l'Allemagne. De part et d'autre, on avoue que les Calvinistes ont adouci ou abandonné leur dogme sur la prédestination, que les Luthériens se sont rapprochés d'eux sur l'article de la cène[1], quoiqu'assurément il y ait une distance

[1] *Tableau des peuples qui habitent l'Europe*, etc., par M. Schœll, in-12, Paris, 1810, p. 101 et 102.

incommensurable entre la réalité et la figure; le docteur Harms de Kiel ne voit là que le rationalisme qui envahit totalement les églises protestantes pour enseigner tout ce qui lui plaît. C'est une fusion de culte extérieur et non de principes, sur lesquels, en général, on est indifférent; ailleurs, on a fait observer que l'établissement des sociétés bibliques couvre l'arrière-pensée de combattre la tradition. Lisez l'opuscule du docteur Wiss imprimé en 1822, vous y verrez que sous le manteau de la réunion se cache l'instinct de la haine contre l'Église catholique[1], avec laquelle nos adversaires affectent de toujours confondre les Jésuites et la Cour de Rome.

[1] *De unitate evangelicorum*, par C.-Ch.-Téoph. Wiss, in-4°. Hanovre, 1822, p. 43.

CHAPITRE VII.

CONSIDÉRATIONS SUR LA RÉUNION DES PROTESTANS AUX CATHOLIQUES.

Le projet de réunir les Protestans aux Catholiques a fait naître quelques centaines d'écrits depuis l'époque où Luther commença de dogmatiser. Erasme publia un traité sur ce sujet. Mélanchton voyait dans l'autorité des évêques un moyen efficace pour remédier aux maux de l'Église. George Cassandre disait que les taches de l'Église romaine n'étaient pas un motif suffisant pour l'abandonner; il consigna ses vues dans son célèbre traité *De officiis viri christiani in religionis negotio;* mais il gémissait de voir que chaque parti ne voulait se concilier qu'en triomphant par l'oppression de ses antagonistes; il fut harcelé et taxé d'hérésie.

Jean de Serres, Calviniste pacifique, ayant publié un ouvrage qui tendait à la réunion, fut persécuté par ses coreligionnaires. Le colloque de Poissy et plusieurs autres n'eurent aucun résultat. Il en fut de même des écrits multipliés sur

le même objet, parmi lesquels se distinguent ceux de Wicelius, Elizalde et Lamberger [1].

L'histoire a recueilli les détails de la tentative de réunion faite par Leibnitz et Molanus, abbé de Lockum, d'une part, et, de l'autre, par Bossuet et Christophe, évêque de Tina *in partibus*. Le cardinal de Bausset dit qu'on ignore le nom de famille de Christophe et l'époque de sa mort [2]. Assurément il était facile de se procurer des renseignemens certains à cet égard. Christophe Rochos de Spinola, évêque *in partibus* de Tina, fut élevé sur le siége de Neustadt le 9 mars 1695 [3].

Leibnitz, agité de doutes sur sa religion, s'était, comme Grotius, rapproché sur plusieurs points de l'Église romaine. Dans son ouvrage posthume imprimé à Paris, il justifie de contradiction et d'absurdité la transsubstantiation [4]; mais sur divers points il est encore éloigné de la foi catholique.

Une correspondance inédite de ce savant avec Arnauld et avec le prince Ernst, landgrave de Hesse, est conservée dans les archives de Hano-

[1] Wicelius, *Via regia de controversiis religionis conciliandis*, in-4°. Helmstædt, 1651. — *Instrumentum pacis*, Lamberger, in-4°. Asscheff, 1661, Elizalde.

[2] *Histoire de Bossuet*, par Bausset. Versailles, 1814, t. IV, p. 150 et 218.

[3] V. père Richard, *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques*, article Neustadt.

[4] P. XLVI du discours préliminaire, par Emery.

vre. J'en possède une copie [1]. J'y vois que Leibnitz admettait la primauté du pape de droit divin ordinaire, l'infaillibilité de l'Église catholique et sa visibilité, comme des points nécessaires au salut. Quelques articles contestés l'empêchent de se déclarer catholique ; craignant les tracasseries, il se réduit à être, dit-il, en communion intérieure avec l'Église; il voudrait cependant être en communion avec le pape pour avoir l'esprit en repos [2]. Le landgrave Ernst lui dit : Si nos pères avant Luther n'ont pas été damnés pour avoir été Papistes, pourquoi le seraient-ils présentement ? Il désire que Leibnitz confie sa conversion au docteur Arnauld, qui, bien que persécuté, ferait cette bonne œuvre.

On peut assurer, dit le cardinal de Bausset, que, si l'abbé de Lockum fût resté chargé seul de cette négociation avec Bossuet, l'un et l'autre auraient fini par se trouver d'accord sur tous les points de doctrine. Molanus, doué d'une grande modération, avait composé sous le titre d'*explicatio ul-*

[1] Du Pac de Bellegarde et Hautefage ne purent l'obtenir pour la belle édition qu'ils ont publiée des œuvres d'Arnauld. Quand l'armée française envahit le Hanovre, sous la conduite du brave général Mortier, aujourd'hui duc de Trévise, maréchal de France, je m'empressai de lui écrire pour obtenir copie de cette correspondance, qu'il eut la bonté de m'envoyer. J'acquitte un devoir en consignant ici mes sentimens de reconnaissance.

[2] *Lettre à Ernst*, landgrave de Hesse-Cassel. Rheinfeld, en 1684.

terior, un écrit qui conciliait cinquante des articles controversés entre les Catholiques et les Luthériens. Mais qu'est devenu cet écrit dont on n'a trouvé que les trois premiers articles dans les papiers de Bossuet ? Molanus en avait envoyé une copie à l'empereur, ce qui faisait espérer de le trouver dans les archives de Vienne. En conséquence, j'avais prié un savant de cette ville, Engel, auteur d'une histoire de Hongrie, de faire des recherches à ce sujet. Engel, quoique Calviniste, déféra très complaisamment à ma demande; mais ses investigations n'ayant pu recouvrer le mémoire de Molanus, et le siége de Neustadt ayant été transféré avec les archives à Saint-Polten (*fanum sancti Hippolyti*), petite ville de la basse Autriche, j'écrivis au prélat qui occupait ce siége en 1815. Mes efforts ont été sans succès; d'autres peut-être seront plus heureux. Les faits qu'on vient de lire les mettant sur la voie, il importe de faire des investigations nouvelles dans les archives et les manuscrits de la bibliothèque de Hanovre, car je trouve dans le dictionnaire historique de Goeschen, qu'après la mort de Molanus en 1722, on y transféra ses livres et ses papiers [1].

Molanus conciliait cinquante articles controversés. Un anonyme, ministre de l'Église anglicane,

[1] *Allgemeine gelehrten Lexicon*; et le supplément publié à Brême, en 1813, f. 4, p. 912.

en concilia plus de soixante dans un livre publié sous le titre modeste d'*Essai*[1], dont la première édition est de 1704. Une seconde parut en 1801, une troisième en 1812. Cette dernière est la meilleure. Nightingale, Presbytérien, dit: Si j'étais ministre de l'Église établie, j'aimerais mieux être auteur de cet ouvrage que de tous ceux qui ont été composés par Tillotson, Burnet et Hooker[2].

Lepappe de Trevein, aujourd'hui évêque de Strasbourg, recommande la lecture de cet ouvrage, qui a mérité les éloges de tous les hommes modérés, entre autres de Charles Butter et du père Tabaraud, qui en donne l'analyse dans son « *Histoire critique des projets formés depuis trois cents ans pour la réunion des communions chrétiennes.* » On y trouve une justification sans réplique du docteur Dupin, calomnié pour sa correspondance avec Wake, archevêque de Cantorbery, concernant la réunion des Églises anglicane et catholique. Beaucoup d'écrits postérieurs sur cet objet ont paru en Angleterre et en France. On recommande au lecteur l'ouvrage excellent du père Tabaraud, qui contient la substance de presque tous les projets et les écrits pu-

1 *An essay towards a proposal for catholick communion, by a minister of the church of England*, in-12, London. 1704.

2 *A portraiture of the Roman Catholic religion*, etc., by Nightingale, 8°. London, 1818, p. 323, note 10.

bliés jusqu'à l'an 1824, époque de l'impression de son livre : le chapitre que j'insère dans cette Histoire des sectes expose quelques faits historiques inconnus à l'auteur.

Le jésuite Hager de Wurtzbourg a soutenu qu'il était aussi difficile d'opérer cette réunion que de rapprocher l'un de l'autre les pôles arctique et antarctique : Mosheim pense que la chose est plus difficile que jamais, depuis la bulle *unigenitus*. L'abbé Jérusalem regarde la réunion comme impossible, tant que les Catholiques croiront à la transsubstantiation [1] : or ils y croiront toujours, parce qu'on y a toujours cru ; quoique ce mot n'ait pas toujours été usité, la vérité qu'il exprime fut toujours reconnue.

Parmi les nombreux écrits publiés depuis, on a distingué ceux des savans professeurs Plank, de Gottingue, et Steudel de Tubingue [2].

Récemment a paru en Allemagne un opuscule latin très médiocre [3] auquel la *Revue protestante* a voulu donner quelque importance [4].

[1] *Von der kirchen vereinigung; ein bedenken des hernn abt Jerusalem*, in-12. 1772, sans nom de lieu d'impression.

[2] *Worte des friedens an die catholische kirche*, von D G.-J. Plank, in-12. Gœttingen, 1809. — *Ueber religions vereinigung*, etc., von fr. Steudel, in-12. Stuttgard, 1811.

[3] *De consilio denuo agitato protestantium et catholicorum ecclesias consociandi dissertatio, authore*, F.-G.-Em. Walther, in-4°. Gothœ.

[4] *Revue protestante*, avril 1826, p. 157 et suiv.

L'Église catholique ne compose sur aucun point dogmatique; mais sur les objets disciplinaires, pour le bien de la paix, elle peut faire des sacrifices quant aux abus qui ont excité des clameurs et dont elle-même gémissait. Saurin, dès l'an 1725, avouait qu'en France, la *religion romaine* (c'est lui qui parle) était dégagée d'une foule de superstitions admises ailleurs, et que ce pays n'était pas partisan de l'infaillibilité personnelle [1].

J'aime à croire qu'on ne lira pas sans intérêt ce que m'écrivait, en 1801, un ministre distingué de l'église de Berne :

« C'est notre culte, ce n'est pas notre croyance,
» ce n'est surtout pas notre morale qui diffère. Si
» du sein de votre Église, il sort encore quelques
» apôtres tels que vous, il est impossible que le
» moment soit éloigné où vous verrez revenir les
» Protestans sous les bannières de la religion ca-
» tholique. Qu'est-ce qui a occasionné cette scis-
» sion? N'étaient-ce pas quelques abus trop peu
» voilés? Le remède que vous portez à ces abus
» sera en même temps le moyen le plus infaillible
» de notre réunion [2]. »

Un moyen indispensable de part et d'autre pour aplanir la route à ce syncrétisme, c'est de frap-

[1] *État du christianisme en France*, in-8°, La Haye, 1725.

[2] M. Ith, doyen de Berne, lettre du 21 octobre 1801, à M. l'évêque Grégoire.

per sans ménagement tous les abus qui, flétrissant la face extérieure de l'Église, servent de prétexte aux déclamations perpétuelles des incrédules et des hérétiques. Parmi ces derniers, un écrivain fameux disait avec raison : « Dieu donne aux » hommes des talens, de la science, des richesses, » de la grâce : ce n'est pas pour acquérir de l'hon- » neur, de la réputation, et devenir par là fiers et » orgueilleux ; mais pour rendre l'honneur qui est » dû à son saint nom, et pour le faire servir d'in- » strument à sa gloire[1]. »

Dans la première édition des Sectes, en 1814, je disais que des savans, les uns Catholiques, les autres Protestans, pourraient remanier avec plus de succès le projet d'une réunion, et j'indiquais nominativement une cinquantaine d'hommes qui la plupart m'étaient connus personnellement par des talens distingués, par beaucoup de loyauté et d'aménité dans le caractère; mais plus des deux tiers ont été moissonnés par la mort, qui tous les jours éclaircit les rangs. Des successeurs dignes d'eux pourraient remplir ce vide.

Dans le volume qui traite de l'Église d'Orient, j'ai amplement exposé tout ce qui concerne la réunion des Grecs et des Latins.

Il serait facile à divers gouvernemens de seconder ces vues pacifiques ; mais si, au lieu d'envisager la religion comme principe du bonheur social et

[1] *Réflexions sur la religion*; par Beveridge, art. 9.

du bonheur individuel; si, au lieu de la professer par principe et par sentiment, elle n'est pour les gouvernans qu'une sacrilége et grimacière hypocrisie, à laquelle ils veulent ramener en faisant passer par la superstition; s'ils en parlent comme d'un instrument propre à museler les hommes en disant qu'il faut une religion au peuple, tandis qu'elle est plus nécessaire encore pour les maîtres, le peuple s'indigne, et la gangrène morale se propage avec plus de rapidité.

Des événemens majeurs fixés dans les desseins de Dieu, recelés dans le sein de l'avenir, et que toute la sagacité humaine ne peut prévoir ni maîtriser, viendront certainement modifier l'état de l'Europe... de l'Europe, où les progrès de ce qu'on appelle la civilisation donnent aux divers peuples des formes plus homogènes. Maintenant ils sont moins Allemands, Français, Danois, Italiens, mais plus Européens : leurs traits les plus saillans sont une espèce de férocité nommée *bravoure :* du reste l'éclat des talens ne les tirera pas de la fange du vice dans laquelle ils sont plongés, si une éducation nouvelle, fondée sur la religion et les mœurs, et capable de retremper les âmes, ne leur donne un caractère, car ils n'en ont plus ou ils n'ont que celui de la servilité.

Reconnaître la certitude de la révélation et l'authenticité des livres saints, est un préalable sur lequel probablement ne seraient pas d'accord quelques écrivains protestans. Autrefois les so-

ciétés séparées de l'Église catholique faisaient du moins cause commune avec elle contre l'incrédulité. Que d'excellens ouvrages ont été publiés à ce sujet par Bentley, Priestley, Bullers, Warburthon, West, Abbadie, Turretin, Vernet, Addison, Seigneux de Correvon, Lardner, Lyttleton, Sherlock, Ditton, Leland, Paley, Watson, Storr, Noesselt, Less, Jérusalem, etc., etc.! Présentement, du sein de leurs communions et de la plume des ministres, sortent une multitude d'ouvrages dans lesquels, en conservant quelques formes extérieures de respect pour l'Écriture sainte, on insinue le poison de l'incrédulité, on affaiblit toutes les preuves des vérités révélées. Des observateurs assurent que l'excès du mal commence à ouvrir les yeux, et que déjà divers écrivains, voyant le précipice ouvert par les nouveaux systèmes, reviennent sur leurs pas : ils sentent que la vérité ne peut se trouver au milieu de ce vagabondage de systèmes. En matière de religion, dit Duguet, « le préjugé est pour ce qui est plus ancien ; car » la vérité est avant le mensonge. Il peut se faire » qu'il y ait des erreurs anciennes, mais nous ne » connaissons pas de vérités nouvelles[1]. »

[1] *Explication de Job*, par Duguet, t. IV, p. 73.

CHAPITRE VIII.

DES CHANGEMENS DE RELIGION.

Apostasie, *conversion ;* ces deux mots, qui, en matière de conscience, offrent l'acception identique de changement, sont en collision par leurs sens accessoires. On appelle *apostasie* la désertion de la vérité pour embrasser l'erreur, et *conversion* le passage de l'erreur à la vérité. Mais *vérité*, *erreur*, ces expressions, par leur nature, ont un sens absolu; elles ont un sens relatif dans la manière de les concevoir. Qu'un Chrétien se fasse Juif ou Musulman, les Musulmans et les Juifs diront qu'il s'est converti; les Chrétiens l'appelleront apostat, renégat.

Des maximes perverses, des préjugés très absurdes sont quelquefois les plus accrédités; tel est celui qu'un honnête homme, un homme d'honneur ne change jamais de religion. La religion est pour l'homme, dans le cours de son voyage sur la terre, l'objet le plus important, celui auquel tous les intérêts doivent être subordonnés. Dire que jamais on ne doit changer de religion, c'est dire implicitement que toutes sont également

vraies ou également fausses ; c'est nier que la vérité soit une et mettre l'erreur à son niveau; c'est nier que l'homme soit obligé de chercher l'une et d'éviter l'autre ; c'est outrager Dieu, l'éternelle vérité qui, en nous traçant la route pour arriver à lui par la vérité et la vertu, nous donne les moyens de connaître celle-là et de pratiquer celle-ci. Autant vaudrait dire que nos ancêtres eurent tort d'abandonner l'idolâtrie pour adopter le Christianisme, et qu'ils dérogèrent à l'honneur en substituant le culte du vrai Dieu aux turpitudes du Paganisme. Remarquez qu'on ne tient pas le même langage quand il s'agit des choses purement humaines. Par exemple on ne croit pas manquer à l'honneur en adoptant l'explication d'un phénomène, une découverte, une invention nouvelle, et sur l'article de la religion, on osera dire que l'honneur prescrit de repousser la vérité et de soutenir opiniâtrément l'erreur.

La tyrannie d'une part, de l'autre, la lâcheté, la cupidité, l'ambition, le libertinage ont souvent opéré des conversions apparentes et des apostasies réelles. Le sabre a fait plus de Musulmans que la conviction. Tels sont les Schypetars, qui, après la conquête de l'Arabie par les Turcs, ont embrassé extérieurement le Mahométisme ; tels ces Juifs de Thessalonique qui alternativement fréquentent les mosquées et pratiquent les rites mosaïques dans l'intérieur de leurs maisons ; telles des familles chrétiennes qui, par la peur ou d'autres motifs,

soumises en apparence à l'Alcoran, conservent un attachement secret à l'Évangile. Pouqueville cite entre autres la famille nombreuse des Koumoulis qui, par cette raison, ne se marient qu'entre eux[1].

Un des docteurs les plus renommés de la synagogue, Maimonides, autorisait ses coreligionnaires à dissimuler; d'après cette décision immorale, s'est perpétuée en Portugal l'opinion que certaines familles, chrétiennes à l'extérieur, judaïsent en secret.

Les livres historiques de l'Ancien Testament nous montrent des Gentils qui adoptèrent la loi mosaïque. Divers érudits ont publié des dissertations sur les *prosélytes* de la synagogue; mais depuis la prise de Jérusalem, par Tite, les Juifs, quoique disséminés sur tout le globe, ont fait à peine quelques prosélytes, surtout dans les temps modernes. En 1738, à Erfurt, on publia une dissertation sur l'apostasie de Chrétiens qui ont embrassé le Judaïsme[2]; certes il en est très peu, et depuis Antoine de Briey, qui fut brûlé à Genève en 1632, on ne voit guère que ce fou de lord George Gordon, persécuteur des Catholiques en 1780, et qui, en 1790, devenu Juif, m'adressait un imprimé qu'il termine en me souhaitant toutes les bénédictions d'Abraham, Isaac et Jacob.

[1] Pouqueville, t. III, p. 42.

[2] *De apostasiâ christianorum ad judaismum*, etc., *præside* Henr. Melch. Schutte, etc., 4°. Erfordiæ, 1738.

Dans les états d'Alger, Tripoli, Tunis et Maroc, a tourbe des renégats se compose de Juifs et de Chrétiens, presque tous chargés de crimes ou de vices, qui ont pris le turban pour se soustraire, les uns à la poursuite de leurs créanciers, les autres aux supplices, aux flétrissures légales; ils parviennent quelquefois à des postes éminents chez les barbaresques. En 1823, un renégat sicilien épousa une fille du bey de Tunis et devint chef de la garde et du trésor.

Il paraît que jadis le nombre des renégats était plus considérable qu'à présent. En 1637, le père D**, dans son Histoire de Barbarie, après avoir décrit les artifices et les violences employés pour forcer les Chrétiens à l'apostasie, comptait huit mille renégats à Alger et Maroc; et mille ou douze cents femmes apostates, Espagnoles, Portugaises, Anglaises, Grecques et surtout *Russes;* mais seulement trois ou quatre Françaises. Tripoli n'avait qu'une centaine de renégats; Salé trois cents et très peu de femmes; mais l'état de Tunis trois ou quatre mille renégats et six ou sept cents femmes [1]. Dans ce dernier pays, en 1823, on ne comptait que trois cents renégats, la plupart Napolitains et Géorgiens [2].

Quelques noms de fameux renégats sont enre-

[1] V. *Histoire de Barbarie*, par le Père D****, 4°, Paris, 1637, liv. IV, p. 413 et suiv.

[2] Lettre de M. Ammisboll, 23 octobre 1823.

gistrés dans l'histoire; nous citerons le comte de Bonneval, mort en 1747, et cet abbé Vatteville, apostat libertin qui, après avoir passé de l'église à la mosquée et de la mosquée à l'église, revint en Franche-Comté se gorger paisiblement des biens de l'Église qu'il avait scandalisée.

On a dit en plaisantant de Bonaparte qu'il était membre honoraire de toutes les religions. Dans une proclamation en Égypte, à la suite de ces mots : *Il n'y a de Dieu que Dieu*, on lui attribue d'avoir ajouté : *et Mahomet est son prophète.* Il m'assurait que cette addition avait travesti sa phrase : *et Mahomet est un grand homme.*

Parmi les voyageurs modernes dans les contrées où domine l'Islamisme, plusieurs l'ont professé pour se soustraire aux avanies et visiter la Mecque et Médine. De ce nombre furent Seetzen et Burckardt, décédé au Caire et inhumé dans le cimetière musulman. Le fameux Badia (Ali-Bey) pour réponse à mes reproches, prétendait que tout en criant *Allah* avec la caravane des pèlerins, il conservait dans son cœur les sentiments d'un Catholique. L'amour de la science, la passion des découvertes ne peuvent justifier même une apostasie simulée.

Un doute involontaire s'élève dans mon esprit sur l'authenticité d'une lettre attribuée à un patricien bernois devenu catholique, M. de Haller; on y lit que le duc de Mecklembourg-Schewerin ayant, comme lui, quitté le protestantisme, lui dit qu'il pouvait être catholique secret, obtenir

du pape la dispense des actes extérieurs, et que l'évêque de Fribourg lui certifia la même chose[1]. Certes il faudrait plaindre un diocèse dont le chef professerait une telle doctrine, et le nom de Haller, illustré dans les sciences et la religion, serait profané s'il fallait l'associer à une duplicité subversive de toute bonne foi.

Tous les pays, la France surtout, abondent en apostats politiques, courtisans déhontés du despotisme et de la démagogie, ayant professé toutes les doctrines, suivi toutes les bannières et qui ont surnagé à toutes les révolutions; couverts d'or, de titres, de cordons, de forfaits et d'ignominie, ils perpétuent les calamités des peuples et justifient le proverbe trivial que l'hypocrisie est le manteau de la scélératesse.

Dans la carrière du vice, communément une chute en amène d'autres. Quand la persécution déchaînée égorgeait les Chrétiens au Japon, quatre Jésuites, entre autres les deux provinciaux Ferreira et Porto, apostasièrent. Cette lâcheté fut suivie d'une autre, ils se marièrent; pour combler la mesure et pervertir les autres Chrétiens, ils donnèrent aux persécuteurs le conseil que Balaam avait donné à Balac, roi des Moabites, contre les enfants d'Israël[2].

[1] *Tableau général des principales conversions* qui ont eu lieu parmi les Protestans depuis le commencement du dix-neuvième siècle, in-12. Paris, 1827, p. 239 et 240.

[2] V. les détails de ce scandale dans la *Morale pratique des Jésuites*, in-12, 1682, t. II, p. 69 et suiv.

Le seizième siècle eut fréquemment ce spectacle, quand des moines défroqués, des prêtres et même des évêques apostats, tels que Odet de Chatillon, évêque de Beauvais, Caraccoli de Troyes, Spifane de Nevers, couraient se joindre aux réformateurs de Wittemberg et de Genève, et que, suivant l'expression d'Érasme, le dénouement, comme dans les comédies, finissait toujours par le mariage.

Les mêmes scandales se sont reproduits en France dans la tourmente de 1793 et des années suivantes. Les déserteurs de la vérité, de la vertu, sont communément les plus fougueux persécuteurs contre les hommes dont la fidélité à leur devoir est la satire muette de ceux qui s'en écartent.

Diverses contrées ont vu des familles et même des peuplades entières changer de religion pour échapper à la tyrannie, et le culte imposé par la contrainte s'est perpétué chez leurs descendants; l'île de Rum, l'une des Hébrides, en fournit un exemple. Quoique le *laird* ou seigneur eût embrassé le protestantisme, les habitants, soutenus par l'exemple de sa sœur, étaient restés catholiques; mais un jour de dimanche le *laird* en fureur, muni d'un *bâton jaune*, les assaillit lorsqu'ils allaient à la messe et les força de rebrousser chemin pour aller de l'église au temple. Chez leurs descendants s'est maintenu le culte nouveau établi par la violence. Depuis cette époque, les habitants

des îles Egg et Cauna, Catholiques fidèles, appellent le protestantisme de l'île Rum la *religion du bâton jaune*[1].

Quelques ordres monastiques ont voulu compter dans leurs rangs des hommes célèbres qui jamais n'y avaient figuré ; cette prétention vaniteuse fut ridiculisée dans l'ouvrage intitulé *les Moines empruntés*[2]. Si l'on en croit les annales des Carmes, le prophète Élie fut un des leurs et même leur fondateur. Les Protestans ont de même revendiqué pour leur secte des personnages qui jamais ne lui avaient appartenu. Ils en ont cherché dans l'Église grecque[3] et dans l'Église latine, parmi les savants très orthodoxes qui ont combattu les abus de la cour romaine. Koecken, en 1721, donnait aux Protestans Gerson, l'un des Catholiques les plus zélés comme les plus illustres, et le capucin Martin de Cochem, auteur d'ouvrages ascétiques[4].

En 1767, Daniel Gerders[5] comptait au nombre

1 *Voyage dans les Hébrides* ou îles occidentales d'Écosse, par le docteur Johnson, 8°. Paris, an 12, p. 165 et suiv.

2 *Les moines empruntés*, 1698, sans indication de lieu, 2 vol. in-12, par le Père de Haitze.

3 V. *Ecclesia græca Lutheranisans*.

4 *Kocchii de confessoribus veritatis in papatu dissertatio historica*, 4°. Wittenbergæ, 1721.

5 *Danielis Gerders specimen ecclesiæ reformatæ una cum syllabo reformatorum italorum*, in-8. Lugd. Batav., 1765.

des Protestans Savonarole, dont la mémoire est en vénération chez les Catholiques instruits. Gerders serait presque tenté d'y joindre le cardinal Grimani, mort patriarche d'Aquilée, quoiqu'il n'y compte pas Frapaolo Sarpi, qui, justifié par Griselini, Nave, Venuti, Degola, sera, ainsi que Savonarole, l'objet d'une apologie nouvelle par un Catholique anglais, Charles Butler. Gerders distribue ses brevets de protestantisme, comme l'astronome Lalande distribuait ses diplômes d'athéisme, à des gens qui les repoussaient avec horreur. Cette tactique n'est pas nouvelle. Jadis, dans un traité intitulé : *Gallia multis modis Lutheranisans* [1], un docteur Masius trouvait que la France avait *la physionomie luthérienne*, sous prétexte qu'elle refusait de recevoir le concile de Trente, refus qui ne concernait que la discipline. En 1755, un Busching annonçait aux Luthériens Carranza, archevêque de Tolède [2]; on a répété ce mensonge dans un mémoire de Chambray que j'ai entendu lire dans une séance publique de l'Académie de Berlin, sur les causes qui ont provoqué la démission de Charles-Quint. L'auteur parle incidemment de Carranza, et lui impute, vers les nouvelles erreurs, un penchant qu'il n'eut jamais : il suffit, pour s'en convaincre, de lire sa

[1] 4°, Hanniæ, 1695.
[2] *Commentatio de vestigiis Lutheranismi in Hispaniâ*, etc., in-4°. Gœtling, 1755.

protestation au lit de la mort, dans la vie de cet homme illustre, par le docteur Salazar [1].

Des écrivains protestans viennent, dit-on, de revendiquer Arnaud de Bresse pour un de leurs précurseurs. Sans doute ils n'ont pas lu son apologie par Guadanimi, qui est un modèle en ce genre; elle peut se résumer dans l'épigraphe placée au frontispice [2]. Elle énonce que le crime d'Arnaud, qui ne fut ni hérétique, ni schismatique, c'étaient ses objurgations véhémentes contre la dépravation du clergé [3].

On pourrait former une liste nombreuse de gens de lettres qui, au gré de leurs passions, de leur intérêt, ont roulé de sectes en sectes sans s'attacher à aucune. Tels furent le baron de Polnitz, Hume, Gibbon et J.-J.-Rousseau, nés protestans, devenus ensuite catholiques, qui finirent par l'incrédulité. D'autres sont restés comme suspendus et sans fixité entre des cultes très distincts, Antoine de Domines, archevêque de Spalatro, et le Courayer. Aux archives de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, on voit par une lettre cu-

[1] *Vida y successos prosperos y adversos de don F. Bar. de Carranza*, etc., par le docteur Salazar, etc., in-12. Madrid, 1788, p. 178 et suiv.

[2] *Cujus in hâc discordiâ, tota culpa est quod culpas redarguerit clericorum.* St-Bernard, épist. 152.

[3] *Apologia di Arnaldo di Brescia*, in-12, 2 vol. Pavia, 1791.

rieuse et inédite, sous la date du 20 avril 1777, que dans les derniers temps de sa vie celui-ci assistait indifféremment aux offices catholiques et anglicans.

Sous la plume de l'historien se présente ici un fait qui jadis excita une grande rumeur parmi les sociétés chrétiennes de l'Europe.

En 1707, on demande officiellement à l'Université luthérienne d'Helmstaedt si la princesse Élizabeth-Christine de Wolfenbuttel peut se faire catholique pour épouser Charles VI, qui devint ensuite empereur d'Allemagne. La faculté théologique, par une déclaration du 28 avril même année, décide l'affirmative. Elle se fonde sur l'autorité et l'aveu de *Mélanchton*, que l'Église catholique n'a pas cessé d'être vraie Église. Elle conserve les dogmes fondamentaux; on peut donc y faire son salut. Haffenrestfer, théologien de Tubingue, avait pensé de même. L'apologie de la confession d'Augsbourg admet tantôt deux, tantôt trois sacremens, en ajoutant l'absolution au baptême et à la cène. La faculté d'Helmstaedt justifie même l'invocation des saints et les cérémonies de la messe; à cette occasion Cordemoy fait observer que les ministres luthériens et calvinistes se gardent bien de prêcher qu'on peut se sauver dans l'Église catholique, car ce serait un moyen de les y faire rentrer. En France le ministre Brousson avait soutenu qu'on ne pouvait se sauver dans l'Église

romaine[1]. Spener, en Allemagne, avait énoncé la même opinion[2].

La déclaration de la faculté d'Helmstaedt ayant été imprimée à Cologne, les journalistes de Trévoux l'insérèrent dans leur cahier de mai 1808, avec une traduction française. Cette pièce foudroyante contre le protestantisme par les conséquences qui en découlent, jeta l'alarme et l'épouvante surtout chez les Anglicans. L'Université de Tubingue l'attaqua. Pictet la déclara apocryphe[3]. Parmi les ouvrages dirigés contre Fabricius, je remarque ceux d'Edzard, Frickius, Zornius[4]. Ce dernier prétend que Fabricius diffère à ce sujet des sentimens de son père, assertion qui ne prouve rien.

En déployant tous ses efforts pour rassurer l'Église anglicane, Frickius avoue que la décision d'Helmstaedt, qui cause tant de tapage, ébranle les fondemens du protestantisme. « Elle attaque, » dit-il, l'*Acropolis*, la citadelle de notre Église ; » si l'opinion de Fabricius triomphe, on nous re-

[1] V. les *Remarques* de Brousson sur le Nouveau Testament traduit par Amelotte, in-12. Delft, 1697, ch. xx, p. 558 et suiv.

[2] V. Ses *Consilia, pars* 4ª.

[3] *Religion des Protestans*, par Pictet, 1714.

[4] *Sebast. Ed. Edzardi Vindicias diversas adversus Fabricii theolog., Helmstaedt defensionem*, etc., 4°, 1707. — *Zornii epistola ad Geh. Fabricium*, etc., 4°. Hamburgi, 1709, 9. *Frickii Britannia rectius de Lutheranis edocto*, etc., *epistola diatribe*, etc., 4°. Ulmæ, 1709.

» gardera comme des calomniateurs et des syco-
» phantes. Est-ce pour arriver à ce résultat que
» tant de sang aura été versé[1]? Puisque l'on peut
» se sauver chez les Catholiques, fallait-il incendier
» l'Europe par la guerre de trente ans pour soute-
» nir la défection de Luther? Leibnitz fut d'avis
que la faculté devait faire une apologie dans laquelle elle exposerait les abus et les erreurs de l'Église romaine, en avouant toutefois qu'on peut s'y sauver[2]. Il écrivit en outre à Fabricius :

« Je ne doute pas que la réponse que vous avez
» faite, qu'il est permis de passer de la religion
» luthérienne à la religion catholique, ne doive
» être supprimée avec un grand soin, et qu'elle
» ne peut être rendue publique qu'avec un grand
» mécontentement des nôtres. Vous savez que
» tout le droit de notre prince sur le royaume
» d'Angleterre est fondé sur la haine et la pro-
» scription de l'Église romaine. Dans ce royaume
» il ne faut donc pas traiter avec tant de ména-
» gemens cette Église[3]. » Les motifs exposés dans la lettre de Leibnitz contre les *ménagemens* envers l'Eglise catholique sont, comme on le voit, absolument les mêmes que ceux que le roi d'Angleterre a manifestés dans un discours à sa famille.

[1] Frickii epistola, etc., p. 8 et suiv.

[2] *Leibnitzii epistolæ ad G. An. Schmidium theolog.*, 1788. Norinbergæ, p. 134.

[3] Leibnitzii, etc., édit. in-4°, t. 5, p. 284 et suiv.

Jamais il n'exista chez nos frères séparés une controverse plus bruyante. Le ministre La Chapelle, désolé comme tous les Protestans de la décision d'Helmstaedt, tâche d'en atténuer les effets par la publication d'une lettre déposée, dit-il, dans les archives de l'archevêché de Cantorbéry à Lambeth, et il prétend qu'on employa vainement des stratagèmes pour arracher à quelques théologiens luthériens l'approbation du changement de religion de la princesse [1]. Cette assertion est démentie par l'acte original du registre de l'Université d'Helmstaedt, par les lettres de Leibnitz et par la lettre imprimée en date du 8 octobre 1708 que Fabricius adresse aux Anglais sur cet événement [2]. On y voit à la vérité qu'il cherche à s'excuser. Il suppose que n'ayant pas vu l'édition faite en Angleterre, de la décision rédigée par lui et adoptée par la faculté théologique, cette édition aura subi des altérations dont il n'est pas responsable; mais il déclare qu'il est prêt à soutenir son avis; il s'appuie du témoignage d'auteurs protestans qui, imputant des erreurs aux Catholiques,

[1] *Réponse à M. Maynard* au sujet d'une conférence sur la religion qu'il a proposée à un Protestant, par Armand de La Chapelle, pasteur de l'église Wallone, 4°. La Haye, 1730, p. 103, 130, etc.

[2] *Joan fabricii epistola ad pios et eruditos Britannos quâ famam suam contra falsas et iniquas relationes tuetur*, etc.; 4°. Helmstaedii, 1708, 15 pages.

avouent cependant qu'ils n'errent pas en ce qui concerne les fondemens de la foi.

Fabricius, sacrifié à la rancune anglicane et destitué du professorat, perdit la chaire dans laquelle il avait fait éclater ses talens. La princesse de Wolfenbutel avait fait son abjuration à Bamberg; il paraît, d'après Frickius, qu'on avait frappé une médaille représentant deux autels, l'un simple et l'autre somptueux. Elle venait à celui-ci, qui avait pour inscription : *mutato ritu non nomine*[1].

La décision d'Helmstaedt est sans doute une des causes qui déterminèrent le prince Ulric Antoine de Brunswick, en 1710, à se faire Catholique, ainsi que deux princesses ses filles. Il consigna les motifs de son abjuration dans un ouvrage excellent : « *Cinquante raisons ou motifs pour démontrer que la religion catholique romaine doit être préférée à toutes les sectes*[2]. » On y a joint un écrit de la duchesse d'York, en 1670, à laquelle Sheldon, archevêque de Cantorbéry, et Blandfort, évêque de Worcester, exprimaient leurs regrets qu'on « ait supprimé la confession, fondée certainement sur l'ordre de Dieu, et la prière pour les morts, une des anciennes pratiques du Christianisme[3].

[1] *Johan Frickii*, etc., p. 19.

[2] *Fifty reasons or motives why the roman catholic religion ought to be prefered to all the sects*, etc., in-12. London, 1798.

[3] *Ibid*, p. 95.

Personne n'élève de doute sur la sincérité d'une telle conversion. Mais pourrait-on appliquer le même jugement à Frédéric-Auguste, qui convoitait et qui obtint le trône de Pologne, et à cette Christine de Suède couverte du sang de Monaldeschi, et qui intriguait pour obtenir le trône de Pologne après avoir abdiqué celui de Suède?

Ce dernier pays a vu des métamorphoses de plusieurs genres. La princesse calviniste Ulrique de Prusse avait détourné sa sœur Amélie de se faire luthérienne pour épouser le roi de Suède; elle craignait pour l'âme de sa sœur, mais non pour la sienne, car elle supplanta Amélie et devint reine de Suède. Plus tard on a vu un Catholique du Béarn abjurer sa religion pour la même couronne, et le républicain Bernadotte solliciter près du storthing de Norwége une nouvelle création de nobles.

Pour devenir tzarine, Catherine II, née luthérienne, s'était faite grecque; et de nos jours, deux filles du roi de Wurtemberg ont embrassé, l'une la religion russe pour épouser un grand-duc de Russie, l'autre la religion catholique pour épouser un archiduc d'Autriche.

En 1826, le roi de Prusse adressait des doléances à sa sœur, duchesse d'Anhalt-Koethen, parce qu'elle et son mari sont devenus catholiques. Le docteur Klug a publié contre eux une brochure répandue avec profusion et actuellement oubliée. Par contre, une princesse de Bavière, qui

a épousé un fils du roi de Prusse, s'est faite Protestante; mais en général les princes s'inquiètent moins qu'autrefois de ces changemens. La religion est-elle autre chose qu'un instrument politique dans la plupart des cours, où l'on se joue de Dieu et des hommes? N'a-t-on pas vu les potentats anti-catholiques de l'Europe se coaliser contre la France, sous prétexte d'y rétablir le Catholicisme? N'a-t-on pas eu le scandale répété de princes catholiques et protestans qui, par des promesses fallacieuses, ont déçu la crédulité des peuples? N'a-t-on pas à Turin, à Naples, à Madrid, à Lisbonne, etc., etc., *royalisé* le parjure? N'avons-nous pas le spectacle habituel d'une tourbe d'hypocrites qui, après apostasie pratique de la morale, de la religion, de la liberté, ne jurent plus que par le trône et l'autel? Un fait non moins étrange et qui prouve à quel point s'est ravalé le vulgaire des nations (ce vulgaire comprend la plupart des hommes rapprochés des sommités politiques et littéraires), c'est l'importance qu'on attache à l'exemple et à l'opinion des potentats en ce qui concerne la religion, les mœurs, le talent, les arts et le goût, comme si l'erreur, le vice et l'ineptie étaient inaliables avec le diadème.

La conduite des grands de la terre trouve des imitateurs, surtout parmi ceux qui les approchent, parmi ceux qui veulent capter leurs faveurs, et parmi les courtisans de la fortune voués au culte

de Mammon. Saint-John-Crèvecœur fait observer qu'aux États-Unis les grands propriétaires se sont faits Protestans.

Dans l'écrit cité précédemment du duc Ulric de Brunswic, l'auteur dit que jamais un Catholique ne se fit Protestant pour réformer ses mœurs, au lieu que des Protestans se font Catholiques pour se sanctifier [1]. Berington applique le même jugement aux Catholiques qui, dans les îles Britanniques, se sont *conformés;* entre autres le duc de Norfolk, premier pair du royaume et premier apostat de sa famille; mais son successeur à la pairie est Catholique. Leur propension vers l'Anglicanisme s'est développée à mesure qu'ils cessaient d'être Chrétiens. En est-il un seul qui ait apostasié par conviction [2]? Un autre écrivain fait observer qu'en Angleterre et ailleurs on voit des Protestans se faire Catholiques au lit de la mort, mais que l'inverse n'a pas lieu.

De temps à autre quelques prêtres catholiques avaient apostasié : par exemple, Bower, auteur d'une grande compilation sur la vie des papes, qui, après un succès passager, finit par être méprisée des Protestans comme des Catholiques; Lewis O B'eirne, successivement évêque protestant d'Ossory et de Meath, marié en 1783; Walter Blake Kirwan, prédicateur très éloquent, mort

[1] *Fifty reasons*, etc., p. 64.

[2] *State and behaviour*, etc., p. 120, 132, etc.

en 1806, marié; Blanco-White, ex-prédicateur du roi d'Espagne Ferdinand VII. Ajoutez à ce nombre quelques prêtres émigrés français mariés, et Maffrée, devenu ministre protestant dans le Hampshire.

Il est surprenant que le nombre des apostats n'ait pas été plus considérable, car le gouvernement anglais avait déployé toutes les ruses sataniques contre le Catholicisme. Un acte de l'an 8, de la reine Anne, accordait dix *pounds* à tout prêtre qui apostasierait. Par ce moyen, dit le capitaine Rock, on espérait d'un mauvais Catholique faire un bon Protestant [1].

On pourrait former une liste bien plus étendue des Protestans anglais devenus Catholiques zélés, depuis Gother et Challoner jusqu'au docteur Brampton, actuellement évêque catholique de Londres. Plusieurs conversions récentes et des témoignages irrécusables prouvent que le Catholicisme fait des progrès sensibles dans les trois royaumes. Quelques journaux ont parlé de 450 Catholiques du canton de Cavan en Irlande qui, en 1727, seraient devenus Protestans. A ce calcul on peut opposer le détail donné par le révérendissime Doyle, évêque catholique de Kildare et Laghlin. D'après le nombre des Protestans convertis dans son diocèse, comparativement aux autres, le chiffre approximatif de ces conversions

[1] P. 181.

en Irlande serait annuellement d'environ cinq mille.

L'Allemagne, et en général les contrées du nord de l'Europe ont eu le même spectacle. Des prêtres émigrés en Russie se sont mariés, et même l'un a embrassé le schisme grec. Quelques prêtres allemands, tels què Spenus, moine Augustin, peint comme un homme dépravé, même dans un journal protestant [1], Schnaubert, professeur à Iéna, et un carme espagnol, Lliano, devenu bibliothécaire du roi de Prusse, ont apostasié et se sont mariés, car le mariage est presque toujours un appendice de ces changemens. Les Protestans de divers pays ont préconisé le curé Henhoffer, qui, dans sa défection, a entraîné la majorité de ses paroissiens.

Les réformateurs du seizième siècle, en supprimant arbitrairement le célibat ecclésiastique, l'abstinence, le jeûne, la confession, ouvrirent une porte très large au prosélytisme. Des cénobites dissolus devinrent leurs coopérateurs pour avoir des femmes. Genève, le pays de Vaud, Jersey, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, furent les lieux où, dans le siècle dernier, des moines français, las de cacher sous le froc des passions fougueuses, allaient apostasier et la plupart se marier: Là Croze, Lanjuinais, Durand, bénédictins; Oudin, prémontré; Fessler, capucin; Felice, récollet, etc. Il faut avouer que de tels hommes,

[1] V. *Ergænzungs-blætter* de Halle, 22 février 181[illegible]

envisagés sous l'aspect de la religion, ne sont pas une perte pour la société qu'ils abandonnent, ni une conquête pour celle qui les adopte.

Ces déplorables égaremens furent toujours compensés par la conversion de Protestans dont l'histoire a recueilli les noms avec respect : Stenon, Winslow, Halstenius, Hay, Bielke, Kuster, Viguier, Morin, Papin, Pelisson, Grosteste-Desmahis, etc., etc. Plusieurs même, en France, furent élevés à d'éminentes dignités : le cardinal Duperron, Plantavit de la Pause, évêque de Lodève, Sponde, évêque de Pamiers, etc.

On a jeté du louche sur les motifs de quelques personnages distingués (Winkelmann est du nombre) qui, dans ces derniers temps, ont embrassé le Catholicisme. La majesté de ce culte, qui contraste avec la nudité du culte protestant, parlant aux sens, et par eux aux sentimens, est plus appropriée à la nature de l'homme.

Un Calviniste hollandais, le docteur Borger, mort en 1823, auteur d'un ouvrage estimé sur le *mysticisme*, quoique ayant l'air de critiquer l'usage des cierges et de l'encens, veut néanmoins un rite solennel et symbolique qui stimule la *religiosité* sans absorber la raison, et qui, s'adressant au cœur et à l'esprit, produise, non une émotion passagère comme celle du théâtre, mais une impression permanente[1].

[1] *Disputatio de mysticismo;* auctore, E. A. Borger, 8°. Hagæ, 1820, p. 224 et suiv.

Dans la philosophie de Schelling, Borger trouve une tendance marquée vers le Catholicisme, que les uns adopteraient avec un pape et les autres sans pape. Des citations d'auteurs et des exemples viennent appuyer son dire[1]. Cependant, passer du Protestantisme au culte romain parce que celui-ci admet la pompe des beaux-arts, parce qu'il est plus *poétique*, c'est seulement adopter un système philosophique ou littéraire auquel on subordonne la religion, qui ne serait plus alors qu'un accessoire. Appelle-t-on cela une conversion?

Peut-on croire convertis et Catholiques dignes de ce nom, des hommes (les uns décédés, les autres vivans), qui, en Allemagne et en France, se sont traînés dans la fange de l'adulation, ou qui sont devenus fougueux ultramontains et prédicateurs du despotisme?

Ceux qu'on vient de signaler font exception; mais elle est nombreuse la liste des personnes distinguées qui de nos jours sont revenues sincèrement à l'unité catholique. Dans cette liste figurent avec éclat Hamann, Werner, Frédéric Schlegel, d'Eckstein, Schelling, et avant eux Frédéric-Léopold de Stolberg, helléniste, poëte, historien. Dans ses ouvrages on distingue l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*. Sa fiction ingénieuse intitulée: *l'Ile*, dans le genre de l'utopie de Thomas Morus[2], atteste ses principes en faveur de la liberté

[1] *Disputatio*, p. 181.
[2] *Die Insel*, 8° 1788.

politique. Mais parmi les néophytes suisses et allemands on en cite plusieurs qui professent l'absolutisme ultramontain et politique, opinion désastreuse qui calomnie la nature et l'Évangile.

Les Protestans n'ont point pardonné à Stolberg d'avoir abjuré la confession d'Augsbourg. L'un lui reproche de penser sur la Genèse comme les Catholiques [1]; un autre, de voir dans Melchisedek et Isaac des types de Jésus-Christ [2]. Stolberg a justifié sa démarche par d'excellentes notes à la suite d'une traduction allemande de deux traités de saint Augustin. Un de ses plus violens adversaires fut le poëte Voss, dont l'aversion très légitime pour l'aristocratie et le despotisme n'excuse pas sa haine contre le Catholicisme et contre son ancien ami Stolberg; celui-ci, assailli par les tracasseries, les libelles, les persécutions, n'a jamais dévié de sa route.

L'académicien Nicolaï, dans son *Voyage* et dans son fameux journal, a consigné une foule d'inepties et de contes ridicules qu'il attribue comme dogmes au Catholicisme. Sa colère aveugle voyait partout, même chez les Protestans, des Jésuites et des Catholiques déguisés. Dans ses écrits et dans le journal de Weimar, le *Crypto-Catholicisme* est l'objet d'accusations multipliées [3].

[1] *Anti-Stolberg*, par M. Kunhardt, Leipzig, 1808.

[2] *Journal d'Iéna*, février 1809.

[3] Voyez le *Berliner monat-schrift*, et : *Acten, urkunden und*

Les mêmes accusations étaient répétées par Gedicke et par Biester. Ce dernier ne se doutait pas qu'un jour son fils aussi deviendrait Catholique. Les Protestans, qui ont tant vanté la tolérance, criaient à tue-tête contre ce *Crypto-Catholicisme*, contre Stark, auteur d'un ouvrage célèbre sur la réunion des différentes communions chrétiennes [1], contre Dreikorn et Lavater.

Des Protestans très instruits voient avec douleur qu'en voulant se soustraire à l'autorité du pape et des évêques, ils se sont créé une espèce d'épiscopat séculier qui méconnaît les limites placées entre la magistrature et le sacerdoce, qui tend à confondre la religion avec la politique, à rendre celle-là esclave de celle-ci; il y a longtemps déjà qu'ils s'en plaignent. L'auteur d'un écrit publié en 1743, sur la situation affligeante du Luthéranisme en diverses contrées, disait : « On reproche sans fondement suffisant à l'Église romaine d'avoir eu pour pape une femme; mais chez nous il y a pis: telle femme peut exercer les droits papaux et épiscopaux, si elle est assez riche pour acheter une seigneurie dont les habitans soient de la con-

nachrichten zur neuesten kirchen geschichte, 8°. Weimar, 1790, t. II, 8e cahier.

[1] *Entretiens philosophiques sur la réunion*, etc., par feu le baron de Stark, traduit de l'allemand par l'abbé de Kontsinger, 8°. Paris, 1818.

fession d'Augsbourg »; il en rapporte un exemple en Alsace [1].

Plusieurs Protestans se disent *Catholiques* d'après l'acception étymologique de ce mot; ce qui, dans leur sens, annonce qu'ils sont *latitudinaires*.

Dans diverses contrées de l'Allemagne on en trouve qui, sans se déclarer membres de l'Église catholique, en fréquentent exclusivement les offices, parce qu'ils sont ennuyés de la nudité des temples protestans et de la monotonie de leur culte, surtout parce qu'ils sont affligés de l'abandon des vérités révélées de la part de leurs ministres.

Dans les quatre premières années depuis le concordat de Bonaparte, le secrétaire de l'évêché de Strasbourg expédia environ trois cents autorisations pour réconcilier des Protestans à l'Église catholique. Dans le même laps de temps à peine y comptait-on trois Catholiques devenus Protestans; entre autres un moine libertin. Un fait remarquable, c'est que Borger, cité précédemment, raconte, d'après un manuscrit imprimé en 1816, que dans les deux années précédentes, plus de trois cents Protestans d'un esprit cultivé, *honestos atque ingenio excultos*, étaient devenus Catholiques [2].

Terminons ce chapitre par la réponse de Stolberg à un prince protestant qui lui disait: « Je n'aime

[1] *Oratio de misero ecclesiæ augustanæ confessioni addictæ, permultis in locis* STATU, 1743, Argentorati, p. 5.

[2] Borger, p. 187.

pas ceux qui changent de religion.»—«Ni moi non plus, répondit Stolberg; et si nos ancêtres n'en avaient pas changé, il y a trois siècles, je n'aurais pas été obligé de reprendre celle qu'ils avaient quittée. »

L'auteur a classé les chapitres suivans, mais sans leur donner des numéros d'ordre. Nous nous sommes fait une loi de conformer rigoureusement cette publication au manuscrit laissé par M. Grégoire.

(NOTE DE L'ÉDITEUR.)

SÉPARATISTES DE ZOHAR.

En avril 1817, des environs de Heilbron, partirent environ deux cents personnes, dont les deux tiers filles et femmes, pour aller s'établir en Amérique. Ces émigrés, arrivés à Philadelphie, furent bien accueillis par les Quakers avec lesquels ils ont beaucoup de ressemblance. Ils acquirent une étendue de territoire près des bords de l'Ohio, et y bâtirent le village appelé Zohar, à douze milles de Canton. Le chef ordonne tous les matins le travail de la journée. Il a sous ses ordres trois surveillans et des surveillantes. Le dimanche il y a sermon. Ces sectaires rejettent tous les sacremens. Ils admettent cependant le baptême *de feu*, c'est-à-dire par l'infusion du Saint-Esprit; quant au mariage, ils s'en tiennent à ce dire de saint Paul : « Il est bon de se marier, et meilleur d'être célibataire. » Deux mariages seulement ont eu lieu depuis leur établissement. Les biens sont en commun dans la colonie. Ils ont établi des manufactures, fait des plantations, et ils élèvent de nombreux troupeaux[1].

[1] *Allgemeine kirchen-zeitung*, etc., publiée par Ernst Zimmerman, 4°. Darmstadt, 4e cahier, avril 1830, p. 440.

LITURGIE.

L'uniformité de la liturgie est un puissant moyen de conserver l'unité de foi : les dogmes consignés dans les prières et inhérens aux cérémonies se retracent plus aisément, se gravent plus profondément dans les esprits et les cœurs.

Pénétrées de ces considérations, les Églises grecque et latine, à travers les vicissitudes des siècles, ont conservé textuellement leurs anciennes liturgies, quoique le grec littéral et le latin soient devenus langues mortes. Les Arméniens, les Syriens, les Cophtes et d'autres Chrétiens de l'Orient, dont l'idiome vulgaire est très dissemblable de l'ancien, emploient celui-ci dans l'office divin.

Il importe assurément que les fidèles associent leur intelligence à la liturgie. Pour atteindre ce but, certains chants, par exemple ceux de l'office des morts, certaines bénédictions, par exemple celle des relevailles, certaines prières extrêmement touchantes, qu'on trouve dans tous les rituels pour administrer le Baptême, le Mariage, l'Extrême-Onction, pourraient, ou plutôt devraient être *officiellement* en langue vulgaire ; mais le canon de la messe, mais les termes sacramentels doivent être et, je n'en doute pas, ils seront toujours dans

l'idiome primitif. Ils rattachent le siècle présent aux siècles antérieurs. L'emploi des mêmes formules pour tous les temps, pour tous les pays, atteste l'identité de croyance, si justement nommée la sainte virginité de la foi. L'inconvénient pour le commun des fidèles de ne pas comprendre littéralement les textes grecs ou latins est compensé par l'avantage qu'on vient d'exposer, par les traductions en langue vulgaire dans les eucologes multipliés à l'infini, et par les explications prescrites à tous ceux qui sont chargés de la conduite des âmes.

La suppression de la liturgie latine chez les sectes qui ont pullulé dans les temps modernes cachait la disparité de leur doctrine avec celle des temps anciens.

Cependant le chapitre luthérien de Magdebourg avait maintenu jusque dans le siècle actuel l'usage d'une liturgie latine, imprimée en 1613. On y trouve le mot *missa*, messe, les introïts, les collectes même pour les fêtes de la Sainte-Vierge et des saints, le tout adapté au système protestant[1] : ainsi, dans la prose *Lauda Sion*, on a intercalé l'*impanation*, en changeant quelques mots:

Dogma datur christianio
Quod cum pane datur caro
Et cum vino sanguis Christi.

Sub diversis elementis,
Pane et vino retentis,
Latent res eximiæ.

[1] *Cantica sacra quæ in matutinis et vespertinis precibus*

Les chapelles électorales catholiques de Schlessingue et de Manheim sont conservées avec leurs autels et leurs décorations, quoiqu'elles soient actuellement à l'usage du grand-duc de Bade, Luthérien. Dans l'église anglicane, à Durham surtout, existent encore divers rites catholiques. On connaît le propos souvent répété d'un membre du parlement : « L'église anglicane a une liturgie catholique, des dogmes calvinistes et un clergé arminien. »

Doederlein trouvait que les livres liturgiques rédigés dans les premiers temps de la réforme, conservaient encore des *superstitions romaines ;* que néanmoins il avait été prudent de les adopter pour ménager les esprits, mais que désormais on pourrait les élaguer. Des *superstitions conservées par prudence !* quelle étrange morale !

La pompe extérieure du culte s'adresse aux sens, qui, étant en quelque sorte le véhicule de la pensée, la transforment en affection. Pénétrée de cette considération, l'Église catholique a favorisé ce qu'on appelle improprement les beaux-arts ; plus qu'aucune autre, elle s'est distinguée par la majesté de ses basiliques et la splendeur de ses cérémonies. Toutefois ce n'est là que l'accessoire, et les Catholiques instruits blâment les excès qui semblent n'avoir pour but que de frapper les regards et d'é-

cantari solent pro sanctâ metropolitanâ magdeburgensi ecclesiâ, in-fol., 1613. Ils ont le Psautier imprimé la même année, dans le même format.

mouvoir l'imagination, sans rien dire à la raison.

L'exagération en sens contraire inspire souvent à nos frères dissidens des critiques amères contre l'Église catholique; mais présentement un grand nombre d'entre eux, soit indifférence, soit changement d'opinions, sont relâchés sur des points auxquels jadis on attachait une grande importance. Il fut un temps où les Calvinistes eussent regardé comme un acte d'idolâtrie de faire le signe de la croix : aujourd'hui la liturgie de leur église française à New-York porte qu'après le baptême, le ministre fera le signe de la croix sur le front de l'enfant; « mais il peut l'omettre si ceux qui pré» sentent l'enfant le désirent, quoique l'église ne » connaisse aucune raison qui puisse autoriser ce » scrupule[1]. »

Les Protestans n'ont plus la même aversion pour les tableaux qui retracent la vie de Jésus-Christ et celle des saints. On en voit en Angleterre dans les églises de Bath, de Bristol et ailleurs. Impartiaux et calmes, ils énoncent franchement leurs regrets sur la nudité de leurs temples, et je me félicite d'appeler ici en témoignage un homme dont le souvenir m'est cher.

« On ne pensait guère, dit l'illustre Goethe, à vivifier notre âme, en nous faisant pénétrer dans l'esprit de la religion. Toutes ces leçons ne parlaient

[1] V. *Livre contenant les prières publiques*, etc., in 8°, New-York, 1803, p. 208.

point au cœur. La sécheresse de notre culte éloignait beaucoup de personnes de l'église dominante. Il s'était formé des sectes qui, sous le nom de Séparatistes, de Piétistes, de Hernhoutes, de Méthodistes, cherchaient à se rapprocher de la Divinité par la médiation du Christ, plus qu'elles ne jugeaient possible de le faire en se bornant aux rites adoptés par le culte public [1]. »

Dès la fin du siècle dernier, plusieurs gouvernemens s'occupèrent de réformer la liturgie; car chez les Protestans les chefs politiques des États ont à certains égards remplacé le pape. En 1797, le gouvernement danois voulut introduire en Holstein des réformes liturgiques. Le duc de Brunswic fit la même tentative, répétée dans d'autres États; mais le changement des livres de cantiques, de prières et de rituels (*agende*) occasionna plusieurs fois des disputes extrêmement aigres, et même des troubles, non seulement par suite de l'habitude qui repousse les innovations quelconques, mais encore par la disparité de doctrine entre les anciens livres et les nouveaux.

En Prusse, Frédéric-Guillaume Ier avait proscrit par des édits quelques rites catholiques échappés à la réformation et perpétués dans sa secte. Le roi de Prusse actuel a suivi une route entièrement opposée, et s'est efforcé de donner au culte protestant,

1 *Mémoires de Goethe*, traduits de l'allemand, par M. Aubert de Vitry, 8°. Paris, 1823.

sinon de la magnificence, au moins des formes plus brillantes, formes transitoires par lesquelles le Protestantisme et toutes ses ramifications gravitent vers un nouvel ordre de choses. La suite de cet ouvrage en dessinera la perspective.

LIVRES BIBLIQUES
MÉTAMORPHOSÉS EN DRAMES PAR DES NÉOLOGUES.

En France, certaines gens ont entrepris de nous démontrer que le Christianisme avec ses institutions, ses fêtes, ses cérémonies, n'est que le druidisme défiguré. Dans d'autres pays, des littérateurs veulent convertir tout en drames; le professeur Kuihtan à Dortmund, trouve que les *Olympiques* de Pindare sont de véritables drames[1]. La théologie n'a pu échapper à cette contagion des systèmes; et voilà tout-à-coup une partie des livres saints transformés aussi en drames.

Qu'on y trouve de la poésie du genre le plus élevé, c'est un fait incontestable. Un critique éclairé, Longin, s'extasiait sur le récit de la Genèse: *que la lumière se fasse* et *la lumière fut faite*. Les productions de l'esprit humain n'égaleront jamais la sublimité des chants dictés par l'esprit divin dans les psaumes, dans les prophètes, et particulièrement dans ce cantique sur le passage de la mer Rouge dont Hersan et Rollin ont développé les beautés.

[1] V. *Rapport* fait à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national, par Villers, in-8°, p. 34.

Mais ne voilà-t-il pas des littérateurs modernes, qui ne voient que poésies romantiques dans ce que raconte la Bible, concernant Tobie, Judith, Esther et Jonas, et qui veulent convertir en mythes tout ce qu'elle offre de miraculeux[1]? Nous reviendrons sur cet article.

En 1729, un ouvrage imprimé à Wittenberg, berceau du Luthéranisme, signalait la manie de certains docteurs qui, voulant énerver l'autorité des saintes Écritures, en vexaient les textes pour y trouver des drames, des épopées : *poemata ficti argumentis cenæ accommodata*[2]. Ils préludaient aux efforts incroyables des néologues plus récents pour saper les fondements de la révélation et démolir l'édifice entier du Christianisme.

Selon de Wette, le Pentateuque est une épopée composée de fragments sans liaison historique. Augusti trouve beaucoup de ressemblance entre l'Iliade et le Pentateuque, dont le sujet est Moïse, envoyé de Dieu.

Eichhorn a publié deux vol. in-8°, pour établir que l'Apocalypse est un drame en trois actes.

Heinrichs en a fait un poëme dont le but était de consoler les chrétiens affligés en leur promettant le retour prochain du Messie[3].

[1] *Journ. d'Iéna*, 1815, janvier, p. 5.

[2] *De hypothesi dramatica s. codici illata exercitatio philol.*, etc., 4°, Wittenbergæ, 1729.

[3] *Journal de Leipzig*, 1820, janvier, p. 2.

Saxius veut que l'histoire de Judith soit une fable dramatique[1].

Un professeur d'Iéna assure que le livre de Tobie fut rédigé à diverses époques par six auteurs qui l'ont amplifié et orné de fictions[2]. Nachtigal trouve un drame dans les psaumes.

Que Job soit un personnage réel ou parabolique, à cet égard les opinions sont partagées. Déjà au seizième siècle, dans le livre qui porte ce nom, Jean Mercier voyait un drame. En 1728, Herman Van-der-Hardt, dans son commentaire sur Job, soutint que c'est un drame figuratif de l'histoire des Hébreux. Schulme, qui, en 1806, a traduit Job en allemand, y voit un prologue. Le discours d'Elin est un épilogue composé par trois auteurs.

Le Cantique des Cantiques, considéré comme drame, a occupé beaucoup de commentateurs. On peut voir la diversité de leurs opinions dans Lowth, Michaelis, Doddrige et Hezelius. Ce dernier en fait un drame[3]. Schyth en fait un chant d'amour. Hodgson n'y voit qu'un morceau lyrique, connu et imité par Anacréon.

[1] Harles, *Introductio in histor. linguæ græcæ*, etc., t. II, p. 2, p. 57.

[2] Harles, *Supplementa ad introduct. in hist. ling.* 8°. Iéna, 1804, t. II, p. 82.

[3] Lowth, *Prælectiones de sacrâ poesi Hebræorum*, n° 30 ou 31; Michaelis dans ses notes sur Lowth; Doddrige dans ses lectures, 8°. London, 1799, t. II, p. 116 et 117 en note. La préface de Schyth à son écrit *canticum canticorum*, etc., 8°. Copenhague, 1797.

Une traduction allemande publiée en 1778, sous le titre de *Chants d'amour* (Lieder der Liebe), et attribuée à Herder, présente cet ouvrage comme un *fascicule* de vers érotiques composés par Salomon dans sa jeunesse[1]. Masongood l'envisage comme une collection d'idylles inspirées par la tendresse de Salomon pour son épouse, quoiqu'il admette le sens métaphorique de l'union de Jésus-Christ à son Église[2]. Longtemps avant lui, Brandt, de Hanau, avait soutenu que c'est un épithalame, ou même un drame allégorique sur l'état de l'Église, en sept actes, dont le dernier représente le règne glorieux de Jésus-Christ, jusqu'à la consommation des siècles[3]. Un des écrits les plus sages et les meilleurs est celui de Kistemacher, professeur à Munster, qui expose l'analogie du Cantique des Cantiques avec le psaume (44 Vulgate, 45 Hébreu); l'un et l'autre offrent le tableau symbolique de Jésus-Christ et de son Église[4].

[1] *Commentar. de rebus novis litter.* par Henke, 1779, p. 213.

[2] *Song of song or sacred idyle translated*, etc., by John Masongood, 8°. London, 1805.

[3] *Miscellanea Duisburgensia*, in-12. Duisburgi, 1734, t. II, p. 371 et suiv.

[4] *Canticum canticorum*, Munster, 1819; sous le gouvernement impérial, le savant Kistemacher fut persécuté et emprisonné. On l'accusait d'avoir publié un livre dans lequel il soutenait que le pape a droit de déposer les chefs des états; il y soutient précisément le contraire.

ΒΑΣΙΛΕΙΑ ΤΩΝ ΟΥΡΑΝΩΝ, ΒΑΣΙΛΕΙΑ ΤΟΥ ΘΕΟΥ.

Royaume des cieux, *royaume de Dieu*, ces deux locutions dans l'Écriture sainte sont synonymes; mais ce royaume des cieux ou de Dieu est-il temporel ou spirituel? Schott prétend que ces mots signifient quelquefois le royaume céleste et quelquefois le règne divin de Jésus-Christ sur la terre[1]. Farmer Jarvis y voit l'Église militante sur la terre et l'Église triomphante dans le ciel[2].

Storr trouve dans ces expressions, non seulement le règne du Messie et son gouvernement, mais encore le droit de cité dans ce royaume et le bonheur qui l'accompagne[3]; il appuie son explication sur des textes de saint Mathieu et saint Paul[4].

Lund y voit le règne terrestre du Messie[5].

1 *Commentar. exegetic. dogm. auctore*, A Schott, 8°. Iéna, 1820, p. 135 et sui., 168, et suiv., 233, 285, etc.

2 *The conversation of our saviour with Nicodeme, illustrated by Sam. Farmer Jarvis*, 8°. Boston, 1822.

3 *Dissertatio exegetica de notione regni cœlestis in Novo Test.* 4°. Tubingæ, 1782, p. 15.

4 Math. 13, 44 et 19, 12, epist. ad Roman, 14.

5 *Spicilegium enchiridii exegetici in nov. Test.* par Lund. Hafniæ, 1801, p. 115.

Eichhorn, commentant ces mots, le *royaume des cieux*, prétend que Jésus-Christ et ses disciples voulurent s'emparer de l'autorité politique; mais que, dans l'impossibilité d'exécuter ce projet, ils changèrent leur plan et firent une révolution spirituelle; l'érudition profonde d'Eichhorn ne lui fournit aucune preuve à l'appui de son assertion.

Cette opinion chimérique est empruntée de Lessing, ou plutôt de Reimarus, auteur trop fameux des *Fragments de Wolfenbuttel*, publiés par Lessing; Reimarus avait débité que Jésus-Christ, après s'être concerté avec Jean-Baptiste et les Apôtres, était entré à Jérusalem pour s'emparer de la royauté temporelle, mais qu'abandonné par eux, il fut mis à mort comme séditieux. Klupfel a pris la peine de réfuter ces impiétés[1], qu'on trouve répétées et même amplifiées par d'autres écrivains. On me cite le 3e vol. de l'*Histoire universelle* à l'usage de la jeunesse par Becker; il appelle Jésus-Christ et saint Jean-Baptiste des têtes exaltées, qui, pour opérer une révolution contre l'orgueil hypocrite des prêtres juifs, convinrent que Jésus serait le Messie et Jean-Baptiste son précurseur.

[1] Klupfel, t. II, p. 167.

CONFESSION AURICULAIRE.

Ce n'est point ici le lieu de discuter comme article de croyance l'institution de la confession privée. On peut à cet égard consulter les théologiens. J'indique entre autres les ouvrages de sainte Marthe [1] et de l'abbé Boileau [2]; je n'en parle que dans ses rapports avec la Réformation du seizième siècle.

Le fait suivant, recueilli dans l'histoire, passera aux générations futures.

Les magistrats de Nurenberg, épouvantés par le désordre des mœurs, demandèrent à Charles-Quint un édit qui rétablît la confession auriculaire; comme si une puissance humaine pouvait prescrire à l'orgueil l'acte le plus humiliant, celui de révéler les secrets de son cœur et ses faiblesses. L'autorité divine peut seule imposer ce sacrifice; seule elle peut conduire un pécheur aux pieds d'un autre homme faible et pécheur, mais revêtu

[1] *Traité de la confession auriculaire*, par Denis de Sainte-Marthe, 1635.

[2] *Historia confessionis auricularia*, 1683, par Boileau, docteur de Sorbonne, frère aîné du poëte.

du sacerdoce de la loi nouvelle pour exercer le ministère de la réconciliation.

Dans les premiers temps de ce qu'on appelle réformation, les coryphées du parti furent en suspens sur le nombre de sacrements à conserver; au baptême et à la cène quelques uns voulaient ajouter l'absolution, d'après le texte évangélique: *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Un auteur protestant, Kaiser, rappelle ce fait historique dans un traité publié en 1819[1].

Il paraît qu'en Saxe s'était maintenue chez les Luthériens une sorte de confession secrète, quoiqu'elle ne fût pas censée de stricte obligation. On voit dans les *Acta historica* que la confession auriculaire et divers rites catholiques étaient encore pratiqués dans les duchés de Berg et de Juliers. Solman a nié qu'elle y fût généralement admise, excepté dans quelques villages. Il ajoute qu'on ne demandait pas l'absolution. Quoi qu'il en soit, une dispute eut lieu en 1736 à ce sujet, et l'université de Giessen, consultée, décida en 1738 qu'on ne pouvait abolir ni interdire la confession privée[2].

J'ai ouï des Protestans répéter sur cet article

[1] *Monogrammata theolog. christ. dogmat.*, par Kaiser, 8°. Erlangiæ, 1819, p. 225.

[2] *Acta historica*, t. V, ann. 1741, p. 1032, 1039, — et *Nova acta*, ann. 1756, t. I, p. 349, etc.

des objections puériles. On ne voit pas, me disaient-ils, qu'autrefois il y eût des confessionnaux. Cela peut être, et qu'importe? ils sont de convenance, et pas nécessaires. Les Grecs n'en ont pas encore l'usage : communément le pénitent et le prêtre sont debout, celui-ci les yeux fixés vers le ciel ou sur quelque image qui retrace un sujet pieux.

Il est impossible, disait un autre, de se rappeler tous les péchés. Mais Dieu n'exige pas l'impossible, comme on n'exige pas d'un débiteur le paiement total d'une dette, s'il n'en peut acquitter qu'une partie.

Quoi, disait un ministre anglican, vous prétendez par l'absolution effacer les péchés! Quoi, lui répondait un autre, vous conférez le baptême, et par ce moyen vous prétendez effacer le péché originel!

Il est bon de rappeler que le chapitre concernant la visite des malades, dans la liturgie anglicane, porte textuellement que si le malade éprouve des embarras de conscience, il peut les confier au ministre et celui-ci pourra l'*absoudre*.

La formule d'absolution est aussi dans le rituel des Églises danoise et norvégienne. Le pénitent s'agenouille et le ministre l'absout en disant : « Par le pouvoir que Dieu m'a donné de remettre » les péchés, *ex potestate quæ remittendi in Terris* » *peccati desuper mihi ab ipso Deo est*, etc.[1]. »

[1] *Rituali ecclesiarum daniæ et Norvegiæ*, 8o. 1706, t. IV, p. 76 et suiv.

Vainement dirait-on que cette absolution est seulement déclaratoire; le texte de l'Écriture ne dit pas : *vous déclarerez* au pénitent que ses péchés sont remis ou retenus; il dit clairement : vous remettrez, vous retiendrez. Déclarations indispensables d'ailleurs, pour approprier les conseils à la nature du mal et aux besoins du malad e.

Terminons cet article en ajoutant que divers ministres luthériens croient que la confession secrète est toujours obligatoire; je tiens ce fait de l'excellent Oberlin, ministre luthérien, du *Ban-de-la-Roche*, dans les Vosges, dont la conduite a mérité l'estime et obtenu les éloges de quiconque a connu cet homme de bien.

DU SYSTÈME D'ACCOMMODATION.

D'après la maxime protestante, de ne reconnaître que l'Écriture expliquée par l'esprit individuel, beaucoup d'auteurs ont entrepris de rédiger un système de croyances uniquement fondé sur la Bible; pour élaguer divers articles auparavant réputés dogmes, ils ont allégorisé la partie historique, les prophéties, les faits miraculeux. Ils prétendent que Jésus-Christ et ses disciples accommodaient, adaptaient leurs discours, leurs exhortations, aux préjugés, aux usages et opinions populaires; qu'ainsi leur langage était modifié par les circonstances du temps et des localités et le degré d'intelligence de leurs auditeurs [1]; peut-être même arriva-t-il, comme le croient John et Reinhard, que des expressions employées par le Sauveur, dans un sens sublime, étaient ravalées par l'intelligence rétrécie de ceux auxquels il les adressait [2]. Ainsi, le sens de divers textes n'admet

[1] V. Pappelbaum, *Dissert. de christo sapienter ac licite simulante et dissimulante*, 4°. Stargardiæ, 1763.

[2] V. *Jenaische allgemeine literatur zeitung*, juin 1824, p. 322 et suiv.

pas des conséquences applicables à l'universalité des Chrétiens. Voilà ce que ces théologiens appellent *accommodation*, κατ οιχονοριον, ou comme l'a nommé Wegscheider συγκαταβασιν.

Sans doute les écrivains sacrés, appropriant leurs dires à la capacité intellectuelle et aux besoins du vulgaire, n'ont pas brusqué les préjugés alors en vogue. Les naturalistes assurent que la fourmi ne fait aucune provision pour l'hiver, qu'elle passe cette saison sans manger; en partant de là, les incrédules accusent l'auteur sacré d'avoir adopté une erreur. Mais les faits de l'histoire naturelle ne sont pas des dogmes, et certainement Salomon a pu citer la fourmi laborieuse comme modèle aux paresseux; il a conformé son langage au langage vulgaire. Cette observation s'applique de même à l'expression de Josué, commandant au soleil de s'arrêter, et au texte de l'Evangile sur le grain de froment qui pourrit en terre. C'est une comparaison de laquelle sort une maxime de conduite, comme des apologues on tire une moralité.

Saint Paul, écrivant aux Corinthiens, leur dit qu'étant encore charnels comme des enfants, il ne les a nourris que de lait au lieu de viandes solides[1], qu'il s'est fait tout à tous, faible avec les faibles, qu'il a vécu avec les Juifs, comme Juif,

[1] 1er Cor. ch. 3, v. 1 et 2.

pour les conquérir à Jésus-Christ[1]. Par ménagement pour eux, il avait même circoncis son disciple Timothée, quoique les rites mosaïques fussent abrogés. Cette condescendance ou *accommodation* n'offre rien de répréhensible. Carus en a trouvé quelques vestiges dans saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Athanase, saint Jérôme. Des recherches analogues à celles de Carus ont jeté du jour sur l'histoire des mœurs, des usages de l'Orient. Elles ont même éclairé divers points relatifs à ce que les théologiens, d'après saint Paul, appellent l'*analogie de la foi*[2] qui, écartant les contradictions apparentes, éclaircit les passages obscurs par ceux dont le sens est visible et les met en harmonie. Sous ces divers aspects, le système d'accommodation offre de l'utilité.

Semler ne fut pas l'auteur de ce système, mais plus que personne il lui donna la vogue, et il en fit un abus insigne en rejetant tout ce qui contrariait ses idées sur les anges, Belzébut, la venue d'Élie, sur les expressions : portes du ciel, portes de l'enfer, sein d'Abraham, en un mot sur tout ce qui concerne les choses surnaturelles et le monde invisible[3]. Sur ses pas et avec les mêmes idées, marchèrent beaucoup d'écrivains; entre autres, Zacharie, Steinbart,

[1] *Ibid.* 9, 20, etc.

[2] *De usu hermeneutico*, etc., par Vogel.

[3] *Apparatus ad liberalem N. Test. interpretationem*, 8° Halæ Magd., 1767.

Teller et surtout Eckerman, professeur de théologie à Kiel; celui-ci donne à ce système une extension indéfinie et soutient qu'aucune prophétie de l'Ancien Testament ne s'applique littéralement à Jésus-Christ[1].

Ce néologisme trouve des partisans qui la plupart s'efforcent d'ôter au Sauveur les preuves de sa divinité; mais dans le sein même du Protestantisme il a de savans adversaires; l'un des plus modernes est Rose, professeur anglican, dont il sera parlé ci-après.

[1] V. ses *Theologische beitræge*, 8°. Altona, 1790.

CONTROVERSES SUR L'UTILITÉ DU CULTE PUBLIC.

Le culte est un ensemble de sentimens, de croyances et d'actes par lesquels on adore Dieu et on l'invoque. Le culte privé est solitaire ou concentré dans l'habitation de la famille. Pour l'exercice du culte public, la plupart des peuples ont élevé des édifices plus ou moins pompeux, sous les noms de temples, églises, basiliques, chapelles, synagogues, mosquées, tabernacles, etc. Il est inspiré par ce mouvement sympathique qui porte les hommes à présenter en commun leurs hommages au maître de l'univers. Spectacle admirable où, sans distinction d'âge, de sexe et d'état, sont réunis les enfans du père commun qui ne fait acception de personne !

La distinction de rangs établie par la hiérarchie religieuse doit être exclusivement réservée à l'exercice des fonctions sacerdotales. Cette distinction dans l'ordre civil et politique, ne devrait jamais franchir le seuil des édifices consacrés au culte. Là, des hommages à d'autres que Dieu, offerts par l'adulation, acceptés par l'orgueil, ont une dérogation coupable aux dogmes et à la morale évangélique. Le Christianisme, à son berceau, n'of-

frit jamais cette déplorable anomalie qui admet des prérogatives, non seulement dans nos églises, mais jusque dans les cimetières où la mort entasse ses victimes. Je doute qu'on puisse inventer un mensonge plus ridicule que cette phrase banale des oraisons funèbres et des tombeaux : *Ci-gît haut et puissant seigneur, haute et puissante princesse*, etc.

Devant celui qui seul est grand, doivent s'effacer, doivent disparaître toutes les grandeurs de ce bas monde. Le culte public est l'aveu solennel que tous les hommes, étant issus de la même tige, sont tous de la même famille; là ils se donnent la garantie réciproque, non seulement de ne pas se nuire, mais de s'aimer et de s'aider.

Les avantages du culte public ont été développés avec onction en 1802, par Jauffret, évêque de Metz, dans un ouvrage supérieur à ce qu'avaient publié sur le même sujet deux ministres protestans, Mercier et La Chapelle [1]. Ce dernier, d'après Jurieu et Le Clerc, insiste sur la nécessité d'instructions publiques pour une foule de personnes qui ne savent pas lire : comment n'a-t-il pas senti que cet expédient heurte la doctrine protestante,

[1] *Du culte public* par Jauffret, évêque de Metz, 8°, 2e édit., 1802. Mercier, ministre de l'église française calviniste de Londres, a un sermon sur ce sujet, et Arnaud de La Chapelle, ministre de l'église wallone, d'Utrecht, a publié, sous le même titre, un ouvrage en deux volumes.

en substituant à l'esprit privé la voie d'autorité?

Gilbert Wakefield, qui, d'abord ministre anglican, finit par se détacher de toute secte, fit paraître, en 1792, un traité contre l'utilité du culte public. Dans sa préface, il annonce que Middleton avait soutenu la même thèse par un écrit que ses amis livrèrent aux flammes[1]. Wakefield déclare qu'il cédera la palme de la victoire à quiconque lui démontrera l'existence d'un culte social exercé par Jésus-Christ et ses Apôtres.

Wakefield avait-il donc oublié les textes qui rappellent les prières du Sauveur en commun avec eux, et le chant habituel du cantique à la fin du repas[2], et la célébration de la Pâque, et l'institution de l'Eucharistie? Les actes du ministère de Jésus-Christ dans le temple étaient incontestablement des actes du culte social, continué par les Apôtres, les Disciples et les premiers Chrétiens, toujours réunis pour la prière, l'instruction et la *fraction du pain*, c'est-à-dire la participation à l'Eucharistie. L'admirable description des assemblées chrétiennes, par saint Justin, martyr, est le tableau de ce qui

[1] *An inquiry into the expediency and propriety of public worship*, by G. Wakefield, 8°. London, 1792, p. 7 de la préface.

[2] Math. 26, 30. — Marc. 14, 26.

s'était pratiqué constamment dans l'Église depuis son origine.

Le défi proposé par Wakefield stimula le zèle, et fut accepté par dix ou douze écrivains, au nombre desquels figure une femme célèbre, madame Barbaud. Doddrige a donné la liste de leurs ouvrages [1]. Wakefield parut abandonner son opinion, puisque lui-même, dans une édition nouvelle de son traité, propose un plan de culte public. Mais cette opinion, dès là même qu'elle était paradoxale, devait trouver des défenseurs en Allemagne.

En 1808, le surintendant de Gotha, Lœfler, entre dans la lice. Il examine si la prédication et le culte public sont aussi nécessaires que dans les premiers temps de la réforme, et il adopte la négative. Ce système, combattu par Wehtengel, surintendant à Graitz [2] a été soutenu de nouveau dix ans après. Un docteur, ministre depuis vingt ans, croit que le Christianisme est une institution qui tend à rendre progressivement tout culte inutile [3]; il s'appuie des paroles par lesquelles Jésus-Christ déclare que le temple de Jérusalem cessera d'être exclusivement le lieu d'adoration, et que le temps est proche où les vrais adora-

[1] *Doddrige's lectures*, 8°. London, 1799, t. Ier, p. 289.
[2] V. La *Gazette de Halle*, 1808, août, p. 775.
[3] *Ueber den verfall des œffentlichen religions cultus*, etc., von Ch. Dasset, 8°. Neustadt, 1816.

teurs adoreront Dieu en esprit et en vérité [1], ce qui assurément n'exclut pas le culte public.

Depuis 1818, cette controverse éteinte ou assoupie ne figure plus dans les débats littéraires; mais, chez les Protestans comme chez les Catholiques, le culte extérieur est abandonné volontairement par une foule de gens très abusivement réputés membres de l'Église, dont ils ne conservent que le nom.

[1] Joan, 4, 21—24.

KANTISME.

De toutes les sectes philosophiques, dans ces derniers temps, aucune n'a autant remué les esprits que celle de Kant, chez les Allemands. Depuis Leibnitz et Wolff, cette nation méditative eut toujours une sorte de prédilection pour la métaphysique, dont on n'aurait jamais contesté l'utilité, si les aberrations de l'*idéalisme* n'avaient enfanté des rêves, comparés trivialement, mais avec justesse, à des vessies, et qui sont dignes de figurer dans le *Comte de Gabalis*. L'Autriche, appliquant au Kantisme le système des douanes, le traita comme marchandise prohibée. Mais toutes les autres parties de l'Allemagne virent les professeurs les plus savans, les athlètes les plus distingués, entrer en lice, pour attaquer ou défendre un système qui, par la *raison pure* et la *raison critique*, voulait réformer toutes les doctrines dans toutes les parties des connaissances humaines, surtout dans la religion, la morale et la politique, tracer l'étendue de notre intelligence, en fixer les limites, et asseoir sur des principes invariables la notion de la certitude. Pendant dix à douze ans, à Iéna et dans d'autres écoles, à peine

osait-on élever des doutes sur l'infaillibilité de Kant, dont la méthode, qui tend à détruire toute espèce d'enthousiasme, était soutenue avec enthousiasme.

L'obscurité de ses idées, la nouveauté du langage dans lequel il les énonce, et qui a son vocabulaire propre, ont concouru à diviser son école. On peut l'assimiler sur divers points aux sectes des Nominaux et des Réaux, qui, dans le moyen-âge, s'escrimèrent si longtemps sur l'*universel à parte rei*. Kant ne reconnaît que les vérités *à priori*, c'est-à-dire fondées sur la nature des choses, telles que celles-ci : les trois angles du triangle sont égaux à deux droits. Les principes mathématiques étant, selon lui, les seuls qui n'admettent pas d'exception, il regarde comme imparfaites les preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, quoiqu'il les admette comme des conditions nécessaires à l'homme pour atteindre le but de sa destination ; il approuve les maximes qu'on peut réduire en pratique, et convertir en principes applicables au bien de la société générale, mais il paraît faire peu de cas de la prière et du culte extérieur.

En refusant un assentiment complet à tout ce qui n'est fondé que sur des témoignages historiques, par là même il repousse les mystères du Christianisme, quoique la révélation lui paraisse possible ; mais, étant incertaine, il veut qu'on écarte cette dispute.

Tels sont les reproches que lui adressent divers écrivains, entre autres Hesseln, qui trouve dans ses écrits des contradictions [1], et Rosenmuller, au dire duquel, Kant, sans combattre directement les livres saints, établit un système qui conduit au *naturalisme* absolu, à une espèce de panthéisme [2].

Ses disciples subirent les mêmes critiques. Hellfeld leur attribue un dogmatisme impérieux; ils regardent avec pitié quiconque ose contester la certitude de leur système [3].

Tandis que les parties belligérantes se querellaient sur les notions *à priori*, *à posteriori*, le reste de l'Europe garda une sorte de neutralité, et parut même s'inquiéter peu de l'issue du combat.

On serait tenté de croire que plusieurs Kantistes se sont proposé sérieusement de suivre le conseil de Voltaire :

« Si vous n'inventez pas, créez de nouveaux mots. »

Tel veut qu'on ne dise plus *imaginer*, mais *construire*, tel autre définit une belle architecture en

[1] *Dissertatio theologica de interpretatione Scripturæ Sacræ*, etc., *secundum Kantium*, 8°. Lund. 1800.

[2] *De factis interpretationis sacræ*, etc., 8°, part. 7, 1793, p. 4. Rosenmuller fait voir que le Dieu de Kant n'est que πάντα ἐν πᾶσι.

[3] *De temeritate sectatorum Kantii philosophiæ criticæ admodum perniciosa commentatio*, par Christ. Goth. Hellfeldius, 4°, 1801.

l'appelant *une musique glacée*. Comme l'empire d'Alexandre, celui de Kant est partagé entre ses principaux disciples. Un homme dont les idées ont été alternativement préconisées avec tant d'acclamations et censurées avec tant d'amertume, un homme qui, chez une nation éclairée, a imprimé un si grand mouvement à la faculté de penser, ne fut certainement pas un génie ordinaire; mais fut-il un théologien exact? Il parle du Christianisme sous un sens figuré et moral, dont s'enveloppent beaucoup de docteurs protestans, qui écartent la religion, les prophéties, les miracles et les faits. De là une dispute interminable sur l'influence bonne ou mauvaise du système de Kant. Une branche des Kantistes a soutenu, dit-on, que nous sommes tous autant de Jésus-Christ.

On peut hasarder un jugement d'après l'exposé qu'on va lire.

Kant veut que la doctrine de Jésus-Christ soit un objet d'adoration, mais il pense que les hommes ont fait de lui un objet d'idolâtrie par l'adoration de sa personne [1].

La Trinité lui montre Dieu comme législateur, gouverneur et juge, ayant la triple puissance législative, exécutive et judiciaire; cependant il ne

[1] *Commentatio ethico theologica de Emmanuele Kant, veritatis religionis christianæ in foro rationis humanæ non accusatore, sed vindice*, etc., par Et. Wannowski, ministre réformé, in-8°. Regiomonti Prussorum, 1806, v. p. 21.

rejette pas le mot *personne*, que les *jeunes théologiens* (*Protestans*) ont en horreur [1]. Kant regarde comme puériles les questions sur l'éternité des peines, quoiqu'il ne la nie pas. .

Il distingue la foi *éthique* ou rationnelle de la foi historique, et paraît faire peu de cas de celle-ci. La religion chrétienne est vraie, en ce qu'elle est purement *éthique* ou morale. Seiler, professeur d'Erlangen, adoptant cette idée, procède de la morale du Christianisme à ses dogmes [2].

Le baptême est une espèce d'initiation pour transmettre l'*éthique* à la postérité; la communion en conserve la pratique; mais la communion eucharistique, donnée aux moribonds, est, dit-il, *un opium pour endormir la conscience*. Dans un ouvrage imprimé en 1806, à Kœnigsberg, Wannowski, ministre réformé, développait aussi, en l'approuvant, la doctrine religieuse de Kant, qui a tourné la tête même à plusieurs catholiques.

On a voulu, d'après ce système, démontrer le péché originel; on a publié des théologies, des catéchismes, des sermons calqués sur le nouvel idéalisme. Les sectateurs de Kant ont voulu concilier le Criticisme avec le Christianisme, concilier le septicisme sur la croyance, avec l'attachement à la croyance, comme appui à la moralité

[1] *Quam juniores theologi plane perhorrescunt*, ibid, p. 20.

[2] Dans l'opuscule : *Moral der vernunft und der bibel, oder religion nach vernunft und pibel.*

que d'autres appellent religiosité. Staedlin, le premier, forma un traité de dogmes selon ce système; il établit entre le Kantisme et le Christianisme un parallèle dont la conclusion est que leur coïncidence est loin d'être complète.

Un savant de la confession d'Augsbourg, le ministre Blessig, après un examen approfondi des théories kantistes, n'y trouvait qu'un idéalisme alambiqué et vaporeux; car il détruit la réalité objective, et réduit tout à une apparence subjective, dont il ne reste que l'idée vague d'un être préposé au gouvernement du monde. Ce qui aboutit (m'écrivait-il), à l'adoration d'un tout illimité, à un athéisme véritable[1].

Des ouvrages multipliés ont discuté si Schelling et Fichte, deux des principaux disciples de Kant, sont, l'un athée, l'autre Spinosiste : un des livres les plus étranges a pour titre : *Lettres sur la religion des Parfaits*. Ancillon pense qu'on peut donner une idée de cet écrit, en l'appelant le *Mysticisme du Spinosisme;* car les opinions des adeptes nommés *Parfaits* semblent dérivées de Spinosa, et, par une inconcevable bizarrerie, elles se rapprochent sous quelques rapports du Catholicisme, comme étant, disent-ils, la religion, non la plus vraie, mais la plus poétique. De là une sorte de confrérie ayant des rosaires, dont le mot d'ordre est la *Vierge-Marie*, et qui

[1] Lettre de Blessig, 29 juin 1810.

cependant regarde Spinosa comme un de ses prophètes ; ce qui prouve, comme l'a très bien dit Schwarsel, qu'à force de prétendue philosophie, on finit par radoter.

Chalmers, dans un bon ouvrage sur la révélation, prétend néanmoins que le philosophe de Kœnisberg a ouvert le chemin de la foi à des esprits justes et conséquens, parce qu'en démontrant les écarts de la raison, la faiblesse de nos pouvoirs intellectuels, en établissant que la transgression des lois morales ne peut être réparée par le coupable, par là même, Kant faisait sentir la nécessité de la révélation évangélique et du médiateur suprême pour réconcilier l'homme avec Dieu.

INDICATION SOMMAIRE DES CONTROVERSES SUR LES MATIÈRES RELIGIEUSES DEPUIS LE COMMENCEMENT DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE JUSQU'A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Les sectes naissent communément à la suite de discussions théologiques. Néanmoins toutes les controverses n'enfantent pas des sectes. Souvent elles produisent des haines, quand les hommes, emportés par un zèle qui, suivant l'expression d'un auteur, est toujours dans la zone torride, substituent la virulence du style qui irrite au raisonnement qui convainc, à la charité qui persuade; mais lorsque la modération préside aux disputes, elles font jaillir la lumière; elles sont, dans leur rapport avec la vérité, ce qu'est la poudre d'émeri pour polir le diamant. *Les Lettres de quelques Juifs portugais à Voltaire* sont un excellent ouvrage, et cependant le respectable abbé Guénée attribuait en partie son succès aux égards avec lesquels l'auteur traite son adversaire.

Dans le dix-huitième siècle, quelques opinions avancées ou reproduites sur des matières religieuses ou connexes à la théologie, sont si étranges, que leur bizarrerie même a fait abréger les dis-

putes. Telles sont : l'opinion de Colliber, qui donne à la divinité une forme sphérique;

Celle qui place le paradis terrestre, tantôt en Prusse, tantôt en Belgique ou dans la Scandinavie; celle qui, de notre globe, fait un animal dont la respiration s'annonce par les marées, et qui, susceptible de maladies, manifeste les paroxismes de sa fièvre par les volcans;

Celle qui a pour objet la vie future des plantes;

Celle qui traite de la moralité des brutes, que des Sociniens ont cru capables de péché. Un des traités les plus érudits sur cette question, est celui qui fut imprimé en 1788 à Wittenberg[1].

Une discussion plus importante, et qui se rattache à la morale, concerne les mauvais traitemens, les actes de cruauté envers les animaux qui ne sont pas nuisibles, envers ceux qui procurent à l'homme des jouissances, et spécialement ceux qui sont les compagnons de ses travaux. Depuis Descartes jusqu'à Salaville, plusieurs écrivains ont soutenu que les animaux n'étaient que des machines.

Contre cette assertion que le cœur repousse, ont été faits, particulièrement en Angleterre, des règlemens de police, des écrits et des sermons.

Dans le même pays, ainsi qu'en France et aux États-Unis, une question plus importante (celle

[1] Sommer, J. F. Mayer, Schader, Hermansons, G. F. Schneider ont discuté le même sujet.

de la traite et de l'esclavage des noirs) a fait éclore depuis un siècle, non pas quelques centaines, mais plusieurs milliers de pamphlets.

Issus d'une tige unique, quelle que soit leur couleur, les hommes ont tous un droit imprescriptible à jouir de la liberté; mais ce droit, consacré par la nature et l'évangile, sera toujours contesté par la cupidité brutale des possesseurs d'esclaves. Lisez le *Southern Review* qu'on publie à Charleston, et voyez les *Républicains* des Carolines, de la Géorgie, de la Louisiane, tenant d'une main la déclaration des droits et de l'autre les courroies élevées pour déchirer le dos des nègres [1].

Des découvertes, des systèmes astronomiques et physiques ont, par leur contact avec les doctrines religieuses, quelquefois occasionné des controverses. Les savans Minimes Leseur et Jacquier n'osaient présenter que comme une hypothèse le système newtonien et les découvertes de Galilée, qu'une bulle a condamnés [2]. Heureusement cette

[1] Ce journal, commencé en 1829, s'efforce de justifier l'esclavage et les propriétaires d'esclaves.

[2] V. leur édition de l'ouvrage de Newton : *Philosophiæ naturalis principia mathematica,* in-4°. Coloniæ Allobrogum, 1760, t. III, pars prima. Après le *Monitum,* la déclaration de *Leseur et Jacquier.*

Newtonus in hoc tertio libro telluris motæ hypothesim assumit, autoris propositiones aliter explicari non poterant, nisi

bulle n'a point arrêté le mouvement des astres, et la terre continue de tourner.

Quand l'organisation sexuelle des plantes entrevue par Empédocle et Aristote fut démontrée par Linné, l'ineptie et l'envie, en le censurant, firent parade de zèle pour la morale.

Des âmes religieuses s'alarmèrent et combattirent l'observation de l'Académie des sciences de Stockholm sur la diminution des eaux de la Baltique [1].

La théorie de Buffon sur les époques de la nature le mit aux prises avec la Sorbonne, et Muller, recteur de l'Université protestante de Strasbourg, ayant soutenu en 1779 la même doctrine, fut mandé à Saverne, pour s'expliquer sur ce sujet devant le cardinal de Rohan [2].

Les traces de volcans éteints, les ossemens de quadrupèdes trouvés dans des régions où n'existe aucun individu vivant de la même espèce, les dépôts de coquillages marins loin de la mer et la cime des montagnes, ont servi de texte à l'incrédulité pour attaquer le dogme. Qu'en est-il résulté? Des preuves nouvelles en faveur de la chronique

eadem quoque facta hypothesi. Hinc alienam coacti sumus gerere personam. Cæterum latis a summis pontificibus contra telluris motum decretis nos obsequi profitemur.

[1] V. *Tableau de la Suède*, par Catteau; t. I, p. 164.

[2] *Observationes ad mosaicam Creationis historiam*, in-4°. Argentor, 1779.

Mosaïque et du Pentateuque; tant il est vrai que, loin de redouter les discussions de cette nature, il faudrait s'en féliciter! C'est le cas de rappeler ce que disait le chef des incrédules :

« De nos cailloux frottés, il sort des étincelles. »

Il en sera de même de la crânologie du docteur Gall, qui dernièrement a causé tant de rumeurs.

Des débats très vifs sur diverses opinions nées avant le siècle dernier se sont prolongés jusqu'à présent. Les bons esprits déploient autant d'énergie à soutenir la supériorité du Concile œcuménique au-dessus du chef de l'Église, qu'à rejeter la prétendue infaillibilité du pape, inventée par la flatterie, admise par l'ignorance après l'introduction des fausses décrétales; elle fut combattue par Adrien VI, et détruite par l'existence même de certaines bulles affligeantes pour la religion et la raison, telles que la bulle *In cœna domini;* mais les préjugés et les passions s'interposant dans ces discussions, rendent interminables celles qui ont pour objet ces deux articles, et celles qui, relatives aux droits respectifs des autorités spirituelle et temporelle, ont un caractère mixte.

Que de volumes ont fait éclore les immunités accordées au clergé;

La Légende de Grégoire VII, en 1729;

La discussion entre Rome et le Portugal, vers l'an 1760;

Les démêlés entre Rome et Naples, relativement à la Sicile, où, d'après une bulle d'Urbain II, vers l'an mille, confirmée par Lucius II en 1144, le chef de l'État était légat *a latere* du pape, et pouvait fonder des évêchés, ériger des métropoles, circonscrire des diocèses;

La haquenée qu'offrait annuellement au pape le roi de Naples. Pie VI avouait au cardinal de Bernis que le refus de ce vasselage, sur lequel on a tant écrit, lui causerait un chagrin mortel; et en effet il faillit mourir lorsqu'on cessa de lui présenter un cheval blanc enharnaché dans l'église de saint Pierre, la veille de sa fête. Les doléances de Pie VI dans la première basilique du monde chrétien, pour déplorer la privation de ce spectacle profane, formaient un contraste étrange avec les éloquentes homélies de saint Léon et de saint Grégoire; on ne manqua pas d'en faire le rapprochement;

L'agression de Clément XIII contre le duc de Parme, en 176[illegible];

L'ouvrage publié sous le nom de *Febronius*, par Hontheim, évêque de Myriophite et suffragant de Trèves;

Les réformes opérées par l'empereur Joseph II et par le grand-duc Léopold;

Le pouvoir des nonces en Allemagne et le congrès d'Ems;

La dispute sur le *Pallium*, à l'occasion de l'évêque de Fulde.

En 1567, Pie V avait censuré 76 propositions de

Baius; mais alors commença une dispute sur une virgule...... sur une virgule qui, d'après son placement douteux dans la bulle, avant ou après une incise de phrase, amenait des sens différens; et cette dispute, née au seizième siècle, s'est prolongée jusque dans le dix-huitième [1].

On formerait de vastes bibliothèques avec tout ce qui a été publié sur le formulaire, la bulle *Unigenitus*, et une foule d'articles accessoires à ces premiers objets, tels que :

Le cas de conscience;
La loi du silence;
Les billets de confession;
Les refus de sacremens;
L'approbation des confesseurs;
Les interdits arbitraires;
Les droits du second ordre.
Ensuite :
Les affaires des Jésuites;
Les rits chinois et malabares;

L'affaire de Berruyer et les rêveries de Hardouin contre l'authenticité des écrits des Pères. Ces paradoxes ont été de nos jours réchauffés en Allemagne. Un provincial des Récolets, le P. Molkenbuhr, publie des dissertations par lesquelles il bouleverse toute l'histoire ecclésiastique. A l'entendre, la dispute entre saint Augustin et

[1] Dissertations sur les bulles contre Baius, etc., par l'abbé Coudrette, in-12. Utrecht, 1737, p. 9 et suiv. de la 2e partie.

saint Jérôme, sur la réprimande de saint Pierre par saint Paul, la dispute de saint Cyprien avec le pape Etienne, celle qui concerne la célébration de la Pâque, sont des romans. Ces paradoxes n'ont rien de contagieux; ils ne sont qu'historiques; et tout ce qui en résulte, c'est le ridicule imprimé à ce nouveau Hardouin [1].

Puisque j'ai commencé à indiquer les principales controverses du siècle dernier, en continuer la liste, c'est peut-être servir la curiosité du lecteur:

La légitimité des rentes sur contrats rachetables, et les billets de Lorraine sous le règne du duc Léopold;

La cessation des oracles païens, d'après l'ouvrage de Vandale, abrégé par Fontenelle, et combattu par Baltus;

La dispute sur la prémotion physique et l'action de Dieu sur les créatures; les disputes sur la correction fraternelle, la crainte et la confiance, entre Boursier, Petit-Pied, d'Etemarel;

La validité des ordinations anglaises, agitée longtemps avant Le Courayer, soutenue par Daniel Williams, combattue par Thomas Ward, Le Quien, etc.;

La récitation du canon de la messe à haute voix dans le missel de Meaux avec les *amen*, après la *secrette* et après les paroles de la consécration,

[1] L'abbé Jarry l'a très bien réfuté sur un article.

pour être prononcé de même à haute voix par les acolytes et les fidèles;

La distinction du contrat et du sacrement de mariage, depuis longtemps établie par des canonistes éclairés, mais savamment démontrée dans le *Traité du mariage* par le président Agier, dans les lettres pastorales de Perier, alors évêque de Clermont, et de Mainvielle, évêque de Saint-Domingue, puis dans l'ouvrage italien de Gautier, et mieux encore par le Traité du Père Tabaraud sur le même sujet;

La mitigation des peines des damnés, par Émery, supérieur général de Saint-Sulpice, dans un écrit imprimé, mais non publié;

La dissertation française, venue manuscrite d'Irlande, sur la coopération au mal; la morale de cet écrit est tellement relâchée, que peut-être elle eût révolté même Escobar;

L'immolation dans le sacrifice de la messe, discutée entre Plowden, Montazet, Jabinau, Larrière, le P. Lambert d'une part; et de l'autre, Pelvert et May, tous reconnaissant la présence réelle, mais soutenant, ceux-ci qu'il y a une immolation véritable, les autres, qu'elle est seulement mystique;

Vers la fin du dix-huitième siècle, la demande faite par les Catholiques anglais d'évêques en titre, au lieu de vicaires *apostoliques*, et d'évêques *in partibus*, titres inconnus à l'antiquité chrétienne;

Le serment exigé des Catholiques irlandais et

anglais en 1788 : serment plus fort que celui qui, prescrit par le roi Jacques I[er], avait été condamné en 1606, par les bulles foudroyantes de Paul V ; puis d'après Bossuet, Holden, Beraut-Bercastel, etc., universellement reconnu pour très catholique. Celui de 1778 fut approuvé par une consultation de la Faculté de Paris, signée entre autres par l'évêque de Boulogne, Asselin, qui ensuite écrivit contre le serment de 1791.

Les disputes qui avaient agité la Belgique sous Joseph II, concernant les biens ecclésiastiques, la suppression des corporations religieuses et autres réformes, prirent, sous notre Assemblée constituante, un caractère plus âcre, surtout lors des décrets qui supprimaient les dîmes, qui mettaient à la disposition de l'État les biens du clergé. Voilà la véritable et grande hérésie; mais dans l'impossibilité d'infliger à cette mesure la qualification d'hérésie, les opposans l'appliquèrent à la constitution civile du clergé, à ce serment de 1791, qui imposait aux pasteurs l'obligation d'être soumis à la nation, à la loi et au roi, et de veiller exactement sur les fidèles confiés à leurs soins. Puis vinrent ensuite les disputes sur le serment de haine à la royauté, sur celui de liberté et d'égalité, sur la soumission à la république.

Le jeûne est-il rompu par l'usage du chocolat entre les repas? Sur cette question, qui n'en est pas une pour les consciences timorées, le cardinal Brancacio, le docteur Egidio della Fabra et

d'autres casuistes avaient manifesté quelque relâchement[1]. Plus tard, naquirent, dans la même contrée, de nouvelles disputes sur le jeûne, soutenu par Concina Montegazzi, Muratori Carbonara contre le relâchement de Copellotti, Cazali et Brignolle;

L'état intermédiaire des âmes, la vision intuitive de Dieu, à laquelle, suivant Cadonici et d'autres savans, furent admis les justes de l'Ancien Testament avant la descente de Jésus-Christ aux enfers, sentiment contredit par le fameux Mamachi[2];

La communion liturgique des fidèles, c'est-à-dire après celle du prêtre, contre l'affectation abusive de ne la distribuer qu'avant ou après la messe; abus combattu par Guerreri, Traversari, Nannaroni et Dégola;

La catholicité des Arminiens, soutenue par Serpos Veiluva, et contestée par l'Université de Pise, par Delmare, etc.

Il est des disputes auxquelles ont également pris part des Catholiques et des Protestans : par exemple, l'inoculation considérée comme illicite par Hecquet, de l'Épine, comme licite par Chais, etc., etc.

Les articles qui suivent, vivement controver-

[1] V. *Raccolta Ferrarese di opuscoli*, etc., in-4°. In Venezia, 1781.

[2] *Annali ecclesiastici di Firenze*. Année 1784, p. 49, etc.

sés dans le dix-huitième siècle, ne l'ont guère été que dans les sociétés protestantes, à la doctrine desquelles plusieurs ont un rapport exclusif :

En Hollande, le système de Becker contre l'action des esprits, et la puissance des démons sur les corps ;

La manière d'envisager le mystère de la Trinité, par le ministre Maty, en opposition à ses confrères La Chapelle, Chauffepié et Bouillerot ;

Le mensonge officieux, soutenu par le ministre Saurin, qui renouvelait l'erreur du Jésuite Cattaneo, réfuté par La Chapelle, etc.

En Angleterre :

L'idéalisme de Berkeley, évêque de Cloyne ;

Le Sermon de Sache Werel, en faveur de l'obéissance passive ou non-résistance ;

La *controverse de Bangor*, ainsi nommée à l'occasion de la dispute élevée sur un sermon de Hoadley, évêque de ce siége, contre la juridiction temporelle du clergé ;

La signature des trente-neuf articles, ou acte de conformité ;

La réforme du symbole athanasien ;

L'authenticité du passage de saint Jean sur les trois témoins ;

L'utilité d'un établissement civil et légal pour la religion ;

La résidence des ministres ;

La suppression des dîmes ;

La révocation de l'acte du Test ;

Les droits politiques des Catholiques irlandais. Cette discussion occasionne celle du *veto* à refuser ou à accorder au gouvernement anglais, sur la nomination de leurs évêques; discussion dans laquelle l'évêque *in partibus* de Castabala, le versatile Milner, soutint alternativement le pour et le contre;

La discussion introduite par Grandville-Sharp, soutenue par Wordsworth et l'évêque Middleton sur le placement ou l'absence de l'article grec, défini dans plusieurs textes bibliques. Cette discussion, au premier coup d'œil, paraît n'être que grammaticale; mais elle acquiert un haut intérêt en fixant d'une manière incontestable le sens de plusieurs passages du Nouveau Testament, qui prouvent la divinité de Jésus-Crist [1];

Le sacrifice expiatoire (*atonement*) du Messie, la durée de son ministère, débattue entre Priesley et l'archevêque Newcombe, etc.;

La nécessité du culte public, combattue par Gilbert Wakefield et Loefler;

Le livre trop fameux: *Theliphthora*, en faveur de la polygamie, par Martin Madan, auquel une foule d'écrivains anglais opposèrent des réfutations [2];

[1] V. le résumé de cette discussion dans un écrit: *Christ est Dieu*, in-8°. Genève 1828.

[2] On en trouve la liste nombreuse dans *Doddrige's lectures*, etc., in-8°, London, 1799, t. 1, p. 230 et suiv.

La forme du gouvernement ecclésiastique, agitée particulièrement en Écosse;

La nécessité et la validité du baptême des impubères, entre les Baptistes et les autres Sociétés chrétiennes;

La forme d'administration du baptême par aspersion, par affusion ou par immersion;

Chez les Baptistes, la question nommée *strict communion* et *mixed communion*, qui consiste à savoir si, dans les assemblées religieuses, on peut admettre indifféremment ceux qui ont reçu le baptême sous l'une ou l'autre forme (*mixed communion*), ou si l'on doit exclure ceux qui ne l'ont pas reçu par immersion (*strict communion*);

La liberté morale, surtout dans l'école d'Édimbourg, et chez les Mennonites de Hollande.

L'usage de la langue vulgaire dans l'office divin et le célibat ecclésiastique firent naître au seizième siècle, en diverses contrées catholiques et protestantes, spécialement en Allemagne, des écrits très nombreux. Un des plus remarquables fut celui de George Calixte. Cette discussion s'est prolongée jusqu'au dix-neuvième siècle. Tandis que l'auteur de l'*Histoire des sectes* publiait une apologie historique du célibat, un ecclésiastique émigré de France, Henri, ancien curé d'Iéna, imprimait, à Tubingue, un livre en faveur du mariage des prêtres : sur ce double objet, dernièrement, en Silésie, le pour et le contre ont trouvé des défenseurs.

En Allemagne, les disputes entre les Spénériens et les *Orthodoxes*, entre les Wolfiens et les anti-Wolfiens ou *Orthodoxes*, entre les Kantiens et leurs adversaires, puis entre les Rationalistes et les Supernaturalistes ;

La traduction infidèle de la Bible, dite de Wertheim, par J. L. Schmidt, où sont altérés les passages concernant le Messie et la doctrine de la Trinité;

Le sens relatif du mot ΕΝΟΣ, verset 20, chapitre 3 de l'Epître aux Galates[1];

La préexistence de l'âme de Jésus-Christ;

La réforme des livres liturgiques. La discussion bruyante sur le Rituel (*Kirchen agende*) de la Prusse est à peine finie.

Walch, Faut et beaucoup d'autres ont publié des écrits sur ces objets.

Quelques controverses sont des *logomachies* qui pourraient former un supplément au traité de *Werenfels;* mais la plupart se rattachent aux fondemens de la foi. A raison de leur importance, j'aurais ajouté à l'*Histoire des sectes nouvelles* celle des disputes contemporaines, si je n'en avais été détourné par la considération qu'actuellement

[1] La discussion sur ce verset paraît épuisée dans l'ouvrage suivant : ΕΝΟΣ *in nobilissimo Pauli ad Galat. III*, 20, *effato haud genitivo sed nominativo casu esse positum* docere studuit G.-H.-F. Weigand, in-12, *Erfordiæ*, 1821. L'auteur appuie son explication sur l'autorité de 243 interprètes.

peu de gens lisent les ouvrages concernant les matières religieuses, et que journellement on voit diminuer le nombre de ceux qui s'en occupent. En continuant de rétrograder, la France ecclésiastique se retrouverait bientôt sur les confins de la barbarie.

DISCUSSION DES NÉOLOGUES SUR L'EXISTENCE DES BONS ET DES MAUVAIS ANGES. TENTATION DE JÉSUS-CHRIST.

Les accusations de magie, de maléfices, les procès multipliés à l'infini contre de prétendus sorciers, stupidement accusés de pactes avec l'esprit des ténèbres, les supplices qu'on leur infligeait, forment, dans l'histoire du moyen-âge, un épouvantable épisode. Le bon sens réagit partout contre des erreurs grossières que l'ignorance et la cupidité ont maintenues jusqu'à l'époque actuelle dans presque tous les pays. Depuis longtemps elles seraient éteintes si les gouvernemens et le clergé étaient plus soigneux de remplir à cet égard leurs obligations respectives; mais en repoussant avec indignation et mépris tant d'inepties, tant de contes populaires sur les possédés, les magiciens, les apparitions d'esprits, un excès de crédulité a produit l'excès opposé. Il en résulte, dit le respectable Wilberforce, que l'existence du diable, énoncée tant de fois et d'une manière si positive dans la Bible, est presque universellement répudiée dans un pays qui professe son respect pour les saintes Écritures[1].

[1] *A practical View of the prevailing religious system of pro-*

L'existence des bons et des mauvais anges est un dogme historique, ainsi que la séduction d'Eve et d'Adam par le diable, l'un de ces mauvais anges. Cette croyance, fondée sur des faits, s'est conservée traditionnellement chez la plupart des peuples, comme celle du déluge et de tant d'autres événemens consignés dans la Bible; mais presque tous ont subi des altérations par l'ignorance et les passions qui ont défiguré des vérités primitives.

D'après la théorie des Juifs, dit Semler, le diable a existé avant les démons; il ajoute que la prétendue synonymie de ces deux mots est récente, qu'elle a causé une erreur grave et que par là les Chrétiens ont augmenté le nombre des diables et de leurs méfaits [1].

Farmer établit de même une différence entre le diable et les démons; ceux-ci, dit-il, sont des hommes déifiés par le paganisme [2]. Un journal allemand disait, en 1814, que depuis Semler, le

fessed Christians in the high and middle class in this country, etc., by Wil. Wilberforce. In-8°. London, 1797, p. 42 et suiv. V. un ouvrage analogue à ce sujet par la célèbre Hannah More. *An estimate of the religion of the fashionable world, by one of the laity.*

[1] *Commentatio de dæmoniacis quorum in Novo Test. fit mentio*, etc. Joan. Salom. Semleri. in-12, Halæ, 1779, p. 6, note 2.

[2] *An essay on the demoniacs of the New Testament*, by Hugh. Farmer. In-8°. London, 1775.

démon est devenu un être mythologique [1]. Semler, après avoir annoncé que la question des démoniaques est un *problème herméneutique* qui n'intéresse pas le fond de la religion, prétend qu'on a plus péché en exagérant sur les anges et les démons qu'en doutant. Il part de là, pour assurer que les possédés dont parle l'Évangile étaient seulement des malades frappés d'épilepsie ou de démence. La religion chrétienne, dit-il, est émanée de Dieu, Jésus-Christ est son interprète. Que le démon soit un être spirituel qui agite les personnes dont il s'empare, ou que l'état des possédés soit une maladie, une perturbation mentale, leur guérison sera également un miracle. Il invoque l'autorité de Mabillon, au dire duquel le *démon du Midi*, dont il est parlé dans le psaume 90, signifie l'invasion subite d'une maladie violente, dont on croyait que le démon était l'auteur [2]. Cette opinion est antérieure à Semler, car, dans un écrit anonyme publié en 1738: *Recherches* sur ce qu'il faut entendre par les démoniaques dont il est parlé dans le Nouveau Testament [3], on lit que les possédés étaient épileptiques ou fous [4]; à la suite de l'ouvrage est une réfutation très bien faite par Léonard Tweth.

[1] *Ergœnzungs blatt*, 1814, juin, p. 510 et 511.
[2] Semler, *ibid.*, p. 30.
[3] Par A. P. O. A., etc., traduit de l'anglais. In-12, Leyde, 1738.
[4] *Ibid.*, p. 70.

Lightfoot, dans ses *Horæ biblicæ*, dit que les Juifs avaient coutume d'attribuer aux esprits malins la cause de certaines maladies graves, telles que l'aliénation mentale. Gruner appuie cette opinion par des citations multipliées d'autres écrivains [1], auxquels on peut ajouter Teller et Farmer; ce dernier écrivit contre Worthington, qui soutenait la réalité des possessions démoniaques [2]. John, dans son *Archéologie biblique*, expose les opinions diverses des théologiens sur cet article sans se prononcer pour aucune [3]; mais le professeur Daub, plus hardi, ne veut trouver que de la mythologie dans ce que raconte l'Ecriture sur les anges, les démons et les miracles [4].

Wright combat pareillement l'existence des mauvais anges, et prétend que Moïse, les prophètes et les auteurs du Nouveau Testament ne l'ont pas connue [5]. A cette occasion, un critique pense que ce formidable adversaire Wright obtien-

[1] Gruneri *Commentatio de dæmoniacis a Christo*, etc., in-4°. Ienæ, 1775.

[2] *Letters to the rev. Worthington in answers*, etc., by Hugh Farmer. In-8°, London, 1778.

[3] *Archæologia biblica*, in-8°, 1805.

[4] Daub, dans ses *Theologumena*, etc., in-8°. Heidelberg, 1806, p. 333.

[5] *An essay on the existence of the devil and his influence on the human mind* by R. Wright. In-12, Eaton, 1810.

dra probablement le sobriquet mérité de Tue-diable, *Kill-devil*[1].

L'existence parallèle des bons et des mauvais anges est un des points les plus clairement établis dans l'Écriture. Leurs apparitions sont plusieurs fois mentionnées dans l'Ancien et le Nouveau Testament; on peut renvoyer pour cet objet aux ouvrages publiés par Warburton, Ward, Burgh, l'évêque Newton, Doddridge[2].

Les néologues allemands ont surpassé et laissé à grande distance Hardouin et Berruyer dans leurs manières d'interpréter l'Écriture. Ils ramènent tous les miracles à des causes naturelles par des explications auxquelles résiste la tradition des siècles et de toutes les Églises : ainsi le mot grec αγγελος, pouvant se traduire par *messager*, de l'ange qui annonce la naissance de Jésus-Christ, ils en font un commissionnaire de notre espèce. Les autres anges qui s'unissent à lui, en chantant *hosanna*, sont d'autres hommes qui l'accompagnent. La *gloire du Seigneur* est une lanterne pour les éclairer pendant la nuit.

Saint Pierre veut que, par la sobriété et la vigilance, les fidèles se prémunissent contre ce lion

[1] *Monthly Review enlarged for december*. In-8°, London, p. 439 et suiv.

[2] Warburton, t. III de ses sermons, n° 10, p. 213. — *Dissertation on the gospel demoniacs*, par Arthur Young Newton, t. III, p. 163-162. — Doddridge, *Lectures*, etc., in-8°. London, 1799, t. II, p. 432 et suiv.

rugissant qui cherche à les dévorer [1], contre ces démons dont il est souvent parlé dans le Nouveau Testament [2].

Hugh Farmer, et après lui Dixon, s'efforcent d'allégoriser ce que raconte saint Mathieu concernant la tentation de Jésus-Christ [3]. La plupart des autres Protestans rejettent le sens littéral, en alléguant que le mot διαβολος signifie quelquefois séducteur, calomniateur. Un professeur calviniste de Montauban, Nazon, a reproduit naguère cette hypothèse [4]. Mais est-elle applicable au récit de l'évangéliste? Usteri, de Berne, en fait une parabole; un autre théologien prétend que c'est le mal moral personnifié; un troisième, en écartant l'esprit de ténèbres, y trouve une tentation qui s'adresse à l'intelligence et non au cœur de Jésus-Christ, qui est impeccable; un quatrième allègue que la configuration du globe exclut la possibilité de voir de la cmie d'une montagne tous les royaumes de la terre, comme si une expression figurée, telle qu'on en trouve dans tous les récits historiques, en détruisait la réalité. Rosenmuller, en rejetant de même l'intervention du diable qui transporte le Sauveur sur une montagne et sur le pinacle

[1] I Petri. 5, 8.

[2] Math. 9, 34 et 13, 39. — Ephés. 6, 11, 12. — Jacob, 2, 19, etc.

[3] Math. 4, 1.

[4] V. *Archives du Christianisme*, 1827, p. 386.

du temple, croit qu'il s'agit d'un homme astucieux et pervers qui a voulu le séduire et le faire servir à ses projets ambitieux. Herman von der Hardt avait soupçonné que ce personnage était un Juif qui voulait détourner Jésus des fonctions de Messie. Kuinoel croit que ce tentateur était un des principaux membres du sanhédrin. Mais comment supposer qu'il ait exigé de Jésus-Christ un acte d'adoration, pour prix de ses promesses? Dans cette disparité d'interprétations bizarres, par lesquelles on travestit le sens littéral en ce qui concerne les êtres intellectuels bons et mauvais, ce qui paraît le mieux établi, c'est le projet de combattre leur existence.

IMPORTANCE ET DURÉE DU CHRISTIANISME.

L'établissement du Christianisme fut la révolution la plus vaste, la plus utile; en révélant au genre humain son type primitif et la consanguinité de tous les membres de la grande famille, il leur montrait la solidarité des intérêts et traçait à chacun la mesure des devoirs à remplir dans son passage sur la terre, qui n'est que le prélude de l'éternité.

Approprié à tous les climats, à tous les siècles, à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les intelligences, l'Évangile répandit sur la terre les vérités descendues du ciel : l'unité de Dieu et ses attributs, la création de la nature, la chute originelle, qui, seule, explique l'origine du mal physique et du mal moral, le contraste de la raison luttant contre les passions, la rédemption du genre humain par l'incarnation divine, la destinée sublime de l'homme. Sur ces objets, dans les sociétés chrétiennes, les classes les moins instruites en savent plus que tous les philosophes de l'antiquité païenne.

Dans la liste de ses martyrs, le Christianisme offre à toutes les vertus des modèles, à toutes les

infortunes, à toutes les calamités des consolations. Il accourt au lit des malades, entre dans les chaumières, pénètre dans les cachots, accompagne le coupable à l'échafaud, le console, l'encourage, et l'espérance d'un bonheur futur devient une consolation présente.

Montrez-nous un seul vice qui ne soit pas condamné, une seule vertu qui ne soit pas ordonnée par le Christianisme. Avant qu'il fût prêché, pratiquait-on, connaissait-on l'humilité, l'abnégation de soi-même, l'amour des ennemis? Les sages du paganisme nous ont laissé quelques maximes admirables, mais aucune n'égalera jamais ce précepte de Jésus-Christ : « Vous aimerez Dieu sur toutes » choses et votre prochain comme vous-même. » Ce *comme vous-même*, trop peu médité, est l'abrégé des devoirs envers nos semblables; ils méconnaissent, ils calomnient le Christianisme, ceux qui l'accusent de restreindre la morale dans un cercle individuel. Le Sauveur « prescrit de faire aux » autres tout ce que nous désirons pour nous- » mêmes; » fidèle à la doctrine de son divin maître, saint Paul ordonne de travailler pour subvenir à leurs besoins [1]. Ces injonctions embrassent l'universalité des membres de la famille humaine, sans distinction de pays, de religion, d'origine, de couleur. La charité est une vertu qui n'excepte per-

[1] Ephés. 7, 28.

sonne, et dont le mérite s'accroît avec le nombre des individus auxquels elle s'applique.

De ce principe fécond découlent toutes les vertus publiques, le zèle pour les progrès de la morale, de l'instruction, de l'industrie, des sciences, des arts, en un mot de tout ce qui peut contribuer au bonheur temporel et spirituel de la société.

En manifestant aux hommes issus d'une seule tige leur parenté, le Christianisme leur enseigne qu'ils sont égaux. Vingt passages des livres saints répètent que Dieu ne fait acception de personne. Il place le pauvre sous la protection du riche, qui, n'étant que le dispensateur de ses biens, rendra compte au jugement dernier de leur emploi. La table eucharistique admet l'esclave à l'égal du maître; en prescrivant à celui-là l'obéissance, à celui-ci la bonté, elle leur rappelle qu'ils ont un maître commun dans le ciel. La doctrine qui a détruit l'esclavage ancien aurait anéanti l'esclavage colonial, si la cupidité n'était sourde aux gémissemens de l'humanité et à la voix de l'Évangile. Cinq millions de nègres, arrachés de l'Afrique, traînent encore en Amérique leur douloureuse existence, et leurs tyrans osent se dire Chrétiens! Ils sont chrétiens comme les assassins et les voleurs, chrétiens comme leurs complices, les chefs des États, qui tolèrent des forfaits réprouvés par la nature et la religion.

Le vrai Chrétien peut exister dans un État des-

potique ; car là, comme ailleurs, il peut être sobre, chaste, charitable et juste ; sous ce régime, les martyrs, les confesseurs de la foi furent des héros. Mais le Christianisme, qui par sa nature repousse le despotisme, est en harmonie parfaite avec la liberté politique. Les tyrans trouvent des approbateurs dans un clergé adulateur et lâche, mais jamais dans les préceptes évangéliques. Vainement ils ont tenté d'en assouplir la doctrine ; ils n'ont pu y parvenir qu'en la dénaturant, en blasphémant contre son auteur ; et remarquez que dans les pays qui sont ou se disent Chrétiens, le Christianisme est plus dans l'enseignement que dans les mœurs, car si la conduite correspondait parfaitement à la croyance, toutes les nations seraient républicaines.

Imbus de notions superficielles ou fausses, des sectaires nouveaux s'efforcent en vain de croire et de faire croire que le Catholicisme est arrivé au terme de son existence ; qu'après avoir répandu des bienfaits sur la terre, il ne suffit plus aux besoins nouveaux de la société. Une religion qui appelle tous les talens, comme toutes les vertus, au secours de l'humanité, n'aura de fin que celle des êtres créés, et, survivant à toutes les sectes sur les débris de l'univers, l'Église catholique ouvrira aux élus la porte de l'éternité.

SECTE DES INCRÉDULES.

Les philosophes modernes ont approfondi avec beaucoup de sagacité divers articles du *pacte social*, et revendiqué les droits des nations; ils ont provoqué la réforme des lois civiles et criminelles, l'abolition de l'inquisition, des corvées, de la féodalité, de la torture ; quoique sur ce dernier article ils n'aient fait que répéter ou commenter une réflexion de saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, sans indiquer la source où ils avaient puisé : *la torture est une peine certaine infligée pour un crime incertain*. Cette phrase de l'illustre évêque d'Hippone offre en deux mots la substance de ce qu'ont imprimé sur cet objet Beccaria, Sonnenfels et d'autres criminalistes.

Il faut savoir gré aux hommes du bien qu'ils font, sans trop scruter les motifs qui les dirigent; ainsi remercions les écrivains courageux qui ont dévoilé le scandale et poursuivi le crime réfugié au pied du trône ou dans le sanctuaire ; ils ont démasqué la conspiration sacrilége des potentats et de ce haut clergé si souvent complice de la tyrannie et désavoué par la religion, au nom de

laquelle il sanctionnait des abus dont il partageait les profits.

Une des causes les plus favorables aux progrès de l'incrédulité fut incontestablement la conduite des grands bénéficiers et spécialement celle des évêques. Le relâchement de leur conduite contrastait d'une manière choquante avec l'Évangile. Ils étaient dévorés d'un zèle brûlant pour la bulle et pour ce qu'ils appelaient leurs priviléges, leurs immunités; les riches prébendes, les bénéfices opulens, le patrimoine des pauvres, devenu le patrimoine exclusif des familles nobles, établissaient entre eux et les courtisans une liaison d'intérêt qui repoussait toute réforme. L'obstination criminelle à soutenir l'absolutisme tendait à faire croire que le culte catholique, mal à propos confondu avec ses ministres, était contraire au bien de l'État; le même esprit du clergé catholique, en Suède, y avait facilité les progrès du Luthéranisme, qui devint la religion nationale [1].

Depuis Louis XIV, les évêques, les aspirans à la mitre et ceux qui convoitaient les dignités ecclésiastiques, furent presque tous adulateurs rampans. Il est inouï qu'un seul prédicateur de cour ait cité le célèbre discours de Samuel pour inculquer leurs devoirs aux chefs des nations. L'un des plus vils flagorneurs fut Boux, évêque de Périgueux; si son exemple eut beaucoup d'imitateurs,

[1] Vertot, *Révolutions de Suède*.

du moins son éloquence n'est pas plus séduisante que celle de tant d'oraisons funèbres, dont aucune n'eut pour objet de préconiser les vertus obscures, mais toujours celles de *très hauts et puissans princes*, qui, la plupart, avaient fatigué la terre. La fille du temps, la Vérité, a fait justice des panégyristes et des héros.

Plusieurs membres, surtout du *haut clergé*, avaient transigé avec l'incrédulité sur divers articles. On ne dira pas que Bernis eût une morale trop austère quand il écrivait les vers suivans :

« Rions des préceptes sauvages
» De nos censeurs trop rigoureux ;
» Nous serons toujours assez sages,
» Si nous sommes souvent heureux. »

L'ami de la Pompadour devint ensuite une espèce de saint en refusant de prêter le serment de 1791. Brienne, qui, sans être meilleur sujet, le prêta, avait presque donné la main à la philosophie, par sa thèse soutenue en Sorbonne le 30 octobre 1751; cette thèse fut suivie de celle de l'abbé de Prades, du 8 novembre, même année. Au lieu de se borner à condamner ce qui, dans ces thèses, heurtait la religion, les évêques et les parlemens firent un crime à leurs auteurs d'avoir, sous les auspices du bon sens, comme le pape Alexandre III, comme saint Lambert, évêque d'Utrecht, saint Edouard, roi d'Angleterre, saint Thomas d'Aquin, saint Anto-

nin, saint Vincent Ferrier, Gerson, Almain, Major, Barthélemy de Las Casas, etc. etc., reconnu que l'autorité souveraine réside dans le peuple qui la délègue. L'obstination à vouloir amalgamer deux choses inconciliables, le despotisme et le Christianisme, est une des causes qui irritèrent les philosophes et servirent de prétexte à leurs tentatives pour saper les fondemens de la religion. En cela le haut clergé avait montré ignorance et mauvaise foi; les Incrédules, à leur tour, se signalèrent par la mauvaise foi et l'ignorance; car si le clergé avait amalgamé la religion et le despotisme, les Incrédules amalgamèrent le despotisme à l'incrédulité, qu'ils appelèrent *philosophie*. Comme les poëtes, ils se traînèrent aux pieds de la puissance pour capter ses faveurs. Quelles flatteries n'ont-ils pas prodiguées à Frédéric et à Catherine, qui dans leurs guerres ont fait verser tant de sang! La Czarine, monstre de lubricité et de cruauté, avait choisi Souvarow pour exécuter ses boucheries sanglantes. Ajoutez ici le partage de la Pologne, dont elle et le roi de Prusse furent copartageans. Et l'on parle de voleurs, de pirates, de brigands, d'assassins! Vit-on jamais des êtres aussi criminels dans aucun bagne et sur aucun échafaud? Mais telle est la dégradation des notions morales que ceux qui commettent les plus grands forfaits, non seulement échappent à des supplices mérités, mais obtiennent encore des éloges. Rectifier de telles erreurs, ne se-

rait-ce pas la mission des philosophes dignes de ce nom? Loin de la remplir, nous avons vu les jongleurs philosophiques se traîner aux pieds des potentats. Voltaire, Lamettrie, Toussaint, d'Argens, Diderot, d'Alembert, entonnèrent la trompette pour les célébrer.

Un des premiers traits de leur tactique fut d'ébranler la réputation de tous les hommes qui ont illustré le christianisme; c'était une agression indirecte contre la religion, avec laquelle, si mal à propos, on identifie les torts de ses ministres, qui jamais réputés solidaires pour les vertus, le sont pour les vices. On placarderait volontiers la honte sur le front d'un prêtre de Strasbourg pour le crime qu'un autre aurait commis à Perpignan. *C'est un prêtre*, dit-on; *voilà les prêtres :* et cet argument est sans réplique.

Les Incrédules élevèrent des nuages sur la foi de Fénélon pour l'agréger à leur secte, et présentèrent Bossuet comme ayant violé, sur l'article du célibat, les règles canoniques, afin de le décrier. Pascal, qui avait forcé les hommages de Bayle, fut attaqué par Voltaire. On fit imprimer ses *Pensées* en les mutilant, les *Réflexions* de La Rochefoucault, en supprimant celles qui ont une physionomie religieuse, les *Caractères* de La Bruyère, en effaçant le chapitre des *Esprits forts*; Condorcet donna une édition des *Lettres* d'Euler, et sous prétexte de faire disparaître des longueurs,

il écarta tout ce qui est favorable à la religion [1].

Antoine La Salle, encouragé à traduire Bacon par divers écrivains, au nombre desquels il place l'auteur de cet ouvrage, ne leur avait pas annoncé qu'il dénaturerait l'auteur anglais, dont il prétend faire un incrédule.

Et qu'est-ce donc que ce Bacon si vanté? Naigeon va nous l'apprendre :

Bacon n'est qu'un vieil enfant qui répète avec confiance les contes qu'il a appris de sa nourrice. Euler est crédule comme une vieille femme; Newton est un mauvais logicien qui bavarde.

Dans une rapsodie alternativement prohibée ou permise d'après des calculs de circonstance, Pigault-Lebrun répète sans pudeur des impostures et des paralogismes réfutés tant de fois que ses confrères en incrédulité en sont humiliés. Il déclare nettement qu'il faut être imbécile pour être Chrétien [2]. Ainsi Abbadie, Addison, Anquetil du Perron, Bacon, Beattie, Bentley, Bernouilli, Boerhaave, Bonnet, Bossuet, Bourdaloue, Boyle, La Bruyère, Burlamaqui, Cassini, Clarke, Copernic, Corneille, d'Aguesseau, Deluc, Dodart, Domat, Duhamel du Monceau, Euler, Fénélon, Fergusson, Fermat, Galilée, Gassendi, Grotius, de Guignes, Haller, Houbigant, Képler, Leibnitz, Linné, Locke, Mably, Mabillon, Maupertuis,

[1] De Luc et Emery ont vengé Euler.

[2] V. *Le Citateur*, 2 vol. in-12. Paris, 1800.

Malebranche, Massillon, Milton, Newton, Paley, Pascal, Pope, Prize, Priestley, Pringle, Puffendorf, Racine, Réaumur, Rollin, Robertson, Ruish, Saurin, S'Gravesande, Thomas, Thompson, Ticho-Brahé, Tissot, Washington, Winslow, Wolf, Young, etc., etc, n'étaient que des imbéciles, surtout comparativement au romancier Pigault-Lebrun.

Voltaire régnait sur l'Académie française, non seulement par l'admiration qu'inspiraient ses talens, mais encore par la terreur: il poursuivit avec acharnement l'émule de Malherbe et de Jean-Baptiste Rousseau, pour avoir osé se montrer chrétien dans son discours de réception; il crut l'avoir immolé au ridicule par ce vers :

Et l'ami Pompignan croit être quelque chose.

Une foule de gens, en répétant les saillies de Voltaire, en affichant l'incrédulité, prétendaient s'associer à sa gloire littéraire.

En déprimant tous les hommes dont s'honore le Christianisme, l'Incrédulité devait naturellement exalter ceux qui l'ont outragé. Pline-le-Jeune écrit à Trajan qu'il fait condamner à mort les Chrétiens qui refusent d'adorer la statue de l'empereur; et celui-ci l'approuve. Peut-on citer un seul mot de nos mécréans qui ait blâmé cette barbarie? Loin de là, ils ont fait de Trajan un héros. Mais ce héros serait un monstre si, au lieu

de Chrétiens, il eût fait périr un seul philosophe. Saint Justin dans son Apologie du Christianisme réfute les objections du philosophe Crescens. Celui-ci, pour toute réponse, dénonce saint Justin et le fait égorger. Supposons l'inverse, et nos antagonistes, qui gardent le silence sur cette faute, couvriraient d'opprobres saint Justin et décerneraient à Crescens l'auréole du martyre.

D'Alembert, à l'article *Dictionnaire*, de l'Encyclopédie, dit, en parlant de Bayle: *Heureux s'il avait plus respecté la religion et les mœurs.* Voltaire s'empresse de lui écrire qu'il a lu cela avec horreur, que d'Alembert doit toute sa vie faire pénitence de ces deux lignes; et celui-ci s'excuse en disant que c'est un style de notaire pour servir de passeport à la Vérité.

Voltaire veut qu'on tire à balle sur les Jésuites et les Jansénistes, pendant qu'ils se mordent[1].

« C'est bien dommage, dit-il, que les Philo-
« sophes ne soient pas encore assez nombreux,
« ni assez zélés, ni assez riches pour aller détruire
« par le fer et la flamme ces ennemis du genre hu-
« main, et la secte abominable qui a produit
« tant d'horreurs[2]. »

Voilà un échantillon de la douceur d'un homme qui a tant vanté la tolérance, mais qui criait sans cesse à ses affidés: *écrasez l'Infâme!*

[1] Lettre du 26 janvier 1762 à d'Argental.
[2] Lettre du même jour à Damilaville.

Personne n'ose plus révoquer en doute la conspiration ourdie contre le Christianisme, vers le milieu du siècle dernier, le projet formé par Voltaire d'établir à Clèves, sous la protection du roi de Prusse, une colonie pour écrire contre l'*Infâme*, les instances de Voltaire et d'Alembert auprès de Frédéric pour qu'il obtienne du sultan l'autorisation de rebâtir le Temple de Jérusalem, moyen de donner un démenti aux Écritures. L'événement arrivé sous Julien, attesté par un écrivain de la Gentilité, Ammien Marcellin, est un des faits les mieux établis dans l'histoire; nos incrédules peuvent une seconde fois en courir la chance; quand même ils parviendraient à réédifier ce temple, ils n'auraient encore rien prouvé; car les prophéties annoncent qu'il n'y restera pas pierre sur pierre, ce qui s'est vérifié; mais elles ne disent pas qu'il ne sera jamais relevé.

L'incrédulité soutenue par des potentats qui partageaient ses opinions, qui craignaient ses épigrammes, qui ambitionnaient ses éloges, eut par là même plus de facilité pour recruter dans les cours, où les vices les plus hideux empruntent les simagrées de la dévotion. Les coryphées de la secte trouvèrent dans les hommes placés au timon des affaires et dans les corps diplomatiques, des protecteurs qui favorisaient leur correspondance, ainsi que l'introduction furtive et l'impression clandestine d'ouvrages impies et de productions obscènes sorties des mêmes ateliers.

Un fait actuellement avoué, c'est l'art ou plutôt la perfidie des renvois de la première édition de l'*Encyclopédie*. L'impiété déguisée de certains articles trouvait son complément dans d'autres articles auxquels le lecteur était invité de recourir. Des femmes d'une vertu plus que suspecte remplissaient dans la conspiration un rôle, en présidant aux assemblées régulières des adeptes.

Rien ne fut omis par la secte pour accaparer les places dans toutes les branches de la hiérarchie sociale, surtout du professorat et des académies, et le monopole des ouvrages périodiques; moyens puissans de ternir les réputations d'hommes religieux et de préconiser les ouvrages antichrétiens; cette tactique n'est point usée; l'ouvrage de Dupuis sur l'origine des cultes, aujourd'hui presque oublié, fut annoncé d'abord dans les cercles, puis dans les journaux, comme capable d'anéantir à jamais le Christianisme.

Des incrédules eurent également à cœur de hâter la désertion des églises et la fréquentation des théâtres; dans cette intention furent composés et représentés des drames dont le but n'était pas douteux: *Les Druides*, *Mélanie*, *la Veuve du Malabar*, *les Visitandines*, etc.

Le docteur Browne, ministre anglican à Utrecht, se moque de sceptiques qui, rejetant la Bible, admettent sans difficulté que les hommes ont eu d'abord une grande queue, et qu'ils ont marché à quatre pattes; la civilisation seule leur a

suggéré de couper cet appendice et de se tenir debout[1]; en sorte que, suivant la définition de Lamettrie, *l'homme est une machine perpendiculairement rampante*. Ce que dit Browne des sceptiques convient parfaitement à ce maréchal de Richelieu qui mêlait à l'incrédulité en fait de religion une grande foi à l'astrologie, à la divination, à la pierre philosophale; et ces trois superstitions, dit Champfort, lui étaient communes avec un grand nombre de courtisans[2]. Tel était également d'Holbach; à cet égard, il portait la crédulité aussi loin que possible, dit Naigeon, dont l'autorité n'est pas suspecte.

Correa de Serra, qui ne contestait pas à d'Holbach d'avoir eu quelques bonnes qualités, l'appelait cependant le *Marat* de la philosophie. Son école d'athéisme est une de celles qui ont le plus contribué à démoraliser l'Europe, à dégrader la dignité humaine, en ôtant au crime les remords, au malheur ses consolations, à la piété ses espérances, à la morale tous ses appuis. Que d'efforts l'athéisme a déployés pour établir que si la structure d'une horloge atteste l'existence d'une main intelligente, l'harmonie de l'univers ne présente que l'ouvrage d'un aveugle destin; que les chefs-

[1] *Verhandelingen raakende den naturlyken en geopenbaarden Goddienn Witgegeeven door Teylers godgeleerd genoots*, chap. VII, deel, in-4°. Te Haarlem, 1787, t. VII, p. 31.

[2] OEuvres de Champfort, in-8°. Paris, an III, t. III, p. 188.

d'œuvre du génie ne sont que le produit de la matière, et que l'homme est ravalé au niveau du chien qui aboie, du porc qui se vautre et du bœuf qui rumine! S'il y eut un temps que rien ne pensait, dit Abauzit, je dis que rien ne penserait aujourd'hui; autrement ce qui pense se serait créé soi-même. Après avoir peint les facultés dont le Créateur a doué l'homme, il conclut en disant : Voilà bien de la dépense inutile, s'il ne s'agissait que d'orner une bète, et si l'homme n'a été formé avec tant d'art que pour vivre d'une manière sensuelle et brutale [1].

Needham, Jésuite irlandais, crut avoir remarqué au microscope des anguilles vivantes dans la farine torréfiée; à l'instant, les matérialistes s'emparèrent de cette observation, actuellement détruite par la découverte des germes. Dans son *Système de la nature*, d'Holbach soutient la possibilité de la génération des ètres par voie de putréfaction. Cet ouvrage étant un peu trop relevé pour le vulgaire, on mit l'athéisme à sa portée, dans un volume intitulé le *Bon sens*, qui fut distribué même aux femmes de chambre et aux valets.

Ce moyen de corruption a été abondamment employé sous le régime de 1793 et années suivantes. L'impiété, descendue aux excès les plus

[1] *Œuvres* de M. Abauzit, t. 1, p. 3 et p. 49.

grossiers et les plus immondes, inonda les départemens de productions semblables.

En 1797, François de Neufchâteau, étant ministre de l'intérieur, envoyait aux principaux fonctionnaires des départemens la *Contagion sacrée* du baron d'Holbach. Longtemps après, en 1822, une production du déisme, intitulée *Almanach du Peuple*, fut répandue gratuitement dans le département de l'Ain, et sans doute plusieurs autres en furent également gratifiés[1].

Le système des générations sans germes a été reproduit par un médecin mort récemment, qui, alléguant pour preuve les maladies pédiculaires, espérait sans doute qu'il serait cru sur parole. Robinet, dans son ouvrage de la *Nature*, s'annonçant avec l'assurance d'un adepte qu'elle aurait choisi pour confident, et qu'elle aurait admis dans son laboratoire, explique comment, par des essais répétés, elle parvint à fabriquer l'homme. C'est grand dommage que, depuis six mille ans, elle-même ait oublié son secret ; mais elle le recouvrera. Un professeur de Paris, légataire de Telliamed (Lamarck), a fait espérer que le *punctum saliens* et les animaux sans vertèbres développés par le temps et l'espace, nous retraceront les phénomènes d'une transformation graduelle des êtres et de la création de l'homme. Ajoutons que de sa-

[1] *Almanach du peuple* pour l'an 1822, se vend à Nancy, chez Vincent, libraire, etc.

vans botanistes et chimistes, interrogés sur la possibilité de résoudre le problème dont il s'agit, annonçaient qu'ils étaient sur la route, et qu'avec les affinités et le galvanisme, on pourrait se promettre une solution satisfaisante. A la vérité, ils n'ont pas encore pu nous faire même une laitue, mais ne nous décourageons pas.

En cherchant la manière dont l'Amérique put être peuplée, parce qu'on croyait ses côtes très éloignées des continens de l'ancien monde, une solution simple offrait le moyen de fronder le récit de la Genèse : c'était de supposer que les habitans du Nouveau-Monde étaient autochthones; mais Bering et Cook découvrent qu'entre l'Asie et l'Amérique il n'y a guère que six ou sept myriamètres de distance, et que cet intervalle est encore parsemé d'îles. Les recherches de Barton [1] et d'autres savans développent ensuite, avec succès, l'analogie des mœurs et des idiomes entre l'Ancien et le Nouveau-Monde; ce qui n'empêche pas Bory-Saint-Vincent de soutenir comme possible la pluralité des espèces humaines, en disant que le germe duquel nous sommes issus peut sortir de différentes racines confiées à différens climats [2].

L'indulgence la plus décidée ne peut mécon-

[1] *New Views of the origin of the tribes and nations of America*, by B.-P. Barton, in-8°. Philadelphie, 1798.

[2] *Essai sur les îles Fortunées*, par Bory-Saint-Vincent, p. 464.

naître la mauvaise foi avec laquelle depuis longtemps les Incrédules attaquent la religion. Ils crient sans relâche contre sa sévérité qui n'admet qu'un très petit nombre d'élus dans le ciel, tandis qu'ils l'ouvrent complaisamment à tous les peuples; et cependant trente de leurs écrits reprochent à l'Église catholique de recevoir les pécheurs à la pénitence: toute religion, disent-ils, qui a des expiations pour le crime, par là même l'encourage. L'accusation est répétée par ce Villebrune, mort à Angoulème, qui, copiant toutes les contradictions dont il se fait l'écho, assure d'un autre côté que les prêtres sont impitoyables et qu'il leur faut du sang. L'usage est, comme on sait, de les faire figurer dans toutes les guerres dites de religion, avec un crucifix d'une main, un poignard de l'autre, même dans l'affaire de la Saint-Barthélemy, quoiqu'elle fût l'ouvrage d'une politique féroce à laquelle le clergé ne prit aucune part; comme aussi l'usage est de répéter, d'après Voltaire, que l'abbé de Caveyrac a fait l'éloge de ce forfait, quoique le contraire soit bien prouvé.

Le comte de Rantzau assure qu'un prêtre peut absoudre sur-le-champ une personne du sexe, sa complice, et même imposer la plus rigide pénitence à celle qui repousserait ses désirs criminels [1].

[1] *Discussion si la polygamie est contre la loi naturelle ou divine*, par le comte de Rantzau, in-12. Pétersbourg, 1774.

Un nommé *Bosc* imprimait, il y a quelques années à Paris, que la religion romaine enseigne qu'il ne faut penser qu'à soi [1].

Dandolo, auteur d'un livre intitulé *les Hommes nouveaux*, donne au Catholicisme pour maxime fondamentale que l'ignorance est bonne [2].

Pigault-Lebrun trouve dans l'Écriture ce que jamais Chrétien n'y a trouvé, c'est que Noë (une fois enivré par surprise), était un ivrogne [3]. Il faudrait s'aveugler volontairement pour ne pas voir dans ces assertions la mauvaise foí la plus révoltante.

Bienheureux les pauvres d'esprit! dit l'Évangile. Saint Jérôme et avec lui toute l'Église entendent par là le détachement des richesses et des biens de ce monde; l'acception évidente de ces mots a-t-elle empêché la malveillance de répéter jusqu'au dégoût que ce passage préconise la stupidité? Mais, qui le croirait? nous trouvons ici pour apologiste un incrédule connu comme tel. L'Évangile, dit Volney, nous recommande d'avoir la prudence du serpent et la simplicité de la colombe. Ainsi le texte sur les pauvres d'esprit ne signifie que droiture, rectitude, et ce

[1] *Moyens d'avoir de bons représentans et de bonnes lois*, in-8°. Paris, an VI, p. 49.

[2] *Les Hommes nouveaux*, chap. III.

[3] *Le Citateur*, p. 46.

précepte évangélique n'est autre que celui de la nature [1].

[1] *The Law of nature by Volney*, in-12. Philadelphie, 1796, p. 64 et 65.

SECTE DES INCRÉDULES.

(Continuation.)

Tout est pur, dit l'apôtre, pour ceux qui ont le cœur pur; et rien ne l'est pour ceux qui sont impurs et infidèles [1]. L'Incrédulité, presque toujours unie à la lubricité, a dénaturé le sens d'un passage du Cantique des Cantiques [2]. Le même Volney me disait un jour : Il suffit de connaître la fermeture des portes, dans beaucoup de maisons de l'Orient, pour repousser comme absurde l'interprétation obscène de certains écrivains.

La Bible parle des objets créés selon leur destination originelle; mais dans nos langues modernes, souvent une dépravation raffinée les couvre d'un voile transparent, par l'emploi de termes qui, à l'acception primitive, joignent un sens accessoire et propre à éveiller les passions. Voltaire n'en fournit que trop d'exemples par son affectation, non de traduire, mais de travestir des textes sacrés dans le style grossier du libertinage.

[1] Epist. ad Tit. I, 15.
[2] Cant. 5, 4.

On a répété souvent, d'après Vauvenargues, que les grandes pensées viennent du cœur; les plus détestables ont la même source. C'est, dit Jésus-Christ, de la plénitude du cœur que la bouche parle[1]: règle infaillible pour apprécier les mœurs d'écrivains qui semblent se délecter à peindre des scènes lubriques, à raconter des anecdotes scandaleuses.

Les chroniques, les monuments, les usages asiatiques, les voyages ont récemment ajouté de nouvelles preuves à l'authenticité des livres saints.

La parabole des vierges folles est fondée sur un fait historique, d'après les recherches de William Jones.

Le recueil des mémoires chinois atteste qne l'histoire d'Esther et Vasthi s'est conservée traditionnellement à la Chine.

Tous les voyageurs nous montrent l'hospitalité exercée chez les Arabes et d'autres peuplades, comme elle l'était du temps d'Abraham et de Loth.

Les mêmes auteurs attestent l'usage de manger des sauterelles. On en fait des amas, on les sèche, on les vend dans les bazars [2].

Les actes des Apôtres nous disent que saint Paul ayant ouï des blasphèmes, secoua sa robe pour

[1] Math. 12, 34.

[2] Deuxième voyage en Perse, par Morier, t. I, p. 100.

témoigner son indignation; cette coutume s'est conservée [1].

A Hamadan, Morier voit sur la place des gens qui, avec leurs bèches, attendent qu'on les loue pour travailler [2]; ce qui rappelle la parabole des ouvriers pour la vigne, dans l'évangile de saint Mathieu.

Forster, Burder, Ward, Rosenmuller, ont recueilli une multitude de faits qui montrent la persévérance en Orient d'usages mentionnés dans la Bible.

On se rappelle les sarcasmes indécens de Voltaire sur la coutume de faire cuire le pain avec des excrémens desséchés d'hommes et d'animaux, à défaut d'autres combustibles. Les relations de l'évêque actuel de Babylone prouvent que cette pratique subsiste encore en Orient [3].

Pour infirmer le récit de saint Paul devant l'aréopage, l'Incrédulité avait élevé des doutes sur l'existence d'autels érigés au Dieu inconnu; et voilà que le voyageur Chandler trouve des inscriptions de ce genre et les cite comme preuves du texte biblique [4].

Le chirurgien Lattil loue Moïse d'avoir pro-

[1] *Ibid.*, p. 265.

[2] T. II, p. 127.

[3] *Annales de l'association de la propagation de la foi*, in-8°. Lyon et Paris, 1830, t. IV, p. 30 et 31.

[4] *Voyage de Chandler*, t. II, p. 328.

hibé la viande du porc. J'ai été témoin, dit-il, des funestes effets qu'elle produit; plusieurs Français en ayant mangé, eurent la figure couverte d'ulcères cancéreux [1].

Les Incrédules ont travaillé pendant longues années à nous créer des mondes avec des produits volcaniques, des molécules organiques, du schorl, du feldspath, du kaolin, du petunzé; systèmes ingénieusement ridiculisés par l'auteur des *Lettres Helviennes*, Barruel, auquel on n'aurait que des éloges à donner s'il avait toujours employé sa plume aussi judicieusement. Longtemps ils ont opposé à la chronique mosaïque celle de la Chine; débusqués de ce poste qui n'était pas tenable, ils se sont retranchés sur les zodiaques dont ils voulaient décupler l'antiquité. Un écrivain auquel on ne peut contester la célébrité comme géomètre, mais dont l'érudition est en défaut, avait d'un air triomphant accordé douze ou quinze mille ans au zodiaque de Dendera. Les recherches de Visconti et de Dupuis ont retranché un zéro. Le dernier, dans un mémoire lu à l'Institut, réduisait cette antiquité à treize cents ans. L'Incrédulité se jette actuellement sur les Cosmogonies, les Allégories, le Druidisme; ces divers genres d'étude promettent à la littérature de nouvelles découvertes, et à la religion de nouveaux triomphes.

[1] *Campagne de Bonaparte en Egypte*, par Lattil, in-8° Marseille, p. 215.

Bremontier voulant, en 1792, par la disposition des couches, former un calcul approximatif sur la formation des dunes dans le golfe de Gascogne, obtint pour résultat 4215 ans. Il est remarquable, me disait l'auteur, que cette époque se rapporte à peu de chose près à celle du déluge de Moïse; et cette observation, il l'a consignée dans le journal de l'École polytechnique [1].

Les savans de l'expédition d'Égypte, sous Bonaparte, y firent creuser un grand nombre de puits, pour constater l'épaisseur des couches de limon déposées par les inondations et avoir des données séculaires. Ils ont trouvé 5650 ans avant l'année 1809.

Un autre savant, dont le nom se rattache aux découvertes les plus brillantes de notre époque, trouve des résultats à peu près semblables [2]. Cette coïncidence entre les phénomènes de la nature et le récit mosaïque dépose en faveur de la révélation. Vainement l'incrédulité, après s'être élevée jusqu'aux astres, est descendue presque dans les entrailles du globe, pour y chercher des étais à ses systèmes; en avançant dans le cours des siècles, le ciel et la terre, la géologie et l'astronomie procurent à la religion des argumens nouveaux. Il en sera de même des travaux entrepris sur la généa-

[1] *Journal de l'École polytechnique*, in-4°. Paris, an VI, t. II, 5e cahier, p. 65.

[2] Cuvier. *Discours préliminaire sur les ossemens fossiles.*

logie des langues et l'origine des nations; ils rattacheront à la philosophie les faits bibliques et même des dogmes, tels que la chute de l'homme, le besoin d'un rédempteur, sa venue, son histoire et sa mort.

On regarderait comme insensé celui qui contesterait l'existence d'Annibal ou de César, et nous avons vu des Incrédules, tels que Dupuis et Volney, élever des doutes sur l'existence de Jésus-Christ, qui est cent fois mieux prouvée; tant il est vrai que la haine est aveugle.

Le pyrrhonisme n'est le plus souvent que l'enveloppe de l'ignorance, disait Prémontval[1], qui, par sa conduite, prouve son assertion. Thomas Paine, écrivant contre le Christianisme, avait du moins la franchise d'avouer qu'il n'avait jamais lu le Nouveau Testament. Il n'est pas rare de trouver des hommes très versés dans certaines parties des sciences, et dont l'inconcevable ignorance sur les matières religieuses se décèle presque dans l'impropriété des termes.

Si l'ignorance volontaire est répréhensible, elle l'est cependant beaucoup moins que la mauvaise foi, qui, dans les commentaires de Calmet, a pris les objections et laissé les réponses; beaucoup moins que celle qui altère les textes pour mentir avec un appareil d'érudition : telle est la duplicité reprochée à J.-J. Rousseau, qui, dans

[1] Prémontval, *Vues philosophiques*, t. I, p. 327.

sa lettre à l'archevêque de Paris, falsifiant un passage de saint Augustin sur la trinité, substitue *aliquid* à *illud*, pour transformer en ineptie une pensée très juste de l'évêque d'Hippone.

Le chirurgien Lattil, cité précédemment, répète que saint Augustin (sermon 33, à ses frères au désert) dit avoir vu en Éthiopie des hommes et des femmes sans tête, qui ont leurs yeux sur la poitrine [1]. Cent fois on a répondu (ce qui n'est contesté par aucun critique) que ces sermons ne sont pas de l'évêque d'Hippone. N'importe, tenez pour certain qu'ils répéteront l'objection.

Ils répéteront que le pape Zacharie a condamné l'opinion de Virgile, évêque de Saltzbourg, sur les antipodes, quoiqu'il soit bien prouvé que la censure ne frappait que sur l'hypothèse d'une race d'hommes qui ne descendraient pas d'Adam.

Ils répéteront, d'après Knight et Lefèvre Villebrune, la calomnie réfutée par Poan de Saint-Simon, que saint Jean Chrysostôme, au livre premier du Traité sur le sacerdoce, non seulement justifie, mais recommande avec instance toutes les fraudes qui peuvent tourner à l'avantage de l'Église.

Ils répéteront que saint Bernard captait la crédulité en offrant dans le ciel autant d'arpens qu'on lui en donnerait sur la terre; ils citeront

1 V. *Campagne de Bonaparte en Égypte*, par Lattil, in-8°. Marseille, p. 224.

même l'abbaye de Signy, diocèse de Reims. Les auteurs du *Gallia Christiana*, qui en parlent d'après Mortot et Sainte-Marthe comme d'une anecdote peu croyable, n'ont pas vu la charte. D. Brial, qui a examiné le cartulaire de ce monastère, déclare ne l'avoir pas trouvée. Nos Incrédules, si enclins à révoquer en doute les faits historiques les mieux établis lorsqu'ils les gênent, feront de celui-ci (qui, fût-il vrai, ne prouverait rien contre la religion, mais qui est unique et pour le moins incertain) une règle de conduite invariable de l'illustre abbé de Clairvaux.

Ils répéteront le conte inséré dans les *Essais de Sainte-Foix sur Paris*, « qu'un concile de Mâcon a décidé que les femmes ne sont pas de l'espèce humaine [1]. »

Ils répéteront et ils imputeront à l'Église les fables de Jacques de Voragine et les rêveries de Marie Alacoque, qui ne prouvent pas plus contre

[1] On ne trouve rien sur cet article dans la collection de Labbé; mais Hardouin, à la suite des actes de ce concile, a inséré une espèce de note portant qu'un évêque, très ignorant ou très irréfléchi, avait dit que la femme ne pouvait être appelée *homme*. Les autres s'empressèrent de lui rappeler le texte de l'Écriture, qui dit que Dieu créa l'homme mâle et femelle. Alors l'évêque qui avait avancé cette proposition se tut, *quievit*. Hardouin a inséré cette anecdote d'après Grégoire de Tours, livre XX, p. 393. Voilà le fondement du conte débité par Sainte-Foix, et répété sans cesse par tant d'ignares qui ne consultent jamais les sources.

la religion que celles de Cyrano de Bergerac contre la physique.

Il faut, disait un pape, que la religion soit bien pure, puisque les hypocrites empruntent ses traits pour cacher leurs vices; mais il faut aussi que les Incrédules soient de bien mauvaise foi pour lui imputer sans cesse les torts de ses ministres, et lui attribuer des forfaits qu'elle censure. Et quand ils nous disent: « Votre religion catholique est » celle de Charles IX, de Catherine de Médicis;» ce raisonnement équivaut à celui-ci: « Votre philo- » sophie est celle des scélérats qui, dans le temps » de la Convention, ont profané nos temples, et, » sous prétexte de fanatisme, assassiné tant de » pasteurs et de laïques. » Les Incrédules se parent du titre d'*Esprits forts*. Les véritables *Esprits forts* sont ces hommes, Chrétiens par conviction, les uns martyrs, les autres confesseurs de la foi, qui, sous la hache des bourreaux, bravant vos menaces, vos outrages, vos supplices, n'ont pas rougi de l'Évangile. Hâtez-vous de crier que les abus ne sont pas la philosophie; d'accord, mais aussi les abus ne sont pas la religion. Nous acquittons un devoir en vengeant celle-là contre les imposteurs qui s'affublent de son manteau; mais aurez-vous jamais la loyauté de ne pas imputer à celle-ci les crimes qu'elle abhorre? J.-J. Rousseau, prévenu contre les médecins, demande que la médecine vienne sans eux. Quelques Incrédules ont appliqué cette phrase à la religion. Eh bien!

demandons à notre tour que la philosophie vienne seule, surtout après avoir lu le portrait peu flatteur que cet écrivain fait de la doctrine désolante de prétendus philosophes qu'il connaissait si bien, et dont il peint avec tant d'énergie le ton dogmatique et tranchant [1].

Il serait vraiment risible, s'il n'était pas déplorable, cet air de suffisance avec lequel une foule d'Incrédules subalternes, qu'on a très bien nommés *Sansonnets philosophiques*, répètent ce qu'ils ont lu contre le Christianisme, sans jamais lire les réponses; car leurs bibliothèques, meublées de tous les antagonistes de la religion, admettent rarement ses défenseurs. Voudraient-ils dans un procès être jugés sur le seul plaidoyer de leur partie adverse? Quelquefois cependant ils esquivent le combat par un air dédaigneux qu'ils croient propre à leur donner du relief.

La droiture, le bon sens, les convenances même prescrivent de ne pas prononcer sur des matières d'art et de science sans les avoir étudiées. Suit-on cette règle en ce qui concerne la religion? Des hommes qui toute leur vie en ont fait l'objet de leurs méditations et de leurs études sont jugés sans appel par des ignorans qui, niant toute autre infaillibilité que la leur propre, seraient fâchés d'être Chrétiens sur des témoignages irrécusables, et qui sont incrédules sur parole; ils

[1] *Émile*, t. III, p. 197, édition in-8° de La Haye, 1772.

ont décidé que tout ce qui franchit le cercle étroit de leurs conceptions est problématique ou faux, attendu sans doute que le Tout-Puissant ne peut rien faire qu'ils ne puissent comprendre; mais ils restreignent à la religion l'emploi de cette règle, d'après laquelle il faudrait nier tous les phénomènes inexplicables que la nature renouvelle journellement sous nos yeux. Il faudrait nier que le bras se remue à volonté, parce qu'on ignore la connexité de ce mouvement avec la substance intellectuelle qui le produit.

Aux raisonnemens ils ont substitué d'ineptes épigrammes. Qui de nous n'a pas lu et entendu dire :

« Quoi, un enfant sera damné parce qu'on ne » lui a pas versé un peu d'eau sur la tête!

» Quoi, un protestant le sera parce qu'il prie » Dieu en français!

» Quoi, un homme m'imposera l'obligation de » jeûner parce qu'il a un habit violet!

» Quoi, un *fripon* à jeun est plus agréable à » Dieu qu'un honnête homme après avoir dé- » jeûné ! »

Ils mettent toujours en parallèle un peuple composé de philosophes vertueux et un peuple de mauvais Chrétiens ; ils reprochent à la religion les abus qu'elle abhorre, les maux qu'elle n'a pu prévenir ou réprimer, sans lui tenir compte de ceux qu'elle empêche et des biens qu'elle produit. Ils ne rougissent pas même de lui imputer les mé-

faits de l'hypocrite qui s'affuble du manteau de la dévotion pour couvrir sa perversité. Avec ces tableaux d'imagination et de mauvaise foi, on est assuré de n'avoir jamais tort. J'ai connu un sot titré qui se croyait un grand homme parce qu'il bravait les préceptes de l'Église sur l'abstinence. Quand il avait répété avec emphase les vers de Voltaire :

> « Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,
> » Notre crédulité fait toute leur science, »

et ceux-ci de Saint-Lambert :

> « Le triste ennemi des plaisirs
> » L'est aussi du Dieu qui les donne, »

il croyait avoir justifié son incrédulité et ses débauches.

Rochefort disait à Duclos : « Votre paradis, c'est » du pain, du fromage et des houris. » C'est pourtant ce même Duclos qui disait : « Ils sont là une » bande de petits impies qui finiront par m'en- » voyer à confesse. » Car il éprouvait des syndérèses, et justifiait cette réflexion d'un écrivain : « Il » y a moins d'*Esprits forts* quand il tonne que » quand le temps est serein. »

On ne lira pas sans intérêt le passage suivant d'un auteur non suspect : c'est Bayle qui va parler [1].

« Ceux qui affectent dans les compagnies de

[1] *Dictionnaire de Bayle*, édition de Rotterdam, 1720, t. II, p. 989.

combattre les vérités les plus communes de la religion en disent plus qu'ils n'en pensent. La vanité a plus de part à leurs disputes que leur conscience; ils s'imaginent que la singularité et la hardiesse des sentimens qu'ils soutiendront leur procureront la réputation de grands esprits. Les voilà tentés d'étaler contre leur propre persuasion les difficultés à quoi sont sujettes les doctrines de la Providence et celles de l'Évangile.

» Ils se font donc peu à peu une habitude de tenir des discours impies; et si la vie volupteuse se joint à leur vanité, ils marchent encore plus vite dans ce chemin. Cette mauvaise habitude, contractée d'un côté sous les auspices de l'orgueil et de l'autre sous les auspices de la sensualité, émousse la pointe des impressions de l'éducation. Je veux dire qu'elle assoupit le sentiment des vérités qu'ils ont apprises dans leur enfance, touchant la divinité, le paradis et l'enfer. Mais ce n'est pas une foi éteinte, ce n'est qu'un feu caché sous la cendre. Ils en ressentent l'activité dès qu'ils se consultent et principalement à la vue de quelque péril. On les voit alors plus tremblans que les autres hommes; ils passent jusqu'à la superstition. Les libertins semblables à Desbarreaux ne sont guère persuadés de ce qu'ils disent; ils n'ont guère examiné, ils ont appris quelques objections, ils en étourdissent le monde, ils parlent par un principe de *fanfaronnerie*, et ils le démentent dans le péril. »

« Saint-Hubal, esprit fort, ajoute Bayle (t. I, p. 561), se plaignait de ce qu'aucun homme de leur secte n'avait le don de persévérance. Ils n'ont point d'honneur, disait-il; quand ils se voient au lit de la mort, ils se déshonorent, ils se démentent, ils meurent tout comme les autres. Il pouvait ajouter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite : presque tous ceux qui vivent dans l'irréligion ne font que douter, ils ne parviennent pas à la certitude; se voyant donc dans le lit d'infirmité, où l'irréligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prennent le parti le plus sûr, celui qui promet une félicité éternelle en cas qu'il soit vrai, et qui ne fait courir aucun risque en cas qu'il soit faux. »

Les journaux de 1811 nous ont assuré qu'un champion de l'Incrédulité, Thomas Paine, étant dans les affres du trépas, criait de toutes ses forces : Seigneur ayez pitié de moi ! Jésus-Christ, sois mon soutien [1] !

Jamais un moribond n'éprouva des remords pour avoir vécu en bon chrétien. Une conduite opposée empoisonnait les derniers momens de Bouguer, Lamettrie, Toussaint, Boulanger, Lorry, etc. Mère compatissante, la religion qu'ils avaient combattue ou négligée accourut pour les consoler et recueillir leurs derniers soupirs.

[1] V. le *Gentleman magazine*, nov., p. 436.

Si les Incrédules avaient trouvé dans les *Vedas*, les *Choukings*, des morceaux tels que l'*Oraison dominicale*, ou le sermon de J.-C. sur la montagne, avec quel enthousiasme ils les auraient préconisés, sauf à les considérer seulement comme une magnifique théorie; car l'inflexible austérité de l'Évangile, voilà ce qui les rebute, ce qu'ils ne pardonneront jamais, tandis qu'ils pardonnent au paganisme les mystères de la *bonne déesse*, et les prostitutions autorisées dans les temples.

Dans l'éloge de Bonamy, il est dit qu'il aima toujours la religion, parce qu'il ne trouvait dans son cœur aucun motif pour la haïr. C'est que l'incrédulité, fille de l'orgueil et des passions immondes, est presque toujours une maladie du cœur: elle commence là avant d'atteindre l'esprit.

La plupart des auteurs irréligieux ont aussi imprimé des obscénités: Bayle, qu'on vient de citer, le poëte Théophile, Rochester, J.-J. Rousseau, Crébillon fils, Wilkes, Diderot, Saint-Lambert, Parny, Pigault-Lebrun, etc.; Voltaire, surtout, vil adulateur du libertin Richelieu et de la Pompadour.

La religion ne décerne contre le crime que des peines spirituelles; et alors même elle conserve pour le coupable des entrailles de miséricorde. C'est une sentence du tribunal civil qui condamna le chevalier La Barre, non seulement pour avoir mutilé un crucifix, mais encore pour avoir mêlé le sacrilége à la débauche dans une orgie: lui-

même déclara que son malheur était d'avoir lu le *Dictionnaire Philosophique* et *la Pucelle*.

Ce poëme infâme fut porté triomphalement à Paris en 1790 dans la pompe funèbre de l'auteur, à laquelle les Incrédules attachaient une haute importance, beaucoup moins dans l'intention d'honorer sa mémoire que d'afficher le mépris pour la religion.

Lamettrie, dans un discours sur le bonheur, préconise la lubricité la plus hideuse.

En accordant quelques éloges à Toussaint, auteur du livre des *Mœurs*, De Luc lui reproche des raisonnemens captieux qui tendent à énerver l'engagement sacré du mariage.

Mirabeau, dans sa *Monarchie prussienne,* trouve que, l'adultère excepté, les péchés de la chair sont très légers, et il reproche au clergé de les avoir toujours poursuivis[1]. Dandolo veut qu'au moins l'imagination puisse s'occuper d'idées licencieuses [2]. Condorcet avait professé la même doctrine[3].

Qui pourrait n'être pas indigné par le cynisme impie et ordurier de Diderot dans ses jugemens sur les salons de 1765 et 1767, et dans son supplément au voyage de Bougainville? Il y combat la propriété des femmes et autorise l'inceste [4].

[1] Mirabeau, *Monarchie prussienne*, liv. 8.

[2] Dandolo, *les Hommes nouveaux*.

[3] Condorcet, *Vie de Voltaire*, in-8°. Paris 1816, p. 76.

[4] V. l'édition de Diderot par Naigeon, 1798, t. XIII, p. 432 et suiv.; t. XIV, p. 91, etc.

Ami et disciple de Diderot, Naigeon, dans l'*Encyclopédie méthodique*, article *Académiciens*, parlant des vices honteux d'Arcesilas, dit que, en Grèce, ce genre de débauche était très commun, sans que ceux qui s'y livraient avec plus ou moins de publicité et d'effronterie en fussent pour cela ni moins estimés ni moins *estimables*[1]. Il ne veut pas qu'on les juge d'après certaines idées de pudeur que nous avons aujourd'hui. Ailleurs il se plaint que les préjugés religieux aient empêché jusqu'ici des tentatives au moyen desquelles on pourrait se procurer des races entières de manchots, de boiteux, de borgnes, de cyclopes; il forme des vœux pour qu'on y travaille par toutes sortes de moyens, sans excepter même les accouplemens les plus monstrueux[2].

Raynal prétend que ce serait un effort de génie de savoir combiner l'*amour* avec la religion[3].

Boissel, auteur d'un *Catéchisme du genre humain*, voit dans la société deux attentats contre la liberté de l'homme : ce sont la propriété des terres, et la propriété des femmes[4].

Helvétius voulait débarrasser les femmes d'un reste de pudeur, dont le sacrifice les mettrait en

[1] T. I, p. 29.
[2] T. II, p. 896.
[3] Raynal, liv. I, c. XIV, p. 104, édition in-4°.
[4] *Catéchisme du genre humain*, in-8°, 1789, p. 32.

droit d'exiger le culte et l'adoration de leurs amans [1].

La plupart de ces prétendus philosophes ont traité la pudeur de sentiment factice, de préjugé. Cette thèse a été chaudement soutenue par Duclos[2] et par Morelly, au dire duquel nos sens sont nos prêtres [3].

Les cœurs honnêtes sont révoltés de ces turpitudes; mais il importe d'entendre nous révéler eux-mêmes les secrets de leurs penchans, ces nouveaux précepteurs du genre humain qui n'ont eu que trop de succès. Tous criaient contre le célibat monastique, et la plupart étaient célibataires. Nos cités fourmillaient de femmes dissolues, tenant bureau d'esprit, de mauvais époux, de libertins soi-disant philosophes, c'est-à-dire anti-chrétiens.

Lespinasse, Luxembourg, la Live d'Épinay, Du Deffant, d'Houdetot, Bouflers, du Châtelet, etc.: ces noms rappellent des femmes très spirituelles qui sont inscrites dans les archives littéraires et qu'on voudrait trouver dans les annales de la vertu et de la piété. La répugnance universelle qu'inspire l'incrédulité chez les femmes prouve qu'il y a une liaison naturelle entre les sentimens religieux et la sensibilité du cœur.

[1] C. XIV, p. 239.
[2] V. les ouvrages de madame d'Épinay.
[3] *Naufrage des îles flottantes* (par Morelly), p. 91.

Les *Lettres inédites de la marquise du Châtelet*, publiées à Paris en 1806, offrent des révélations nouvelles sur les intrigues de la cabale philosophique pour déconcerter ses antagonistes, les forcer au silence, faire supprimer leurs journaux et les écraser sous le tonnerre de la puissance dont on provoque la colère; car, dit-elle, « quand des » gens puissans prennent notre parti *faiblement*, » cela fait croire que nous avons tort[1]. »

Dans ses réflexions sur le bonheur, elle prétend qu'on n'est heureux que par des goûts ou des passions satisfaites. « Ce serait des passions » qu'il faudrait demander à Dieu, si on osait lui » demander quelque chose[2]». On conçoit où peuvent conduire des maximes de ce genre, à l'étendue desquelles l'auteur ne trace aucune limite.

Ici s'intercalent naturellement des anecdotes racontées par Formey, concernant l'ami intime de la marquise du Châtelet. Voltaire jouait aux échecs avec un prince qui avait la complaisance de lui laisser gagner les pistoles des enjeux. Quelquefois même, dit-il, la pistole disparaissait avant la fin de la partie; on la cherchait, et on ne la trouvait pas.

Il est incroyable jusqu'où Voltaire poussait, dit-il, la lésinerie et l'escroquerie. Il avait emprunté du négociant Fromery un habit noir pour

[1] P. 106.
[2] P. 339.

un deuil de cour; habit assez long, mais trop large pour Voltaire, qui le fit rétrécir, et le renvoya après s'en être servi [1]. Ailleurs on a rappelé qu'il volait les bouts de bougie, et ce fait m'a été confirmé en 1805, à Weimar, par la princesse Amélie, nièce de Frédéric.

Certaines gens ne manqueront pas d'attribuer ces révélations à ce qu'ils appellent *haine sacerdotale.* Dieu m'est témoin que jamais la haine des personnes n'entra dans mon cœur. Haïr est si affreux, aimer est si doux! Déprécier le génie de Voltaire, de Rousseau, et de plusieurs de ceux qu'on a cités, on l'a dit avec raison, ce serait contester au soleil ses rayons. Mais l'admiration pour les talens oblige-t-elle à se taire sur leurs écarts? Peut-on ne pas élever la voix, quand des maximes corruptrices ravagent la société en se plaçant sous des noms entourés de l'auréole littéraire? On deviendrait complice en gardant un silence qui serait présumé approbatif.

Les riches et les puissans de la terre sont la classe sur laquelle les idées religieuses ont le moins d'empire; ils sont enclins à suivre la doctrine qui les gêne le moins. Tels étaient, au témoignage de Flavius Josèphe, les Sadducéens, qui croyaient ou tâchaient de croire que l'âme meurt avec le corps[2].

[1] Extrait des *Souvenirs d'un citoyen*, par Formey, t. I, p. 235 et suiv.

[2] Josèphe, *Antiquités*, lib. 18, ch. II.

Tels sont ceux de nos jours. Le voyageur Pallas nous apprend que les *Abasses* étaient tous Chrétiens; mais les nobles professent aujourd'hui le mahométisme [1].

Les hommes ont une propension vers tout ce qui peut alléger le joug des devoirs, et leur faciliter les moyens de concilier leur croyance et leurs penchans. Ce motif a dirigé la rédaction d'une foule de brochures dont nous sommes inondés, par lesquelles on proposè des réformes religieuses de toute espèce. La plupart de ceux qui ont écrit contre le célibat ecclésiastique n'avaient-ils pas l'intention secrète de discréditer la confession auriculaire, de la faire tomber en désuétude? Plus franc que beaucoup d'autres, un nommé Lefèvre (de Meaux) en a fait l'aveu [2]. En supprimant la confession, le célibat, les jeûnes, les réformateurs du xvi[e] siècle grossirent leur parti.

L'Ancien et le Nouveau Testament nous apprennent que les mortifications corporelles étaient un des moyens employés pour fléchir le Ciel et obtenir ses grâces; à leurs récits ajoutez le jeûne de Jésus-Christ. Nos philosophes voient les choses autrement.

Dans son *Catéchisme*, Volney demande: « si l'on

[1] *Voyage dans les gouvernemens méridionaux de la Russie*, t. I, p. 418.

[2] *Lettre sur le célibat des prêtres*, par Lefèvre, (de Meaux), in-8°, 1789, 61 et 77.

» doit considérer l'abstinence et le jeûne comme » des actions vertueuses. Réponse : Oui, lorsqu'on » a trop mangé, car alors c'est un remède efficace[1]. »

Soigner le *tube intestinal*, pour me servir d'une expression connue, est, pour la plupart des mondains, la première règle de morale. Le fameux Rétif de la Bretonne m'avouait qu'il n'aimait pas la religion chrétienne, parce qu'elle contrariait ses goûts.

Dans le tourbillon des événemens, j'ai vu des hommes de toutes les opinions, et même rencontré quelques incrédules modestes, mais jamais un seul vraiment humble.

En 1674, un Allemand, nommé *Knuzen*, composa une lettre et deux dialogues contenant les principes d'une secte qu'il voulait établir sous le nom de *Conscientiaires*, qui niait l'existence de Dieu[2]. C'est là, sans doute, ce qui aura donné à Silvain Maréchal l'idée de sa délirante brochure intitulée : *Culte des hommes sans Dieu*, etc. Ou le titre de cet écrit n'a pas de sens, ou il implique contradiction. De même les mots athéisme et conscience. Si les athées vivent avec sécurité, c'est à l'ombre de la religion ; ils doivent même redouter la réaction de leurs systèmes. Le déisme offre-

[1] *La loi naturelle* ou *Catéchisme du citoyen français*, par Volney.

[2] V. les *Entretiens* de La Croze et Bayle, art. Knuzen.

t-il des garanties plus sûres? Franklin avoue que, devenu déiste, ainsi que deux de ses camarades, il eut lieu de se plaindre de leur conduite, et dès lors il commença à suspecter l'efficacité et les avantages de cette doctrine[1].

L'impiété fut presque toujours associée au désordre des mœurs. La plus grande peine qu'on pût infliger à un homme sans religion serait peut-être de le condamner à vivre avec des gens de la même espèce. Quelle garantie aurait-il de la fidélité d'une épouse, de l'obéissance de ses enfans, de la probité de ses domestiques? Et s'il a un secret à confier, un dépôt à garder, balancerait-il sur la préférence entre l'homme qui voit partout un Dieu rémunérateur et vengeur, et l'homme qui, dans l'univers, ne voit qu'une combinaison d'atomes?

A la fin du siècle dernier, la France a fait une terrible et lugubre expérience: les suicides multipliés, les tribunaux révolutionnaires établis, les cachots remplis d'innocens, des guillotines en permanence, l'invitation légale aux prêtres de se parjurer, l'autorité paternelle avilie, le libertinage encouragé par des secours réguliers à ce qu'on appelait les *filles-mères*, cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize divorces dans la seule ville de Paris pendant

[1] *The life of Dr. Benjamin Franklin written by himself*, in-8°. Montpellier (d'Amérique), 1809, p. 100 ou 400.

les vingt-sept premiers mois de la loi qui les autorisait; en un mot, ce que le vice a de plus obscène et ce que la férocité a de plus épouvantable: tout cela coïncide avec l'époque où le culte public fut aboli. Un crêpe funèbre couvrait alors la France; une tristesse sombre et profonde était peinte sur tous les visages. Forcée par un cri général, la Convention permit (quoique sous des restrictions affligeantes) l'exercice du culte; à l'instant même une sorte d'hilarité épanouit les physionomies. Le Directoire existait encore, et déjà plus de trente-deux mille églises étaient ouvertes. Au milieu de la nation la plus corrompue de l'ancien monde, de toutes parts on vit renaître des sentimens de confiance, des idées d'ordre et de vertu, seules capables de replacer une société désorganisée sur les bases antiques et de garantir son existence.

Le rapprochement de ces faits, dont nous sommes contemporains, suffirait seul pour décider si le scepticisme, l'indifférentisme, qui divisent et isolent les hommes, sont aussi efficaces pour policer une société que l'esprit religieux, qui les rapproche, et qui, par ses solennités, a changé des hordes barbares en peuples civilisés. Quelqu'un a remarqué que jamais un trait impie ne fut sublime. Comment pourrait l'être cette doctrine, qui, flétrissant les plus douces espérances, ne montre dans l'avenir que le néant? tandis que la religion

élève l'âme par la perspective de l'immortalité et la splendeur des jours éternels. . . .

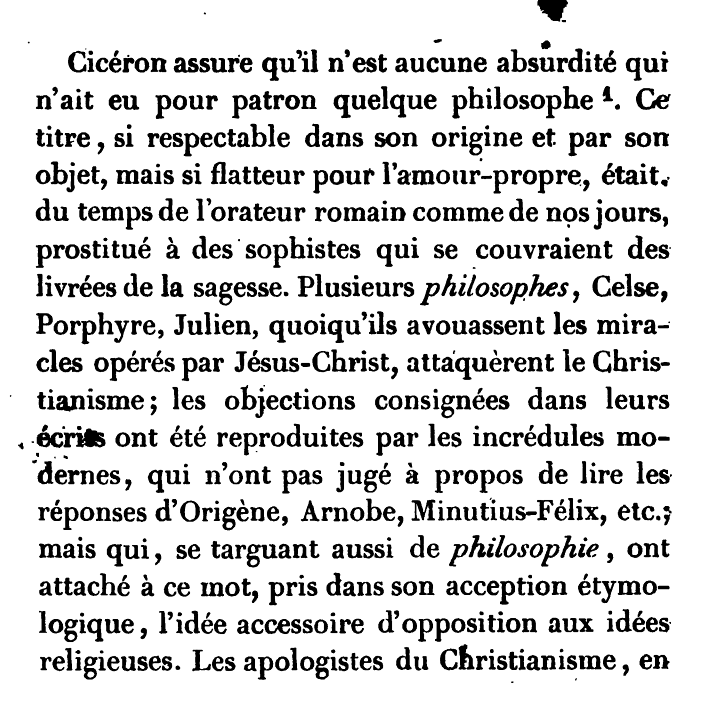
C'est la religion qui conduisit de vertueux cénobites sur le sommet glacé des Alpes, pour être, à l'égard des voyageurs, les représentans de la Providence. La religion avait couvert la France d'établissemens pour l'instruction de la jeunesse, d'hospices pour soulager l'infirmité et la vieillesse, d'asiles pour recueillir les orphelins et cette multitude d'enfans, fruits du libertinage préconisé par tant d'écrivains soi-disant philosophes. C'est là que l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et des *Confessions* relégua ceux qui lui devaient la vie.

La religion, a-t-on dit, donne un maître à ceux qui n'en ont pas; souvent ils en secouent le joug salutaire. Mais la philosophie est-elle plus puissante? Peut-elle, comme la religion, rappeler à l'homme que, dans la solitude et les ténèbres, il n'est pas seul, qu'il est sous les yeux de celui qui voit tout? Peut-elle, comme la religion, entrer dans les cœurs pour y créer des vertus ou des remords qui ramènent à la vertu? La religion a des préceptes, des bienfaits, des consolations pour tous les âges, pour tous les états, dans toutes les circonstances. A la religion, supplément indispensable de la loi, seul appui de la raison publique, doivent se coordonner, pour être bonnes, l'éducation, les opinions et les lois. Quand on parle de

morale *religieuse*, cette épithète est une sorte de pléonasme; car la morale isolée de Dieu n'a pas de sanction. Vouloir lui donner celle de l'égoïsme, c'est livrer à la discrétion de celui-ci les intérêts respectifs de tous les individus et de la société.

SECTE DES INCRÉDULES.

(Continuation.)



Cicéron assure qu'il n'est aucune absurdité qui n'ait eu pour patron quelque philosophe [1]. Ce titre, si respectable dans son origine et par son objet, mais si flatteur pour l'amour-propre, était, du temps de l'orateur romain comme de nos jours, prostitué à des sophistes qui se couvraient des livrées de la sagesse. Plusieurs *philosophes*, Celse, Porphyre, Julien, quoiqu'ils avouassent les miracles opérés par Jésus-Christ, attaquèrent le Christianisme; les objections consignées dans leurs écrits ont été reproduites par les incrédules modernes, qui n'ont pas jugé à propos de lire les réponses d'Origène, Arnobe, Minutius-Félix, etc.; mais qui, se targuant aussi de *philosophie*, ont attaché à ce mot, pris dans son acception étymologique, l'idée accessoire d'opposition aux idées religieuses. Les apologistes du Christianisme, en

[1] Cicero, *de Divinatione*.

consentant à ce que l'épithète d'*incrédule* fût synonyme de *philosophe*, ont en quelque sorte sanctionné l'usurpation de ce titre.

Ainsi ne pensait pas saint Justin, décoré aussi du nom de *philosophe*, ni saint Grégoire Thaumaturge, qui, dans sa harangue à Origène, établit que la *philosophie* est le fondement de la piété; ni cet illustre Boëce, auteur de la *Consolation de la philosophie*, martyrisé pour avoir soutenu la divinité de Jésus-Christ, la liberté romaine et la gloire du Sénat, qui s'en montra indigne en prononçant lâchement l'arrêt de mort de son défenseur.

D'après les faits consignés dans le chapitre précédent, on voit que les incrédules ont ébranlé tous les principes de croyance et de morale sur lesquels repose l'existence des sociétés. Les détails suivans en fourniront de nouvelles preuves.

Croire et pratiquer sont deux termes corrélatifs. Une intime connexité lie le dogme à la morale. Si le dogme est erroné, les conséquences qu'on en déduit pervertissent le jugement et les actions qui s'y rattachent.

Il serait plus facile, disait Plutarque, de bâtir une ville en l'air que d'organiser un État sans culte, et quoiqu'on n'ait jamais tenté de réaliser la théorie d'une société d'athées, on peut tenir pour certain que l'expérience en démentirait promptement la possibilité; l'intérêt personnel y étoufferait tous les sentimens moraux, et prou-

verait que l'homme le plus à craindre est celui qui ne craint pas Dieu.

Des effets non moins funestes peuvent résulter d'idées fausses sur la manière de concevoir la divinité et le culte à lui rendre. Tels sont, chez certains peuples, les sacrifices humains; l'usage d'exposer les enfans, comme à la Chine, de les noyer, de les livrer aux bêtes féroces; l'usage, chez les Radjepoutes, d'égorger les filles à leur naissance; l'usage, chez les Indous, du brûlement des veuves sur le bûcher de leur mari.

Les mystères de la bonne déesse, les prostitutions dans certains temples et d'autres désordres dérivaient naturellement de cette mythologie qui retraçait partout les scènes lubriques des dieux du paganisme; Mars, Vénus, et surtout Jupiter, changé en pluie d'or pour descendre dans la prison de Danaé, et tant d'autres fictions du même genre entraient dans l'enseignement dogmatique et par là même dans le code moral de l'idolâtrie.

On sait que les dogmes du destin, du fatalisme, chez les Musulmans, paralysent la volonté et repoussent l'emploi des moyens capables d'écarter l'invasion de la peste ou d'arrêter ce fléau.

Le dogme de la prédestination fondée sur la prévision des mérites et démérites, tel que le conçoivent les Catholiques, se concilie parfaitement avec la liberté de l'homme; mais la prédestination absolue dans le système de Calvin, et tel que l'entendent, chez les Russes, les classes inférieures,

prend le caractère de fatalisme ; commun chez les Musulmans, il produit l'apathie et les prive des avantages de la prévoyance [1].

L'ascendant de la croyance sur la conduite est incontestable ; si celle-là est erronée, celle-ci sera dépravée. Voyez l'affreux tableau tracé par Pierre de Sicile, des dogmes des Manichéens et des désordres qui en étaient la suite. Les sociétés politiques sont gouvernées plus encore par les mœurs que par les lois ; et les lois sont moins compliquées, moins nécessaires, quand les mœurs sont épurées par la croyance. Les vertus privées, les libertés publiques ne peuvent subsister sans religion. Toutes les religions ont une morale ; mais, comme l'observe très bien Johnson, le Christianisme seul la place sur sa véritable base [2].

La révélation seule dévoile à l'homme sa céleste origine et le but vers lequel doivent se diriger ses efforts. Seule elle a mis en honneur, comme précepte, l'humilité [3], le pardon des injures, l'a-

[1] *La Russie et l'esclavage* dans leurs rapports avec la civilisation européenne, etc., par D. (Ducret) de Pessenau, in-8°. Paris, 1822, t. II, p. 68.

[2] V. les preuves accumulées de cette vérité dans Leland, et *Revelation indispensable to moralists*, par Knox, évêque de Killula, 1802.

[3] L'humilité est fondée sur la gratuité de la grâce. Ce principe est très bien développé par dom Maran dans son *Traité sur la divinité de Jésus-Christ*, t. III, p. 497 et suiv., — et par Tamburini, qui, avec la supériorité de son talent, dévoile et

mour des ennemis et l'obligation de leur faire du bien. Voilà le Christianisme envisagé dans son essence, non à travers le prisme des passions humaines qui travaillent sans relâche à le dénaturer. Tel fut Radicali, comte de Casserano, qui soutient que Jésus-Christ s'était incarné pour mettre tout en commun, même les femmes.

Tel fut Luther, qui, concerté avec Bucer et Mélanchthon, trouve dans le Nouveau Testament l'autorisation de la polygamie en faveur du Landgrave de Hesse. A des époques plus récentes, les sectateurs de Molinos et diverses branches des Convulsionnaires, le Mammissaire Benzi, Jésuite, ses adhérens et beaucoup de casuistes de la même société, n'ont-ils pas cherché à couvrir d'un voile religieux des désordres révoltans?

« La facilité du divorce, chez les Protestans, porte atteinte à la sainteté du mariage. On y change aussi paisiblement d'époux que s'il s'agissait d'arranger la conduite d'un drame. C'est ainsi que les mœurs et le caractère perdent toute consistance. L'esprit paradoxal ébranle les institutions les plus sacrées, et l'on n'y a sur aucun sujet des règles assez fixes[1]. » Ces observations d'une femme

combat les erreurs des casuistes. V. ses *Lettere theologice politiche*; V. aussi *Lettere morali* de Paluzzi, sous le pseudonyme *Eusebio Eramsta*.

[1] *De l'Allemagne*, par madame la baronne de Staël-Holstein, in-8°. Paris, 1814, t. I, ch. III, p. 36 et 37.

célèbre, attestées par l'expérience, ne doivent pas être suspectes, car madame de Staël était protestante.

La religion des cours n'est guère qu'une parodie du Christianisme; mais fut-il jamais un contraste plus révoltant que cette *déclaration des droits* de la république des États-Unis avec le maintien de l'esclavage? et ils osent se dire chrétiens, ces colons Américains, Anglais, Français, Hollandais, tyrans des Africains; et ils osent se dire chrétiens, ces boyards Russes, Polonais, Hongrois, qui tiennent sous le joug des milliers de serfs qu'on donne, qu'on vend, qu'on échange comme des bêtes de somme, et souvent contre des bêtes de somme!

On a vu précédemment que l'incrédulité reproche également à l'Église Catholique la rigueur de sa morale et sa tendresse miséricordieuse envers les pécheurs. Sismondi [1] prétend que chez nous la doctrine de la pénitence est subversive de la morale. La vertu, dit-il, au lieu d'être la tâche constante de toute la vie, n'est qu'un compte à régler à l'article de la mort.

Certes dans cette assertion aucun Catholique ne reconnaîtra l'enseignement de son Église, qui tonne contre les pénitences tardives, fausses pour la plupart, parce qu'elles sont inspirées par la ter-

[1] *Histoire des républiques d'Italie*, ch. CXXVII.

reur et non par l'amour; mais faut-il désespérer le pécheur qui, aux approches de l'éternité, manifeste son repentir?

Sismondi s'élève avec raison contre le bigotisme, qui allie au crime des pratiques dévotes; mais comme lui, les Catholiques repoussent avec horreur cette prostituée qui s'incline devant la statue d'une Madone et dit son rosaire en continuant ses désordres; ils repoussent ce brigand qui craint de rompre l'abstinence, mais qui dévalise le voyageur et enfonce le poignard dans son sein. Est-on de bonne foi en imputant à l'église catholique les pratiques superstitieuses et la morale relâchée des casuistes? La morale catholique, attaquée par un littérateur distingué chez les Protestans, a trouvé chez les Catholiques, dans Manzoni, un illustre défenseur [1].

Quelques écrivains hétérodoxes ayant censuré la pratique de la confession, il est remarquable que ses effets salutaires ont été préconisés par deux Protestans, Jean-Jacques Rousseau et Benjamin Rush dans son traité sur les maladies mentales [2].

Un autre Protestant, Boissy-d'Anglas, m'avouait que l'usage de prier pour les morts dans l'Église catholique est un point de doctrine attendris-

[1] *Sulla morale cattolica observazioni*, de M. Manzoni, in-8°. Milano, 1819.

[2] *Medical inquiry*, etc., in-8°. Philadelphie, 1812, p. 71 et suiv.

sant qui se rattache aux sentimens les plus délicats de la tendresse filiale, conjugale, fraternelle et amicale.

La Rochefoucaud voulut fonder les droits et les devoirs sur l'amour-propre; Hobbes leur avait donné pour base l'intérêt personnel, système réchauffé par Helvétius et par Villebrune. Ce dernier déclare que toute religion qui promet des peines et des récompenses est une chimère [1].

Depuis longtemps en France était formé le projet de rédiger un code de morale, indépendant de toute idée religieuse. D'Holbach avait publié un catéchisme dans ce genre. Saint-Lambert, travaillant sur ce cadre, donna une forme nouvelle à des idées qui n'étaient pas neuves; cependant il voulut bien accorder à Dieu une mention légère [2].

Condorcet, dans son opuscule intitulé : *Avis d'un père détenu à sa fille, âgée de cinq ans* [3], lui parle de sa nature, du sort, de la bienfaisance, du remords qui accompagne le crime; mais pas un mot de Dieu ni de la vie future.

En 1786, l'Académie française avait proposé au concours un *Code de morale;* elle reçut neuf à dix mémoires et n'adjugea pas le prix. Il en fut de même de la question proposée par l'Institut na-

[1] Discours préliminaire de la traduction d'Epictète.

[2] *Principes des mœurs, ou Catéchisme,* par Saint-Lambert, in-8°. Paris, an VI, p. 123 et 165.

[3] In-12 de 24 pages.

tional sous ce titre : *Quelles sont les institutions propres à fonder la morale d'un peuple?* Par *institution*, on entendait sans doute un système régulier de principes et de faits propres à diriger les opinions, les passions, les mœurs, les habitudes. Tout cela est vide et sans âme, si une chaîne invisible ne le rattache au ciel.

L'incrédulité, qui d'Angleterre avait passé en France et de chez nous en Allemagne, avait reproduit les mêmes paralogismes; ce qui, dans ces diverses contrées, a fait naître des ouvrages solides en faveur de la révélation.

Au milieu du siècle dernier, un noble Saxon, Hatzfeld, qui, par un long séjour en Angleterre et en Hollande, y avait pompé la haine de la révélation, l'exporta dans son pays natal et publia un livre anti-chrétien[1], en se targuant des suffrages du célèbre Wolf, qui le démentit.

Au nom de Hatzfeld, Jablouski associe celui de Georges Schadné, en Holstein, qui, dans un écrit sur la *religion des adeptes*, proclamait le Déisme[2].

En 1746, Edelman, ayant voulu propager cette doctrine en Prusse, se serait attiré de très mauvaises affaires s'il n'eût été protégé par Frédéric II.

[1] *La découverte de la vérité* et le monde détrompé, etc., par le chevalier Veridicus Nassaviensis, à La Haye, 1745.

[2] *Pauli Ernesti Jablouski institutiones historiæ christianæ*, in-8°. Francofurti ad via nem, 1767, dix-huitième siècle, p. 56 et 57.

On regarde, en Allemagne, ce roi comme un des hommes qui, en foulant aux pieds les principes sur lesquels repose l'édifice social, ont le plus nui aux mœurs. Berlin éprouvera longtemps les funestes influences de ses écrits, de ses exemples et des gens de lettres qu'il avait rassemblés autour de lui. Sans attaquer de front le Christianisme, Nicolaï le minait sourdement dans sa *bibliothèque germanique;* et cet exemple n'eut que trop d'imitateurs parmi ceux qui rédigent des ouvrages périodiques.

Lessing, quelques années après, publia *les fragmens* qu'il dit avoir trouvés dans la bibliothèque de Wolfenbuttel. On avait soupçonné, mais actuellement on est assuré que cet ouvrage antichrétien, dont une partie seulement est imprimée, eut pour auteur Herman-Reimarus, le même qui a fait un écrit sur la religion naturelle, traduit en français par Lyonnet. La chose m'a été assurée par le célèbre Campe, qui a vu les manuscrits, et par Reinhard, membre de l'Institut, gendre de Reimarus.

Dans d'autres ouvrages, l'incrédulité s'est reproduite sous toutes les formes, quelquefois même sous le manteau du Christianisme, dont elle arrachait les fondemens. Tels sont l'*Horus*, attribué à Wulsch; l'*Histoire naturelle du grand Prophète de Nazareth* [1], attribuée à Venturini; le supplément

[1] *Natürliche Geschichte des grossen propheten von Naa-*

à ce livre et une foule d'autres dont on renvoie les titres au bas de la page [1].

Dans l'histoire de la Théophilanthropie, on a vu qu'en 1773 le Déisme, à Londres, sous les auspices de David Williams, organisa une forme de culte qui n'eut qu'une durée éphémère. Cette tentative répétée en France eut le même sort.

Vers 1780 fut établi à Londres un club de *hell-fire*, *société du feu de l'enfer*, où l'on se moquait de toutes les religions. Chaque membre faisant, à son tour, la fonction de ministre, adressait au Diable une prière ridicule de paraître à l'assemblée et de l'inspirer. Un jour que c'était à Lord

zareth et Bethleem (Copenhague, chez Schubote), in-8°, 1800. Une nouvelle édition a paru en 1806, en 4 vol. in-8°.

[1] *Jesus der Auferstandene. Jésus le ressuscité. Supplément à l'histoire naturelle*, etc. Egypte, in-12, 1802.

Kritik und Erklarung des Zweyten artikels, etc. Critique et éclaircissement du deuxième article du Symbole, et sur la divinité du Fils, in-8°, 1809.

Erweis-des-hiummelweiten unterschied, etc. Preuves de la différence immense qui existe entre la morale et la religion, 1788, Francfort et Leipsick. Cet ouvrage a été réfuté par Haker, dans son livre : *Das abscheulichste und doch Zugleich nüttichste buch*, etc. L'exécrable, et néanmoins très utile ouvrage, etc.

Jesus der weise von Nazareth, etc. Jésus, le sage de Nazareth, etc. 1, 2, 6. Leipsick, 1803.

En 1791, Murr a réimprimé à Nuremberg, sous la date de 1553, le fameux livre de Servet, *Christianismi restitutio*.

Versuch eines Sohriftmass Beweise, etc. Essai de preuve textuelle que Joseph est le vrai père de Jésus-Christ, 1792.

Sandwich à officier, le fameux John Wilkes lui avait préparé une espiéglerie en faisant cacher un singe dans la salle, et quand Sandwich eut fini sa prière à l'*infernale majesté*, tout-à-coup Wilkes lâcha le singe, qui sauta sur table; Sandwich, épouvanté, faillit tomber en faiblesse, et ne pardonna jamais à Wilkes de lui avoir joué ce tour[1].

William Hamilton Reid prétend que des clubs politiques et anti-chrétiens, les uns Déistes, les autres Athées, se sont maintenus à Londres depuis 1795 jusqu'à 1799. Il accuse spécialement la *Société de correspondance* de cette ville qui voulait réimprimer les écrits de Pierre Anet, et l'*Age de la raison* par Thomas Paine. Avoir ce dernier ouvrage était, dit-il, réputé preuve de cynisme[2].

A des époques plus récentes, Carlisle a été poursuivi judiciairement pour des brochures du même genre. Mais hâtons-nous de dire que dans les îles Britanniques le sentiment religieux, considéré dans sa généralité et sans application exclusive à aucune société, est plus enraciné, plus vivace que dans aucun pays de l'Europe. Des laïques ont rivalisé de zèle et de talens avec le clergé, pour défendre la révélation par d'excellens ouvrages.

[1] *Acta historico-ecclesiastica*, in-8°. Weimar, 1786, p. 351 et suiv.

[2] *The rise and dissolution of the infidel societies in this metropolis*, etc., by Will. H. Reid., in-8°. London, 1800, p. 5.

L'incrédulité a franchi l'Atlantique pour s'implanter aux États-Unis, et publié, en 1812, trois pamphlets à Lexington. Un des auteurs voulait même ouvrir une école pour propager sa doctrine[1].

Dans le siècle dernier, en France plus qu'ailleurs, l'incrédulité avait étendu ses ravages; elle gouvernait la littérature. Alors pullulaient des dissertations *philosophiques*, des essais, des mélanges, des traités *philosophiques* et surtout des histoires *philosophiques*. Cette épithète promettait des pages anti-chrétiennes, et annonçait de la part des auteurs une prétention au génie. Il n'était si petit officier, avocat, clerc ou commis qui ne se crût et ne se dît *philosophe*. Quelques lambeaux de Voltaire composaient leur science, plus riche de sarcasmes, de plaisanteries que d'argumens. Il est impossible de discuter profondément et d'une manière suivie avec des hommes qui, incapables d'embrasser le plan du Christianisme et l'ensemble des vérités révélées, sautillent d'un texte ou d'un fait isolé à un autre, et qui, serrés de près, se retranchent dans un fort impénétrable en disant : *c'est mon opinion*.

Il importe de rappeler que la dissémination d'ouvrages impies et de livres obscènes sont deux

[1] *A Correct view of the part of the United States which lies west of the Allegani mountains*, by John Schermer Horn and Samuel J. Mills, in-8°. Hartfort, 1814.

faits coïncidens. C'était l'époque où, dans ce qu'on appelait les hautes classes de la société, il était du bon ton de ne pas vivre avec sa femme et d'y suppléer par des liaisons adultères.

Pour dénouement final l'émigration continua chez l'étranger, à Coblentz surtout, les orgies de la cour. En France, on eut les saturnales de 1793 et années suivantes. Par là fut en quelque sorte épuisée la série des choses possibles en cruautés, en scandales, en sacriléges, en blasphèmes.

Les fuyards qui, pour *défendre* Louis XVI, l'avaient *abandonné*, revinrent successivement à la queue de nos armées victorieuses, puis à la queue des armées étrangères; successivement on les vit dans les antichambres impériales mendier des places, des titres, des cordons de la part d'un homme auquel ils prodiguaient l'encens. A sa chute ils le couvrirent de boue, et continuèrent leur premier rôle sous la royauté; mais alors tous étaient des dévots auxquels il ne manquait que la piété.

Sous Louis XIV, à l'exemple du maître et de la Montespan, on s'efforçait d'étouffer les remords par une dévotion rigide qu'on associait aux mœurs les plus dévergondées. De nos jours l'ostentation ascétique a un autre but. Cramponnée sur tous les échelons de la hiérarchie sociale, elle accapare les faveurs, les traitemens, les grades, les emplois. L'hypocrisie religieuse des uns, l'hypocrisie libérale des autres, les parjures de poten-

tats, les promesses fallacieuses, les déceptions, les fourberies, l'esprit tracassier d'une partie du clergé qui aspire à la domination, voilà réunies en un faisceau presque toutes les causes de dégradation morale.

Dans le petit nombre d'écrivains qui depuis le commencement du siècle actuel ont professé l'athéisme en France, on ne cite guère que Neigeon, Silvain Maréchal et Lalande. La jactance de ce dernier était si révoltante que Napoléon consigna son indignation dans une lettre au ministre de l'intérieur, avec injonction de la communiquer à l'Institut, qui fut convoqué extraordinairement le 5 nivôse an XIV de la République (26 décembre 1805). Les quatre classes étant réunies, le président fit lecture de cette lettre, qui, n'ayant jamais été publiée, est un document précieux pour l'histoire.

« M. Champagny, c'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut, célèbre par ses connaissances, mais tombé aujourd'hui en enfance, n'a pas la sagesse de se taire, et cherche à faire parler de lui, tantôt par des annonces indignes de son ancienne réputation, et du corps auquel il appartient, tantôt en professant l'athéisme, principe destructeur de toute organisation sociale, qui ôte à l'homme toutes ses espérances et toutes ses consolations. Mon intention est que vous appeliez auprès de vous le président et le secrétaire de l'Institut, et

que vous les chargiez de faire connaître à ce corps illustre, dont je m'honore de faire partie, qu'il ait à mander M. de Lalande, et à lui enjoindre, au nom du corps, de ne plus rien imprimer, et de ne pas obscurcir dans ses vieux jours ce qu'il a fait dans ses jours de force pour obtenir l'estime des savans. Si ces invitations fraternelles étaient insuffisantes, je serais obligé de me rappeler aussi que mon premier devoir est d'empêcher que l'on n'empoisonne la morale de mon peuple; car l'athéisme est destructeur de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

M. de Lalande, présent à la séance, pria l'Institut de recevoir sa déclaration qu'il se conformerait entièrement aux intentions qui venaient de lui être communiquées par le président.

Des libraires qui, pour s'enrichir, spéculent sur la corruption des principes et des mœurs, ont fait réimprimer naguère des romans licencieux et les principaux monumens de l'athéisme et du déisme. Ils en ont même expédié des cargaisons en Amérique; des cris d'horreur, partis de Haïti et du Mexique, ont retenti jusqu'en Europe.

Il faut reconnaître néanmoins que ces productions sont actuellement moins recherchées. Une jeunesse studieuse se livre à des études graves et utiles; mais si les théories de l'incrédulité sont moins répandues, la conduite du grand nombre

n'est-elle pas un athéisme pratique? Sur quatorze cent mille individus composant la population de Londres, lord Montcashel en compte un million qui ont abandonné toute pratique du culte, et conséquemment la pratique des vertus. La population de Paris, moindre d'un tiers, offre-t-elle un aspect plus consolant? Chez nous, l'ignorance profonde sur les matières religieuses forme un contraste inconcevable avec les lumières qui, sur les autres branches des connaissances humaines, resplendissent de toutes parts. Les sciences sacrées par lesquelles s'était illustrée la France sont reléguées dans les livres. Une multitude d'ecclésiastiques ont été promus aux ordres depuis le Concordat de 1801. La plupart, sortis des séminaires la tête vide de science et bouffie d'orgueil, ont porté dans les paroisses confiées à leur direction un zèle amer, tracassier, dominateur. Ils ont établi en province des dévotions niaises. La chaire évangélique s'est changée en arène politique. Champions maladroits de l'obéissance passive et des prétentions ultramontaines, ils ont aliéné les esprits et froissé les cœurs d'une foule de personnes qui n'envisagent la religion qu'à travers l'habit de ses ministres. Cette conduite réjouit les sectes détachées de la tige catholique et les ennemis de la révélation qui nourrissent sourdement une haine acérée contre les prêtres; car, « aux yeux d'un philosophe, les vices du » clergé sont moins dangereux que ses vertus. »

C'est là un aveu important échappé à la plume de Gibbon [1].

Des idées nébuleuses empruntées du mysticisme, et même le panthéisme, se reproduisent dans quelques ouvrages modernes. On peut contester le succès de tels écrits, quoiqu'on les vante dans les journaux des coteries littéraires ; car, en France, tout est coterie.

On s'accorde assez généralement à louer la morale de l'Évangile, et même les enfans d'Abraham lui rendent hommage. Quant aux prophéties, aux miracles, quelques auteurs, à l'imitation des néologues du Nord, s'efforcent de les élaguer. La *Vie de Jésus-Christ* par Mosneron, les publications mutilées d'ouvrages bibliques par Touquet en sont la preuve ; mais il est rare qu'on livre au Christianisme des agressions nouvelles. Dans ces dernières années, deux seulement, sur lesquelles on va s'arrêter, ont causé quelque sensation.

[1] T. XIII, p. 99.

OBJECTIONS DE SALVADOR SUR LE JUGEMENT ET LA CONDAMNATION DE JÉSUS-CHRIST.

DISCUSSION SUR LA PERPÉTUITÉ DE LA FOI CHRÉTIENNE.

En 1828, fut imprimé à Paris un ouvrage en trois volumes intitulé : *Histoire des institutions de Moïse et du peuple hébreu*, par Salvador[1]. Quoique l'auteur soit Israélite de naissance, on peut douter s'il est croyant; car son ouvrage manifeste une propension décidée à convertir en allégories ou en phénomènes de la nature les prophéties et les miracles de l'Ancien Testament.

Dans le t. II, liv. 4, le chapitre III, intitulé *Jugement et condamnation de Jésus*, a pour objet de prouver la légalité de ce jugement et de cette condamnation d'après le droit judaïque. Quelques journaux ont invectivé l'auteur avec une virulence qui dépare les meilleurs raisonnemens. En gémissant d'une erreur si déplorable, pourquoi s'écarter de ce calme, de cette douceur

[1] 3 vol. 8°. Paris, 1828.

admirable dont l'homme-Dieu nous a donné l'exemple dans toute sa vie terrestre, et spécialement dans sa passion?

La contestation élevée par l'ouvrage de Salvador n'est pas absolument neuve; elle a été traitée incidemment au dix-septième siècle, surtout par un docteur d'Iéna, Jean Steller, qui, ayant publié une *Défense de Pilate* [1], fut combattu par un sénateur hollandais, Guillaume Goes [2]. Nous reviendrons sur leurs écrits, inconnus peut-être au célèbre avocat qui s'est empressé d'opposer à Salvador un écrit intitulé: *Jésus devant Caïphe, par Dupin aîné* [3]; il ne voit dans le jugement que perfidie, subterfuge, violence et iniquité.

Pour saisir Jésus-Christ, les princes des prêtres emploient contre lui des agens provocateurs qui simulent la franchise et contrefont les gens de bien [4]. Puis ils pactisent avec un traître qui pour trente pièces d'argent leur livrera son maître.

Jésus-Christ, arrêté illégalement, est traîné, non devant un juge compétent, mais chez Anne, qui n'a d'autre qualité que celle d'être beau-père du

[1] *Joannis Stelleri. — Pilatus defensus*, etc., 4°. Lepsiæ, 1676.

[2] *Willelmi Gœsi et Pilatus judex*, etc., 4°. Hagæcomites, 1677.

[3] In-12. Paris, 1828.

[4] Luc, 20, 21 et suiv.

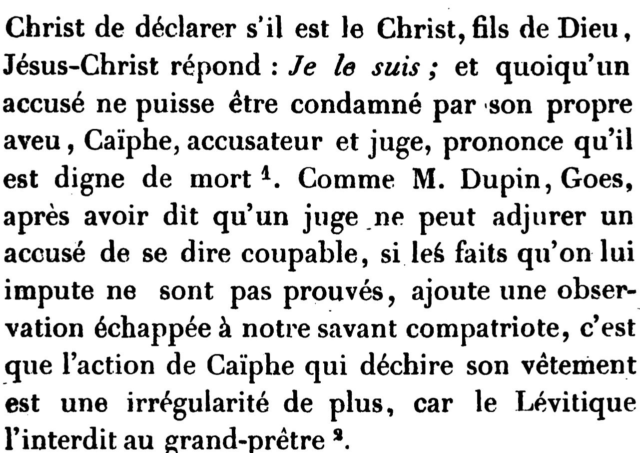
grand-prêtre Caïphe; puis traîné chez Caïphe, où il est conspué, outragé de la manière la plus ignominieuse; et ces outrages, tolérés par Caïphe, sont avoués par Salvador, car il admet le récit des évangélistes.

C'était la nuit de la fête de Pâques; et d'après la loi judaïque, une procédure instruite la nuit et un jour férié était frappée de nullité [1].

Caïphe, qui adresse à Jésus-Christ des questions captieuses, se *constitue son accusateur* [2]; c'est l'expression même de Salvador : par là même Caïphe était récusable, car il ne pouvait être simultanément accusateur et juge. Les faux témoins qu'on avait fait comparaître étant en désaccord, Caïphe interpelle Jésus-Christ, qui lui répond: Pourquoi m'interrogez-vous? interrogez ceux qui m'ont entendu, ils savent ce que je leur ai enseigné [3]. Sur-le-champ, un des officiers donne un soufflet à Jésus, qui lui dit : Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous? Caïphe, qui n'avait pas désapprouvé cet acte de violence, n'entreprend pas de réfuter un dilemme qui n'admet aucune échappatoire : or c'était aux accusateurs, à Caïphe, surtout de prouver l'accusation.

Lorsque ensuite le grand-prêtre adjure Jésus-

[1] Dupin, 52 et 54.
[2] Salvador, t. II, p. 85.
[3] Joan., 18, 20 et suiv.



Christ de déclarer s'il est le Christ, fils de Dieu, Jésus-Christ répond : *Je le suis ;* et quoiqu'un accusé ne puisse être condamné par son propre aveu, Caïphe, accusateur et juge, prononce qu'il est digne de mort [1]. Comme M. Dupin, Goes, après avoir dit qu'un juge ne peut adjurer un accusé de se dire coupable, si les faits qu'on lui impute ne sont pas prouvés, ajoute une observation échappée à notre savant compatriote, c'est que l'action de Caïphe qui déchire son vêtement est une irrégularité de plus, car le Lévitique l'interdit au grand-prêtre [2].

L'Histoire Sainte atteste par des faits multipliés qu'en Israël les prophètes, usant d'un droit sanctionné par la loi mosaïque, proclamaient, sans respect humain, ce que l'esprit divin leur avait inspiré ou révélé, et n'épargnaient les objurgations ni aux rois ni aux peuples. Si les princes des prêtres n'avaient pas été aveuglés par l'envie et la haine, ils auraient reconnu au moins comme prophète celui qui avait opéré au milieu d'eux tant d'incontestables miracles. Flavius Josèphe et même deux auteurs païens, Tacite et Suétone, nous apprennent qu'alors, dans tout l'Orient, était répandue l'opinion qu'un personnage nouveau sorti de la Judée changerait la face du monde [3].

[1] Math., 26 et 64; et Marc, 14, 62.

[2] Levit., 21, 10.

[3] F. Josèphe, *Guerre des Juifs*, liv. VI, c. 31; Tacit. Histor., lib. V, c. 13; Suétone, in *Vespasian*.

Pouvaient-ils d'ailleurs ne pas être frappés par la concordance des faits avec les prophéties qui annonçaient la naissance à Béthléem du Messie attendu des Juifs ? Daniel en avait fixé l'époque. Pouvaient-ils après leur pacte sacrilége avec Judas ne pas se rappeler le passage où Zacharie prédit que le juste, l'*Homme de douleur*, serait vendu pour trente pièces d'argent, et qu'ensuite, avec cette somme, on achèterait le champ d'un potier pour y enterrer les étrangers [1] ?

Les Juifs ayant conduit Jésus devant Pilate, ils abandonnent l'imputation de blasphème et l'accusent de crimes politiques : *il empêche de payer le tribut à César, il soulève le peuple* [2].

Pilate, juge compétent, reconnaît que les Juifs sont animés par la haine, et demande : Quel mal a-t-il donc fait? Au lieu de répondre, ils s'écrient en fureur : S'il n'était pas un malfaiteur, nous ne vous l'aurions pas livré; et si vous l'absolvez, *vous n'êtes pas ami de César*. Ces derniers mots l'effraient, et, quoique intimement convaincu de l'innocence de Jésus, il le fait flageller, puis le leur abandonne pour être crucifié.

Shikard, Goes et d'autres ont perdu leur temps à prouver que les Juifs n'avaient plus le droit du glaive, le droit de vie et de mort. Eux-mêmes

1 Zachar., 11, 12-13.
2 Luc, 23, 2-5.

l'avouent [1], et cependant ils traînent Jésus à la mort. Quatre sortes de supplices étaient usités chez les Juifs : la lapidation, le brûlement, la décollation, l'étranglement. Si Jésus-Christ était blasphémateur, la peine à subir était d'être lapidé et non crucifié ; le supplice de la croix était réservé aux séditieux.

Les détails qu'on vient de lire, et qui sont en presque totalité l'abrégé de l'ouvrage de M. Dupin, établissent jusqu'à l'évidence que dans le procès de Jésus-Christ toutes les formes furent violées pour arracher un jugement inique, illégal, et commettre ce que la loi appelle un meurtre, ce que nous Chrétiens appelons un déicide.

Pilate n'était pas cruel, mais lâche. Qu'on laisse périr un innocent par lâcheté ou qu'on le fasse périr par cruauté, c'est toujours assassiner. Pilate, gouverneur ou préfet de la Judée, était un homme comme nous en voyons tant, qui, abjurant les principes de vertu, abdiquent leur conscience pour conserver leurs places, et, n'ayant de volonté que celle du maître dont ils dépendent, sont les séides aveugles de la tyrannie. Ces hypocrites, ces faux dévots qui *sciemment* vendent et immolent la vertu, la justice, sont-ils moins coupables que Judas, Pilate, Caïphe et les Juifs, pour lesquels Jésus-Christ invoquait la mi-

[1] Joan., 18, 31.

séricorde de son père en disant: Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font [1]?

Un fait qui m'a toujours frappé et qui, peut-être, n'excitera pas chez d'autres les mêmes réflexions, c'est qu'Hérode et Pilate, devant qui fut traduit le sauveur du monde, furent ensuite exilés dans notre pays: Pilate à Vienne en Dauphiné, où il se suicida; Hérode avec sa femme adultère Hérodiade, à Lyon, où ils périrent misérablement.

Tous les événemens de ce bas monde se rattachent au plan de la Providence. Il entre dans ses vues, peut-être, que la lumière, jaillissant de cette discussion, fasse éclater les miracles de sa grâce. Qui sait si l'écrivain israélite, riche d'érudition, de talens, qui a suscité cette controverse, n'entrera pas un jour dans cette nouvelle alliance dont l'ancienne n'était que le préliminaire? J'éprouverais une joie anticipée si mes espérances à cet égard s'élevaient au niveau de mes *désirs*.

A l'occasion du tableau du sacre de Charles X, par Gérard, le rédacteur du *Courrier Français* (feuille du 18 octobre 1828), disait: « L'immortel » tableau de la Cène, la Transfiguration et la » Communion de saint Jérôme, resteront encore » des chefs-d'œuvre, même quand les croyances » chrétiennes seront complétement abolies, si la » durée de leur fragile matière pouvait atteindre » jusque là. »

[1] Luc, 23, 34.

Ce passage contredit formellement le dogme catholique sur la durée de l'Église jusqu'à la fin des siècles. Mais l'article de la Charte, qui autorise la liberté des cultes, autorise par là même, dans toute sa plénitude, la liberté des discussions. Salvador, dont on vient de parler, ne fut pas molesté, et il ne devait pas l'être. Le rédacteur du *Courrier* fut traduit en jugement, sans doute parce que, dans son dire, on crut apercevoir une teinte de dérision contre le culte catholique. En gémissant des attaques dirigées contre la révélation, il est permis de défendre les agresseurs, quand les rigueurs de la loi ne leur sont pas applicables. Au reste, il n'entre pas dans mon sujet d'examiner cet article, qui est du ressort de la magistrature. L'éloquence habituelle du barreau de Paris a brillé en cette occasion. Il importe néanmoins de relever quelques erreurs articulées même plusieurs fois dans la défense. Commençons par exposer les principes sur cet objet.

La perpétuité de l'Église catholique *jusqu'à la fin des siècles* est un dogme; perpétuité, non pas éternelle, puisqu'elle doit finir avec le monde, mais indéfinie pour nous qui en ignorons l'époque. Les recherches pour établir, à cet égard, un calcul approximatif, ne peuvent être jamais que des conjectures sur un événement dont Dieu s'est réservé le secret.

Les rédacteurs du *Courrier* supposent qu'avant

cette époque le Christianisme aura cessé d'exister, et que la race humaine survivra à l'extinction de l'Évangile. Pour le prouver, on nous dit que tous les premiers Pères étaient millénaires. Cette assertion est complétement démentie; car les Orientaux, en écrivant contre saint Cyrille et la plupart des Pères, traitent de fable cette opinion, qui du temps de saint Augustin n'avait plus guère de partisans.

Je dis *opinion*. Elle consiste à croire que Jésus-Christ régnerait sur la terre avec ses saints pendant mille ans, *jusqu'à la fin du monde*.... Jusqu'à la fin du monde, les millénaires croyaient donc à la perpétuité de l'Église jusqu'à cette époque; conséquemment le millénarisme ne fournit aucune donnée à l'appui de l'opinion consignée dans le journal.

La perpétuité de la foi, a-t-on dit, n'est pas admise par les Protestans, et quelques Catholiques en doutent. Autre assertion fausse. Aucun catholique instruit n'élève de doute sur ce sujet; et quant aux sectes protestantes qui n'admettent pas cette perpétuité, il est à regretter qu'on ne les fasse pas connaître, car jusqu'ici elles ont échappé aux investigations des érudits.

Deux textes bibliques ont été invoqués dans cette cause: « Les prophéties n'auront plus lieu, » les langues cesseront, et la science sera abolie[1]. »

[1] 1a Corint., 13, 8.

« Lorsque le fils de l'homme viendra, pensez-vous » qu'il trouve de la foi sur la terre [1] ? »

Puisqu'on nous cite les Protestans, il suffit de renvoyer au docte Rosenmuller, qui, d'après les contextes, prouve que ces passages n'ont aucune relation à la durée du monde [2]. Ainsi, mal à propos, Jean Craig employa le second texte pour étayer le paradoxe de son livre *Theologiæ christianæ principia mathematica* [3]. Il suppose que tout ce que nous croyons, sur le témoignage des hommes, n'est que probable, et que cette probabilité s'affaiblit à mesure qu'on s'éloigne des temps où les témoins ont vécu. En partant de cette hypothèse, il fixait à l'an 3150 de l'ère vulgaire la cessation de probabilité de la religion chrétienne, si Jésus-Christ ne prévenait cette éclipse par un second avénement, comme il avait prévenu la cessation de la religion mosaïque par son premier avénement.

Un autre rêve-creux, Pierre Peterson, donnant un cours plus rapide à la décroissance des probabilités, fixait à l'an 1789 la cessation de celle du Christianisme. Mais Peterson et Craig croyaient qu'alors aurait lieu la fin du monde; ainsi leur système n'offre aucune citation applicable à la défense du *Courrier*.

[1] Luc, 18, 8.

[2] *Scholia in Novum Testamentum*, 8°. Norimberjæ, 1793, t. IV, p. 182; et Paris, t. II, p. 187 et suiv.

[3] In-4°. Londini, 1699.

L'abbé Houteville, réfutant Craig, distingue entre l'impression causée par un événement et la conviction [1]. Celle-ci naît des preuves qui la constatent; celle-là de l'intérêt qu'on y attache. L'impression, plus profonde chez les contemporains, s'amortit graduellement à mesure qu'on s'éloigne de l'époque ou du théâtre de l'événement, de même que les rayons visuels s'affaiblissent par la distance: ainsi l'impression causée par les batailles d'Actium, de Pharsale, de Lépante, est moindre que jadis ; mais en traversant les siècles la certitude de ces événemens n'est pas plus affaiblie que celle de l'existence de Pompée, de César, de Don Juan d'Autriche. Il en sera de même des batailles de Marengo, d'Austerlitz, de la campagne de Russie, dont le souvenir est encore très vivace, mais qui, pour la postérité, seront aussi certaines que l'existence de Napoléon.

L'hypothèse de Craig, combattue par Houteville, Ditton, Sykes et d'autres auteurs, le fut encore en 1755 par Titius dans une nouvelle édition de l'auteur anglais. Titius établit que la durée du temps n'entre pour rien dans les conditions sur lesquelles repose la probabilité historique.

Avant lui, Kaestner, en défendant contre Chladner la doctrine des degrés de probabilité, avait

[1] *La religion chrétienne prouvée par les faits*, par l'abbé Houteville, 4°, 1740, t. III.

prouvé que le cours des années, loin de porter atteinte à la valeur d'une narration historique, accroît cette probabilité.

Plus s'est écoulé un long espace de temps pendant lequel des hommes dignes de foi ont confirmé une déposition et plus le nombre de ces témoins s'est augmenté, plus aussi leur témoignage doit acquérir de force, parce qu'ils ont examiné et pesé les raisons qui les engageaient à l'accorder.

On voit par là, dit le secrétaire de l'Académie de Berlin, qu'après avoir lu l'ouvrage de Ditton sur la résurrection du Sauveur, on doit en être plus convaincu que les Chrétiens du IV[e] ou V[e] siècle ne l'étaient après avoir ouï ce que les Pères en disaient[1].

J'oubliais de faire remarquer dans l'ouvrage de Craig une omission bien étrange; c'est qu'il n'emploie que le témoignage de quatre historiens; et il passe sous silence Tacite, Pline, Suétone, Celse et Lucien, qui, tous étant païens, donnent plus de poids à leur témoignage sur cet article.

De grandes calamités affligèrent l'Église dans les derniers temps. Le pape saint Grégoire en trace l'effrayant tableau[2] qui a suggéré à un pieux et savant interprète des Écritures (Duguet) les observations suivantes :

[1] *Nouvelle bibliothèque germanique*, par Samuel Formey, in-12, Amsterdam, 1757, t. XX. Janvier, février, mars, art. 17, p. 137 et suiv.

[2] *S. Gregor. moralium*, lib. XIX, cap. 9 et suiv.

Saint Grégoire s'est expliqué clairement sur deux points très importans: l'Église tombera dans une espèce de vieillesse qui l'empêchera d'être aussi féconde que dans les premiers temps; cette même Église, affaiblie par l'âge et par une espèce de stérilité, sera renouvelée par le retour des Juifs; elle aura pour lors autant de force et de fécondité que dans le temps de sa jeunesse. La longue et sérieuse méditation du livre de Job avait fort instruit ce Père d'un mystère moins approfondi par quelques autres [1].

« Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il » sera de même dans tous les temps [2]. Enfans » dociles de l'Église catholique, nous savons qu'il » a promis d'être toujours avec elle *jusqu'à la consommation des siècles*. Le ciel et la terre passe- » ront, mais ses paroles ne passeront point [3]. »

[1] *Abrégé de l'histoire ecclés.*, contenant les événemens considérables de chaque siècle, in-12, Utrecht, 1750, t. III, p. 49, art. 2, septième siècle. — Duguet, *Explic. des pass. de saint Paul sur J.-C. crucifié*, ch. 7.

[2] Hebr., 13, 8.

[3] Luc, 21, 33.

APPENDICE.

Ces documens, le premier surtout, puisent un nouveau degré d'intérêt dans les circonstances actuelles : c'est ce qui nous a déterminé à les publier en complément de ce volume.

Le *Mémoire* sur la manière de traiter avec Rome fut rédigé en 1800, alors que se préparaient les négociations du Concordat, et fut adressé au premier consul sur sa demande, ainsi que le constate une note écrite de la main de Grégoire lui-même.



I

MÉMOIRE SUR LA MANIÈRE DE NÉGOCIER AVEC LA COUR DE ROME POUR FAIRE CESSER LES TROUBLES RELIGIEUX DE LA FRANCE.

Les principes sur lesquels reposera désormais la politique de l'Europe ont subi des modifications inévitables par l'effet de la révolution française. Plusieurs gouvernemens ne sont plus dans les mêmes rapports avec celui de Rome. Tandis que l'esprit humain continuait d'étendre son horizon, les cours, toujours en arrière de leur siècle pour les lumières, redoutant les progrès de cette philosophie qui dévoile l'absurdité du système héréditaire, et qui remet les souverains détrônés (les peuples) à leur véritable place, ont tenté de faire rétrograder l'espèce humaine vers l'ignorance et les préjugés. Par là s'explique la conduite versatile de plusieurs cabinets envers le pape, dont ils eussent repoussé les entreprises il y a quelques années, et dont ils ont si fort exalté l'autorité de-

puis notre révolution, pour opposer aux dangers d'une secousse qui les menace le contre-poids de la religion, dont ils ont dénaturé les maximes et l'esprit.

Par là s'explique surtout la conduite des évêques insermentés, opposés avant la Révolution aux opinions ultramontaines, et qui tout-à-coup, les érigeant presque en dogmes, ont donné aux bulles papales un crédit capable d'ameuter le peuple contre les réformes opérées parmi nous.

Ils ont crié à l'Europe catholique qu'on voulait lui arracher sa religion. Cette assertion n'acquit que trop de vraisemblance par les erreurs, disons mieux, par les crimes de la Convention nationale et du Directoire. L'histoire n'oubliera pas de mettre en parallèle cette conduite impolitique et attentatoire aux droits des peuples avec la conduite sage et mesurée du général Bonaparte, qui, partout, respectant le culte, voulait du sein même de la religion faire sortir cette force morale propre à consolider les républiques [1].

Rome, dont la tactique est très exercée, profite habilement de tout pour reproduire ses prétentions. Les brefs séditieux qu'elle a publiés sur les affaires de France en sont la preuve, et le succès

[1] Tout ce passage est raturé dans une copie qui paraît avoir été destinée au premier consul. Quelques autres passages semblent avoir été adoucis dans l'expression.

(NOTE DE L'ÉDITEUR.)

désastreux de ces actes n'a que trop servi à lui donner la mesure de ses forces.

Elle tentera, n'en doutons pas, de reconquérir par l'opinion ce qui lui échappe de puissance temporelle et de revenus. Sa politique pour être ancienne n'est point usée; le système de domination universelle lui tient toujours à cœur; et depuis plusieurs siècles elle suit ce projet avec autant de ténacité que la maison d'Autriche a suivi le sien pour rétablir en Italie l'empire d'Occident. Les revers politiques qu'éprouve la cour de Rome peuvent modifier son machiavélisme, mais l'esprit est le même. Rappelons-nous ses refus de bulles pour les bénéfices, dans l'intention de faire révoquer les articles de nos libertés consacrées par la célèbre assemblée du clergé de France en 1682; les efforts de cette cour pour répandre vers 1729 la légende absurde de Grégoire VII; ses ridicules démêlés avec Naples pour perpétuer la vassalité de ce pays; l'agression de Clément XIII en 1768 contre le gouvernement de Parme. Ces derniers faits et une multitude d'autres qu'on pourrait y ajouter sont de ce siècle; plusieurs se sont passés de nos jours; ils font sentir combien on doit se tenir en garde contre l'astuce et les prétentions romaines. Cette considération, qui doit toujours être présente à des négociateurs, acquiert plus de poids quand on l'applique à la France, parce que les griefs de Rome contre nous sont plus nombreux. Qu'ils soient légitimes ou non, ce n'est pas

ici la question. Le fait est que ces griefs existent.

Nous avons réuni Avignon et le comtat.

Les États du pape en Italie ont été occupés par nos armées. Il n'est pas sûr en y rentrant de ne pas en voir resserrer les limites ; nos principes ont affaibli d'ailleurs le préjugé qui associe ou rapproche les idées de religion et de royauté. Un chef de l'Église, revêtu de la qualité de prince, partage à cet égard les craintes des autres despotes. En outre nous avons écorné les revenus de Rome qui pompait notre argent. En 1788, les annates et autres droits perçus sur la France s'élevaient encore à 660,518 liv. 5 s., malgré les réductions obtenues par l'ambassadeur français (le cardinal de Bernis) sur la concession de bulles pour les bénéfices consistoriaux[1]. Vers ce temps-là il écrivait qu'à Rome on n'avait pas encore pardonné à Benoît XIV le concordat avec l'Espagne, quoique bien plus avantageux à la cour romaine que celui qui se négociait alors avec Naples[2].

Au mécontentement du chef de l'Église se joint celui des cardinaux et des expéditionnaires de la daterie, parce que sur eux refluait une partie des annates et des propines. Cette privation leur est d'autant plus sensible que nos réformes présentent aux autres États catholiques un exemple à

[1] Dépêche du 28 février 1788.

[2] Dépêche du 2 janvier, même année.

imiter, et à la cour de Rome la perspective de voir échapper une partie de ses ressources.

Les cardinaux Celada, Doria et plusieurs autres, qui avaient en France de riches abbayes, ont conçu, sans doute, contre nous une haine qui pourra s'amortir à la vue de quelques sacrifices pécuniaires que la diplomatie couvre d'un voile, et qu'elle compte au nombre des ressorts qu'elle fait jouer au besoin. Au sacré collége, Albani, Ruffo, Mauri, etc., seront contre nous. Presque tous les cardinaux sont d'ailleurs encore imbus du Jésuitisme, y compris ce bon Mathei, qui, au jugement de Bernis, a des vertus épiscopales, mais qui paraît toujours avoir une tendance marquée vers l'institut de Loyola.

Quant au pape, Bernis, qui lui accorde un certain mérite ecclésiastique, le caractérisait de tête un peu chaude et étroite [1].

La connaissance des hommes dans les négociations est aussi nécessaire, quelquefois même plus que celle des choses; et comme le pape ne décidera rien à l'égard de la France sans l'avis du sacré collége, il importe de se mettre au fait du caractère des individus influens, et de ménager adroitement des amis dans le consistoire.

Le levier qui ébranle la France est à Rome. Les évêques émigrés en dirigent le mouvement. Ce

[1] Dépêche du 20 mars 1788.

sont eux qui ont persuadé à l'ignorance qu'on ne peut être Catholique sans la permission du pape. La France est donc placée entre deux écueils. D'une part nous avons à vaincre toutes les préventions de l'ambition aigrie, de la cupidité irritée ; de l'autre, il importe d'éteindre la discorde religieuse qui agite la république ; car si cette discorde survivait à la tourmente politique, bientôt peut-être elle enfanterait de nouveaux malheurs dont on ne peut prévoir la durée.

A la vérité, on exagère la puissance du clergé dissident ; on pourrait d'ailleurs en diminuer notablement la force. Si, par un regard approbatif, le gouvernement encourageait le clergé assermenté, il serait sûr de grossir promptement ce dernier parti. Le gouvernement, sans s'immiscer dans les querelles théologiques, conséquemment sans rompre le système d'égalité pour tous les cultes, pourrait, devrait même manifester sa propension à favoriser celui dont les efforts tendent spécialement à consolider la république. Qu'on insinue le désir formel de voir les dissidens se réunir au corps épiscopal tel qu'il est organisé présentement, [illegible] mesure, efficace à l'égard d'une petite p[illegible] des ecclésiastiques réfractaires, le sera bien plus envers une portion très considérable du peuple qui les suit.

Il serait avantageux que pendant le cours de la négociation on eût à citer cette tendance à la réunion, comme capable d'atténuer les espé-

rances que pourrait conserver la cour romaine de *jeter* en France un nouveau brandon de guerre intestine.

La politique est une branche de la morale. Cette vérité théorique fut rarement réduite en pratique; mais il est digne du gouvernement français d'écarter d'une négociation tout ce qui porterait l'empreinte de la duplicité. Néanmoins, sans déroger à cette règle, laissons Rome se bercer, si elle le juge bon, par l'espérance de reconquérir le pouvoir immodéré qu'elle avait usurpé. Profitons de cette illusion pour transiger avec plus d'avantage. On peut se tranquilliser sur cet article, tant qu'on opposera la barrière insurmontable d'un clergé et surtout d'un corps épiscopal attachés à la république et aux notions saines sur le gouvernement de l'Église, dont le pape est le chef *ministériel*, suivant l'expression du concile de Bâle, mais dont il n'est pas le souverain, ni la source d'où découle toute juridiction, comme il le prétend.

Les négociateurs les plus habiles ont remarqué que dès que Rome n'a plus rien à craindre, elle devient insolente. Rome, disait Dumarsais, ne craint que ceux qui ne la craignent pas. Tenez pour certain que si nous étions vaincus, nous serions excommuniés; qu'étant victorieux, nous ne le serons pas. D'après cela, peut-être convient-il d'adopter ici, à quelques égards, la maxime que, dans les affaires d'État, il faut presque toujours

suivre sans tempérament une des deux extrémités, parce qu'on s'en tire presque toujours avec plus de gloire et de sécurité.

En négociant avec la France, Rome de son côté calculera savamment ses espérances et ses craintes. Elle tire parti de ses désastres mêmes pour accroître sa puissance : le sentiment de la religion fortifie l'intérêt qu'elle inspire dans les cours catholiques. Ses tracasseries s'étendent jusque dans les pays protestans (la Hollande en est la preuve); elle les considère alors comme pays d'obédience, et gouvernant leurs clergés par ses nonces, ses vicaires apostoliques, elle trouve moyen d'y disséminer les maximes dominatrices d'après lesquelles elle se dirige.

Autrefois, en cas de besoin, on la menaçait d'occuper Avignon, de tarir, par l'abrogation du concordat, les richesses qu'elle tirait de nous. Ce moyen de la contenir n'existe plus; mais, chancelante sur sa domination temporelle, elle redoute l'indignation qui pourrait lui enlever à jamais cette souveraineté; et, pour se soustraire à ce danger, elle se résignera sans doute à des sacrifices.

Elle craindra d'ailleurs de grossir l'orage en donnant à la France un mécontentement qui se communiquerait aux républiques nos alliées.

Ici se place l'observation importante de faire intervenir dans cette négociation l'Espagne, que la cour de Rome a le plus grand intérêt de mé-

nager. On peut compter sur cet appui. On sait que M. Labrador, envoyé du gouvernement espagnol auprès du pape, est chargé de concourir à tout ce qui peut être agréable au gouvernement français. Son caractère personnel ajoute à l'intérêt qu'inspire cet article qui fait partie de ses instructions. Il est l'ami de la France, attaché aux principes de réformes d'après lesquels est organisé le clergé gallican. Il paraît qu'on veut à quelques égards les adopter, puisqu'il est chargé de négocier avec le pape la réintégration des évêques espagnols dans l'exercice de tous les droits inhérens par leur nature à l'épiscopat.

Le pape accédera sans doute à une demande qui peut être regardée comme un simple acte de politesse, puisque, les principes de la hiérarchie ecclésiastique étant imprescriptibles, on pourrait se passer de son consentement.

Si les négociations avec le cabinet de Vienne sont assez avancées pour réclamer son intervention, il s'y prêtera sans doute. Il est d'ailleurs dans le cas de faire cause commune avec la France sur ce sujet; n'a-t-il pas à craindre qu'un jour la cour de Rome, toujours affligée des réformes brusques et profondes opérées par Joseph II, ne saisît l'occasion d'allumer la révolte dans les États héréditaires de la maison d'Autriche?

Je passe à l'examen des articles sur lesquels doit porter la négociation. Il se pourrait que Rome voulût donner le change au gouvernement

français par l'émission d'une bulle ou d'un bref adressé vaguement au clergé de France (ce qui dans le style de cette cour signifierait le clergé réfractaire) pour recommander une entière soumission aux lois. C'est ici le piége le plus adroit contre lequel il faut se prémunir. Pie VI en avait publié un de ce genre, qu'a-t-il produit ? Rien, et il ne devait rien produire. La raison en est sensible. Il n'avait aucun caractère approbatif des sermens exigés par l'Assemblée constituante; ce qui supposerait l'adhésion à la vente des biens ecclésiastiques, à la suppression d'ordres monastiques, aux nouvelles démarcations diocésaines, etc. Il est donc indispensable que l'acte à émettre par le nouveau pape soit conçu de manière qu'il présente l'approbation de ce qui s'est fait relativement au clergé par l'Assemblée constituante; il faut même que cette disposition soit rédigée d'une manière positive et claire, sans quoi la cour de Rome se réservera *in petto* de revenir sur ses pas au moyen d'interprétations captieuses.

On trouvera peut-être que je contredis la maxime de ne blesser que le moins possible l'amour-propre. Elle s'applique spécialement à la cour de Rome. Joseph II s'en tira très adroitement par cette règle de conduite. Il combla Pie VI de distinctions honorifiques sans rien relâcher de ses droits; la vanité du pontife y fut prise.

Ce fait est une leçon en politique. Mais en pac-

tisant avec la vanité, jamais il ne faut omettre des stipulations sans lesquelles tout le bien qu'on se promet serait illusoire.

Le traité à faire avec le pape peut se composer d'articles patens et d'articles secrets. Dans les premiers insérons toutes les dispositions qui peuvent flatter davantage la cour de Rome, pourvu toutefois (et ceci est important) que la légitimité du clergé actuel y soit reconnue; et renvoyons aux articles secrets ce qui peut affecter davantage ce malheureux amour-propre, la passion la plus irritable chez tous les hommes.

On évitera donc de fronder le cabinet de Rome autant qu'il sera possible; on pourra même fermer les yeux sur quelques inconvenances de style et de maximes qui seraient consignées dans la bulle. Nous pourrons toujours les réduire à leur juste valeur par la clause ordinaire pour tous les rescrits émanés du Saint-Siége : *sans préjudice des libertés de l'Église gallicane;* et alors, disait Bernis, il n'y a aucun danger à laisser chacun parler son langage [1].

Quand il s'agira de publier cette bulle, nous aurons deux moyens d'en rectifier le sens. 1° par la clause qu'on vient d'énoncer. L'autorité civile n'a-t-elle pas d'ailleurs, comme tous les gouvernemens, ce qu'on appelle l'*exequatur*, et qui chez

[1] Dépêche du 25 août 1789.

nous se changerait en un simple *permis de publier?* 2° Le clergé français a aussi son moyen, qu'il est inutile de révéler ou de rappeler aux négociateurs romains, c'est de ne recevoir jamais une bulle que par voie de jugement; c'est ce que fit l'assemblée du clergé en 1705 à l'occasion de la bulle *Vineam Domini.*

La conservation des libertés de l'Église gallicane est un article capital et qui doit faire partie intégrante du traité, quelque répugnance qu'ait Rome à l'admettre. Ces libertés ne sont que l'ancien droit de toutes les églises, conservé plus soigneusement par celle de France, tandis que plusieurs autres l'ont laissé envahir.

Douze cents ans s'étaient écoulés sans qu'on recourût à Rome pour des bulles. Le régime des métropolitains exerçait la plénitude de ses droits. Pendant les ténèbres du moyen-âge, Rome introduisit ce recueil désastreux de fausses décrétales qui sanctionnent toutes les prétentions ultramontaines; avec cette denrée de contrebande, elle fanatisa l'Europe et rendit les nations tributaires. Enveloppées dans ce filet, elles se sont débattues pour le briser; aucune, en conservant l'unité catholique, ne l'avait fait avec plus de succès que la France. Cependant d'autres églises, celles d'Helvétie, d'Espagne, de Portugal, d'Allemagne, ont sauvé du naufrage quelques portions de leurs droits. On peut s'en convaincre en lisant les ouvrages de Balthasar : *De Jure helveticorum circa*

sacra; Giannone, Pereira, sur le pouvoir épiscopal, le *Juicio imparcial,* les *Maximas sobre recursos de fuerza y protection,* le livre *The church and state,* de Francis Plowden, les ouvrages de Schilter, les actes du congrès d'Ems, etc., etc.

Saint Louis (Rome ne doit pas désavouer la conduite d'un homme qu'elle a canonisé) montra beaucoup de fermeté contre les empiétemens de la cour romaine; c'est ce qui donna naissance à la pragmatique sanction de ce roi en 1268, dont celle de Charles VII en 1438 ne fut qu'une extension.

Elle consacre le droit imprescriptible des élections; et lorsqu'en 1516 Léon X et François Ier eurent passé ce malheureux concordat par lequel, a-t-on dit, ils se donnèrent mutuellement ce qui ne leur appartenait pas, le deuil fut général en France, à tel point qu'on fit des prières publiques pour obtenir l'abolition de cette transaction simoniaque; le clergé réclama dans ses assemblées de 1579 et 1585; il fallut des lettres de jussion pour le faire *homologuer* au parlement. Toutes les universités, toute la magistrature, s'élevèrent contre. Dans l'impossibilité de l'anéantir, Bossuet, digne de suivre à cet égard les traces du célèbre cardinal d'Amboise, fit proclamer solennellement le peu qui restait du droit antique des églises.

Dans la négociation avec Rome, il serait imprudent de parler ni de pragmatique ni de concordat; ce serait éveiller pour cette cour des souvenirs

affligeans et des regrets amers ; mais les connaissances historiques de nos relations antérieures avec le pape sont utiles, indispensables même pour se diriger.

Sous le gouvernement monarchique, nos libertés furent défendues d'une manière éclatante ; aurions-nous moins à espérer d'un gouvernement qui promet à la France régénérée le développement de toutes les idées libérales, de tous les sentimens généreux ? Il serait honteux et désastreux que le gouvernement républicain mollît sur cet article. Ce serait refouler la nation dans les siècles de barbarie ; ce serait repousser l'Europe vers les époques où la superstition s'alliant à l'ambition la couvrit des chaînes de l'esclavage.

Non, la France n'aura pas à gémir sur une flétrissure de ce genre, au moment où elle conçoit l'espérance de s'élever à tous les genres de gloire et de bonheur.

D'après les développemens qu'on vient de présenter, ne pourrait-on pas réduire à quelques articles les mesures préliminaires ou concomitantes de la négociation avec la cour de Rome ?

1° Être toujours en garde contre les ruses diplomatiques d'une cour très exercée dans cette tactique.

2° Ne jamais trop s'avancer dans les concessions à lui faire ; mais connaître d'abord les conditions qu'elle veut mettre à la pacification, afin de calculer jusqu'à quel point on étendra des sa-

crifices, qui ne doivent jamais franchir les limites fixées par les règles canoniques pour le gouvernement de l'Église.

3° Ne pas paraître redouter les écrivains de la cour romaine, se tenir à portée de rentrer militairement dans ses États, jusqu'à ce que le traité soit consommé, et dans le traité à intervenir ne promettre la garantie du temporel papal qu'en échange de la promesse de ne pas troubler le régime ecclésiastique de France.

4° Par des mesures d'administration intérieure diriger le parti dissident vers une réunion qu'il soit intéressé à désirer au point peut-être de la solliciter lui-même. Ces mesures ne doivent jamais s'éloigner des principes de douceur et de modération.

5° Agir de concert avec l'Espagne et les autres puissances alliées; accorder par des articles patens beaucoup au pape dans ce qui est purement honorifique, mais rien dans tout ce qui peut blesser les libertés de l'Église gallicane, dont il ne faut pas sacrifier la moindre partie.

6° Ne pas prendre le change par l'émission d'une bulle dans laquelle le pape se bornerait à recommander au clergé de France la soumission aux lois de la république.

7° Exiger intrépidement que le pape reconnaisse la légitimité des actes de soumission du clergé envers le gouvernement français depuis le commencement de la révolution.

Le projet qu'on va lire ne concerne que les moyens de pacifier les troubles religieux. Il peut faire partie intégrante d'un traité qui englobera toutes les stipulations d'un autre genre :

1° Le pape reconnaîtra que toutes les déclarations de soumission et de fidélité exigées par les lois depuis le commencement de la révolution française, sous quelque dénomination qu'elles aient eu lieu, ont été faites légitimement et ne pouvaient être justement refusées.

2° L'Église gallicane conserve la jouissance et l'exercice de ses libertés et des anciens usages: le pape ne s'y opposera en aucune manière et ne fera rien qui y soit contraire.

3° Conformément à ces libertés, l'Église gallicane élit elle-même ses pasteurs.

4° L'Église gallicane ne reconnaît aucune juridiction spirituelle dans les délégués du pape, dans les préfets et vicaires apostoliques; le pape n'en enverra aucun en France; il désavoue les individus qui s'attribuent maintenant ou qui s'attribueraient par la suite ces qualités.

5° Les démarcations territoriales ecclésiastiques déterminées pour l'assemblée constituante sont conservées.

6° Toutes les portions du territoire réunies à la république française font, sous le rapport de la religion, partie intégrante de l'Église gallicane.

7° Aucune portion du territoire français ne peut, pour ce qui concerne la religion, dépen-

dre d'un évêque étranger, sauf les rapports purement spirituels avec le chef visible de l'Église universelle.

8° Le pape, comme père commun des fidèles, emploiera les moyens que lui suggéreront sa sagesse et sa charité pour pacifier les troubles de l'Église de France.

9° Dans le bref qu'il adressera à l'Église gallicane, le pape recommandera le plus profond silence sur les contestations qui la divisent.

10° Les évêques de France adresseront de nouveau au pape des lettres de communion. Le pape y répondra.

N. B. Par un des articles ci-dessus, le pape s'engage à pacifier les troubles de l'Église de France, par les mesures que sa sagesse lui suggérera. Le gouvernement français pourrait lui proposer l'article suivant, comme propre à opérer cet effet :

1° S'il n'y a, pour un même diocèse, qu'un évêque existant en France, il sera reconnu de tous, pourvu que d'ailleurs il promette fidélité à la constitution française.

2° Si une église a deux évêques, l'un désigné et consacré avant 1791, l'autre élu et consacré depuis cette époque, le plus ancien sera reconnu, pourvu qu'il réside en France et qu'il ait promis fidélité au gouvernement; l'autre lui succédera de plein droit.

3° Par exception et pour le bien de la paix, les

évêques actuellement existans, et dont les siéges ont été supprimés par l'assemblée constituante, pourront remonter sur ces mêmes siéges, s'ils se soumettent aux lois, mais ils ne pourront avoir de successeurs.

Les mêmes dispositions seront applicables aux curés.

II

MÉMOIRE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES AFFAIRES DE RELIGION.

Une des plaies les plus profondes qu'on ait faites à la société et surtout à la tranquillité publique est la persécution dirigée contre le culte et ses ministres : cette assertion n'est plus problématique. Le gouvernement est fermement décidé à maintenir les droits de la conscience. Les malheurs qu'ont enfantés à cet égard l'inexpérience et la malveillance conventionnelle et directoriale lui marqueraient l'écueil à éviter, si l'esprit de tolérance et de sagesse qui doit présider à ses déterminations ne le dispensait d'appeler le passé au conseil de l'avenir.

La majeure partie des citoyens ne recevra jamais ses principes de conduite que des mains de la religion; le gouvernement a droit d'espérer

, : par cette direction morale le clergé concourra ... maintien de l'organisation politique.

Malgré l'affaiblissement des principes religieux, ils sont encore le levier le plus puissant pour ébranler une nation. Des perturbateurs ne manqueront jamais de le saisir, si le gouvernement néglige de s'en emparer, ou s'il le confie à des mains inhabiles.

Quand il y a collision entre la religion et l'État, celle-là y perd souvent, celui-ci y perd toujours, parce que la religion, disait un homme célèbre, est une enclume sur laquelle viendront éternellement frapper et se briser tous les marteaux.

Le gouvernement qui serait assez cruel et assez maladroit pour tenter de détruire la religion serait bientôt réduit à multiplier les échafauds; et des catastrophes inévitables viendraient rapidement accélérer sa ruine.

Non, aucune institution civile ne pourra jamais remplacer les avantages résultant des institutions religieuses. L'abus qu'on a pu faire de ce principe n'en atténue pas la vérité. La voix d'un homme qui parle au nom du ciel aplanit souvent des difficultés qui déconcerteraient toutes les forces humaines. L'exhortation d'un digne évêque, d'un bon curé, obtiendra quelquefois plus que vingt brigades de gendarmerie. Dans un de nos départemens les contributions étaient arriérées, la lettre pastorale de l'évêque *constitutionnel* sur cet

objet opéra leur rentrée, et fit ce que n'aurait pu une armée entière de garnisaires.

Car elle est vraie cette expression d'un Anglais : les prêtres, selon leurs qualités bonnes ou mauvaises, sont comme le feu et l'eau : rien de si utile, rien de si dangereux.

L'expérience de quarante siècles atteste que les points de contact entre la religion et l'État sont la partie d'administration la plus délicate. Là échoua souvent la prudence d'hommes publics, doués d'ailleurs des plus rares talens. Cette vérité de fait acquiert plus d'importance dans son application à la France, si l'on considère que les partisans de l'ancien régime ont agité la nation par des discordes dont la religion est le prétexte ; que l'ultramontanisme auquel des prêtres séditieux servent d'organe, menace d'envahir la France, de la refouler dans l'état d'avilissement où les fausses décrétales avaient plongé l'Europe, et dans lequel se débattent encore l'Espagne, le Portugal et plusieurs autres contrées.

Déjà on ose dans le public parler d'une transaction avec Rome, calquée sur les dispositions de ce honteux Concordat, dont la confection fut une époque de deuil, dont la destruction a été un jour de triomphe pour tous les amis du Christianisme et de leur pays. Déjà la portion du clergé qui s'est signalée par sa haine contre la liberté, après avoir fait retentir dans le public, par les échos toujours bruyans des salons, qu'avec ses

adhérens elle compose une prétendue majorité (sur laquelle il y a prodigieusement à rabattre), suppose calomnieusement que le gouvernement, par une mesure dont tôt ou tard il serait la victime, va sacrifier les principes aux circonstances.

L'autorité gouvernante n'exerce envers le culte qu'une action de surveillance. Elle ne le considère que sous le point de vue politique; mais les mesures qu'elle prend sur cet article ne peuvent obtenir leur effet qu'autant qu'adaptées au génie national, elles ne choquent ni la constitution religieuse ni les dispositions de ceux qui en sont les adhérens. Rappelons-nous les guerres sanglantes et tous les malheurs occasionnés par l'équivoque de quelques expressions dans la querelle des investitures; malheurs qu'on eût évités si l'autorité civile, plus circonspecte dans la manière d'établir ses droits, eût allié la prudence à la force pour repousser les prétentions exagérées de la cour de Rome, et démentir les prétextes dont elle colorait son ambition.

Le gouvernement doit donc se procurer une connaissance approfondie de ce qui constitue les rapports de la religion et de ses ministres avec l'État. Les nuances mêmes sont importantes à saisir, faute de quoi il risque de s'écarter de son but, surtout lorsque ses déterminations, applicables à l'immense majorité des citoyens dévoués au même culte, contrarient ou paraissent contrarier une croyance dogmatique, des maximes de

morale ou des pratiques sur lesquelles la conscience ne croit pas pouvoir transiger.

Dans l'émission des lois, arrêtés, proclamations, etc., relatifs au culte, l'inconvenance seule des expressions, l'impropriété des termes peuvent occasionner des froissemens, parce qu'il s'agit de ce qui tient aux intérêts les plus délicats du cœur humain.

Où le gouvernement puisera-t-il ces connaissances? sera-ce dans les écrits d'hommes qui, étrangers par leurs études, leur goût et surtout par leur croyance, à tout ce qui concerne la religion, ou qui, aveuglés par la prévention et ne la voyant que sous un jour faux, lui prêteraient une physionomie et des couleurs qu'elle n'a pas? Il ne pourrait que s'égarer, pour son malheur et pour celui des gouvernés, si l'ignorance, l'indifférence ou la malveillance influençaient ses décisions.

On conçoit, d'un autre côté, que l'autorité publique risquerait de voir quelquefois d'une manière exagérée, dans les affaires de cette nature, si elle ne consultait que des hommes qui, envisageant dans la religion l'objet de leurs plus tendres affections, ne savent pas toujours en coordonner l'exercice à tout ce qui tient au bien de la patrie.

Il est possible sans doute de marcher entre ces écueils, en créant une commission qui s'occuperait de l'examen des rapports permanens et journaliers de la religion avec l'état. D'après cet examen, elle proposerait les mesures qu'elle croirait

utiles, soit qu'elle eût à répondre aux questions sur lesquelles le gouvernement demanderait son avis; soit que, pénétrée de l'importance d'une détermination à prendre relativement à la police extérieure des cultes ou à ses ministres, elle crût devoir soumettre des vues nouvelles à l'autorité gouvernante.

La commission dont on propose la création est si peu une conception nouvelle, que, depuis Constantin jusqu'à nos jours, on en trouve l'analogue sous des formes variées chez presque toutes les nations chrétiennes. Ainsi Alfred et Charlemagne, auxquels la postérité ne contesta jamais leurs talens dans l'art de gouverner, invoquaient les lumières d'hommes versés dans les matières ecclésiastiques. Pour faire contraste, nous dirons que, dans le siècle dernier, un *conseil de conscience* existait même sous le régent, duc d'Orléans.

Suger, Ximènes, d'Amboise, Jeannin, d'Ossat, Polignac, Carraccioli, d'Aguesseau, Joly de Fleury, Pombal, Tanucci, ont servi utilement leur pays comme ministres, comme négociateurs, comme magistrats, parce qu'à leur expérience propre, ajoutant celle d'hommes instruits dans les affaires religieuses, ils ont su manier habilement cette branche importante de l'administration sociale.

La commission dont on propose l'établissement ne produira que du bien, sans occasionner de dépense; car les frais de bureau seront pres-

que nuls : un local, un sécretaire et quelques livres faciles à trouver dans les dépôts, lui suffiront. Elle n'entraîne aucun inconvénient, parce que le gouvernement reste toujours maître d'adopter, de modifier, de rejeter les mesures qu'on lui propose.

Cette commission néanmoins offre l'avantage de prémunir le gouvernement contre les erreurs auxquelles l'exposait le défaut de connaissance des faits sur lesquels doit reposer une décision, dans un genre où les erreurs ne sont jamais sans de très fâcheuses conséquences.

Les amis de la littérature et des arts peuvent concevoir l'espérance que par l'intervention de cette commission, seront arrachés au vandalisme tant de monumens du génie, que la religion seule pouvait faire éclore, qu'elle seule peut conserver.

Cette commission discutera les questions qui lui seront renvoyées par le gouvernement et ses ministres; elle leur adressera ses observations.

Une lacune de dix ans dans l'instruction de la jeunesse est un des dangers les plus imminens qui puissent menacer la société; et comme l'ascendant du ministère pastoral peut intervenir heureusement sur cet objet, pour éclairer et moraliser les hommes, pour disséminer des vues utiles, former l'opinion, préparer les esprits à des lois nouvelles, faire exécuter celles qui existent, et seconder en tout l'action du gouvernement, ces divers points

de vue entrent dans le plan de travail de la commission; elle s'occupera en outre de tout ce qui peut empêcher le retour des troubles religieux qui ont fait couler tant de sang et de larmes ; elle méditera les moyens de maintenir les libertés gallicanes, de prémunir la république contre les idées subversives que l'ultramontanisme s'efforce de disséminer et qui exercent journellement leur ascendant funeste.

On objectera peut-être que rien ne s'oppose à ce qu'usant du droit qui appartient à tout citoyen, les auteurs de ce projet fassent preuve de bonne volonté, en se livrant au travail qu'ils proposent, attendu que le gouvernement recevra toujours avec intérêt les mémoires qui lui seront transmis. Mais nous observerons que le zèle individuel à cet égard ne peut jamais suppléer à ce qu'opérerait le choc de la discussion dans une réunion d'hommes stimulés par la confiance que le gouvernement leur déléguerait, et par la perspective que leurs travaux ne seraient pas sans succès.

Si l'on demande en quel nombre et de quels individus peut se composer cette commission, nous pensons qu'elle pourrait être de neuf ou dix membres, et composée d'hommes de loi, de magistrats, d'ecclésiastiques, qui, soit par goût, soit par état, ayant approfondi les matières ecclésiastiques, se dévoueraient avec zèle au travail proposé. Et pourquoi craindrions-nous d'indiquer, par

exemple, les citoyens Locré, secrétaire du conseil d'État;

Agier, membre du tribunal criminel de la Seine;

Camus, archiviste;

Lanjuinais, membre du sénat;

Faur, membre du tribunat;

Farcot, négociant;

Quelques uns des évêques constitutionnels réunis à Paris; et parmi les dissidens quelques individus, tels que le citoyen Lorry, ci-devant évêque d'Angers, etc.?

Ainsi, une commission consultative de neuf à dix membres nommés par le premier consul, qui, s'assemblant à des jours fixes, s'occuperait de tout ce qui constitue les rapports de la religion avec l'ordre social, et présenterait au gouvernement le résultat de ses travaux : telle est la proposition que l'on soumet à la sagesse du premier magistrat de la république.

L'auteur de ce mémoire pourrait laisser ignorer qu'il est ecclésiastique constitutionnel. Il s'empresse de le dire, parce qu'invariablement attaché à la république et n'ayant jamais dévié de la ligne de ses devoirs, comme pasteur, comme citoyen, on ne peut lui imputer ni le génie tracassier, quelquefois justement reproché aux ecclésiastiques, ni le désir de se donner une importance politique à laquelle il n'aspire pas. Il n'a pas la prétention de tracer des règles à l'autorité gouver-

nante. Faire le bien et le bien faire, telle est sa devise ; et quand même le premier consul n'adopterait pas le projet qu'il lui soumet, le motif qui l'a dicté obtiendrait encore son approbation.

FIN DU TOME SIXIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME SIXIÈME ET DERNIER.

LIVRE DIXIÈME.